



HAL
open science

Le mariage islamo-chrétien en France : une approche anthropologique

Grazyna Legutowska Amokran Legutowska

► **To cite this version:**

Grazyna Legutowska Amokran Legutowska. Le mariage islamo-chrétien en France : une approche anthropologique. Sociologie. Université de Grenoble, 2012. Français. NNT : 2012GRENH023 . tel-00978512

HAL Id: tel-00978512

<https://theses.hal.science/tel-00978512>

Submitted on 14 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Sociologie**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

« **Grazyna Amokran Legutowska** »

Thèse dirigée par « **Serge Dufoulon** »

préparée au sein du **Laboratoire EMC² - Emotion-Médiation-Culture-Connaissance**
dans l'**École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et du Territoire**

Le mariage islamo-chrétien en France : une approche anthropologique.

Thèse soutenue publiquement le « **17/12/2012** »,
devant le jury composé de :

Pr. Gilles ROUET

Professeur des universités, Ambassade de France Sofia, Bulgarie, (Président du jury)

Pr. Gilles HERREROS

Professeur des universités, Université Lyon II, (Rapporteur)

Jamil SAYAH

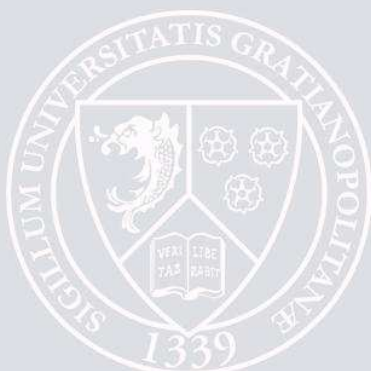
Maître de conférences HDR, UPMF Grenoble, (Membre)

Père Christian DELORME

prêtre, personnalité qualifiée, Lyon, (Membre)

Pr Serge DUFOULON

Professeur des universités, UPMF Grenoble, (Directeur de thèse)



*« Nous voir comme les autres nous voient peut ouvrir les yeux.
Voir les autres comme partageant une nature avec nous-mêmes
est la moindre politesse.*

*Mais c'est à partir de ce qui est beaucoup plus difficile :
nous voir parmi les autres comme un exemple local des formes
que la vie humaine a prises ici et là, un cas parmi les cas,
un monde parmi les mondes, que vient la largeur d'esprit
sans laquelle l'objectivité est congratulation de soi
et la tolérance imposture. Si l'anthropologie interprétative
a un rôle général quelconque dans le monde,
c'est d'enseigner encore et toujours cette vérité fugace. »*

(Geertz C., Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir, 1983, p. 24)

Remerciements

Je souhaite remercier mon directeur de thèse, Serge Dufoulon, pour avoir accepté de diriger mes recherches mais aussi pour m'avoir encouragée, soutenue et orientée tout au long de ce parcours. Je lui exprime ma profonde reconnaissance pour sa disponibilité, sa compréhension et son écoute.

Cette thèse doit beaucoup au laboratoire EMC², et surtout à son directeur Florent Gaudez, qui a bien voulu m'accueillir après le départ en retraite de mon ancien directeur de thèse. Merci pour sa compréhension et son indulgence face aux nombreuses difficultés liées à ma vie professionnelle et privée.

Je remercie toutes les personnes qui se sont engagées dans les corrections et relectures très compliquées du fait de mes origines linguistiques. Merci tout particulièrement à Anne Grouselle, qui a consacré beaucoup de son temps pour que ma rédaction soit à la hauteur. Ses remarques m'ont été d'une aide considérable.

Merci à tous ceux qui ont accepté de livrer leur témoignage sur la mixité conjugale. Je les remercie et je leur suis redevable de m'avoir permis de mener mon enquête de terrain, et de m'avoir offert la possibilité de partager leur quotidien, condition *sine qua non* de la réalisation de cette thèse. Je remercie en particulier celles et ceux qui ont accepté d'être interviewés. Merci aussi à ceux qui sont devenus le sujet de mes recherches sans le savoir ; j'espère ne pas trahir leur amitié et leur confiance.

Enfin, cette thèse n'aurait jamais pu être conduite sans le soutien moral de ma famille et de mes amis, et surtout la patience et le réconfort de mon mari. Merci à toi, Houssaine. Merci pour tes encouragements mais aussi pour tes critiques, toujours stimulantes. Et je finis avec toi, Maria ; je n'ai pas assez de mots pour te remercier, car c'est toi qui m'as apporté la motivation nécessaire à l'achèvement de ce travail.

Table des matières

<i>Introduction</i>	1
<i>Première partie</i>	1
<i>Les couples mixtes à travers les siècles et les théories : cache théorique, problématiques de recherche, méthodologie et approche historique</i>	1
<i>Chapitre 1 : Méthodologie</i>	2
1.1. Définition de mon objet de recherche.....	3
1.2. L'état des recherches	7
1.3. Théorie du don	8
1.4. Intérêt de l'objet.....	14
1.5. Présentation du terrain.....	20
<i>Chapitre 2 : Histoire du mariage mixte interreligieux.</i>	23
2.1. Les origines des mariages mixtes interreligieux.....	25
2.2. Le Moyen Age.....	28
2.3. Du XVIe au XVIIIe siècle.....	39
2.4. Du XIXe siècle vers la modernité.....	50
<i>Deuxième partie</i>	59
<i>L'image et les enjeux de la mixité conjugale en France : l'analyse de données.</i>	59
<i>Chapitre 3 : La rencontre.</i>	60
3.1. Les caractéristiques socioprofessionnelles.....	62
3.2. Les circonstances de rencontre.....	63
3.2.1. Le réseau des amis.....	64
3.2.2. Le milieu universitaire.....	65
3.2.3. Le lieu de travail.....	67

3.2.4.	Les vacances.	68
3.2.5.	Autres circonstances.	71
3.3.	Les interactions avec l'entourage.	73
3.3.1.	Les familles respectives.....	73
3.3.2.	Les amis.....	87
3.3.3.	La société.....	89
3.3.4.	Les représentants de l'église catholique et de la communauté musulmane..	94
 Chapitre 4 : Mariage, mariages...		104
4.1.	Les fiançailles.	106
4.2.	Le choix du régime matrimonial.....	113
4.2.1.	L'union libre.....	113
4.2.2.	Le mariage civil.	117
4.2.3.	Mariages religieux : catholique, musulman.....	119
4.2.4.	Le mariage œcuménique.....	126
4.3.	Les obstacles au mariage.	129
4.3.1.	Les difficultés administratives.	129
4.3.2.	Les difficultés familiales.	136
4.3.3.	Les difficultés personnelles.....	137
 Chapitre 5 : Vivre ensemble.		143
5.1.	Le choix du lieu d'habitation.	145
5.2.	La vie au quotidien.....	152
5.2.1.	La pratique de la religion.	152
5.2.2.	Le rythme de vie.....	171
5.2.3.	Partage des tâches domestiques.	173
5.3.	Les enfants.	176
5.3.1.	Le prénom révélateur	178
5.3.2.	L'éducation culturelle, religieuse, linguistique.....	187
5.4.	La stratégie d'intégration.	209
5.5.	Des interactions entre les couples mixtes. Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens.....	220
5.6.	Les liens avec les pays d'origine.....	228
5.7.	La divortialité des couples mixtes.....	236
 Conclusions		249

<i>Annexes</i>	259
<i>Les caractéristiques socioprofessionnelles des couples</i>	259
<i>Délégués diocésains</i>	261
<i>Bibliographie</i>	264

Introduction

Choisir l'amour¹ comme sujet de mémoire de maîtrise, c'était prendre un risque car pendant longtemps, on pouvait parler de l'amour en marge d'un autre sujet plus « scientifique », plus « sérieux », ou à titre d'exemple et d'anecdote ; mais lui consacrer des recherches, des cours ou des colloques dépassait l'imagination sociologique². Moi-même, je n'étais pas enthousiaste à l'idée de devoir faire l'analyse comparative de la philosophie de l'amour d'E. Fromm et des sociobiologues. C'est le sujet de la déviance sociale qui me semblait plus intéressant et surtout plus « sérieux ». Pourtant, confrontée au désintéressement des professeurs par mes préférences, j'ai persévéré dans les recherches sur l'amour. Avec le temps, je n'éprouve aucun regret que les choses se soient ainsi faites, puisque l'amour et l'amitié sont devenus un sujet essentiel en raison de leur rôle crucial dans la construction de l'identité d'un individu du temps postmoderne³. Des sociologues renommés consacrent de nombreux ouvrages au sujet⁴ ; et puis, à titre personnel, la reprise de mes études en France m'a offert l'occasion de faire mes recherches sur le sujet des couples mixtes islamo-chrétiens, qui concilie parfaitement l'amour et la déviance. Cette idée m'est venue suite aux multiples rencontres faites avec des étudiants d'origines très différentes. La multitude de cultures, religions, langues, etc., est devenue pour moi une expérience nouvelle et plutôt surprenante, d'autant plus qu'elle m'était inconnue au cours de mes études en Pologne. Ce

¹ Il est impossible de formuler une seule définition sociologique de l'amour (elle varie selon la période géographique, la période historique, le milieu social etc.). « *Dans sa version moderne, il est modelé par toute une série de normes et de représentations, par exemple le régime de l'échange et de la réciprocité, l'association de l'amour et de la sexualité, la conception de l'amour comme communion affective.* » (Cf. Moulain M., Eraly A., *Sociologie de l'amour. Variations sur le sentiment amoureux*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996, p. 10.) Les sociologues, qui tentent de traiter le sujet, refusent de formuler un paradigme assuré ou une conclusion ferme mais plutôt une profusion d'ouverture et de pistes de réflexions. « *Chacun est frappé par la multiplicité de ses composants : Jean-Louis Genard y voit la conjonction de plusieurs dimensions, Alain Eraly une forme de vie, Edgar Morin un complexe, Eugène Enriquez une matrice des relations sociales, Francesco Albertoni l'intrication de divers mécanismes, Madeleine Moulin une « alchimie de liberté dans les mailles serrées de notre sociabilité ».* C'est l'association des composants qui ferait la cohérence, la crédibilité, la vérité du « je t'aime ». (Cf. *Ibidem*). Malgré l'intersubjectivité et l'irréductibilité du sujet, l'amour reste un construit social, qui offre aux chercheurs « le point de départ : la singularité de l'expérience vécue. » (Cf. *Ibidem*).

² Cf. Gdula M., *Zmienne losy milosci w socjologii*, in *Kultura i Spoleczenstwo*, 2006, n° 1-2 (traduit par mes soins).

³ Cf. Singly de, F., *Le soi, le couple et la famille*, Editions Nathan, 1996.

⁴ Cf. Prenons pour l'exemple Bauman Z., *L'Amour liquide, De la fragilité des liens entre les hommes*, Éditions du Rouergue, 2004, ou Giddens A., *La Transformation de l'intimité : Sexualité, amour et érotisme dans les sociétés modernes*, Éditions du Rouergue, 2004.

multiculturalisme⁵, exprimé dans tant de domaines de la vie, si étonnant et si passionnant, a réveillé en moi la curiosité de connaître et surtout de comprendre les autres en découvrant ce qui nous différencie et ce qui nous unit.

L'idée concrète de recherches concernant les couples mixtes interconfessionnels, qui réunissent des catholiques et des musulmans, est née suite aux fiançailles d'une amie polonaise avec un Marocain. Leur cas est devenu une inspiration pour commencer mes recherches. Grâce à eux, j'ai eu la possibilité d'assister à la formation d'un couple islamo-catholique dès la première rencontre. J'ai suivi leur histoire et leurs différentes étapes : les fiançailles, les deux mariages, d'abord civil et ensuite religieux «œcuménique», et la naissance de leur premier enfant.

Au début, mes recherches se sont concentrées prioritairement sur les cas des couples mixtes interconfessionnels réunissant des étudiants, tous les deux étrangers et venant en France pour poursuivre leurs études. Au fur et à mesure, mon échantillon a été enrichi par le cas d'unions dont l'un des partenaires est un/une Français(e).

Ainsi, le milieu fréquenté et le parcours universitaire m'ont menée jusqu'au choix du sujet de ma thèse et par ailleurs jusqu'au choix de vivre personnellement l'expérience du couple mixte interconfessionnel et interculturel. Mon étude, en conséquence, a été enrichie par mon expérience, acquise durant la vie quotidienne de la vie conjugale : les fiançailles, plusieurs mariages, civil, religieux catholique et musulman, et des interactions avec les deux familles respectives et des amis marocains et polonais.

J'ai structuré mes recherches en cinq chapitres. Le premier chapitre est consacré à la méthodologie. D'abord, je définis les principaux termes utilisés tout en soulignant leur ambiguïté, puis je passe à la présentation de l'état des recherches dans le domaine de la mixité conjugale. La partie qui suit est consacrée à la théorie du don, qui devient l'axe de mes recherches. Ensuite, je propose de découvrir l'intérêt de mes recherches sur la mixité conjugale ainsi que ma relation particulière avec le sujet, ses qualités et ses défauts. Enfin, je passe à la présentation du terrain.

Dans le chapitre suivant, je m'attarde sur l'histoire des couples mixtes interconfessionnels en France. J'analyse tout particulièrement le cas des unions mixtes célébrées entre des catholiques et des protestants, pour comprendre leur rôle dans la

⁵ Je reprends la définition de M. Wieviorka. « *Le multiculturalisme part du constat qu'au sein de la société considérée, il existe des différences culturelles, et il estime juste, ou bon, ou souhaitable de les reconnaître. A la limite, il procède d'une image de la société qui est celle d'un ensemble de groupes culturels distincts, supposés accepter de vivre démocratiquement ensemble, en conjuguant l'affirmation de leur spécificités, et le respect de valeurs universelles – le droit, la raison.* » In Wieviorka M., *Le multiculturalisme a-t-il un avenir ?*, Colloque, février 2010, Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

perception de la mixité conjugale, dans le processus de modification des relations mutuelles entre l'Etat et l'Eglise, et puis dans la naissance du mariage civil. Une approche historique me permet de mieux comprendre le mariage mixte dans son expression moderne. La mise en lumière des origines de l'union hétérogame et de son évolution durant des siècles me mène vers la découverte des circonstances de la transformation du statut social des couples mixtes en France.

Les données recueillies durant les interviews et les observations participantes complètes m'ont permis de présenter, en trois chapitres, le parcours des couples mixtes avec des moments clés : la rencontre et l'officialisation de l'union, et puis la vie au quotidien. Tout au long de cette présentation, je cherche à vérifier mes hypothèses sur l'homogamie des partenaires, sur leur rôle dans la société d'accueil et de référence, et sur la particularité des dons échangés au sein de l'union islamo-chrétienne.

Dans le chapitre consacré à la rencontre, je présente des caractéristiques socioprofessionnelles des couples mixtes, comme l'âge, le niveau d'études, l'activité professionnelle, le nombre d'enfants, pour montrer que les couples de mon échantillon deviennent une fois de plus une confirmation de la thèse d'A. Girard⁶ sur l'homogamie sociale des conjoints. Je m'attarde également sur les circonstances de la rencontre, pour démontrer qu'elles ne diffèrent guère de celles des couples homogames. Une soirée organisée par des amis communs, les vacances passées à l'étranger ou une sortie au cinéma, rien ne permet d'y voir la prédestination, et pourtant, j'insiste sur le fait que ces rencontres sont loin d'être le jeu du hasard. La mixité conjugale n'empêche en rien l'homogamie⁷, mais elle ne rend pas, pour autant, cette catégorie homogène. Je tente de démontrer que le terme « couple mixte » ou « mariage mixte » enferme artificiellement les couples qui, cependant, ne se différencient pas significativement des autres couples homogames⁸.

Les premiers pas dans la vie à deux sont souvent influencés par des interactions avec l'entourage proche, et c'est pour cette raison que j'ai décidé d'y consacrer une partie de ce premier chapitre. Je me concentre sur les interactions avec les deux familles respectives, les amis, les représentants des deux communautés religieuses et la société en général, pour mettre en lumière les multiples rôles sociaux endossés par les couples mixtes.

⁶ Cf. Girard A., *Le choix du conjoint*, INED, Travaux et documents, cahier n°70, Paris, Presses Universitaires de France.

⁷ Cf. Varro G., *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Editions Belin, 2003, p. 97.

⁸ Cf. Philippe C., Varro G., *Négociation conjugale et contact des cultures*, in *Bulletin de psychologie*, XXXXVIII, 419, 1994, p. 211.

Le chapitre suivant est entièrement dédié à l'étape de l'officialisation de l'union. D'abord les fiançailles. A ceux qui ont choisi de les célébrer, j'ai posé plusieurs questions. Pourquoi les célébrer ? Sous quelle forme ? A quel moment ? Aux opposants de cette tradition, une seule question a été posée : pourquoi le refus de se fiancer ?

Dans la deuxième partie de ce chapitre, je me suis concentrée sur le mariage et ses diverses formes de célébration. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je m'attarde néanmoins sur l'union libre. Quels sont les motifs du choix de vivre en dehors de l'institution du mariage ? Certains considèrent comme inutile l'institutionnalisation de leur union, d'autres s'y résignent face aux difficultés d'organisation du mariage religieux. Il y a également ceux qui se sentent contraints d'institutionnaliser leur union par peur du rejet de leurs familles respectives. J'analyse toutes ces options pour passer ensuite à l'institutionnalisation de l'union par le mariage civil ou religieux. Cette étape est souvent considérée comme une base solide du couple perçu comme fragile, et c'est pour cette raison que la plupart des personnes mixtes la choisissent. Mariage civil, mariage religieux chrétien, mariage musulman ou mariage dit « œcuménique », qui rassemble les rites issus de deux traditions, c'est tout un éventail de choix que je présente dans cette partie du deuxième chapitre. J'essaye de décrypter les préférences des couples mixtes vis-à-vis de différentes possibilités. Ensuite, j'analyse le cheminement vers un choix, par la recherche préalable, des rencontres avec des représentants des deux communautés religieuses, des négociations avec les familles respectives et la préparation. Enfin, je m'attarde sur le déroulement même du jour J.

Je consacre la dernière partie de ce chapitre aux différentes difficultés rencontrées avant la célébration du mariage. Des difficultés administratives, familiales et enfin personnelles me donnent une occasion de plus de poser plusieurs questions. Comment la société française traite-t-elle les mariages mixtes, quelle place leur prédestine-t-elle et quels sont les résultats de sa politique ? Comment les difficultés d'ordre familial et personnel influencent-elles la formation du couple mixte ?

Le chapitre consacré à la vie au quotidien me permet de procéder à la vérification de plusieurs hypothèses. Tout d'abord, les personnes qui décident de former un couple mixte sont dotées de certaines caractéristiques : l'ouverture d'esprit, la curiosité, et puis leur rapport à la culture et la religion de référence est « personnalisé ». Plusieurs sous-chapitres consacrés à la pratique de la religion, la célébration des fêtes, la préparation des repas, le rythme de vie, etc., me permettent de mettre en lumière ces traits spécifiques de chaque partenaire.

L'existence des couples mixtes, comme celle des couples homogames, est basée sur leur capacité de « donner, recevoir et rendre ». Ils échangent une panoplie de dons, et surtout

celui de la renonciation. Savoir renoncer et ne pas s'obstiner à défendre son propre territoire à tout prix prend une place primordiale dans l'existence des couples mixtes. Leur bon fonctionnement est basé sur la capacité de donner toujours plus, parfois au prix de laisser basculer ses propres préférences au second plan. Au fur et à mesure de l'analyse des résultats de mes recherches, je procède à la vérification de l'hypothèse selon laquelle cette règle s'applique à tous les domaines de la vie des couples islamo-chrétiens, aussi bien aux grands événements (le choix du lieu de résidence, de la façon de célébrer les fêtes, de l'éducation des enfants, etc.), qu'aux rituels quotidiens (la préparation des repas, le partage des tâches ménagères, etc.).

Dans un des sous-chapitres, je m'attarde plus longuement sur la question des enfants, parce que la naissance devient un moment de vérité pour tous les couples en général et *a fortiori* pour les couples mixtes. Dès l'arrivée de l'enfant, les parents doivent se positionner par rapport à leurs cultures et religions d'origines et trouver un consensus. Le choix du prénom, du nom, de l'éducation culturelle, religieuse et linguistique met à l'épreuve l'union des partenaires dissemblables, car il demande aux principaux intéressés de démontrer leur capacité de renoncer à certains territoires personnels pour trouver un accord. L'analyse du cheminement vers le consensus dans le domaine de la transmission de la culture, de la religion et de la langue démontre que les couples mixtes ne sont pas condamnés au conflit ; le dialogue international, interculturel et interreligieux est possible.

Le sous-chapitre sur les couples mixtes et leur entourage est décliné en trois parties : l'adaptation aux conditions de vie en France, les contacts avec d'autres couples mixtes islamo-chrétiens et les liens avec les pays d'origine, ce qui me permet de soulever plusieurs questions sur les interactions avec la société. Quel est le rôle des couples mixtes dans l'intégration des « étrangers » ? Quelle est la place des couples mixtes dans la société d'accueil et de référence ? Quelle est la responsabilité dans leurs communautés religieuses et culturelles de référence ? Quel est leur apport dans le dialogue islamo-chrétien ?

Je termine mes analyses par un sous-chapitre consacré à la divortialité des couples islamo-chrétiens. La mise en évidence du rôle joué par le contexte général du marché matrimonial français ainsi que des spécificités de ce type d'unions (les origines nationales, culturelles et religieuses des conjoints, leur parcours personnel, les interactions avec l'entourage, etc.) me permet de contester le caractère soi-disant inné de certaines caractéristiques (fragiles, instables, conflictuelles, etc.) attribuées à tort aux couples mixtes.

Première partie

**Les couples mixtes à travers les siècles et les théories :
cache théorique, problématiques de recherche,
méthodologie et approche historique.**

Chapitre 1 : Méthodologie

L'importance du sujet de la mixité conjugale dépasse le cadre de mon étude ; il structure fortement ma vie privée¹, ce qui d'un côté m'a permis d'atteindre une compréhension approfondie² ; mais d'un autre côté, il est devenu une sorte de handicap. Je suis consciente des dangers liés à ma situation en tant que chercheur, comme par exemple le manque de neutralité ou d'objectivité dans une relation spécifique entre le chercheur et les interviewés, la sélectivité des propos et l'utilisation des catégories propres à mon expérience, entre autres.

Aujourd'hui, certains de ces handicaps ne le sont plus guère. Au contraire, ils sont reconnus en tant qu'apport précieux aux recherches des sociologues. Prenons la subjectivité, selon G. Varro³. La sociologie a reconnu sa place dans les recherches, puisque la particularité de certaines expériences n'enlève pas de valeur aux motivations des acteurs.

Grâce à la sociologie compréhensive de M. Weber⁴, les sentiments trouvent leur place dans l'étude sociologique, car l'appartenance à la communauté ou à la société n'est pas possible sans le sentiment d'appartenance et sans la volonté d'appartenir. Une approche compréhensive des sens subjectifs devient une nécessité.

« Il s'agit de se mettre en état de pouvoir entendre, dans les récits d'autrui, à la foi irréductibilité de l'expérience personnelle (son côté subjectif unique) et simultanément, ses aspects "catégorisables" (typiques d'un contexte, d'une époque). »⁵

En poursuivant la justification de ma position, je fais référence à P. Bourdieu. Selon ses propos, la réalisation des recherches exige des chercheurs une compréhension des faits décrits et :

« [...] on ne peut pas saisir la logique la plus profonde du monde social qu'à condition de s'immerger dans la particularité d'une réalité empirique, historiquement située

¹ N. Anderson est le précurseur de l'« ethnologie indigène » (ce sont des études menées dans le milieu propre au chercheur), cf. Anderson N., *Le hobo, sociologie du sans-abri*, Editions Armand Colin, 2011. En France ce sont les travaux de S. Dufoulon qui s'inscrivent dans le même courant. Cf. Dufoulon S., *Femmes de paroles. Une ethnologie de la voyance*, Editions Métailié, 1997.

² Cf. Blumer H., *Society as Symbolic Interaction*, in Rose A (editor), *Human Behavior an Social Precesses: An Interactionist Approach* (Boston: Houghton Mifflin Company, 1962), p. 188, in Becker H. S., *Outsiders. Etude de sociologie de la déviance*, Editions A.-M. Métailié, Paris, 1985, p. 195.

³ Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, Editions Armand Colin, Paris, 1995.

⁴ Cf. Weber M., *Economie et société*, Vol. 1 : *Les catégories de la sociologie*, Editions Plon, 1995.

⁵ Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 17.

et datée, mais pour la construire comme “cas particulier du possible” selon le mot de Gaston Bachelard, c’est-à-dire comme un cas de figure dans un univers fini de configurations possibles. »⁶

Cet univers est rempli des significations de la situation, construites et ajustées par tous les acteurs⁷. Le chercheur doit s’y immerger, voire devenir un des sujets de ses recherches, pour accéder à la compréhension.

« Pour comprendre ce processus, le chercheur doit prendre le rôle de l’acteur dont il propose d’étudier le comportement. Puisque l’interprétation est construite par l’acteur sous forme d’objets désignés et appréciés, de significations acquises et de décisions prises, le processus doit être considéré du point de vue de l’acteur. [...] Essayer de saisir le processus d’interprétation en restant à l’écart, comme l’observateur dit “objectif”, et en refusant de prendre le rôle de l’acteur, c’est risquer la pire forme de subjectivisme : celle dans laquelle l’observateur objectif, au lieu de saisir le processus d’interprétation tel qu’il se produit dans l’expérience de l’acteur, lui substitue ses propres conjectures. »⁸

En terminant cette partie, je souhaite souligner que le chercheur vise à appréhender des structures et des mécanismes qui échappent tout autant, quoique pour des raisons différentes, au regard « indigène » qu’au regard étranger, comme les principes de construction de l’espace social ou les mécanismes de reproduction de cet espace, et qu’il entend représenter dans un modèle prétendant à une validité universelle⁹.

1.1. Définition de mon objet de recherche.

La phase d’élaboration des définitions des principaux termes utilisés est primordiale dans le travail d’un chercheur, puisqu’elle permet d’apporter des précisions, tout en mettant en garde les lecteurs sur leur caractère provisoire, éphémère et aléatoire, car la réalité humaine est dans un mouvement constant, elle rend vite toutes les formules de dictionnaire inadéquates, sans attendre les rectifications des lacunes littéraires.

La notion de « mariage mixte » est ambiguë et imprécise. Les tentatives d’y apporter des précisions à travers des définitions n’aboutissent pas au consensus des chercheurs dans le domaine. Plusieurs raisons expliquent cet état, avec tout d’abord la problématique de la pertinence du terme. L’existence même des couples mixtes en tant que catégorie homogène,

⁶ Bourdieu P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l’action*, Editions Seuil, Paris, 1994, p. 16.

⁷ Une approche développée par l’interactionnisme symbolique.

⁸ Blumer H., *Society as Symbolic Interaction*, in Rose A (editor), *op. cit.*, p. 195.

⁹ Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes, op. cit.*, p. 17.

significativement différente d'une autre catégorie de couples, est mise en cause¹⁰. Les résultats des recherches de D. Combes¹¹ ont démontré la non-spécificité des couples mixtes. La mixité conjugale ne relève pas d'une réalité sociale objective mais d'une construction sociale¹². Selon les contextes sociaux, historiques, juridiques, sa définition subit des modifications¹³. Elle est même influencée par des interactions intercommunautaires et interpersonnelles¹⁴.

Ensuite, la définition change selon le point de vue de l'objet de recherche, du chercheur ou de l'institution. Les principaux intéressés, malgré l'hétérogénéité de leur union, peuvent mettre en avant plutôt leur homogamie à d'autres niveaux : social, professionnel, national. Les chercheurs modifient leur définition selon des expériences individuelles ou collectives¹⁵. Enfin, les institutions choisissent des critères d'appartenance au groupe des couples mixtes selon le contexte social ou juridique.

De nombreux auteurs¹⁶ choisissent la non-conformité à la norme sociale comme le facteur décisif de la mixité.

« *On parle, dans la vie sociale, de mariages "mixtes" quand on a le sentiment que la norme de la proximité sociale entre les conjoints est, d'une manière ou d'une autre, transgressée [...].* »¹⁷

Ainsi, un couple mixte serait un couple qui unit des partenaires dissemblables, issus de deux groupes hétérogènes, potentiellement antagoniques. Cette définition pose quelques

¹⁰ Cf. Varro G., Philippe C., *Négociation conjugale et contact des cultures*, op. cit.

¹¹ Cf. Combes D., *Couples mixtes et la construction de la parenté*, in Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité... conjugale. Une sociologie du couple mixte*, Editions Anthropos, Paris 1998.

¹² Cf. Schnapper D., *Introduction générale*, in Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité... conjugale. Une sociologie du couple mixte*, Editions Anthropos, Paris 1998.

¹³ Cf. Varro G., *Critique raisonnée de la notion de mixité*, in Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité... conjugale...*, op. cit.

¹⁴ « *What constitutes "a good marriage" in local terms, or what is important in a marriage, varies not only from one society to another, or from one ethnic group to another, but also within smaller groups, even within families and across generations.* » In Breger R., Hill R., *Introducing Mixed Marriages*, in Breger R., Hill R., *Cross-cultural Marriage: Identity and Choice*, Series: Cross-cultural perspectives on women, v. 20, Oxford, New York, Berg, 1998, p. 7.

¹⁵ Cf. Varro G., *Critique raisonnée de la notion de mixité*, in Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité... conjugale...*, op. cit.

¹⁶ Cf. Streiff-Fenart J., *Problèmes de terminologie et ambiguïté de la notion*, in Labat C., Vermes G., *Cultures ouvertes, sociétés interculturelles*, Vol. 2, *Cultures croisées : du contact à l'interaction*, Editions L'Harmattan, Paris, 1994 ; Schnapper D., *Introduction générale*, in Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité... conjugale...*, op. cit. ; Breger R., Hill R., *Introducing Mixed Marriages*, in Breger R., Hill R., *Cross-cultural Marriage: Identity and Choice*, op. cit. ; Guyaux A., Delcroix C., Rodriguez E., Ramdane A., *Double mixte. La rencontre de deux cultures dans le mariage*, Editions Contradictions, Coéditions L'Harmattan, Bruxelles, 1992.

¹⁷ Schnapper, D., *Introduction générale*, in Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité... conjugale...*, op. cit., p. X.

problèmes : celui des frontières intercommunautaires qui restent arbitraires¹⁸, et celui de l'appartenance qui est relationnelle et fluctuante¹⁹.

La polémique autour du terme du mariage mixte bat son plein dans le milieu des chercheurs. Elle ne s'éteindra pas en raison des variations existantes qui empêchent de construire une catégorie sociologique homogène.

Ayant conscience de l'ambiguïté et de l'imprécision des définitions présentées par les différents auteurs, pour les besoins de mes recherches, je propose, néanmoins, d'utiliser une définition présentée par D. Bensimon et F. Lautman, selon laquelle le mariage mixte est :

«[...] toute union conjugale conclue entre les personnes appartenant à des religions, à des ethnies ou à des races différentes, si ces différences provoquent une réaction de l'environnement social. »²⁰

Le mariage islamo-chrétien est tout particulièrement remarqué, car il est une sorte d'excès par rapport aux autres mariages homogames,

«[...] qui tendent à perpétuer les groupes sociaux, religieux ou ethniques et à maintenir leur cohésion au cours du temps. »²¹

Selon G. Varro, l'opposition entre ces deux types de mariages permet de concevoir et d'élucider la catégorie du mariage mixte, car en tant que tel, il n'existe pas. Pourtant, sa représentation, quant à elle, existe ; les démographes ont érigé en catégorie à part les couples « national-étranger », et les sociologues du mariage et de la famille parlent des couples « hétérogames »²². Cette catégorie, comme tant d'autres, nous est indispensable, car tous les acteurs se définissent par opposition à un « autre », un « étranger » (du point de vue culturel, régional, national, etc.)²³.

Les unions hétérogames restent toujours

¹⁸ « Un mariage sera mixte au point de vue social selon l'endroit où on aura mis la barrière. Et l'endroit où l'on met la barrière est rigoureusement arbitraire. » Barbara A., *Les couples mixtes*, Editions Bayard, Paris, 1993, p. 15.

¹⁹ Contre toutes les tentatives de l'homogénéisation de la culture du groupe qui néglige les variations internes, Breger et Hill ont écrit : « In this way, the ethnic culture is homogenized, that is, it is assumed that the cultural conversations, including religion, language, norms and expectations, are not only the same for people of a particular ethnic identity, but are also completely accepted and practiced by them all, that there is one pure, easily identifiable set of ethnic traditions, religion and speech. » In Breger R., Hill R., *Introducing Mixed Marriages*, in Breger R., Hill R., *Cross-cultural Marriage: Identity and Choice*, op. cit., p. 9.

²⁰ Bensimon D., et Lautman F., *Un mariage, deux traditions. Chrétiens et Juifs*, Paris, CNRS, Université de Bruxelles, Centre national des hautes études juives, 1977, p. 9.

²¹ Girard A., *Le choix du conjoint*, op. cit., p. 30.

²² Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 17-18.

²³ Cf. Bauman Z., *Socjologia*, Editions Zysk i S-ka, 2002.

« [...] statistiquement minoritaires ; même si le brassage des populations est au moins deux fois plus intense aujourd'hui qu'il y a cinquante ans, les gens se marient encore "entre eux", si on considère que cela signifie entre personnes de niveaux social, éducatif, économique et professionnel comparables. Bien que les indices retenus se soient diversifiés et surtout affinés, on constate une grande continuité dans l'analyse du choix du conjoint par l'homogamie, qui semble digérer tous les changements sociaux, y compris l'individualisme. »²⁴

Il convient de souligner que la mixité culturelle ou religieuse n'empêche en rien l'homogamie sociale.

Le terme de « couple mixte » donne à croire qu'un couple mixte aura les mêmes caractéristiques qu'un autre couple mixte, qu'ils ont des choses importantes en commun, bref, qu'ils font partie d'une même « espèce » de couples ; or, les situations individuelles étudiées ne confirment pas cette vision stéréotypée²⁵. D'où l'importance de compléter l'étude des grandes tendances par l'étude de cas, le rapport des forces entre les conjoints, leurs histoires singulières et les attitudes individuelles déterminant, plus que leurs différences, d'appartenances ou de langues, les variations de comportement dont dépend la socialisation des enfants, etc.²⁶.

Une dernière remarque par rapport à la définition du mariage mixte, adoptée pour mes recherches, est inspirée par les travaux de D. Schnapper²⁷. Cette définition est relative à une époque, à une société et même à un milieu social. Elle relève même d'une construction sociale, qui ne recouvre pas une réalité objective.

« Pendant les guerres de religion, le mariage entre un(e) catholique et un(e) protestant était "mixte". Il est resté aujourd'hui dans certains milieux où la conscience religieuse est forte. [...] Dans d'autres milieux sociaux, le terme peut désigner le mariage entre un(e) Juif(ve) et un(e) Gentil(le) mais, dans d'autres encore, un(e) Juif(ve) ashkénaze et un(e) Juif(ve) séfarade [...]. »²⁸

En concluant, elle ajoute que :

« [...] tout couple est mixte dans la mesure où il met en présence deux individus qui ne sont pas identiques – mais elle est une construction sociale. »²⁹

²⁴ Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 87.

²⁵ Cf. *Ibidem*, p. 204.

²⁶ Cf. *Ibidem*, p. 205.

²⁷ Cf. Schnapper D., *Préface*, in Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité... conjugale...*, op. cit., p. 181-182.

²⁸ *Ibidem*.

²⁹ *Ibidem*.

1.2. L'état des recherches

Il faut souligner que les études sur le mariage mixte sont plutôt rares en France. Elles ont été longtemps occultées par un intérêt exclusif pour l'homogamie sociale. En France, la publication des résultats de recherches d'A. Girard³⁰ et puis de M. Bozon et F. Héran³¹ place le mariage homogame comme une norme. Le mariage mixte apparaît comme une exception à la règle selon laquelle « qui se ressemble s'assemble », voire comme une déviance. Bien évidemment, la stigmatisation de la mixité conjugale est bien plus ancienne, mais A. Girard est

« [...] parvenu à imposer sa problématique – celle de l'homogamie – à tous les chercheurs, y compris au sein de la recherche administrative. »³²

Depuis une vingtaine d'années, le changement s'est produit. Les chercheurs se sont intéressés aux couples mixtes. Les travaux, désormais classiques, d'A. Barbara³³ ou de J. Streiff-Fenart³⁴ ont traité le sujet de la mixité conjugale en France. Depuis, d'autres recherches ont été effectuées (G. Varro, C. Philippe, G., Neyrand, M. M'Sili³⁵, etc.). Les traits communs de ces travaux sont le choix d'une méthode qualitative (les entretiens, les observations), la fixation sur les difficultés de ce type d'unions, la mise en avant des couples au détriment de la génération suivante.

Les chercheurs de différents pays s'intéressent aux différents types de mixité. Généralement, ils consacrent leurs recherches à une seule forme de mariage mixte, même si, la plupart du temps, plusieurs déterminants de la mixité coexistent au sein d'un seul couple. En France, c'est le critère de la nationalité, de la culture et de la religion qui attire l'attention des chercheurs.

Les études concernent généralement des couples dont un des acteurs est issu du groupe majoritaire. Les recherches sur les mariages entre les ressortissants de deux groupes minoritaires sont très rares. Les chercheurs se focalisent davantage sur certaines minorités, par

³⁰ Cf. Girard A., *Le choix du conjoint*, op. cit.

³¹ Cf. Bozon M., Héran M., *La formation du couple, Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Editions La Découverte, Paris, 2006.

³² Singly de, F. (dir.), *La famille, l'état de savoir*, Editions La Découverte, Paris, 1992, p. 426.

³³ Barbara A., *Les couples mixtes*, Editions Bayard, Paris, 1993.

³⁴ Streiff-Fenart J., *Les couples franco-maghrébins en France*, Editions L'Harmattan, Paris, 1989.

³⁵ Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit. ; Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité ... conjugale...*, op. cit.

exemple, en France, sur les Maghrébins³⁶. Puis, il y a des études sur les mariages mixtes des Occidentaux : franco-américains ou franco-allemands³⁷. Les cas de mariages franco-asiatiques n'attirent guère l'attention des chercheurs.

Les études portent majoritairement sur les couples mixtes, et rarement sur la progéniture³⁸. Les thèmes évoqués par les chercheurs en mixité conjugale sont le taux de mariages mixtes, les causes des mariages mixtes, le choix des partenaires, les conséquences des mariages mixtes, les femmes, les rapports conjugaux et la vie conjugale.

Une dernière remarque : avant 1990, les études se concentraient sur les problèmes auxquels les couples mixtes sont confrontés (conflit, racisme, divorce, etc.) ; puis, la tendance a changé, et les côtés positifs de la mixité conjugale sont mis plus volontairement en lumière.

1.3. Théorie du don

J'ai axé mes recherches à partir de la théorie du don de M. Mauss. J'ai repris une définition sociologique d'A. Caillé :

« [...] par don nous entendons [...] toute prestation de biens ou de services effectuée, sans garantie de retour, en vue de créer, entretenir ou régénérer le lien social. Dans la relation de don, le lien importe plus que le bien. »³⁹

Pourquoi s'appuyer sur cette théorie ? Car le don concerne la totalité de l'existence sociale et la famille plus encore.

« Aujourd'hui encore, rien ne peut s'amorcer ou s'entreprendre, croître et fonctionner qui ne soit nourri par le don. A commencer par le commencement, autrement dit par la vie elle-même, au moins pour quelque temps encore, ni achetée ni conquise, mais bel et bien donnée, et donnée, généralement, au sein d'une famille, légitime ou illégitime. »⁴⁰

³⁶ Cf. Streiff-Fenart J., *Les couples franco-maghrébins en France*, op. cit. ; Streiff-Fenart J., *La nomination de l'enfant dans les familles franco-maghrébines*, in *Sociétés Contemporaines*, 4, 1990 ; Varro G., Lesbet D., *Le prénom révélateur*, in Abou-Sada G., Millet H., *Génération issues de l'immigration*, Editions Arcantère, Paris, 1986, etc.

³⁷ Varro G., *Les couples mixtes et leurs enfants en France et Allemagne*, Editions Armand Collin, Paris, 1995 ; Collet B., *Couples mixtes en France, couples binationaux en Allemagne. Mariages mixtes*, in *Hommes et Migrations*, 1167, p. 15-19.

³⁸ Cf. Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, Edition L'Harmattan, 2003.

³⁹ Caillé A., *Anthropologie du don : Le tiers paradigme*, Editions La Découverte/Poche, Paris, 2007, p. 124.

⁴⁰ Godbout J., *L'esprit du don*, Editions La Découverte/Poche, Paris, 2000, p. 21.

Dès la rencontre entre une femme et un homme, le don est au cœur de leur relation. Il est présent tout au long de la formation du couple, puis de la famille. Le cycle « donner, recevoir, rendre » commence avec l'histoire de deux personnes, et ce, dès leur premier échange verbal. Ils « donnent » des mots, porteurs de significations autres que dans une simple conversation habituelle, car :

« C'est "dans" la chose donnée que se trouverait la "force" qui contraint le donataire à la rendre. »⁴¹

Toute chose échangée est dotée d'une force, d'un esprit « *hau* », pour reprendre la notion de M. Mauss⁴², et cette force instaure l'obligation de les rendre et les distingue des autres choses ordinaires. Les dons, à l'opposition des choses ordinaires, gardent en eux la trace des personnes par lesquelles ils ont circulé⁴³.

« Dans un rapport de don, la personne en tant que telle est engagée. Elle n'est pas un moyen. Ce qui circule transporte cet élément personnel. Ce qui circule contient une partie de soi. Tout don est un don de soi et peut difficilement être traité en objet. »⁴⁴

Ainsi, le don peut initier un cycle d'échanges entre une femme et un homme, à condition qu'il soit reconnu en tant que tel, et reçu par le donataire.

« Car le don sert avant tout à nouer des relations. Et une relation sans espoir de retour (de la part de celui à qui l'on donne ou d'un autre qui se substituerait), une relation à sens unique, gratuite en ce sens et sans motif, n'en serait pas une. »⁴⁵

La liberté du donataire rend la suite du cycle du don incertain, puisque personne ne peut l'obliger à rendre ce qu'il a obtenu. Le couple humain, comme tous les autres types d'alliances, ne peut exister que dans le registre de l'*inconditionnalité conditionnelle*⁴⁶, qui permet de réconcilier l'espoir du donateur de recevoir le contre-don et la liberté du donataire de ne pas le donner. L'individu qui prend l'initiative d'offrir des biens, des services, des mots..., et ainsi de nouer un lien, prend le risque de voir son don rejeté par l'autre personne. Le donataire peut refuser un don, ou ne pas le reconnaître en tant que tel, pour empêcher l'établissement d'une relation personnelle avec le donateur.

⁴¹ Mauss M., *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Editions PUF, préface de Weber F., p. 31.

⁴² Cf. Mauss M., *Essai sur le don*, *op. cit.*

⁴³ Cf. *Ibidem*, p. 132.

⁴⁴ Godbout J., *L'esprit du don*, *op. cit.*, p. 300.

⁴⁵ *Ibidem*, p. 14-15.

⁴⁶ Le terme « d'inconditionnalité conditionnelle » a été utilisé par A. Caillé in Caillé A., *Anthropologie du don*, *op. cit.*, p. 94.

« Parce que dans l'alliance chacun reste libre, parce que les amis et les alliés sont toujours des ennemis en puissance, des adversaires d'hier ou de demain, chacun est tenu à l'inconditionnalité dans le registre de paix. »⁴⁷

Malgré ce risque :

« une partie considérable de notre morale et de notre vie elle-même stationne toujours dans cette même atmosphère du don, de l'obligation et de la liberté mêlés. »⁴⁸

Les avantages de chaque nouveau cycle de « donner, recevoir, rendre » sont considérables. Le don, grâce aux alliances nouées, offre à l'individu la possibilité de créer un réseau personnel : couple, famille, amis..., des êtres uniques les uns pour les autres. Cette opportunité de se sentir unique et d'être entouré par des êtres uniques permet d'affronter un éventuel rejet de la part de l'autre personne. Ainsi, l'idée qu'un don est gratuit et complètement désintéressé est erronée, comme l'explique A. Caillé :

« Le don n'est donc nullement "désintéressé". Simplement, il donne le privilège aux intérêts d'amitié (d'alliance, d'aimance, de solidarité, etc.) et de plaisir et/ou de créativité sur les intérêts instrumentaux et sur l'obligation ou la compulsion. [...] Le don ne doit pas être pensé sans l'intérêt ou hors de lui, mais contre l'intérêt instrumental. Il est ce mouvement qui, aux fins de l'alliance ou (et) de la création, subordonne les intérêts instrumentaux aux intérêts non instrumentaux. »⁴⁹

En donnant, une femme ou un homme se déclare concrètement prêt à jouer le jeu de l'association et de l'alliance avec la personne choisie, et elle ou il sollicite sa participation⁵⁰. Le désir de donner est aussi important que celui de recevoir.

« Que donner, transmettre, rendre, que la compassion et la générosité sont aussi essentiels que prendre, s'approprier ou conserver, que l'envie ou l'égoïsme. »⁵¹

C'est le fait de donner qui rend la relation entre une femme et un homme concevable.

« S'apprivoiser, " c'est créer des liens", dit le renard au Petit Prince. C'est rendre quelqu'un unique. Rien n'est plus banal assurément. Mais en passe de raréfaction. Car le temps manque, et s'apprivoiser prend du temps. C'est pourquoi les hommes achètent des choses toutes faites chez le marchand [...]. »⁵²

En dehors des cas pathologiques, le couple formé par une femme et un homme ne se base pas sur des relations marchandes, car il est inconcevable d'acheter ou de vendre ce lien qui crée et affirme l'unicité de la personne engagée dans l'histoire d'amour. En paraphrasant

⁴⁷ Caillé A., *Anthropologie du don*, op. cit., p. 103.

⁴⁸ Mauss M., *Essai sur le don*, op. cit., p. 219.

⁴⁹ Caillé A., *Anthropologie du don*, op. cit., p. 126-127.

⁵⁰ Cf. *Ibidem*, p. 19.

⁵¹ Godbout J., *L'esprit du don*, op. cit., p. 31.

⁵² Cf. Saint-Exupéry de, A., *Le petit prince*, Editions Folio.

l'idée de J. Godbout, nous pouvons dire que le don, caractérisé comme mode de circulation des biens au service du lien conjugal, constitue un élément essentiel à tous les couples⁵³.

La reconnaissance et l'acceptation du don en tant que tel par le donataire permettent de transformer un étranger en une personne intime, en un noyau de la famille.

*« La transmutation d'un étranger en familial est le phénomène de base du don, qui permet ensuite la réciprocité et le marché, mais permet d'abord à la société de se perpétuer comme société (et non pas seulement comme famille), de se renouveler en renouvelant l'alliance à chaque "génération". On trouve donc l'étranger au lien où on l'attendait le moins : au cœur des rapports personnels, comme fondement de la sphère domestique elle-même. »*⁵⁴

Une nouvelle famille, ainsi créée, devient un lieu privilégié d'échange de dons. Selon J. Godbout, c'est au sein du foyer qu'on retrouve le don originaire, le début de la chaîne du don pour tout le monde, le don de la vie, le don de soi par excellence, la naissance d'un enfant⁵⁵. Elle crée un état de dette dont l'individu ne peut se libérer qu'en donnant la vie à son tour. Elle est un événement majeur qui permet de comprendre et d'appivoiser sa propre mort.

*« Quand on a donné la vie, c'est aussi accepter de mourir parce qu'il faut que ceux qui donnent la vie meurent pour que ceux qui naissent vivent, pour leur faire la place ; volontairement, car celui qui naît est infiniment faible et pourrait être écrasé instantanément par ceux qui donnent la vie. Dans de nombreuses sociétés, le dieu de la mort est aussi le dieu de la naissance et du sexe, observe Joseph Campbell, qui ajoute : "Aussitôt que l'on a engendré ou que l'on a donné naissance, on passe du côté de la mort. L'enfant est la nouvelle vie, et l'on est seulement le protecteur de cette nouvelle vie." (1988, p. 110 ; notre traduction). »*⁵⁶

La famille au quotidien est prise dans la spirale du cycle de « donner, recevoir et rendre ». Tout y circule, et il est difficile de fournir une liste exhaustive de tous ces dons. Selon J. Godbout, le seul fait d'être témoin des échanges de dons devient, pour les enfants, un moyen d'éducation⁵⁷. La famille transmet à une nouvelle génération le savoir-faire de « donner, recevoir et rendre », la maîtrise du cycle, pour qu'elle ne soit pas envahie par le sentiment de vulnérabilité.

Le cycle de « donner, recevoir et rendre » au sein des couples modernes est caractérisé par l'état de dette, chacun se sentant plus endetté que l'autre.

« Un rapport familial réussi serait celui où la dette est renversée relativement à leur hypothèse [l'état de dette comme normal dans un rapport de don] : un rapport où chacun croit recevoir plus qu'il ne donne, où chacun se sent en dette vis-à-vis de l'autre, plutôt que

⁵³ Cf. Godbout J., *L'esprit du don*, op. cit., p. 32.

⁵⁴ *Ibidem*, p. 46.

⁵⁵ Cf. *Ibidem*, pp. 59-60.

⁵⁶ *Ibidem*, p. 305.

⁵⁷ Cf. *Ibidem*, p. 71.

de considérer que l'autre est en dette envers lui. "Je lui dois tellement" est une phrase que nous avons entendue souvent, des deux partenaires. »⁵⁸

D'après l'auteur de *L'esprit du don*, les partenaires, puis les membres de la famille donnent à chaque fois plus pour ne pas laisser l'égalité s'installer dans leurs relations, car

« [...] le don ne cherche pas l'égalité ou l'équivalence. [...] La recherche de l'égalité ne peut être légitime que dans les rapports bureaucratiques abstraits. Dans les rapports personnels, elle est une insulte et tend à nier le lien. L'égalité introduit la rivalité que le don, au contraire, évacue en faisant alternativement des partenaires des "supérieurs" et des "inférieurs". »⁵⁹

La recherche des relations égalitaires dans un couple, en dehors de certaines périodes transitoires durant lesquelles ils définissent leur lien, est un signe, d'après Godbout, de sa « mauvaise santé ». Les relations basées sur le don, transformées par la rivalité en rapports marchands, mènent inévitablement les partenaires d'échanges vers la rupture. La base d'un rapport de couple qui « fonctionne » serait le don dans son expression inégalitaire. Chaque partenaire doit considérer qu'il reçoit quelque chose d'unique, qu'il ne pourra jamais rendre, et qu'aucune autre personne ne pourra lui offrir. Tous les deux doivent concevoir qu'ils reçoivent plus qu'ils ne donnent.

« L'inégalité devient consubstantielle au rapport et nourrit sa dynamique. Un couple qui "fonctionne" bien vit dans un état de dette réciproque permanent, considéré comme normal, inépuisable, et n'a donc pas de sens comptable égalitaire. »⁶⁰

Le mariage, ainsi, ne peut pas être considéré comme un contrat dont les signataires échangent les mêmes services : sentiment contre sentiment, regard positif sur l'autre contre regard positif sur soi, etc.⁶¹, car l'état de dette réciproque y est volontairement entretenu. Dès que les partenaires s'approchent trop de l'état d'équilibre, l'un des deux accomplit, généralement, un geste qui fait éclater l'équivalence, une folie, un excédent qui éloigne à nouveau les partenaires de l'équilibre⁶².

Avec les hypothèses des théoriciens du don, nous considérons que la famille est basée sur le don mais qu'elle est également

« [...] le lieu de base du don dans toute société, le lieu où il se vit avec le plus d'intensité, le lieu où on en fait l'apprentissage »⁶³. C'est au sein du couple que l'union de

⁵⁸ Godbout J., *L'esprit du don*, op. cit., p. 49.

⁵⁹ *Ibidem*, p. 253.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 253.

⁶¹ Cf. Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, Editions Presses Universitaires de France, *Que sais-je ?*, Paris, 1993, p. 46.

⁶² Cf. Godbout J., *Esprit du don*, op. cit., p. 50.

⁶³ *Ibidem*, p. 45.

deux étrangers forme « [...] le noyau de ce qui sera le lieu le moins étranger, le lieu de la définition même de ce qui n'est pas étranger : la famille. »⁶⁴

En sachant que le couple reste le lieu d'échange de dons par excellence, il est temps de se poser la question de savoir quel type de don échangent ceux qui décident de choisir leur partenaire en dehors de leur milieu culturel, religieux, national. Certes, leur relation n'échappe pas à la règle, et elle est aussi basée sur l'échange de dons tout à fait ordinaires : les sentiments, la sécurité, l'intelligence, la beauté, mais aussi les choses utiles, et la liste ne s'arrête pas là. Ceci dit, ce n'est pas ce type de dons qui nous interpelle, même si leur rôle n'est pas négligeable dans la construction de la vie à deux. Mon attention est attirée par les dons qui permettent aux couples mixtes de transgresser les règles en matière de mariage, établies par leurs communautés de référence. C'est la différence, dans ces diverses expressions, nationale, culturelle ou religieuse, qui semble endosser le rôle primordial dans le processus de formation de ces unions. Parfois, elle devient même le ciment des couples mixtes, car les protagonistes de la mixité conjugale ou familiale sont souvent à la recherche de l'exotisme et de ce qui est hors du commun. Ces adeptes de la différence sont généralement dotés de la curiosité, de l'ouverture d'esprit les poussant à rechercher un/une partenaire inattendu(e). Ils mettent en cause, consciemment ou non, les modèles matrimoniaux perpétués par les anciennes générations⁶⁵. La rigidité des règles jugées, par certains, incompatibles avec la condition de l'homme du temps postmoderne leur donne envie d'aller vers de nouveaux horizons, à la rencontre des cultures et des religions différentes. Cette envie d'ouverture leur permet de découvrir l'« autre » et de le transformer d'un « ennemi » en un « allié », en une personne plus intime dans le réseau familial. Les différences entre des partenaires dissemblables, au lieu d'être considérées comme un handicap, deviennent un atout dans la construction du cycle d'échange qui répond au besoin de complémentarité⁶⁶. Ceci dit, tout ce qui sépare les conjoints met aussi à l'épreuve leur union. Confrontés aux différents héritages culturels et religieux, les conjoints doivent savoir renoncer à certains territoires personnels pour pouvoir construire un univers commun. C'est ainsi que le don en forme de

⁶⁴ Godbout J., *L'esprit du don*, op. cit., p. 46.

⁶⁵ Les partenaires lointains sont interdits comme les partenaires les plus proches : le père, la mère, les frères et les sœurs. Cette peur du trop semblable et trop différent semble participer de la même règle : il s'agit de préserver une identité de groupe. (Cf. Lévi-Strauss C., *Les structures élémentaires de la parenté*, Editions Mouton&CO, La Haye, Paris, 1967).

⁶⁶ L'idée de la complémentarité est basée sur le mythe de la moitié perdue, de la moitié complémentaire, présenté par Platon dans *Le banquet*, (Cf. Platon, *Le banquet*, Editions Librio, 2005). Elle a été reprise par plusieurs sociologues : Parsons T., *The Structure of Social Action*, Murdock G.H., *De la structure sociale*, Editions Payot, Paris, 1972, Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, Editions Presses Universitaires de France, *Que sais-je ?*, Paris, 1993.

« renonciation » apparaît dans le cycle d'échange des couples mixtes. Certes, savoir renoncer est l'essence de toutes les unions conjugales qui perdurent dans le temps, aussi bien homogames qu'hétérogames, mais dans le cas de ces dernières, ce don est échangé plus fréquemment. Les conjoints dissemblables, tout au long de leur vie commune, renoncent à certains éléments de leurs héritages pour rendre possible la cohabitation pacifique de deux cultures et de deux religions au sein d'un seul foyer.

1.4. Intérêt de l'objet.

L'étude de cas des couples mixtes interconfessionnels devient un sujet d'importance pour la sociologie et l'anthropologie, en se classant dans la catégorie des institutions fondamentales pour la société

« [...] car c'est le plus souvent à travers l'union matrimoniale que se forge l'alliance entre les groupes et que se noue la solidarité sociale. »⁶⁷

A première vue, le mariage semble n'être que l'affaire intime de deux individus qui s'aiment, et pourtant, chaque personne en épousant une autre, selon les propos de C. Lévi-Strauss⁶⁸, épouse en même temps une culture et un passé dont l'individu n'est qu'une expression concrète, mais sûrement une expression complète, concentrée.

Le mariage donne naissance à la famille, une des bases de la société. L'importance que nous accordons à la famille est liée aux fonctions qu'elle réalise auprès de ses membres. Elle est au centre de la construction de l'identité individuelle.

« La famille a su se transformer pour assurer, tenter d'assurer, cette fonction centrale de production identitaire. Par sa propre histoire, elle peut le faire parce qu'elle dispose d'un mode de fonctionnement – l'amour – qui présuppose (dans l'idéal) la gratuité et l'inconditionnalité. L'amour et l'affection autorisent la création de liens de confiance, confiance qui selon l'expression d'Anthony Giddens (1990), "n'est pas donnée, mais travaillée, et ce travail signifiant est un mécanisme mutuel de révélation de soi". »⁶⁹

En relation avec la théorie du don, je propose juste de remplacer « la gratuité et l'inconditionnalité » par « l'inconditionnalité conditionnelle⁷⁰ », qui conjugue la conditionnalité (je ferai ceci à condition que l'autre ou les autres fassent cela) et l'inconditionnalité (je ferai cela sans attendre un quelconque retour) de chaque échange des

⁶⁷ Delière R., *Anthropologie de la famille et de la parenté*, Editions Armand Colin, 1996, 2005, 2e édition, p. 13.

⁶⁸ Cf. Lévi-Strauss C., *Les structures élémentaires de la parenté*, op. cit.

⁶⁹ Singly de, F., *Le soi, le couple et la famille*, op. cit., p. 14.

⁷⁰ Cf. Caillé A., *Anthropologie du don*, op. cit., p. 94-96.

bons. La famille est devenue un endroit permettant à l'individu de se réaliser par la découverte de ses ressources cachées, la construction de l'unité et la stabilisation. L'Homme d'aujourd'hui fonctionne sur plusieurs niveaux de vie qui ne demandent l'engagement que d'une partie de son être. Partagée entre le grand nombre d'univers plus ou moins cohérents, dépossédée de son unicité, chaque personne a besoin d'affirmation de soi-même, de la construction de l'identité et de la révélation de la personnalité latente. D'après J. Godbout, c'est la famille qui rend ces besoins réalisables grâce à la circulation de l'amour, peu disponible sur d'autres marchés tels que le marché du travail ou le marché des activités extraprofessionnelles. L'épanouissement de l'individu, selon mon humble opinion forgée par les travaux de F. de Singly, H. Kellner, P. Berger et T. Luckmann, dépend des autres personnes, même s'il est en possession de ses propres ressources en lui, sans le soutien d'un intermédiaire, qui est attentif aux richesses cachées, il n'est pas capable de les mettre en valeur.

Le mariage moderne, selon A. Giddens⁷¹, différencie la relation avec des très proches des relations avec le reste d'autrui significatif, par l'amplitude des domaines concernés dans la relation avec un conjoint, et par les effets de cette amplitude sur les moyens de validation de soi, autrement dit par l'amour inconditionnel de la part d'un parent ou l'amour global de la part d'un conjoint.

« Dans le cache de l'individualisme contemporain, le mariage occupe une position paradoxale. Il s'efface et revient. Il s'efface devant la cohabitation pour autoriser la naissance d'un sentiment amoureux libéré de contraintes, de regards dépouillés des apparences sociales. »⁷²

Puis, l'institution du mariage revient sur le devant de la scène pour les couples qui souhaitent donner une forme statuaire à leur engagement, être reconnus comme des membres d'un groupe conjugal. Selon F. de Singly, le mariage permet aux individus de trouver l'unité de leur identité. Il est un remède contre l'éclatement du soi.

« C'est là sans doute la différence la plus importante entre le mariage et le concubinage. »⁷³

Ainsi, le mariage, une union de deux personnes en vue de la création d'une famille, joue un rôle important dans la construction de soi-même, en permettant à l'individu de retrouver son identité dans la pleine unicité, renforcée par une complémentarité apportée par

⁷¹ Cf. Singly de, F., *Le soi, le couple et la famille*, op. cit., p. 66.

⁷² *Ibidem*, p. 226.

⁷³ *Ibidem*.

le conjoint, ce qui ne permet pas de le classer parmi les institutions démodées. La richesse apportée par les couples est en

« [...] perception inconsciente d'une problématique commune, avec simultanément des manières complémentaires d'y réagir chez l'un et l'autre. »⁷⁴

Dans cette perspective, le célibataire est placé en position de faiblesse car privé d'une force constructive, enrichissante et gratuite d'une autre personne. L'individu, selon l'image créée par Platon⁷⁵, a besoin d'une autre moitié pour redevenir une « unicité » parfaite, sinon, il est incapable de retrouver le bonheur :

« Il devient clair ainsi que la complémentarité n'est pas (...) un raté de l'homogamie, mais qu'elle se situe au cœur du couple. »⁷⁶

Les unions mixtes islamo-chrétiennes deviennent un sujet d'importance, car elles mettent en question la construction des relations entre les groupes d'appartenance des conjoints et par ailleurs entre le conjoint « étranger » et la société « d'accueil ». Les questions qui se posent sont les suivantes : peut-on considérer les mariés comme de réels représentants de leur milieu et leurs relations et interactions conjugales comme une miniature des relations et interactions de leurs communautés⁷⁷ ? Quelles sont les interactions mutuelles des couples mixtes et de leurs communautés de référence ? Peut-on concevoir la mixité conjugale comme un moyen d'intégration d'un/une étranger(ère) ou de deux conjoints étrangers dans une société d'accueil ?

La mixité conjugale met en lumière la problématique de l'intégration, puisqu'un couple franco-étranger joue son rôle dans le processus d'adaptation d'un immigré. Le milieu des sociologues reste partagé par la question. D'un côté, il y a une tendance à percevoir le processus de l'intégration d'un « étranger », réalisée au travers de la famille d'accueil, en tant qu'une sorte d'obligation⁷⁸, qui est souvent ressentie par le principal intéressé comme une violence symbolique. Un/une conjoint(e) est accueilli(e) par la famille et par la société à condition de démontrer sa volonté ferme de s'adapter à l'entourage, même au prix du reniement de son héritage culturel et religieux. Indépendamment de son implication dans le processus d'intégration, il/elle subit une surveillance constante de la part des proches, qui

⁷⁴ Lemaire J.-G., *Le couple : sa vie, sa mort. La structuration du couple humain*, Editions Payot, Paris, 1979, p. 142.

⁷⁵ Cf. Platon, *Le banquet*, op. cit.

⁷⁶ J. C. Kaufmann, *Sociologie du couple*, op. cit., p. 14.

⁷⁷ Cf. Delcroix G., Guyaux A., Rodriguez E., *Le mariage mixte comme rencontre de deux cultures*, in *Life stories, Récits de vie*, 5, p. 49-61.

⁷⁸ Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit.

l'oblige à répondre fréquemment aux exigences du milieu d'accueil en dépit de ses convictions. Dans cette perspective, l'insertion de l'époux n'est jamais totale ni définitive.

D'un autre côté, une autre tendance opposée, c'est le refus de classer définitivement le processus de l'intégration réalisée par les couples mixtes comme une violence symbolique⁷⁹. Il s'avère qu'elle peut aussi rendre de nombreux services, aussi bien au conjoint « étranger » qu'à la famille d'accueil. Le mariage mixte devient une sorte de stratégie d'intégration qui permet aux étrangers de s'adapter à la société d'accueil. Il est un lieu d'accueil d'un « autre » mais en même temps, il crée un espace de changement au sein de la famille qui accepte un conjoint inattendu ; c'est une influence mutuelle qui s'exerce. La mixité modifie aussi la composition de la société tout entière, en introduisant de nouveaux modes de vie, en mélangeant les cultures ; elle change remarquablement le profil sociologique d'un nombre grandissant de familles françaises.

En outre, le mariage mixte permet de comprendre la logique sociale qui existe derrière n'importe quelle union, car le mariage est un fait social universel⁸⁰, mais diversifié selon les sociétés (plus la société est faible, plus la réglementation du mariage est stricte et sévère, et quelquefois plus contraignante pour la femme), les cultures et les religions ; il met aussi à jour certains mécanismes qui, s'ils lui sont propres, n'en sont pas moins généralisables. Or, vu d'une perspective micro psychosociologique, les unions mixtes donnent une image des situations vécues en couples, justement parce qu'à certains moments, la vérité des relations conjugales ne peut plus échapper aux partenaires du fait même de certaines distances irréductibles⁸¹.

L'étude des mariages mixtes devient d'autant plus intéressante et utile que malheureusement, nous pouvons constater une absence de cette catégorie de couple dans la sociologie de la famille :

« Si les familles comprenant des conjoints actuellement ou autrefois étrangers ne sont pas étudiées, n'est-ce pas encore une manière d'affirmer au plan épistémologique, le rôle intégrateur de l'institution familiale, en imposant l'assimilation pure et simple de l'étranger (illustré par son absence) ? »⁸²

Les sociologues, de leur côté, occultent la catégorie du mariage mixte de leurs recherches, puisque :

⁷⁹ Cf. Tribalat M., *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Editions La Découverte, Paris, 1995.

⁸⁰ L'idée du mariage en tant que fait social universel a été développée par A. Barbara, in Cf. Barbara A., *Les couples mixtes, op. cit.*

⁸¹ Cf. *Ibidem*, p. 24.

⁸² Varro G. (dir.), *Les couples mixtes, op. cit.*, p. 97.

« Il est probable que, pour la plupart des sociologues de la famille en France, introduire dans l'analyse la notion de "mixité" représente un élément "culturaliste", inacceptable dans le contexte français. C'est-à-dire qu'elle oblige à prendre en compte des éléments différenciateurs que le "modèle républicain" a décrétés par l'identité citoyenne et qu'il serait "nuisible" de raviver. Le point de vue officiel français s'impose et l'étranger (ou anciennement étranger) "disparaît" à l'intérieur de la famille française. »⁸³

Un travail de catégorisation est devenu nécessaire dans le domaine de la mixité conjugale pour déterminer si les couples et les familles interconfessionnels islamo-chrétiens ont des spécificités partagées qui permettent de les traiter comme une catégorie à part, en les distinguant des autres couples. Le sociologue qui fait des recherches sur ces types de mariages doit étudier les processus sociaux de la catégorisation : comment la catégorie se constitue et quel est son impact sur les couples mixtes et sur leur environnement.

L'étude du cas des unions mixtes devient intéressante, puisqu'elles sont également des signes visibles des changements qui sont survenus dans nos sociétés. Aujourd'hui, il est impossible de penser une nation dans les catégories de pureté ethnique, car elle est façonnée par les rencontres multinationales, le métissage culturel et religieux. Les membres de la société, indépendamment de leurs nationalités, origines, cultures, religions, etc., sont obligés de vivre dans un même espace. La cohabitation est non seulement possible, mais à l'heure actuelle, elle est même indispensable, sinon la société cessera d'exister.

« Le pluralisme met en crise le processus d'identification des individus et des groupes. Comment savoir qui nous sommes dans un milieu hétérogène qui questionne, voire conteste ce que nous sommes ? Pour surmonter cette crise, il semble nécessaire de redécouvrir la dimension essentiellement dialogique de l'existence humaine, et par voie de conséquence, de toute appartenance religieuse. »⁸⁴

L'espace pluriculturel oblige l'homme à s'ouvrir au dialogue pour pouvoir entamer le processus d'identification, c'est-à-dire pouvoir se penser, s'identifier, s'affirmer socialement. L'enfermement dans la seule subjectivité conduit à une identité déconnectée de l'environnement pluriel de nos sociétés. Dans cet environnement pluriel (multinational, pluriculturel, pluri religieux, etc.), l'identité individuelle se construit socialement dans l'échange et la confrontation des repères de chacun.

La sociologie a également un devoir de déconstruire les stéréotypes, de donner une vision de la société qui serait la plus proche de la réalité. En faisant des recherches au sujet des couples mixtes qui réunissent les catholiques et les musulmans, le sociologue peut briser

⁸³ Varro G. (dir.), *Les couples mixtes, op. cit.*, p. 98.

⁸⁴ Brunin J.-L., *L'Islam*, Les Editions de l'Atelier, Paris, 2003, p. 150.

des préjugés et influencer le processus de modification de l'image sociale des personnes de confession musulmane.

« Le sociologue, de son côté, se retrouve devant un défi immense : en faisant ses recherches et construisant des théories sur la société, il est capable de la transformer. »⁸⁵

Les musulmans de France, en tant que minorité, se positionnent (acceptent, refusent ou restent neutres) par rapport à leur perception par la majorité. Si la méfiance et la peur de l'islam peuvent nous pousser inévitablement à cautionner un islam « diabolique », la rencontre, au contraire, ne peut qu'augmenter des chances de trouver un islam de France serein et ouvert⁸⁶. C'est aux sociologues de décrypter les sources du refus explicite de la société française d'accepter un « étranger » de confession musulmane.

« On peut envisager facilement qu'on soit citoyen français et catholique, citoyen français et protestant, orthodoxe, de confession juive et même bouddhiste, mais on résiste à l'idée qu'un musulman puisse être authentiquement citoyen français. »⁸⁷

Pourtant, l'histoire des relations entre l'Islam et l'Occident montre bien que les mouvements migratoires nous ont en quelque sorte conduits à vivre ensemble. L'« espace interpersonnel⁸⁸ » est caractérisé par un pluralisme qui n'est pas choisi ; mais malgré cela, il est impossible de nous y soustraire, et pourtant, nous essayons constamment de le rejeter. Découvrir les origines de ce malaise national, qui vite se transforme en confrontation du racisme avec des contre-attaques plus ou moins violentes, est aussi une des tâches des sociologues.

Les couples mixtes font dorénavant l'objet de recherches, car les enjeux de rencontre de deux religions sont plus larges que le domaine strictement religieux ou privé ; ils ne concernent pas moins l'avenir de la société et de l'humanité⁸⁹. Nous ne pouvons pas refuser toutes les différences au nom de la recherche de l'égalitarisme,

« [...] ou alors nous devons une fois encore préparer une théorie, et une pratique, du massacre systématique. »⁹⁰

L'histoire regorge d'exemples de dérives de la volonté d'imposer l'uniformité ; citons les systèmes totalitaires du XXe siècle : le nazisme ou le communisme. Dans la société

⁸⁵ Sztompka P., *Zycie codzienne – temat najnowszej socjologii*, in Sztompka P. et Boguni-Borowska M. (dir.), *Socjologia codziennosci*, Editions Znak, Krakow 2008, p. 17 (traduction faite par moi-même).

⁸⁶ Cf. Brunin J.-L., *L'Islam*, op. cit.

⁸⁷ *Ibidem*, p. 149.

⁸⁸ J'ai emprunté cette notion à Sztompka P., in Sztompka P., *Zycie codzienne – temat najnowszej socjologii*, op. cit. p. 23. Selon l'auteur, l'« espace interpersonnel » est un réseau de relations, multidirectionnel, entre les individus, en constante évolution et fluide.

⁸⁹ Cf. Brunin J.-L., *L'Islam*, op. cit.

⁹⁰ Ferrarotti F., *L'énigme d'Alexandre. Rencontres de cultures et progrès de la civilisation*, Collection Essais *La Lettre Volée*, Bruxelles, 2004, p. 42.

durablement multiculturelle et plurireligieuse, il n'est plus possible de nier l'«autre» ou de dénier son rôle⁹¹; oser la rencontre et risquer le partage avec celui ou celle qui ne nous ressemble pas permet d'éviter le conflit violent et l'anéantissement⁹².

« Les chemins vers l'avenir ne peuvent être que des chemins de solidarité, de connaissance mutuelle, de compréhension et d'estime. »⁹³

Enfin, il faut ajouter que l'étude des mariages mixtes réveille notre conscience de la mixité cachée en chaque être humain, qui porte en soi toute l'humaine condition, comme disait M. de Montaigne – chaque couple est « mixte », tout groupe, toute société est « mixte ». La mixité est un fait social et elle peut aussi être un exemple. Une sociologie des couples mixtes et de la mixité en général serait l'étude du cheminement qui part du vivre séparé pour aller vers le vivre ensemble, de l'individu vers le social⁹⁴.

« Le métissage fait partie des comportements fondamentaux du vivant, car une race pure est une race fragile, condamnée à long terme. Aussi bénéfique au niveau individuel qu'indispensable à l'échelle du groupe, le polymorphisme génétique correspond à la situation normale des espèces. »⁹⁵

1.5. Présentation du terrain.

Le champ de mes recherches se limite aux couples mixtes interconfessionnels, qui lient les catholiques et les musulmans en France. Mon échantillon est difficilement représentatif car la France est un pays laïc, où les convictions religieuses restent dans l'espace privé. Les statistiques concernant l'appartenance religieuse sont quasiment inexistantes. La justification de cet état est inscrite dans le premier article de la Constitution de 1958, qui proscrit le classement des Français par origine, race ou religion :

« La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. »⁹⁶

Dans les tableaux du recensement, la catégorie du mariage mixte existe depuis 1962, en accédant au même statut que le mariage homogame dit « normal ». Malheureusement, la

⁹¹ Cf. Maffesoli M., *Le temps des tribus*, Méridiens-Klincksieck, Paris 1988, p. 135.

⁹² Cf. Ferrarotti F., *L'énigme d'Alexandre. Rencontres de cultures et progrès de la civilisation*, op. cit., p. 85.

⁹³ Brunin J.-L., *L'Islam*, op. cit., p. 185.

⁹⁴ Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 20.

⁹⁵ Ruffié J., *De la biologie à la culture*, Editions Flammarion, Paris, 1973, p. 103.

⁹⁶ Cf. Brunet A., *Origine, religion, sexualité. Le tabou des statistiques*, *Le Figaro Magazine*, Cahier N°3 du vendredi 2 juin 2006, N° 19231.

notion « mixte » ne concerne que le cas d'un mariage entre un(e) Français(e) et un(e) étranger(ère), et les unions interconfessionnelles, interculturelles, etc., sont absentes de ces tableaux.

Afin de réaliser mes recherches, j'ai décidé d'utiliser les méthodes suivantes : l'observation participante, l'entretien et le récit biographique. Le choix des méthodes ci-dessus a été déterminé par le sujet de mes recherches, le mariage mixte interconfessionnel. C'est un domaine privé, de valeurs, de convictions et de croyances, difficilement accessible et analysable.

La méthode d'entretien et en particulier d'entretien semi-directif, ni entièrement ouverte, ni canalisée par un grand nombre de questions, m'a donné la possibilité de mettre en œuvre la communication et l'interaction humaine. Mes interlocuteurs ont eu la possibilité de s'exprimer librement, sans obligation de donner des réponses à des questions bien précises et parfois dérangeantes, ce qui a été primordial dans les entretiens touchant le domaine privé, comme celui du mariage et de la religion. Les entretiens m'ont permis de recueillir des informations sur le système de valeur choisi par nos interlocuteurs, sur le sens qu'ils donnent à leurs choix matrimoniaux et ensuite culturels, religieux, dans leur vie quotidienne. Le choix de cette méthode a été déterminé par le pouvoir de recueillir les données en profondeur, sans offenser les interviewés, tout en respectant leurs propres caches de références, leur langage et leur catégorie mentale. Cependant, les avantages de l'entretien ont été limités par ma position personnelle, ma relation spécifique avec certains interviewés, autrement dit par le manque de neutralité. J'ai réalisé des entretiens avec des couples mixtes, des prêtres, aussi bien des prêtres français que des prêtres polonais, des imams, des représentants de la communauté musulmane et aussi avec certains membres de l'entourage le plus proche, des membres des familles respectives, et des amis de longue date.

Au fur et à mesure de la réalisation des entretiens, j'ai été confrontée, plusieurs fois, à un paradoxe : l'envie d'être connu et reconnu par la société, liée au refus de témoigner, ce qui m'a poussée à modifier mon outil de travail. J'ai décidé de pratiquer l'observation participante⁹⁷, qui est devenue une combinaison de deux sous-catégories : par conversion et par opportunité⁹⁸.

La première concerne les chercheurs qui poussent à l'extrême leur participation, jusqu'à une participation-fusion, alors que la deuxième se rapporte à ceux qui sont déjà, de

⁹⁷ La méthode d'observation participante permet au chercheur de s'immerger pleinement dans la vie sociale où il prend un rôle réel, participe aux rites et aux institutions. Cette méthode a été introduite par B. Malinowski et développée par les chercheurs de l'« Ecole de Chicago ».

⁹⁸ Cf. Adler P., Adler P., *Membership Roles in Field Research*, Editions Sage Publication Inc, 1987.

par leur statut, dans la situation qu'ils étudient. L'observation participante m'a permis de capter des comportements au moment où ils se sont produits, sans l'intermédiaire d'un document ou d'un témoignage. Cette méthode, par ailleurs, a enrichi et corrigé des entretiens par son apport spécifique : la possibilité d'observer la façon d'agir spontanée, non suscitée par un chercheur. Pourtant, il fallait tenir compte des limites de l'observation participante. Dès le début de mes recherches, j'ai été confrontée à un dilemme lié à ma position personnelle. En connaissant l'importance de l'acceptation et de la confiance accordée par le Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens, il fallait que je choisisse entre la dissimulation de ma profession, au détriment de mon engagement personnel, et la vérité liée au risque de perdre la sincérité de mes interlocuteurs. Ce dilemme m'a accompagnée tout au long de mon travail de terrain et la solution s'est imposée selon le contexte.

La sélectivité de la mémoire du chercheur constitue un autre biais de l'observation participante. Sans possibilité de prendre des notes pour ne pas influencer la communauté, elle est devenue un réel danger pour mon travail. La solution, c'était la préparation de plusieurs comptes-rendus, rédigés par différentes personnes.

La méthode de l'observation participante m'a été utile pendant les rencontres des couples mixtes de la région parisienne et de Rhône-Alpes, et les rencontres plus intimes entre les amis proches, pendant des fêtes comme des cérémonies de fiançailles, de mariage, ou des fêtes religieuses. Elle m'a permis également de recueillir des réactions de l'entourage du couple mixte, des deux familles respectives et des amis.

Enfin, j'ai profité des avantages du récit de vie⁹⁹, afin de suivre le parcours de certaines personnes engagées dans des couples mixtes, surtout des étudiants qui sont venus en France pour continuer leurs études, et qui s'y sont installés pour vivre leur histoire de mixité. Cela m'a permis de mieux comprendre leurs parcours spécifiques, qui les ont menés jusqu'à la construction d'un foyer mixte malgré les opinions et réactions de l'entourage : de la famille, des amis et du reste de la société. Le récit biographique m'a donné la possibilité de dénicher des facteurs qui prédestinent certaines personnes à choisir la vie en couple mixte.

⁹⁹ « Le récit de vie est l'une des pratiques les plus courantes de la conversation ordinaire : souvenir d'enfance, récit de voyage ou de vacances, incident de notre vie, événement vécu font partie des échanges quotidiens. Le contexte de l'échange de paroles favorise l'expression et détermine le choix : repas entre amis à l'occasion d'un retour de vacances, fête familiale, compte rendu de mission en milieu professionnel sont quelques-unes des situations propices à la narration. » Cf. Brun P., *Le récit de vie dans les sciences sociales*, Article extrait du dossier n°188 « L'écriture de la vie » novembre 2003.

Chapitre 2 : Histoire du mariage mixte interreligieux.

Une approche historique nous permet de mieux comprendre le mariage mixte dans son expression moderne. L'histoire

« [...] permet de rendre le présent intelligible et de se piloter dans la société. L'histoire est une leçon. [...] Je pense que les historiens sont les moins mal placés des experts, non certes pour prévoir l'avenir, mais pour discerner ce qui passé peut surgir dans le futur »¹.

La découverte des origines de l'union hétérogame et de son évolution au fil des siècles nous mène vers une bonne connaissance de son état actuel ; selon François de Singly, la connaissance du passé est indispensable pour comprendre le présent domestique².

Le mariage mixte a toujours existé, avec pour preuve de nombreux exemples de ce type d'unions, puisés dans les différentes époques. Pourtant, il n'est devenu objet de préoccupation qu'à l'avènement des Etats. La société s'en préoccupe dès que les frontières des pays ont été dessinées³, et que la conscience d'être une nation est née.

« Frontière, voilà le mot clé : il n'est pas d'étranger sans frontières connues et ressenties. »⁴

Ainsi, la distinction entre « nous » et « eux » est établie et l'autre, celui qui se retrouve hors de la frontière établie, devient « l'étranger ». Certes, ce clivage entre les deux groupes a permis à leurs membres d'avoir une identité et de la partager avec les autres, mais il a constitué, également, la principale source de dévalorisation de l'autre. L'étranger devient l'ennemi injurié et méprisé. Pourtant, l'histoire démontre que son statut n'a pas toujours été négatif. P. Goubert met en lumière ces exemples d'étrangers accueillis à bras ouverts au

¹ Ferro M., Jeammet F., *Que transmettre à nos enfants*, Editions du Seuil, Paris, 2000, p. 204.

² Cf. Singly de, F. (dir.), *La famille, l'état de savoir*, op. cit., p. 8.

³ « Les frontières dessinent des brisures, entre les familles (Mur de Berlin, Corée, Palestine, USA-Mexique, etc.), entre les amis et entre les cultures... Les frontières perturbent le mouvement naturel de l'errance des hommes, de la pensée et des choses que l'on observe structurellement dans les mythes, chez les philosophes et dans l'économie des objets : Marcel Mauss parlait-il d'autres chose dans son remarquable Essai sur le don que de mouvement généralisé, de la circulation des hommes et des biens ? » Dufoulon S., Rostekova M., *Migrations, mobilités, frontières et voisinages*, L'Harmattan, 2011, pp. 8-9.

⁴ Goubert P., *Préface*, in Lequin Y. (dir.), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Editions Larousse, 2006, p. 10.

XVIII^e siècle⁵. C'est avec les guerres et les révolutions industrielles que le contraste entre les membres de la société d'accueil et les immigrés s'est creusé.

*« Les étrangers invités ou venus en France depuis un siècle et demi (et non pas seulement depuis vingt ans) ont été regardés, traités ou maltraités, compris ou incompris, comme ils ne l'avaient jamais été auparavant. Aux tolérances habituelles ont succédé des intolérances fréquentes. »*⁶

De même, le mariage avec un/une étranger(ère) est devenu suspect, car il transgressait la règle de l'homogamie conjugale.

L'histoire offre un éclairage nouveau sur les raisons de la stigmatisation, voire du rejet des couples islamo-chrétiens. En cause, la perception des Maghrébins de confession musulmane, forgée par les relations franco-maghrébines. La période de colonisation, puis la violence des guerres de décolonisation, le rapatriement de plusieurs dizaines de milliers de « harkis » (indigènes ayant servi l'Algérie française pendant la guerre d'Indépendance), tous ces événements ont empêché, et continuent encore d'empêcher une partie de l'opinion publique française de concevoir le Maghrébin comme un étranger semblable aux autres⁷. L'histoire des relations franco-maghrébines a forgé une image des musulmans en général. C'est une catégorie d'immigrés ou de Français (puisque les personnes de deuxième et troisième génération ont la nationalité française) à part, souvent isolée, marginalisée et méprisée⁸. Tant que l'immigration des Maghrébins était considérée comme temporaire, elle ne dérangeait guère, mais une fois devenue définitive, elle devient problématique. Un Maghrébin qui « [...] vit en famille, logé dans le même ensemble immobilier, envoyant ses enfants dans le même établissement scolaire [...] »⁹ gêne. Celui qui vit isolé, solitaire et dont la famille reste en terre étrangère est un immigré « inoffensif » puisque, à terme, il repartira dans son pays.

*« [...] la nouvelle dimension familiale de l'émigration est perçue comme plus "dangereuse" pour la nation que l'ancienne, même si cette situation devrait normalement conduire à une plus rapide intégration, voire à une assimilation à la nation française, comme ce fut le cas hier pour les immigrés italiens, espagnols ou polonais. »*¹⁰

La transformation de l'immigration maghrébine, accompagnée par certains événements comme le réveil de l'Islam ou la formation des mouvements islamistes, a créé les

⁵ Cf. Goubert P., *Préface*, in Lequin Y. (dir), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, op. cit.

⁶ *Ibidem*, p. 13.

⁷ Cf. Garden M., *Postface : la réflexion d'un historien*, in Lequin Y. (dir), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, op. cit.

⁸ Cf. Temime E., *France, terre d'immigration*, Editions FAS, p. 99.

⁹ Garden M., *Postface : la réflexion d'un historien*, in Lequin Y. (dir), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, op. cit., p. 514.

¹⁰ *Ibidem*.

bases du rejet des musulmans et la stigmatisation des couples islamo-chrétiens par une partie de la société française.

En parcourant l'histoire des mariages mixtes islamo-chrétiens en France, je souhaite, tout d'abord, souligner l'enracinement de ce type d'union dans notre passé. Ensuite, je veux mettre en lumière l'évolution de la perception de la mixité conjugale par la société. Enfin, l'histoire me permettra d'éclaircir les sources de certaines difficultés rencontrées par les couples mixtes d'aujourd'hui.

2.1. Les origines des mariages mixtes interreligieux.

La problématique du mariage mixte est présente dès la naissance du genre humain, puisque les hommes, partagés par le fait d'appartenir à différents groupes, ne souhaitaient pas donner « leurs femmes » aux étrangers pour ne pas risquer de mettre leur avenir en question. Les restrictions concernant des unions hétérogames étaient d'autant plus rigoureuses que le groupe concerné était convaincu de son identité unique, menacée par toutes les influences étrangères. C'était le cas des juifs, persuadés de leur destin exceptionnel – d'être le peuple élu de Dieu, unique sur la terre, choisi pour accomplir la mission confiée par le Seigneur. Persuadés de leur destin exceptionnel mais fragilisés par le fait d'être privés de leur propre pays, ils évitaient la mixité matrimoniale pour garder leur nation unie. L'endogamie conjugale permettait de préserver l'identité du clan, car

« [...] le mariage est au service de la lignée et de la prospérité, au-delà des affaires de cœur »¹¹.

Dans l'Ancien Testament, nombreux sont les textes qui évoquent le sujet du mariage mixte, comme le livre de l'Exode, le livre de Deutéronome, le livre de Néhémie ou le livre de Malachie¹². Le mariage exogame était fortement déconseillé, étant donné qu'Israël est une nation choisie et bénie par Dieu, et surtout obligée de rester fidèle à son Seigneur et de garder la pureté de la foi. L'étranger vient d'une autre communauté, adore un autre dieu, et il pourrait bien détourner du bon chemin le membre du peuple élu.

« Tu ne contracteras pas de mariage avec elles, tu ne donneras pas ta fille à leur fils, ni ne prendras leur fille pour ton fils. Car ton fils sera détourné de me suivre ; il servirait

¹¹ Mathon G., *Le mariage des chrétiens. Dès origines au concile de Trente*, Volume I, Editions Desclée, Paris, 1993, p. 30.

¹² Cf. *Bible de Jérusalem*, Les Editions du CERF, 2001, Ex 34, 15-16, Dt 7, 3-4, Ne 13, 23-29, Mt 2, 11-14.

d'autres dieux ; et la colère de Yahvé s'enflammerait contre vous et il t'exterminerait promptement. »¹³

Le refus des unions hétérogames permettait aux familles de protéger leurs femmes, dans la mesure où « *l'épouse en Israël pouvait toujours revendiquer le droit d'être protégée par son clan* »¹⁴, et en choisissant un étranger pour époux, elle risquait de se mettre en danger sans possibilité de faire appel à ses proches¹⁵. En parlant de l'union hétérogame, Néhémie soulève le problème de la déviance des enfants vers la culture du conjoint « étranger » au peuple saint¹⁶. Esdras prend une position plus radicale que celle de Néhémie en dénonçant le mariage mixte comme une pure infidélité à Dieu, une rupture de l'Alliance : « Alors le prêtre Esdras se leva et leur déclara :

« Vous avez commis une infidélité en épousant des femmes étrangères : ainsi avez-vous ajouté à la faute d'Israël ! Mais à présent rendez grâce à Yahvé, le Dieu de vos pères, et accomplissez sa volonté en vous séparant des peuples du pays et des femmes étrangères. »¹⁷

Malgré toutes ces difficultés liées au mariage mixte et toutes les prescriptions données par les prophètes, le cas de ce genre de mariage était assez fréquent en Israël. Nombreux sont les exemples cités dans l'Ancien Testament, dans le livre de la Genèse – « *Là, Juda vit la fille d'un Cananéen qui se nommait Shua, il la prit pour femme et s'unit à elle* »¹⁸ ou « *Et Pharaon imposa à Joseph le nom Çophnat-Panéah et il lui donna pour femme Asnat, fille de Poti-Phéra, prêtre d'On^{ib}. Et Joseph partit pour le pays d'Egypte* »¹⁹ –, dans le livre de l'Exode²⁰, le livre de Ruth – « *Ils prirent pour femmes des Moabites, l'une se nommait Orpa et l'autre Ruth. Ils demeurèrent là une dizaine d'années* »²¹ –, le Livre des Nombres²², du Rois²³, des Juges²⁴ ou de Deutéronome²⁵. A partir des exemples présentés ci-dessus, nous pouvons émettre une hypothèse sur l'existence des mariages mixtes à l'époque décrite dans l'Ancien Testament. Par contre, ils étaient déconseillés, voire rejetés par certains prophètes, à cause du statut unique des Israélites – Dieu a élu et béni le peuple juif, en lui imposant de rester fidèle aux commandements. L'union hétérogame était considérée comme un danger, car elle pouvait

¹³ Bible, op. cit., Dt 7, 3-4.

¹⁴ Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens*, op. cit., p. 187.

¹⁵ Cf. Bible, op. cit., Gn 29, 18-19.

¹⁶ *Ibidem*, Ne 13, 23-29. .

¹⁷ *Ibidem*, Esd 10, 10-11.

¹⁸ *Ibidem*, Gn 38, 2.

¹⁹ *Ibidem*, Gn, 41, 45.

²⁰ *Ibidem*, Ex 2, 21.

²¹ *Ibidem*, Rt 1, 4.

²² *Ibidem*, Nb 12, 1.

²³ *Ibidem*, 2R 7, 14.

²⁴ *Ibidem*, Jg, 3, 6.

²⁵ *Ibidem*, Dt 21, 10-14.

éloigner un membre de la nation sainte de son Dieu, le rendre infidèle aux commandements et briser l'Alliance.

« Le noyau dogmatique de cette manière de voir de l'Ancien Testament est que la fidélité à Dieu doit avoir la première place et passe même avant un projet de mariage, lorsque celui-ci risque de conduire à l'abandon de la foi ; dans le cas d'un mariage mixte le devoir de l'éducation, et de la formation en particulier, s'impose très sérieusement à la conscience de l'autre partie ? C'est un problème qu'Israël ne s'est jamais posé et qui ne peut naître que de la sensibilité moderne à l'égard des convictions profondes de l'autre. »²⁶

Nombreux sont les passages de l'Ancien Testament qui traitent le sujet du mariage mixte, ce qui nous permet d'émettre l'hypothèse sur son enracinement dans l'histoire. Certains l'acceptent, d'autres le condamnent ; nous ne trouvons pas une telle richesse dans le Nouveau Testament. Une règle générale en faveur ou à l'encontre des unions hétérogames n'est pas explicitée, et les deux textes de saint Paul (1 Co 7, 12-16 ; 39 et 2 Co 6, 14-16) constituent les seules bases de toute une réflexion des Pères de l'Eglise sur le mariage mixte.

« Quant aux autres, c'est moi qui leur dis, non le Seigneur : si un frère a une femme non croyante qui consente à cohabiter avec lui, qu'il ne la répudie pas. Une femme a-t-elle un mari non croyant qui consente à cohabiter avec elle, qu'elle ne répudie pas son mari. En effet, le mari non croyant se trouve sanctifié par sa femme, et la femme non croyante se trouve sanctifiée par le mari croyant. Car autrement, vos enfants seraient impurs, alors qu'ils sont saints ! Mais si la partie non croyante veut se séparer, qu'elle se sépare ; en pareil cas, le frère ou la sœur ne sont pas liés : Dieu vous a appelés à vivre en paix. Et que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari ? Et que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme ? »²⁷

Cette première citation concerne directement les unions contractées avant la conversion au christianisme d'un des conjoints. A l'époque de l'avènement de la religion chrétienne, il n'était pas rare que certains foyers se trouvent partagés par le changement de foi d'un de ses membres, et faute de consignes laissées par Jésus, saint Paul décide d'apporter sa solution à cette situation problématique. Il conseille aux conjoints de ne pas briser les liens matrimoniaux, cependant, la volonté de séparation du conjoint non croyant lui semble suffisante pour dissoudre le mariage et permettre de contracter éventuellement une nouvelle union.

En revanche, dans la deuxième Epître aux Corinthiens, saint Paul s'oppose strictement aux chrétiens qui souhaiteraient contracter un mariage avec un infidèle.

« Ne formez pas d'attelage disparate avec des infidèles. Quel rapport en effet entre la justice et l'impiété ? Quelle union entre la lumière et les ténèbres ? Quelle entente entre le Christ et Béliar ? Quelle association entre le fidèle et l'infidèle ? Quel accord entre le temple de Dieu et les idoles ? Or c'est nous qui sommes le temple de Dieu vivant, ainsi que Dieu l'a

²⁶ Schillebeeckx E.-H., *Le mariage, réalité terrestre et mystère du salut*, Editions Cerf, Paris, 1966, p. 109.

²⁷ Bible, *op. cit.*, 1 Co 7, 12-16.

dit : J'habiterai au milieu d'eux et j'y marcherai ; je serai leur Dieu et ils seront mon peuple. »²⁸

Le mariage, considéré comme l'œuvre de Dieu, ne peut pas être célébré avec un infidèle, qui n'accède pas au mystère du Christ, puisque les croyants doivent tout faire dans leur vie au nom du Seigneur, même fonder une famille, qui saura adorer le même Dieu.

Ces deux textes de saint Paul, puisés dans le Nouveau Testament, ont suscité la polémique au sein de l'Eglise à cause du problème de leur classification, en tant qu'un précepte ou juste un conseil. En général, le mariage avec un infidèle était déconseillé même si, en pratique, on continuait à le célébrer.

2.2. Le Moyen Age.

Durant les premiers siècles de notre ère, les chrétiens se propageaient dans de nombreux pays en convertissant les peuples rencontrés. En laissant le choix de la religion aux tribus rencontrées, les premiers chrétiens ont vu apparaître différents cas de mariages mixtes, soit des unions qui sont devenues hétérogames suite à la conversion d'un des conjoints, soit des unions qui, dès le début, ont été nommées mixtes puisque célébrées avec un païen, juif, hérétique ou schismatique. Malgré la méfiance éprouvée à l'égard d'épousailles avec un non-chrétien, la mixité matrimoniale a bien existé, et

« [...] les Eglises locales ne pouvaient pas efficacement s'opposer aux cas fréquents de mariage entre des chrétiens et des non-chrétiens parce que l'Eglise ne disposait pas de règles d'action et d'interdiction d'usage »²⁹.

L'inexistence de la réglementation sur le mariage et *a fortiori* sur le mariage mixte, devient compréhensible étant donné la préférence, accordée par l'Eglise du Moyen Age, plutôt à la virginité qu'à l'union conjugale, estimée comme un moindre mal. Les Pères des premiers conciles ne considéraient pas le mariage comme leur affaire, cependant, les ecclésiastiques étaient progressivement amenés à s'investir dans le domaine conjugal en tant que détenteurs d'une certaine autorité morale sur la communauté³⁰. C'est à partir du IV^e siècle

²⁸ Bible, *op. cit.*, 2 Co 6, 14-16.

²⁹ Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens, op. cit.*, p. 115.

³⁰ Mathon G., *Le mariage des chrétiens, op. cit.*, Volume I, p. 60.

que l'Eglise commença à s'intéresser sérieusement au domaine du mariage et par cela, les instances ecclésiastiques sont entrées en compétition avec l'Etat³¹.

« Relevant “du profane et du religieux”, “de la terre et du ciel”, le mariage (acte fondateur et régulateur de toute société) et sa codification ont été durant deux millénaires l'objet de conflits et de concurrences entre les pouvoirs ecclésiastiques et civils. Car qui dira le droit de l'institution matrimoniale maîtrisera par là même la part procréative de la sexualité – limitée à l'unique relation dite légitime –, les relations de parenté, le transfert des patrimoines... et détiendra dès lors la clé de voûte du système social. »³²

Ainsi, l'Eglise commença à élaborer sa vision du mariage, mais loin des prétentions révolutionnaires, elle a choisi de profiter des traditions déjà existantes en s'opposant à certains éléments et en en copiant d'autres, en ajoutant certaines innovations, pour donner l'allure de nouveauté à ses propositions.

« [...] à l'époque où l'Eglise commence à s'occuper de la célébration du mariage, des rites originaux s'ajoutent à l'héritage païen (...). Ces rites chrétiens qui commencent à former une petite liturgie du mariage reflètent la hiérarchie désormais traditionnelle entre la fornication, le mariage, la continence et la virginité. »³³

Ainsi, une forme institutionnelle du mariage, instaurée par les autorités ecclésiastiques, fut basée sur des éléments empruntés à différentes cultures, qui un jour ou l'autre ont croisé la route du christianisme.

« [...] les rencontres au cours de cette histoire dans le judaïsme d'abord, puis en Grèce et à Rome, dans le monde germanique ensuite, en attendant de s'en forger une, très spécifique (institution), avec le sacrement du mariage. »³⁴

Cette forme évolua durant les siècles, pour ne jamais vraiment atteindre sa version définitive.

A l'époque du Moyen Age, quand les autorités de l'Eglise commencèrent à s'impliquer véritablement dans le domaine conjugal, le mariage fut célébré soit selon les rites des Germains, soit selon ceux des Romains.

Les Germains pouvaient célébrer soit le mariage officiel, qui désignait la femme officielle, soit le mariage d'affection avec des concubines (des compagnes reconnues, à soigneusement distinguer des maîtresses passagères)³⁵. L'union conjugale supposait le transfert de l'autorité sur la femme, de la famille de celle-ci à celle de son futur époux. La célébration se déroulait en plusieurs étapes : d'abord, le candidat et le tuteur de la femme se

³¹ Gaudement J., *Le mariage en Occident*, Editions du Cerf, Paris, 1987, p. 50.

³² Trillat B., *La peau de chagrin*, in Ouvry-Vial B., *Mariage, Mariages. Le scénario change, le mystère demeure*, Série Mutation N° 105, mars 1989, Autrement Revue, Paris, p. 47.

³³ Bologna J. C., *Histoire du mariage en Occident*, Editions Jean-Claude Lattès, 1995, p. 96.

³⁴ Mathon G., *Le mariage des chrétiens*, op. cit., Volume I, p. 5.

³⁵ Cf. Bologna J. C., *Histoire du mariage en Occident*, op. cit., p. 25.

mettaient d'accord, et ils échangeaient des cadeaux ; ensuite, la femme quittait la maison de sa famille pour rejoindre celle de son mari, et le mariage s'achevait par la consommation – essentielle pour valider l'union.

Le mariage romain, avant l'époque impériale, supposait également la transmission de l'autorité paternelle au mari, qui à son tour devenait le tuteur de sa femme, considérée comme une éternelle mineure ; puis il évolua : le transfert de l'autorité devint l'archaïsme, la femme gagna une plus grande liberté, et le consentement (non la défloration) statua l'union conjugale³⁶.

L'unification des mariages est devenue indispensable au moment où les deux traditions maritales se rencontraient sur le même territoire, puisque le mariage interethnique entraînait certaines complications au niveau de la conception de l'union conjugale (établie par le consentement ou le paiement), ou de la séparation (par le divorce ou la répudiation). A ce moment-là, l'Eglise catholique s'oppose aussi bien à la forme germaine que romaine du mariage, pour imposer une seule forme légale – le mariage chrétien –, s'attribuant de ce fait le monopole dans la réglementation des unions conjugales.

Durant la célébration du mariage canonique au Moyen Age, le père donnait la main de sa fille, et le mari versait la dot à sa femme (le pape Léon le Grand fait de la dot, en 458 et 459, le signe du mariage légitime) ; ensuite, il lui passait l'anneau et la femme se prosternait devant son nouveau seigneur. La concrétisation de l'union se faisait par l'échange des cadeaux entre les deux familles, et l'union charnelle. En ce qui concerne le rôle du prêtre, celui-ci se limitait à vérifier les consentements, l'absence de liens de parenté à un degré dirimant (sept degrés de consanguinité, imposés pour combattre la prolifération de l'inceste durant l'époque mérovingienne, réduits ensuite à quatre durant le concile de Latran en 1215³⁷, suite à la multiplication des causes de divorce). Il bénissait également l'anneau et le soir après la messe, la chambre nuptiale (une coutume abandonnée pour la bénédiction à la basilique). La tradition de la bénédiction nuptiale apparaît avec le temps, et s'imposa à défaut de la célébration liturgique. Au début et jusqu'au XI^e siècle, elle était une sorte de privilège, réservé aux vierges et refusé aux veuves ou aux époux séparés.

Le mariage dans le système féodal n'était pas un reflet de l'union mystique entre le Christ et son Eglise mais une transmission du fief sans morcellement, et la liste des raisons honorables de se marier, élaborée par P. Lombard³⁸, comme la procréation, la prévention de la

³⁶ Cf. Bologne J. C., *Histoire du mariage en Occident, op. cit.*, p. 32.

³⁷ Cf. *Ibidem*, p. 45.

³⁸ Cf. *Ibidem*, p. 113.

fornication, la réconciliation des ennemis, l'instauration de la paix, le gain de la richesse, ne mentionnait surtout pas l'amour³⁹, considéré comme une maladie, qui nécessitait l'utilisation de remèdes comme le travail, le voyage et notamment l'union conjugale. L'opposition entre le mariage et l'amour persista dans les écrits ecclésiastiques jusqu'au XX^e siècle : « *Il est adultère celui qui aime trop sa femme* », selon les paroles de saint Jérôme⁴⁰.

La volonté grandissante des autorités ecclésiastiques de monopoliser le domaine conjugal, source de revenus importants, les a amenées à combattre l'autorité paternelle en matière de mariage, et à privilégier les consentements mutuels des conjoints, ce qui devint la source de la prolifération des mariages clandestins voire des abus. Elles ont également rejeté le transfert de l'autorité sur l'épouse, du père au mari, les fiançailles (réintroduites au XVI^e siècle) et la multitude d'étapes de la célébration. Malgré l'adoption de la doctrine consensualiste, le mariage ne devient indissoluble que suite à l'union charnelle.

Revenons à la mixité conjugale. Face au manque de règle générale adoptée pour les cas des mariages mixtes de tous les chrétiens, l'Eglise tenta de maîtriser la situation en appliquant des législations particulières, limitées dans l'espace et dans le temps (issues de nombreux synodes et conciles), basées sur l'enseignement des Pères de l'Eglise (qui n'ont pas réussi à élaborer une opinion unanime). Les différences des contextes sociaux et des circonstances de célébration des mariages mixtes (l'Eglise d'Orient et d'Occident) ont fait varier les positions des Pères de l'Eglise, des écrivains ecclésiastiques, des conciles et des synodes.

« *Ce n'est qu'à partir du III^e siècle que les Pères de l'Eglise ont commencé à étudier véritablement la question du mariage mixte ou dispar [...].* »⁴¹

L'enseignement de saint Paul est devenue la référence de base pour tous les chrétiens, cependant, son interprétation a bien donné la source à la diversification des positions. Les Pères de l'Eglise les plus intransigeants, comme Tertullien ou saint Ambroise⁴², acceptaient les mariages qui sont devenus mixtes suite à la conversion d'un des conjoints, en rejetant vigoureusement toutes les unions célébrées avec un païen, juif, musulman, hérétique ou schismatique. « *Turcs, Sarrasins, Juifs... notre Sainte Foi ne les tient pour autre que bêtes.* »⁴³ Tertullien⁴⁴ considérait ces alliances comme un réel danger pour la foi des chrétiens,

³⁹ L'amour était considéré comme un « *intense désir accompagné d'une grande concupiscence et de tourment des pensées.* » Cf. Bologne J. C., *Histoire du mariage en Occident*, op. cit.

⁴⁰ *Ibidem*, p. 114.

⁴¹ Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens*, op. cit., p. 115.

⁴² Cf. *Dictionnaire de droit canonique*, t. IV, Editions Letouzey et Ané, Paris, 1949, col. 1418.

⁴³ Damboudère de, J., *Traité de criminologie*, cité dans l'*Encyclopédie* à l'article « Métissage », M. Muller, *Couscous, pommes, frites. Le couple franco-maghrébin d'hier à aujourd'hui*, Editions Ramsay, Paris, 1987.

et pour la réussite de leur vie familiale. Saint Ambroise acceptait le mariage avec un non-chrétien à condition que ce dernier exprime sérieusement une volonté de se convertir. Dans le cas contraire, le chrétien devait renoncer aux épousailles puisque, pour Ambroise, ce n'était pas réellement un mariage. Construire une parfaite unité religieuse avec quelqu'un qui ne partage pas la même foi était impossible, puisque la mixité conjugale portait en soi le danger pour la foi du côté chrétien, rendait pratiquement impossible une prière commune au sein de la famille et fragilisait l'amour et l'avenir du couple⁴⁵.

Saint Jean Chrysostome et saint Augustin ont adopté une position moins intransigeante, en la justifiant par la possibilité de consacrer le conjoint non croyant, et même de le convertir au christianisme. Ainsi, l'union avec un non-chrétien, loin d'être considérée par Chrysostome⁴⁶ comme une source de danger pour la foi des fidèles, donnait plutôt une occasion d'agrandir la communauté chrétienne sans pour autant faire de la conversion une obligation. Cependant, il faut souligner qu'aucun des deux écrivains n'encourageait les mariages mixtes. Saint Augustin reconnaissait le caractère illicite de ce type d'alliances, néanmoins, il refusait de les classer parmi les péchés car, dans le Nouveau Testament, il n'y a pas d'élément qui les proscrive de façon explicite⁴⁷. Tant qu'il n'existait pas une règle générale prohibitive, Augustin réfutait une opinion selon laquelle le mariage hétérogame est peccamineux, en conséquence condamnable et même interdit. L'opinion d'Augustin était fortement influencée par les réalités sociales de l'Eglise d'Orient, marquée par la fréquence des mariages mixtes ; même son père, mari de sainte Monique, était païen⁴⁸.

Les opinions des Pères de l'Eglise et des écrivains ecclésiastiques sur les mariages mixtes, influencées par les différents contextes religieux et circonstances sociales (appartenance à l'Eglise d'Orient ou à l'Eglise d'Occident), varient entre l'intransigeance et la relative modération, pendant que les résolutions des synodes et des conciles se sont avérées plus restrictives.

*« Avec la prohibition légale des mariages mixtes et dispers, l'Eglise a voulu sauvegarder la foi de la partie catholique, la pureté de la communauté ecclésiale, le baptême et l'éducation dans la foi des enfants nés de l'union. Par ailleurs, la raison la plus importante de cette prohibition était obstacle à une véritable "unité conjugale". Dans ces mariages, cette unité conjugale ne se réalisait pas ou, du moins, n'avait pas lieu comme on l'attendait dans un mariage chrétien. »*⁴⁹

⁴⁴ Mathon G., *Le mariage des chrétiens*, op. cit., Volume I, p. 60.

⁴⁵ Cf. Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens*, op. cit., p. 118-119.

⁴⁶ Cf. *Ibidem*, p. 120.

⁴⁷ Cf. Sequeira J.-B., *Mariages mixtes*, Mémoire de D.E.A., Faculté de Droit Canonique de l'Institut Catholique de Paris, 1972, p. 8.

⁴⁸ Gaudement J., *Le mariage en Occident*, op. cit., p. 202.

⁴⁹ Saad C., *Les mariages...*, op. cit., p. 125.

Le synode d'Elvire⁵⁰, au IV^e siècle, interdisait complètement les mariages avec les païens, hérétiques, schismatiques, juifs et les disciples d'autres religions, et en plus, il prévoyait des sanctions à l'encontre de tous les conjoints chrétiens mariés avec un non-croyant ou un membre d'une autre communauté religieuse, et également de tous les parents ayant donné leur approbation à ces unions. Les punitions variaient en fonction de la religion, ou de son absence, du conjoint non chrétien.

« Au Moyen Age, dans l'Europe chrétienne, on condamnait au bûcher un homme et une femme de religion différente coupables de s'aimer. »⁵¹

Le synode d'Elvire déclara les mariages mixtes interdits, à moins que les non-croyants n'expriment leur volonté de la conversion au christianisme, et pourtant, il n'a jamais déclaré la nullité de ces mariages.

Le concile œcuménique de Nice, en 325, en restant en accord avec les résolutions du synode d'Elvire, déclara les mariages mixtes interdits à cause du risque d'éloignement du chrétien de sa foi, et imposa des sanctions d'excommunication. Il conseillait vivement aux fidèles de se séparer de leurs conjoints non croyants, et malgré cela, il autorisait le mariage hétérogame si le futur conjoint païen, ou disciple d'une autre religion, avait clairement exprimé la volonté de rejoindre la communauté chrétienne⁵².

Les prohibitions décrétées par les synodes d'Arles en 314, de Laodicée en Phrygie (341-381), d'Hippone en 393 ou de Carthage (419)⁵³ concernaient les mariages mixtes soit avec des juifs, soit avec des païens, soit avec toutes les personnes non chrétiennes. En cas de transgression de décisions synodales, les sanctions ont été prévues, et ajustées selon le statut social de la personne concernée. Toutes ces interdictions ont été inspirées par le soin de l'Eglise d'éloigner l'éventuel danger de la foi chrétienne, de préserver l'unité de sa communauté et d'assurer l'avenir de l'Eglise – le baptême et l'éducation des enfants.

En 451, le concile de Chalcédoine⁵⁴, de même que les synodes précédents, interdit les mariages mixtes, sauf si le conjoint non catholique a décidé de se convertir, ou faute de quoi il a déclaré solennellement ne pas interdire au conjoint catholique, ainsi qu'à leur progéniture, de pratiquer la religion catholique. Au-delà des sujets, dits « classiques » de mariage mixte (de son statut, des interdictions et des sanctions), le concile souleva la question du baptême

⁵⁰ Cf. Sweeting M., *Les Eglises et les mariages mixtes*, Editions Cerf, Paris, 1969, p. 17-18.

⁵¹ Muller M., *Couscous, pommes, frites*, op. cit., p. 31.

⁵² Cf. Metz R., *Histoire des conciles*, Editions P.U.F., coll. « Que sais-je ? », n° 1149, 2^e édition, Paris, 1968, p. 20-22.

⁵³ Cf. Saad C., *Les mariages...*, op. cit., p. 124-125.

⁵⁴ Cf. Sequeira J.-B., *Mariages mixtes*, op. cit., p. 9.

des enfants nés des couples hétérogames. Il décréta que les enfants nés des couples mixtes et baptisés à l'Eglise hérétique ne devaient pas être rebaptisés mais éduqués au sein de l'Eglise catholique, tandis que ceux qui n'avaient pas été baptisés ne devaient l'être que chez les catholiques.

Malgré l'évidente méfiance de l'Eglise catholique à l'égard des mariages mixtes, ces décrets synodaux ne les ont jamais mis en question ; c'est la loi séculière qui s'est montrée beaucoup plus sévère. Constance, ouvertement antisémite, menaçait de mort toute personne d'obédience juive qui oserait épouser une chrétienne, et Théodose I^{er} qualifiait le mariage judéo-chrétien d'adultère sévèrement sanctionné. Pourtant, la loi romaine n'a jamais interdit les mariages entre les chrétiens et les païens⁵⁵.

Cette courte revue des écrits ecclésiastiques, des synodes et des conciles du Moyen Age nous permet de comprendre, d'une manière implicite, l'évolution du mariage mixte et d'en déduire que «

*[...] la multiplication des mises en garde doctrinales et des interdictions législatives prouve que ces "mariages mixtes" étaient relativement fréquents. »*⁵⁶

Les décrets des synodes et des conciles ont toujours été une sorte de réponse à la problématique puisée dans la vie quotidienne des fidèles. Comme nous l'avons souvent souligné, l'Eglise catholique des premiers siècles, en prenant soin de préserver la foi des fidèles et de leur progéniture, interdisait (sauf dans certains cas) les mariages avec les disciples d'autres religions ou les païens, et cette position n'a pas évolué aux VI^e et VII^e siècles. Pourtant, durant les six premiers siècles, il était courant de voir des chrétiens qui contractaient le mariage avec des juifs, des païens, ou avec des adeptes des nouvelles hérésies. En mesure de réaction, le synode d'Agate en Gaule⁵⁷ déclara de nouveau le mariage avec des hérétiques prohibé et fixa des sanctions aussi bien pour les conjoints concernés que pour les parents consentants, sans pour autant déclarer la nullité de ce type d'union. Ce type d'épousailles devenait possible avec la conversion du futur conjoint hérétique.

Les décrets des synodes suivants, le second et le troisième synode d'Orléans (en 535 et 538), le troisième et le quatrième synode de Tolède (en 589 et 633), nous montrent à quel point les autorités religieuses se sont opposées aux mariages contractés entre les catholiques et les juifs⁵⁸. D'autres types d'unions mixtes (avec les hérétiques et les schismatiques) n'étaient même pas mentionnés. En résumant toutes les ordonnances, il était formellement interdit

⁵⁵ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 202.

⁵⁶ *Ibidem*, p. 67.

⁵⁷ Cf. Saad C., *Les mariages..., op. cit.*, p. 127.

⁵⁸ Cf. *Ibidem*, p. 128.

d'épouser une personne d'obédience juive, sous peine d'excommunication et de sanctions pécuniaires. Les couples judéo-chrétiens déjà mariés devaient se séparer, puisqu'ils vivaient dans une union illicite, excepté bien évidemment ceux dont les conjoints étaient prêts à changer de religion. Enfin, les enfants issus de ces mariages devaient être baptisés et éduqués dans la religion catholique.

Tous les décrets des synodes et des conciles étaient une sorte de tentation des Eglises locales de résoudre le problème bien réel des mariages ayant uni des catholiques avec des disciples d'autres religions ou avec des païens, et malgré leur caractère ponctuel, certains d'entre eux sont restés valables au-delà du V^e et au début du VI^e siècle.

L'Eglise du haut Moyen Age continua à gérer le problème des mariages mixtes comme elle l'avait fait durant les six premiers siècles. Les écrits ecclésiastiques, en s'adaptant à la nouvelle situation sociale, traitaient de nouveaux types d'unions hétérogames, puisque :

*« Aux juifs et aux païens s'ajoutent au Moyen Age les musulmans, qu'il s'agisse de ceux d'Espagne, de Sicile, des côtes méditerranéennes, ou des rapports qui s'instaurent en Terre sainte entre les croisés et la population locale. »*⁵⁹

Egalement, le nombre de sectes hérétiques à l'intérieur même de l'Eglise se multiplie. Les premiers musulmans, majoritairement berbères, sont arrivés en France suite à l'occupation de l'Espagne. Ils se sont installés surtout dans les environs de Toulouse et jusqu'en Bourgogne⁶⁰, et beaucoup sans doute épousèrent des femmes du peuple vaincu, comme c'était le cas en Espagne :

*« Les mariages mixtes devinrent d'ailleurs alors fréquents, surtout entre musulmans et chrétiennes. »*⁶¹

Les exemples les plus connus sont le mariage de la princesse chrétienne Dona Iniga avec son aïeul l'émir Abd Allah, ou celui du régent al-Mansur avec une fille du roi de Navarre, Sancho II⁶².

Une nouvelle souche musulmane, cette fois-ci des réfugiés de la Reconquista espagnole et plus tard de l'Inquisition, s'installa dans une région qui

*« [...] correspondait à peu près à celle des anciens diocèses d'Elne, Narbonne, Carcassonne, Béziers, Maguelonne, Nîmes et peut-être Lodève ; c'est-à-dire aux actuels départements des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et du Gard. »*⁶³

⁵⁹ Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 203.

⁶⁰ Cf. Goff le J., *Préface, in Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006, p. XIII.

⁶¹ Lévi-Provençal E., *L'Espagne musulmane au X^e siècle. Institutions et vie sociale*, Editions Maisonneuve et Larose, Paris, 1996, p. 35.

⁶² Cf. *Ibidem*.

⁶³ Clément F., *La province arabe de Narbonne au VIII^e siècle, in Histoire de l'Islam et des musulmans..., op. cit.*, p. 21.

La participation des guerriers français dans la Reconquista, ainsi que d'autres combats, qui ont opposé les Francs aux musulmans au Moyen Age, n'ont pas empêché le développement de contacts plus pacifiques. C'est surtout au cours de la période carolingienne, aux VIII^e et IX^e siècles, que les relations diplomatiques, commerciales ou culturelles avec le monde musulman ont pu se nouer en Espagne, en Italie, comme dans l'ensemble du bassin méditerranéen⁶⁴. Malgré ces contacts, aucun métissage durable ne se forma.

Jusqu'au XII^e siècle, l'Islam et les musulmans, considérés comme païens voire sans religion, restèrent plutôt une réalité lointaine et mal connue. Leur faible présence en terre de Gaule n'influença guère l'Eglise, qui se concentra davantage sur le nombre croissant des schismatiques et des hérétiques. Ainsi, le synode de Trullo, en 692⁶⁵, fut le premier à déclarer invalides tous les mariages des chrétiens avec des hérétiques, sans donner une définition précise de la notion d'« hérétiques ». Ce décret ne concernait que l'Eglise byzantine – à l'époque, l'un des quatre principaux rites chrétiens orientaux. Force est de constater que ces ordonnances ont influencé toutes les communautés de rite byzantin, en les réunissant jusqu'au schisme entre l'Orient et l'Occident.

La fameuse séparation des deux Eglises, d'Occident et d'Orient, a donné naissance à un nouveau type d'unions hétérogames. Les batailles entre Rome et Constantinople pour la primauté, suivies par le schisme définitif en 1054, ont divisé la communauté des chrétiens. A partir de ce moment, les mariages liant les catholiques avec les orthodoxes sont rangés dans la catégorie « mixtes ». Une personne appartenant à l'Eglise orthodoxe ne pouvait pas épouser un non-orthodoxe : disciples d'autres branches du christianisme, puisque le mariage implique l'unité de la foi, autrement dit l'appartenance à la communauté des orthodoxes⁶⁶. Cette position évolua durant des siècles, et finalement, ce type de mariage est devenu possible avec la favorisation de l'intercommunion entre les chrétiens. En revanche, il était strictement interdit de se marier avec un non-croyant ou un non-chrétien, car cela contredisait le sens même du mariage orthodoxe.

Depuis le concile de Trullo jusqu'au XVI^e siècle, la position de l'Eglise dans le domaine des mariages mixtes n'a pas vraiment évolué. Aucune nouvelle norme ecclésiastique n'a été ajoutée et l'élaboration d'une règle générale pour l'Eglise entière n'a jamais été entreprise. Les unions avec les disciples d'autres religions ou avec les païens restèrent prohibées et, en cas d'insoumission, sanctionnées. Pourtant, en réalité, le climat social et la

⁶⁴ Cf. Flori J. et Sénac P., *Des premiers contacts diplomatiques aux premières défiances*, in *Idem*, p. 58.

⁶⁵ Cf. Sequeira J.-B., *Mariages mixtes*, *op. cit.*, p. 9.

⁶⁶ Cf. Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens*, *op. cit.*, p. 390.

possibilité immanente de convertir de nombreuses personnes influencèrent la position de l'Eglise qui, exceptionnellement, autorisa des chrétiens à épouser des non-croyants. Cette période de relative inertie des autorités catholiques dans le domaine des mariages mixtes, fut marquée par d'importants changements, au XII^e siècle, dans la doctrine ecclésiastique du mariage par excellence. La volonté grandissante de l'Eglise de s'attribuer le monopole dans le domaine de la conjugalité devint la source de vérifications scrupuleuses des consentements des époux, de l'instauration de rites religieux, nécessaires pour faire une distinction entre les couples mariés légitimement et les couples adultérins, et surtout de l'incorporation du mariage dans la liste des sacrements. La sacramentalité de l'union conjugale a soulevé, de nouveau, la question des mariages mixtes célébrés entre les baptisés et les non-baptisés : ces unions sont-elles sacramentelles ou non ? Les opinions différaient, entre la suffisance de la grâce du baptême rayonnant sur les deux époux, l'exigence de la dispense de disparité de culte, et l'absence de sacramentalité de ces unions. La théorie sacramentelle du mariage engendre d'autres conséquences, puisque l'Eglise revendique alors le droit de réglementer totalement le mariage : définir le degré de la parenté, revendiquer l'exclusivité en matière de divorce, juger les difficultés dans la vie conjugale. En rejetant la célébration de l'union conjugale par étapes, les autorités ecclésiastiques encourageaient le retour des fiançailles pour permettre aux deux familles de fixer le contrat et de publier les bans. Les fiançailles n'étaient pas un engagement à la légère puisque, s'il y avait consommation, l'union devenait indissoluble ; les femmes de la famille du mari devenaient interdites pour les frères ou les cousins de la future mariée. Ainsi, à la veille du concile de Trente, le mariage est déjà devenu une cérémonie purement religieuse.

Le début du deuxième millénaire, marqué par la consolidation de la doctrine ecclésiastique du mariage, fut également une période d'importants changements dans la perception de l'Islam et des musulmans, et de ce fait des mariages islamo-chrétiens, par la population française.

« C'est au cours de l'an mil, à la suite de graves incidents survenus dans la péninsule Ibérique et en Orient, que se radicalise en Gaule le discours à l'égard des musulmans. »⁶⁷

L'enlèvement de l'abbé de Cluny en 972, les raids musulmans contre Barcelone et Saint-Jacques-de-Compostelle et surtout la destruction du Saint-Sépulcre de Jérusalem devinrent la source de la haine des musulmans, comparable à celle qui était éprouvée envers les juifs. Dans ce climat, l'idée des croisades trouva un accueil positif auprès de la population.

⁶⁷ Flori J. et Sénac P., *Des premiers contacts diplomatiques aux premières défiances, in Histoire de l'Islam et des musulmans..., op. cit., p. 68.*

Ce malheureux épisode dans l'histoire de l'Église, marqué néanmoins par une certaine cohabitation pacifique des chevaliers chrétiens et musulmans en Terre sainte, donna naissance à une nouvelle souche des musulmans en France. C'était une importante population d'esclaves musulmans, issus des guerres et croisades et installés, entre le XII^e et le XV^e siècle, en Languedoc-Roussillon et en Provence⁶⁸. Les femmes constituaient la majeure partie de ce groupe, elles étaient employées comme servantes, et les hommes, quatre fois moins nombreux, étaient employés comme ouvriers agricoles ou domestiques. L'intégration dans la société française, probablement plus facile pour les femmes grâce au mariage et à la maternité, s'imposa à tous ces esclaves puisque le retour en terre d'Islam, même après la libération, était rarement envisageable.

La haine de l'Islam et des musulmans était paradoxalement accompagnée par une réelle fascination pour les princesses sarrasines. La poésie des troubadours et les chansons du désir étaient inspirées par ces femmes lointaines.

« A partir du XII^e siècle, la littérature française manifeste une véritable préoccupation pour le couple mixte, proposant peut-être ainsi un moyen de comprendre et d'examiner les nouvelles relations sociales entre chrétiens et musulmans. »⁶⁹

Prenons l'exemple du roman *Floire et Blancheflor*⁷⁰, écrit au XIII^e siècle, qui raconte l'histoire d'amour entre une jeune chrétienne, fille d'une esclave capturée durant le pèlerinage à Compostelle et élevée parmi les musulmans, et son meilleur ami Floire, fils du roi. Malgré plusieurs obstacles, dont l'opposition du roi, les jeunes gens réussirent à faire triompher leur amour. Ce récit ainsi que d'autres (*Aucassin et Nicolette*⁷¹ du début du XIII^e siècle) montrent une certaine acceptation du couple mixte, qui ne durait pas longtemps, puisque, déjà au XV^e siècle, la vision hostile des musulmans dominait les esprits des Français. Tous les échanges culturels devinrent impossibles, et *a fortiori* les échanges conjugaux, comme l'illustre l'œuvre *La Fille du comte de Ponthieu*⁷². Dorénavant, le couple chrétien/musulman ne pouvait pas être heureux, bien au contraire, il était voué à l'échec. Le rejet absolu des musulmans, basé sur l'opinion de l'irréductible incompatibilité de l'islam et du christianisme, n'a pas pour autant empêché les Français de conserver des relations étroites avec les souverainetés orientales. La présence musulmane en France demeure en revanche sporadique et isolée, et il s'agit plutôt d'ambassadeurs, de marchands ou d'esclaves⁷³. Certains d'entre eux finissent par choisir

⁶⁸ Cf. Clément F., *Les esclaves musulmans en France méridionale aux XII^e-XV^e siècles*, in *Idem*, p. 48.

⁶⁹ Ramey L., *Redoutables sarrasins, aimables princesses sarrasines*, in *Idem*, p. 200.

⁷⁰ *Ibidem*.

⁷¹ *Ibidem*.

⁷² *Ibidem*, p. 202.

⁷³ Cf. Pourmarède G., *Soldats et envoyés des souverains en France*, in *Idem*, p. 391-400.

l'intégration et se fondent dans la société française. Le rapprochement entre les deux communautés resta tout de même limité, car les occasions de rencontres et d'échanges étaient trop rares et trop ponctuelles pour modifier en profondeur une vision de l'Islam et du monde musulman, objet de craintes ou de fantasmes.

2.3. Du XVIe au XVIIIe siècle.

La prolifération des hérésies au sein de la chrétienté provoquait d'habitude le durcissement de la position de l'Eglise en matière de mariage mixte, un moyen d'empêcher la propagation des courants hérétiques. Pourtant, quelques dérogations autorisent le mariage avec un hérétique. Certains d'entre eux exigent que le sujet hérétique soit baptisé, d'autres que sa doctrine soit encore tolérée par l'Eglise, non condamnée ni punie par l'excommunication⁷⁴. La naissance du courant protestant, au XVI^e siècle, inaugura une nouvelle période dans l'histoire des mariages mixtes, marquée par la radicalisation de la position des autorités ecclésiastiques en matière d'unions conjugales avec des hérétiques et des schismatiques.

La grandissante volonté de réformer l'Eglise occidentale a abouti à la Réforme protestante et à la nouvelle séparation de la communauté chrétienne. Luthéranisme, ensuite calvinisme et d'autres branches regroupées sous le nom générique de protestantisme, gagnent de nombreux disciples et se développent à l'international grâce au mouvement missionnaire, ainsi qu'à la diminution du pouvoir du pape. L'avidité, l'immoralité de la papauté, l'ignorance d'un grand nombre d'ecclésiastiques à tous les niveaux de la hiérarchie, auxquelles s'ajoutait une bataille permanente pour la suprématie entre le pape et les empereurs, souvent remportée par le premier, ont créé une ambiance de fort mécontentement de la population, qui favorisa le succès du mouvement des protestants. La société civile était également en crise, fragilisée par les nombreuses campagnes militaires, la guerre de Cent Ans et la prolifération des maladies comme la peste noire. D'un autre côté, elle était remplie d'une volonté de vivre, de profiter de l'existence, vu l'espérance de vie (15 ans pour un enfant sur deux)⁷⁵.

Le nombre des mariages clandestins, abusivement conclus, a augmenté considérablement ; la ligne de démarcation entre les fiançailles et le mariage est devenue très floue voire inexistante, et l'augmentation des naissances illégales (en dehors du mariage),

⁷⁴ Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 203-204.

⁷⁵ Cf. Mathon G., *Le mariage des chrétiens, op. cit.*, Volume I, p. 303.

même dans la hiérarchie épiscopale, a mis en question le célibat sacerdotal. Dans cette ambiance, la volonté réformatrice des protestants gagna de nombreux sympathisants. La communauté chrétienne, une fois de plus, se partagea en opposant les catholiques aux protestants, et ainsi est apparu un nouveau genre de mariage mixte.

La doctrine catholique et protestante du mariage divergeait sur plusieurs points : les empêchements, le divorce, le célibat, le mariage clandestin, le mariage mixte et par-dessus tout la conception du mariage même. Les protestants reconnaissaient la provenance divine de l'union conjugale, en ce sens qu'elle a été créée par Dieu, mais ils refusaient de la considérer comme un sacrement. En conséquence, le domaine du mariage devait être réglementé par les autorités civiles⁷⁶.

« Désormais, une nouvelle doctrine s'oppose à la doctrine traditionnelle. On est à l'aube d'un nouveau pouvoir : le pouvoir civil. D'après Hammel, la réforme française est à l'origine de la constitution du pouvoir civil en France, qui, battu en brèche par les décisions du concile de Trente, finira par se constituer et s'imposer à la nation. »⁷⁷

Tous ces changements dans la réglementation du mariage influenceront tout particulièrement l'évolution des mariages mixtes, puisque dès l'avènement de la possibilité de célébrer le mariage civil, l'Eglise a perdu le monopole de réglementer le mariage unilatéralement. La concurrence sous forme de la jurisprudence civile l'obligea à revoir certaines de ses prescriptions.

Devant la popularité des réformes proposées par les protestants, l'Eglise n'est pas restée sans contre-attaquer, et en 1545, elle réunit le concile de Trente⁷⁸ pour réglementer, entre autres, le domaine du mariage. Même si

« la question du mariage devient ainsi, dans tous les Etats marqués par le pluralisme confessionnel, un point chaud »⁷⁹,

le concile ne le fait soumettre à la discussion qu'en 1563, la dernière année du concile, de février à novembre. Le décret « *Tametsi* », le plus connu du concile, a établi les formes requises pour la célébration du mariage de tous les baptisés, pour que soit validé le sacrement⁸⁰. Il est resté valable jusqu'en 1983. Le concile décréta que l'union conjugale est de l'ordre des sacrements, qu'elle est indissoluble et constituée sur la base d'un libre et solennel échange des consentements, en présence d'un prêtre. Cette présence (rendue obligatoire) du

⁷⁶ Cf. Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens*, op. cit., p. 398.

⁷⁷ *Ibidem*, p. 402.

⁷⁸ Cf. Mathon G., *Le mariage des chrétiens*, op. cit., Volume I, p. 348.

⁷⁹ Mathon G., *Le mariage des chrétiens. Dès origines au concile de Trente*, Volume II, Editions Desclée, Paris 1995, p. 13.

⁸⁰ Cf. *Ibidem*, p. 348.

curé de la paroisse, ou du prêtre désigné par la paroisse qui connaît la famille concernée, et de deux témoins, ainsi que l'inscription du mariage dans le registre, et enfin la confession et la communion des futurs mariés (donc, le mariage se déroule au cours d'une messe), ont été imposées par les décrets essentiels du concile de Trente pour confirmer la jurisprudence ecclésiale dans le domaine du mariage et combattre la prolifération des mariages clandestins. L'Eglise réaffirma également la grande importance attachée au consentement des parents (moyen de limiter le nombre des unions contractées clandestinement), cependant, en son absence, le mariage restait valable, même si les autorités ecclésiastiques le considéraient comme une chose prohibée et détestable⁸¹. Le concile confirma la doctrine de l'indissolubilité de l'union conjugale, qui était indispensable à la réalisation des fins du mariage : l'aide mutuelle, l'éducation des enfants et la procréation, tout en soulignant que le mariage n'était pas une obligation, car la virginité était toujours considérée comme l'état supérieur. Le décret « *Tametsi* » apporta une difficulté supplémentaire à la célébration des mariages mixtes entre les catholiques et les protestants, en exigeant, sous peine de nullité, que les épousailles se déroulent à l'église devant le curé de la paroisse.

« *La disposition s'appliquait aux protestants, car le droit canonique considérait que les "hérétiques" restaient soumis aux lois de l'Eglise.* »⁸²

Dans les paroisses, soumises au décret du concile de Trente, les mariages mixtes, ainsi que les mariages des protestants, devaient être célébrés conformément à ses dispositions. Ces exigences discordantes étaient difficiles à satisfaire, puisque certains prêtres refusaient de célébrer un mariage illicite, prohibé par le droit canonique.

Les prescriptions du concile de Trente, marquées par de nombreuses contraintes et surtout des imprécisions, n'ont pas été publiées dans toutes les paroisses. Leur réception, loin d'être générale, était plutôt mitigée et devint plus la source de controverses que d'acclamations. En conséquence, les réformés ne rencontraient guère de difficulté pour trouver un prêtre qui consentît à les confesser et à bénir leur mariage.

La prolifération des unions conjugales mixtes entre les catholiques et les protestants devint inévitable, puisque les deux communautés vivaient souvent en proche voisinage, créant ainsi de nombreuses occasions de contracter des mariages interreligieux. L'Eglise catholique n'était pas la seule à en faire sa préoccupation. Les fondateurs du protestantisme ont pris leurs positions en la matière ; ainsi, Luther ne jugeait pas la différence des religions comme un empêchement à la célébration des épousailles, car la chose primordiale dans le mariage est

⁸¹ Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 294.

⁸² *Ibidem*, p. 304.

l'union physique de l'homme et de la femme. Calvin, au contraire, considérait le mariage avec un infidèle comme étant nul, et toutes les unions entre les chrétiens (protestants et catholiques) légitimes⁸³. Malgré les enseignements de Luther et Calvin, les synodes nationaux de l'Eglise réformée en France, dès 1563 (synode de Lyon⁸⁴), décrétèrent un empêchement prohibitif au mariage mixte et interdirent aux pasteurs de célébrer le mariage entre une partie protestante et une partie catholique, si cette dernière n'avait pas renoncé à sa religion et n'avait pas fait profession de la foi protestante. L'empêchement concerna également les protestants qui décidèrent de se convertir ou de retourner au sein de l'Eglise catholique. Les mariés ainsi que les prêtres, qui ont transgressé ces prescriptions, s'exposaient à de graves sanctions⁸⁵. Nonobstant ces ordonnances, le mariage entre les catholiques et les protestants reste valable, car l'empêchement « *mixtea religionis* » est seulement prohibitif.

Durant les XVI^e et XVII^e siècles, les antagonismes entre les deux Eglises ne facilitaient pas le dialogue intercommunautaire, surtout pendant les guerres de Religion, qui se sont déroulées en France. Cette période de violents conflits a opposé les deux communautés catholique et protestante, dont l'épisode le plus tristement célèbre reste le massacre de la Saint-Barthélemy⁸⁶. Force est de constater que les relations intercommunautaires influençaient les décisions de chaque religion en matière de mariage. La hiérarchie protestante multipliait les décrets contre la mixité matrimoniale, une mesure de défense d'autant plus nécessaire que les mariages mixtes commençaient, par leur nombre croissant, à menacer l'Eglise réformée. Ainsi, le synode national de Nîmes, en 1572⁸⁷, ordonna aux parents de priver leurs enfants, qui épouseraient des catholiques, de tout avantage matrimonial. De même, les ordonnances genevoises de 1576

« [...] interdisaient aux réformés d'épouser ceux qui ne font pas "une profession de l'Evangile" ou qui viennent du catholicisme. »⁸⁸

Les mariages contractés au mépris de cet empêchement étaient déclarés nuls et les mariés ainsi que leurs complices encouraient des sanctions pénales⁸⁹.

Les autorités catholiques, de leur côté, renforcèrent leur politique contre le phénomène de la prolifération des couples mixtes, qui liaient des catholiques avec des hérétiques ou des

⁸³ Gaudement J., *Le mariage en Occident*, op. cit., p. 282.

⁸⁴ Bels P., *Le mariage des protestants français jusqu'en 1685. Fondements doctrinaux et pratique juridique*, Editions Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1968, p. 132.

⁸⁵ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident*, op. cit., p. 283.

⁸⁶ Cf. Turckheim de, G., *Comprendre le protestantisme. De Luther aux évangéliques*, Editions Eyrolles Pratiques, Paris, 2006, p. 44-45.

⁸⁷ Cf. Bels P., *Le mariage des protestants...*, op. cit., p. 215.

⁸⁸ Gaudement J., *Le mariage en Occident*, op. cit., p. 282.

⁸⁹ Bels P., *Le mariage des protestants...*, op. cit., p. 214.

catholiques avec des schismatiques, considérant cette prolifération comme une nouvelle atteinte à l'intégrité de leur communauté. Ainsi, la dispense de l'empêchement prohibitif « *mixtea religionis* » accordée par le pape, en pleine concordance avec le droit canonique de l'Eglise catholique, est devenue un privilège plutôt rarissime aux XVI^e et XVII^e siècles⁹⁰. Le pape l'accordait d'autant plus difficilement qu'il considérait comme une menace la prolifération des mariages avec les protestants. Les nombreux conciles locaux et les assemblées du clergé rappelaient la prohibition de contracter les mariages mixtes. Les évêques luttaient violemment contre l'hétérogamie conjugale, surtout dans les régions de grande concentration des protestants. Prenons l'exemple de Montpellier, où l'évêque exigea que l'abjuration précède la publication des bans⁹¹.

A partir de 1596, l'application des peines disciplinaires est devenue systématique, et leur principale cible devint les parents qui autorisaient le mariage mixte de leurs enfants. Malgré les interdictions émises par les autorités catholiques et protestantes, les nombreux décrets qui prévoyaient des sanctions pour les couples mixtes, leurs parents ainsi que leurs enfants, n'ont pas vraiment influencé le chiffre des mariages hétérogames, qui ne cesse d'augmenter considérablement dans la première moitié du XVII^e siècle. Le « *Registre des Délibérations* »⁹² n° 3 et n° 12 démontre qu'à Nîmes, entre 1619 et 1624, le nombre de ce type de mariages a doublé par rapport à la période s'échelonnant entre 1578 et 1583. La mixité conjugale s'installa même dans la cour royale : prenons l'exemple « [...] d'Henri de Navarre, futur Henri IV, et protestant, avec Marguerite de Valois, catholique »⁹³, ou celui du duc de Bar, catholique, qui épousa Catherine de Bourbon, sœur d'Henri IV, et calviniste. Ce dernier couple a reçu une double bénédiction nuptiale : catholique et protestante⁹⁴.

Entre la deuxième moitié du XVI^e siècle et la première moitié du XVII^e, la France a été dotée de deux législations matrimoniales : d'un côté la législation de l'Eglise catholique, qui régissait la plus grande partie du royaume, et de l'autre la législation établie par la Réforme, qui s'appliquait à la minorité protestante⁹⁵. Malgré la forte dominance des autorités catholiques, la hiérarchie protestante a réussi à développer sa puissance politique et militaire, dont le pouvoir royal devait se méfier. Jusqu'à la proclamation de l'édit de Nantes en 1598, le droit public variait en fonction de la force de la partie protestante. Les moments de faiblesse

⁹⁰ Cf. Bels P., *Le mariage des protestants...*, op. cit., p. 217.

⁹¹ Cf. *Ibidem*, p. 218.

⁹² Cf. *Ibidem*, p. 217.

⁹³ Turckheim de, G., *Comprendre le protestantisme*, op. cit., p. 44.

⁹⁴ Cf. Bonifas E.-C.-F., *Mariage des protestants depuis la réforme jusqu'à 1789. Etude historique et juridique*, Editions L. Boyer, Paris, 1901, p. 32.

⁹⁵ Cf. *Ibidem*, p. 42.

des autorités royales ont permis aux protestants d'acquérir des lois spéciales. En 1559, par exemple, le synode de Paris⁹⁶ constitua le mariage en forme de contrat, qui devait être contracté en présence du notaire public, faute de quoi le notaire ou un autre représentant des autorités publiques devait fournir des attestations suffisantes. Les ordonnances de 1561⁹⁷, confirmées par celles d'août 1570, ont soumis le mariage des réformés aux lois politiques, en ne diminuant l'influence des lois de l'Église catholique que dans certains cas bien précis. Les protestants ne pouvaient pas contracter le mariage en degré de consanguinité ou affinité, prohibé par les lois appliquées dans le royaume. Ils pouvaient se marier à leur façon habituelle, à « la mode de Genève », d'autant plus qu'elle restait en concordance avec les exigences de l'ordonnance de Blois : l'obligation de célébrer le mariage publiquement après une triple proclamation des bans⁹⁸. La même solution fut adoptée dans l'édit de pacification, en mai 1576⁹⁹. En outre, les protestants pouvaient eux-mêmes choisir la façon de contracter leur mariage, soit devant le pasteur, soit sans aucune cérémonie officielle.

Henri IV, qui mena une politique religieuse dans un esprit conciliant tolérance et fermeté, avait fini par faire admettre que les autorités ne pouvaient plus ignorer les protestants, et par l'édit de Nantes imposa aux catholiques la reconnaissance officielle des protestants, qui représentaient environ 11% de la population¹⁰⁰. Les adeptes de la « religion prétendue réformée » ont gagné le droit d'exister et de s'exprimer ; personne ne pouvait leur imposer la pratique du catholicisme. En théorie, plutôt qu'en réalité, ils pouvaient accéder à tous les emplois et charges du royaume. La liberté de culte, accordé par l'édit, resta limitée aux villes à forte présence protestante. L'édit de Nantes (1598) attribua également une plus grande liberté aux religionnaires pour célébrer leur mariage¹⁰¹, et il reconnut également le pouvoir de juger du consistoire pour statuer sur le lien et sur les divorces.

Les décisions du roi Henri IV se heurtèrent aux mentalités de l'époque, pas encore

« [...] prêtes à vivre sereinement le jeu du pluralisme religieux. Cette notion était beaucoup trop nouvelle à l'époque pour qu'elle fût partagée par le plus grand nombre comme une sorte d'évidence, telle qu'elle est perçue de nos jours. »¹⁰²

La tolérance des représentants d'autres religions se limita plutôt à l'espoir de ramener les égarés sur le droit chemin.

⁹⁶ Cf. Bonifas E.-C.-F., *Mariage des protestants depuis la réforme jusqu'à 1789*, op. cit., p. 45.

⁹⁷ Cf. *Ibidem*.

⁹⁸ Cf. *Ibidem*, p. 48.

⁹⁹ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident*, op. cit., p. 378.

¹⁰⁰ Cf. Carbonnier-Burkard M., *Le XVI^e siècle*, in Dubief H. (dir.), Poujol J., *La France protestante. Histoire et lieux mémoire*, Editions Max Chaleil, Montpellier, 1992, p. 33.

¹⁰¹ Cf. Bonifas E.-C.-F., *Mariage des protestants...*, op. cit., p. 44.

¹⁰² Turckheim de, G., *Comprendre le protestantisme*, op. cit., p. 48.

Les XVII^e et XVIII^e siècles ont été marqués par des querelles de pouvoir sur le mariage. La mort du roi Henri IV et l'intronisation de Louis XIV ont ramené une période d'affaiblissement du pouvoir et de reprise des troubles. La tolérance du nouveau roi envers les protestants régressa progressivement. En 1662, le jour de sa majorité légale, il déclara

*« qu'il fallait que ses sujets protestants fussent "maintenus et gardés dans la pleine jouissance de l'édit de Nantes" »*¹⁰³,

puis, en 1669, il renouvela les clauses essentielles de l'édit de Nantes. La hiérarchie protestante, de son côté, par la déclaration du 2 avril 1666, ordonna aux ministres, consistoires et synodes de cesser de juger de la validité des mariages, et renvoya à la justice royale le pouvoir de formuler les oppositions contre les mariages mixtes, en affirmant ainsi la compétence en cette matière des juges royaux en première instance et des Chambres¹⁰⁴.

Les années passèrent, et Louis XIV constata qu'il fallait faire disparaître la minorité protestante en France et restaurer l'unité du royaume, en recourant à plusieurs moyens comme la fermeture des écoles et des lieux de culte, ou l'exclusion des réformés de certaines professions et surtout des « dragonnades » (les soldats logés dans les maisons des familles protestantes).

Concernant le mariage, jusqu'à l'ordonnance de novembre 1680, créée à l'initiative du clergé, les protestants avaient pu se marier avec des catholiques soit devant les ministres des Eglises séparées, soit devant les curés ; les mariages mixtes étaient autorisés. L'application de l'ordonnance proscrivit, sans distinction, cette sorte d'unions interreligieuses catholico-protestantes. Le roi déclara

*« [...] tels mariages non valablement contractés, et les enfants qui en proviendront, illégitimes et incapables de succéder aux biens, meubles et immeubles de leurs pères et mères. »*¹⁰⁵

Les réformés ne pouvaient plus contracter de mariages avec des catholiques, sous peine de bannissement perpétuel et de confiscation de biens. L'édit de 1680 dépassait les ordonnances tridentines en étirant l'empêchement dirimant, normalement réservé au cas des mariages avec des infidèles, sur les mariages avec des hérétiques. Dans ces circonstances, la solution qui s'est imposée était le mariage à l'étranger, célébré dès lors que les dispenses religieuses étaient acquises. Pour empêcher les citoyens de frauder, le roi a émis une déclaration en 1685¹⁰⁶, en interdisant à ses sujets d'aller se marier à l'étranger.

¹⁰³ Turckheim de, G., *Comprendre le protestantisme*, op. cit., p. 52.

¹⁰⁴ Cf. Bels P., *Le mariage des protestants...*, op. cit., p. 39.

¹⁰⁵ Bonifas E.-C.-F., *Mariage des protestants...*, op. cit., p. 59-60.

¹⁰⁶ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident*, op. cit., p. 361.

En octobre 1685, Louis XIV voulut en finir définitivement avec la division de son peuple, et il a formulé un constat selon lequel la majorité des protestants s'était convertie au catholicisme ; puis, par l'édit de Fontainebleau, il révoqua l'édit de Nantes, en obligeant les pasteurs protestants à partir, mais en permettant aux croyants de rester pour que Dieu les éclaire. Ainsi, le mariage devint inaccessible pour les protestants, étant donné l'absence des pasteurs et le refus des curés de le célébrer. Privés de ce droit, ils se sont retrouvés sans aucune précision sur une éventuelle cérémonie à l'église, puisque l'édit de Fontainebleau fut basé sur la thèse, officiellement adoptée, qu'il n'y avait plus de protestants en France. La prohibition de 1680 ne fut levée que par la Déclaration du 19 mars 1774,

*« à condition toutefois de garder et observer par rapport aux dits mariages, les règles prescrites par les lois du royaume pour le mariage des autres sujets et notamment à condition qu'ils ne pourront être valablement contractés que devant le propre curé de celui des croyants qui professera la religion catholique et romaine, ou autre prêtre ayant pouvoir dudit curé ou de l'évêque diocésain. »*¹⁰⁷

Etant donné toutes ces difficultés de célébrer des mariages protestants ou catholico-protestants, les citoyens concernés n'avaient guère d'autre choix que de trouver un prêtre catholique consentant à les marier (une solution plutôt rejetée par les deux côtés), même s'il y avait des exceptions ; on vit aussi des ecclésiastiques pousser la complaisance jusqu'à unir les protestants suivant leur propre rite. Tel semble bien être le cas du curé de Montreuil qui, si nous en croyons le « registre des délibérations et autres actes » de la paroisse de Saint-Nicolas de Caen de 1697, mariait devant témoins « [...] sans être revêtu d'ornements de l'Eglise, sans aucune publication de bans »¹⁰⁸. Sinon, ils pouvaient faire un simple accord consensuel, ou se marier devant les anciens et rarement devant le pasteur. A partir de 1715, et surtout dans le Midi, il est devenu populaire de se marier devant le pasteur dans des assemblées tenues dans les bois et les campagnes, pour garder une forte discrétion et ne pas s'exposer aux poursuites des officiers du roi. La spécificité de l'endroit et de l'organisation de ces mariages fut le motif pour lequel on leur attribua le nom de mariages « au désert »¹⁰⁹. Evidemment, ces mariages n'étaient pas reconnus par les autorités, et les époux étaient considérés comme de simples concubins et poursuivis pour ce fait :

*« [...] entre 1737 et 1740, dans une bourgade du Gers, Mauvezin, des couples, huguenots ou mixtes, furent poursuivis comme concubinaires, faute de mariage régulier. »*¹¹⁰

¹⁰⁷ Bonifas E.-C.-F., *Mariage des protestants...*, op. cit., p. 84.

¹⁰⁸ Taillandier P., *Le mariage des protestants français sous l'Ancien Régime*, Editions Imprimerie Moderne, Clermont-Ferrand, 1919, p. 71.

¹⁰⁹ Cf. *Ibidem*, p. 81.

¹¹⁰ Gaudement J., *Le mariage en Occident*, op. cit., p. 379.

Ils étaient obligés de faire un contrat de promesse devant le notaire et ensuite, la plupart d'entre eux demandaient au curé de les marier. Malgré les engagements d'assister à la messe durant six mois, pris par certains couples concernés, le refus du curé de célébrer ces mariages était catégorique, cependant, il a accepté de baptiser leurs enfants. Les concubins étaient condamnés à payer de lourdes amendes et surtout, ils étaient obligés de cesser de cohabiter, une exigence appliquée par certains, mais juste pour une courte période. Ailleurs, des curés moins rigoureux acceptaient de célébrer les mariages des huguenots, en jouant le rôle d'un officier d'état civil¹¹¹.

L'histoire des mariages mixtes catholico-protestants est également marquée par des événements particuliers et inattendus, comme la déclaration qui autorisa la célébration des mariages mixtes en Alsace¹¹². Pour des raisons politiques, qui ont obligé les autorités à ménager les luthériens, les prêtres catholiques ont été mis devant le choix suivant : soit c'est eux qui célébreraient les mariages entre les catholiques et les luthériens (fait considéré comme un sacrilège) en connaissance de cause, soit il fallait permettre aux ministres luthériens d'exercer. Les prêtres catholiques ont préféré leur juridiction à leur conscience.

« *Alors que la législation civile prohibait sévèrement les mariages mixtes en Alsace, le droit canon les autorisait conformément à une Déclaration de Benoît XIV en date du 4 novembre 1741.* »¹¹³

Ces prescriptions exceptionnelles (concernant seulement les mariages entre les catholiques et les luthériens) étaient dissimulées aux autres habitants de la France, et elles n'étaient pas dans le recueil des arrêts du Conseil imprimé à l'Imprimerie royale.

Cet ajustement de la politique conjugale de l'Eglise catholique s'exerça également aux Pays-Bas – un terrain de forte mixité religieuse au XVIII^e siècle. Les protestants côtoyaient les catholiques, augmentant le nombre des unions mixtes. Dans ces conditions, le décret « *Tametsi* », difficilement applicable, est alors contesté par le canoniste lovanien van Espen, qui se battait pour l'autorisation de la célébration des mariages des protestants ou des protestants avec des catholiques devant le magistrat civil ou un ministre réformé. En réponse, Benoît XIV reconnut, par une déclaration du 4 novembre 1741¹¹⁴, que les mariages, aussi bien protestants que catholico-protestants, contractés non conformément aux prescriptions du concile de Trente, étaient valables. Cette mesure, au début limitée exclusivement aux Pays-Bas, fut étendue peu après, pour les mêmes causes, au diocèse de Breslau, et par la suite à

¹¹¹ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*

¹¹² Cf. Taillandier P., *Le mariage des protestants français...*, *op. cit.*, p. 91.

¹¹³ *Ibidem, op. cit.*

¹¹⁴ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 305.

d'autres pays comptant un important pourcentage de protestants. Les régions dominées par la population catholique sont restées soumises aux ordonnances tridentines – la nécessité de recevoir une dispense du pape, qui pouvait en déléguer l'octroi à ses évêques¹¹⁵.

La deuxième moitié du XVIII^e siècle apporta un certain relâchement dans la rigidité des ordonnances, concernant surtout les mariages mixtes. A partir de 1782 (le premier cas enregistré), le roi accorda un « Brevet de permission »¹¹⁶ autorisant, par dérogation, le mariage à l'étranger, à condition d'élever les enfants dans la foi catholique. Ce brevet, demandé au secrétaire des Affaires extérieures, signé obligatoirement par le roi et contresigné par un secrétaire d'Etat, autorisait les citoyens à partir à l'étranger pour conclure le mariage et revenir aussitôt au royaume. Les Parisiens qui souhaitaient s'unir avec des protestants n'étaient même pas obligés de quitter le pays : il suffisait qu'ils célèbrent leurs mariages à l'ambassade de Suède, dans une chapelle luthérienne reconnue par Louis XIII en 1630. Les mariages contractés de la sorte étaient considérés de la même manière que s'ils étaient célébrés à l'étranger, puisque la chapelle bénéficiait de l'extraterritorialité. « Le brevet du roi de permission » resta en usage jusqu'en 1790. Quant à l'obligation de transmettre le catholicisme à la progéniture, elle fut rapidement abandonnée.

Jusqu'en 1685, les protestants de France n'ont connu qu'un mariage religieux, puis, durant une période de vide juridique justifié par la thèse de l'inexistence des protestants, ils ne purent contracter officiellement le mariage qu'en se convertissant au catholicisme préalablement. L'obligation, imposée aux réformés, de se plier aux rites de l'Eglise catholique pour pouvoir célébrer leur mariage était inadmissible. Certains philosophes, comme Portalis¹¹⁷ ou Malesherbes¹¹⁸, dénoncèrent l'inexistence de la forme du mariage, qui convenait aux couples protestants et mixtes. L'instauration d'une réglementation des épousailles, conforme aux coutumes des sujets non catholiques, devenait urgente. Progressivement, la position des autorités évolua, jusqu'à l'instauration, par l'édit de Tolérance du 17 septembre 1787¹¹⁹, d'un état civil et du mariage civil pour les citoyens protestants, et pour tous ceux qui ne pouvaient pas se marier à l'église. Par cet arrêt du Conseil, le roi créa un moyen de se marier conformément à l'usage des protestants, qui demeuraient dans les pays où la pratique de la religion réformée était prohibée. Les formes séculières de célébration du mariage ont détrôné les formes ordonnées par le concile de Trente. L'union conjugale s'est fait ôter sa

¹¹⁵ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*

¹¹⁶ Cf. *Ibidem*, p. 361.

¹¹⁷ Cf. Portalis, *Sur la validité du mariage des protestants*, 1770 in www.gallica.bnf.fr.

¹¹⁸ Cf. Malesherbes, *Mémoires sur le mariage des protestants*, 1785 et 1788, in www.gallica.bnf.fr.

¹¹⁹ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 379.

dimension sacramentelle pour devenir un contrat purement consensuel qui intervenait entre les deux époux. Bien que le pasteur intervienne, durant la cérémonie, pour donner sa bénédiction, celle-ci n'avait pour but que de placer le mariage sous la protection de Dieu. C'est ainsi que l'autorité civile obtint le rôle principal en désignant le pasteur compétent, qui surveillait le déroulement des épousailles et qui conservait les actes.

La célébration des mariages civils des non-catholiques se déroulait selon une réglementation bien précise qui imposait l'obligation de la publication des bans avant la cérémonie, pour permettre de découvrir d'éventuels empêchements ou des oppositions, surtout celles des parents. Les protestants et les autres citoyens concernés pouvaient choisir, soit le curé comme pour les catholiques, soit le juge royal, pour annoncer les bans. Egalement, la célébration se déroulait, selon la volonté des intéressés, devant le curé (taxée moins cher pour attirer le plus grand nombre de mariés) ou devant le juge royal qui était attiré pour dresser les actes de mariage, de baptême ou de décès. La façon de contracter le mariage ne changeait en aucun cas sa conception, conforme à celle qui était proclamée par les canonistes et les théologiens, selon laquelle aussi bien le curé que le juge royal ne faisaient que dresser l'acte, alors que l'union conjugale se concluait par la seule volonté des époux. Les mesures instaurées pour le mariage civil devaient être observées sous peine de sanctions identiques à celles qui étaient portées à l'encontre des manquements à la forme catholique des mariages. Le mariage civil était mal accueilli, à tel point que les parlements en refusaient l'enregistrement¹²⁰.

La Constitution de 1791 déclara que le mariage était un contrat purement civil : « *La loi ne considère le mariage que comme contrat civil.* » (Titre II, art. 7). En 1792, la Législative décida de confier les registres de l'état civil aux municipalités et fixa la forme civile du mariage, qui était la copie « laïque » de la forme canonique prescrite par le concile de Trente. Les partenaires contractaient leur mariage par une déclaration faite en présence de l'officier public, qui ensuite prononçait qu'ils étaient unis par le mariage.

L'instauration de la forme civile des épousailles, libérée de la réglementation canonique, et le refus de l'Etat de reconnaître les mariages célébrés à l'église provoquèrent la protestation de Rome. Le 28 mai 1793, la congrégation des cardinaux¹²¹ déclara que le mariage devait être célébré devant le prêtre ou, à défaut, devant des témoins, si possible, catholiques. Ensuite, elle accepta que les nouveaux mariés remplissent des formalités administratives pour attribuer les effets civils au mariage, en déclarant toutefois que le

¹²⁰ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 380.

¹²¹ Cf. Bologne J. C., *Histoire du mariage en Occident, op. cit.*, p. 316.

mariage civil sans le mariage religieux était nul. Cette prise de position ne dura pas longtemps, puisque

« [...] le clergé constitutionnel, dans son concile national du 12 novembre 1797, reconnaîtra la compétence exclusive de l'Etat pour statuer le lien. »¹²²

Cependant, l'instauration du mariage civil, avec son cadre institutionnel, fit apparaître les avantages du modèle de la célébration religieuse d'union conjugale, élaboré durant des siècles et bien implanté dans la société. La concurrence entre les deux formes de mariage était inégale, d'autant plus que la mise en place de la cérémonie du mariage civil posa plusieurs problèmes et surtout celui de l'officialisation de l'acte.

2.4. Du XIXe siècle vers la modernité.

Le XIX^e siècle fut la période de la consolidation du mariage civil. En 1801, le concordat restitua le mariage religieux sans pour autant annuler le mariage civil. Pour sauver le mariage civil, le Consulat imposa l'antériorité de l'union à la mairie sur sa consécration à l'église, par la loi du 8 avril 1802¹²³.

La période allant de 1792 à 1804 (proclamation du Code civil) fut marquée par de nombreuses lois sur le mariage et surtout le divorce. La dissolution des liens conjugaux, par consentement mutuel, sur la demande unilatérale ou pour fautes, devint une règle. Ainsi, le divorce, plus facile à obtenir, constitua la source de nombreux abus.

Le Code civil de 1804¹²⁴ confirma que le mariage était un « acte laïcisé », célébré publiquement devant l'officier civil du domicile de l'une des deux parties, et que l'acte de célébration inscrit dans les registres de l'état civil devenait la seule preuve valable. Les épousailles, précédées par la publication des bans devant la porte de la maison commune, se déroulaient devant le maire et les quatre témoins. Faute de lectures de la messe, le maire lisait un texte consacré aux droits et aux devoirs respectifs des époux. Le Code civil fixa également les conditions requises (l'âge de la majorité matrimoniale, les empêchements, les cas de nullité) pour célébrer valablement le mariage, et pour divorcer. L'article 54 de ce même Code interdisait aux curés de donner la bénédiction nuptiale à ceux qui n'avaient pas contracté au

¹²² Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 384.

¹²³ Cf. Bologne J. C., *Histoire du mariage en Occident, op. cit.*, p. 319.

¹²⁴ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident, op. cit.*, p. 390.

préalable le mariage devant l'officier civil. Malgré plusieurs abus, le divorce fut admis pour trois causes : adultère, excès, sévices et injures graves.

« *La Restauration n'a pas remis en cause ni le mariage civil, ni son antériorité sur le mariage religieux.* »¹²⁵

Durant le XIX^e siècle, marqué par la rivalité entre les deux pouvoirs religieux et civil, l'Église essaya de rendre le mariage aux prêtres, d'autant plus que la forme civile du mariage augmentait le risque de prolifération incontrôlée des unions mixtes, contractées sans l'attribution de la dispense. Les autorités ecclésiastiques n'ont pas réussi à imposer sa primauté dans la réglementation du mariage, sauf pour une courte période de fascination pour le régime mussolinien. Ainsi, le mariage civil et le divorce sont entrés dans les mœurs et l'Église a progressivement abandonné la plupart de ses prérogatives, en acceptant le divorce mais pas le remariage. Cependant, la cérémonie civile n'a jamais réussi à trouver la solennité joyeuse des cérémonies religieuses.

En France catholique, la minorité protestante des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles, bien plus importante en nombre et en influence que les représentants d'autres communautés religieuses, attira l'attention des autorités religieuses et civiles. La réglementation des mariages mixtes de cette époque-là concernait surtout les cas des unions catholico-protestantes. Rares sont les ordonnances ayant pour sujet d'autres minorités religieuses.

« *Dans le contexte de l'offensive contre-réforme en Europe, le temps n'était plus aux controverses religieuses entre christianisme et islam, celles-ci traversant le christianisme lui-même.* »¹²⁶.

Durant le XVII^e siècle, la connaissance de la religion musulmane fut instrumentalisée dans le combat contre les protestants. Ainsi, elle était symbole soit du fanatisme, soit de la tolérance, inconnue en France catholique. Bonne ou mauvaise, l'image de l'Islam fut utilisée selon les besoins des acteurs de la lutte idéologique, et selon la situation politique.

Les musulmans, de leur côté, ont souhaité renforcer les relations diplomatiques avec la France. Prenons l'exemple du souverain marocain Moulay Ismâ'il qui, en 1699, demanda la main de l'une des filles naturelles du roi Louis XIV, la princesse de Conti.

« *Par cette demande d'une alliance interreligieuse par le sang, exemple unique dans le monde méditerranéen du début de la période moderne, Ismâ'il souhaitait consolider les relations entre son pays et la France en dépassant le fossé entre chrétiens et musulmans.* »¹²⁷

¹²⁵ Bologne J. C., *Histoire du mariage en Occident*, op. cit., p. 321.

¹²⁶ Thiec le G., *La Renaissance et l'orientalisme « turquesque »*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans...*, op. cit., p. 424.

¹²⁷ Matar N., *La France vue par des ambassadeurs des Régences barbaresques*, in *Idem*, p. 405.

Cet événement était d'autant plus surprenant que le souverain marocain promit d'accorder plusieurs privilèges à son épouse, comme un palais à sa disposition, le droit de gérer ses affaires à sa guise et surtout la liberté de conserver et de pratiquer sa religion. Les exemples de tels mariages, malgré leur rareté, démontrent que l'idée de l'union conjugale interreligieuse islamo-chrétienne n'était pas inconnue au plus haut de la hiérarchie sociale, et même si leur but fut le renforcement des relations entre les pays, ils devinrent hautement symboliques dans l'histoire de la mixité conjugale.

La période de la colonisation brisa le rêve de remplacer les guerres par les relations d'amitié entre le Maghreb et la France. L'idéologie coloniale devint le symbole du

« mépris le plus total du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En 1830, ce droit est une notion dont seuls se réclament une poignée de nationalistes européens [...] »¹²⁸.

Le statut attribué aux peuples colonisés devint la cause d'une réelle détérioration des relations franco-maghrébines. En Algérie coloniale, parmi toutes les communautés, les musulmans, pourtant les plus nombreux, étaient traités comme des sous-citoyens, soumis à une législation bien spécifique.

« De facto, les musulmans d'Algérie étaient des ressortissants d'une origine étrangère la plus indésirable, dont on ne laissait entrer les membres [en France métropolitaine] qu'au compte-gouttes. »¹²⁹

Dans ces conditions, les mariages mixtes furent interdits dans les colonies et pourtant, certains osèrent les célébrer. Le père Lavigerie, qui prêchait l'amitié entre les musulmans et les chrétiens

« [...] célébra ainsi, suivi par le mufti hanéfite Bou Kandoura, le mariage religieux d'Aurélie Picard et de Si Ahmed Tidjani, chef de la confrérie éponyme, bravant ainsi les lois interdisant le mariage civil entre un Algérien musulman et une Française chrétienne. »¹³⁰

Malgré ses côtés obscurs, le colonialisme donna la possibilité aux Français de découvrir réellement le Maghreb.

« Au début du XIX^e siècle, des missionnaires protestants et catholiques arrivent au Proche-Orient et au Maghreb, [...] et ils entreprennent d'instaurer des relations d'amitié et de service envers les musulmans. »¹³¹

Durant le XIX^e siècle, la communauté musulmane de France métropolitaine, constituée surtout d'étudiants ou de tirailleurs de l'armée coloniale, n'était pas très nombreuse. Leur présence, ainsi que des séjours occasionnels d'ambassadeurs, de notables ou

¹²⁸ Frémeaux J., *Les ambiguïtés de l'idéologie coloniale*, in *Idem*, p. 531.

¹²⁹ Weil P., *Le statut des musulmans en Algérie coloniale : une nationalité française dénaturée*, in *Idem*, p. 557.

¹³⁰ Montigny de, C., *Le cardinal Lavigerie : une certaine conception de la colonisation*, in *Idem*, p. 546.

¹³¹ Delorme C., *Le dialogue islamo-chrétien en France*, in *Idem*, p. 9.

d'intellectuels musulmans dans l'Hexagone devinrent l'occasion de nouer de nouveaux contacts avec l'Orient. Ceux-ci provoquèrent des changements dans la vision de l'Islam et des musulmans, répandue dans la population française, et bien visible à travers l'analyse de la littérature. Chez la majorité des auteurs du XIX^e siècle, l'Islam n'a plus guère le statut de religion ennemie. Une nouvelle image de l'Orient remplaça un certain nombre de clichés, sans pour autant les éradiquer définitivement. L'importance de toutes ces transformations est irréfutable même si, en réalité, elles n'influencèrent guère la perception des mariages islamo-chrétiens. La conciliation religieuse était impensable, comme l'illustre *Les Aventures du dernier Abencérage* (1826) de Chateaubriand¹³² : une histoire d'amour impossible entre le Maure Aben-Hamet et la chrétienne Blanca. Les deux héros rejettent la conversion et se séparent, malgré leurs sentiments profonds, insuffisants pour combattre les différences religieuses.

Dans une atmosphère de méfiance à l'égard de l'hétérogamie religieuse, qui continuait de jouer le rôle d'une barrière infranchissable, l'Eglise prépara le Code latin de 1917¹³³. Tout d'abord, il confirma que le mariage est sacrement, et que les époux s'administrent par l'échange des consentements. Le Code fixa également la façon de conclure des fiançailles, les empêchements, la majorité matrimoniale, et enfin il se pencha sur le sujet des mariages mixtes, célébrés soit avec les hérétiques, les schismatiques, soit avec les non-baptisés. L'union conjugale interreligieuse était mal vue par la papauté, indépendamment de la confession du conjoint non catholique ; en conséquence, l'octroi d'une dispense fut subordonnée à des conditions rigoureuses. De même, la dispense de l'empêchement de disparité de culte, nécessaire pour la célébration du mariage islamo-chrétien, était accordée sous conditions de l'existence de raisons justes et graves d'un tel mariage, de la garantie de non-conversion de la partie catholique, du baptême et de l'éducation des enfants, et enfin de la certitude morale que ces garanties seraient tenues. L'application du Code persista dans cette voie, en interdisant dans tous les pays, et de la façon la plus sévère, les unions mixtes, *a fortiori* en France, marquée, au début du XX^e siècle, par l'influence, jusqu'alors inégalée, des musulmans. Leur présence était liée à la colonisation, aux guerres et à l'immigration économique. En 1920, Louis Massignon¹³⁴ estimait la communauté musulmane à 50 000 personnes en métropole, dont la majorité se composait de Berbères de Grande Kabylie. La majeure partie de cette population ne s'y est installée que provisoirement pour, un jour ou

¹³² Cf. Moussa S., *L'Islam au miroir de la littérature*, in *Idem*, p. 654.

¹³³ Cf. Gaudement J., *Le mariage en Occident*, *op. cit.*, p. 415.

¹³⁴ Cf. Renard M., *Les débuts de la présence musulmane en France et son encadrement*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans...*, *op. cit.*, p. 736.

l'autre, revenir au pays natal, et en conséquence, très peu ont contracté des mariages en France.

L'Eglise catholique, jusqu'au concile Vatican II, n'a apporté aucun changement au Code de 1917 ; ses prescriptions furent maintenues, voire réaffirmées par plusieurs textes. Prenons l'exemple de l'encyclique « *Casti Connubii* »¹³⁵ du pape Pie XI, qui avertit les catholiques des dangers liés aux mariages mixtes comme à l'absence d'une union unanime, à l'image de celle de l'Eglise et du Christ ou des difficultés dans l'éducation religieuse des enfants.

« *Si l'Eglise, quelquefois, pour des raisons de temps, de choses, de personnes, ne refuse point de dispenser de ces sévères prescriptions (le droit possible), il arrivera toutefois difficilement que l'époux catholique ne subisse en ce genre de mariage aucun détriment.* »¹³⁶

L'Eglise changea progressivement son attitude envers l'Islam en favorisant l'approfondissement de sa connaissance. Le couronnement de ces démarches devint les deux textes du concile Vatican II : la Constitution *Lumen Gentium* (1964) et la Déclaration *Nostra oetate* (1965), consacrées aux musulmans. Désormais,

« [...] *l'Eglise {regardera} aussi avec estime les musulmans, qui adorent Dieu Un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre, qui a parlé aux hommes. [...] le dessein du Salut {les} embrasse aussi.* »¹³⁷

Le concile se pencha également sur le sujet des mariages mixtes, dont le nombre augmenta considérablement durant dix années. Le brassage des populations fut le résultat d'une réelle intensification de la migration, déclenchée par des conditions politiques, économiques ou culturelles, et facilitée par le développement des moyens de transport.

Les travaux du concile Vatican II sur la mixité conjugale furent également la réponse aux demandes des écrivains ecclésiastiques et laïques d'apporter des changements dans la législation des mariages avec les baptisés, hérétiques ou schismatiques, en vue du développement de l'œcuménisme, et avec les non-baptisés. Les prescriptions du concile, ainsi que des Codes de droits canoniques (1983 et 1990), devinrent la base de la législation des mariages mixtes (islamo-chrétiens), appliquée aujourd'hui, et présentée dans le chapitre précédent. Force est de constater que depuis 1966, les autorités ecclésiastiques ont adopté des assouplissements dans la réglementation de toutes les catégories des mariages mixtes. Depuis, l'Eglise sanctionne la validité d'un mariage conclu entre un sujet catholique (latin ou oriental)

¹³⁵ Encyclique *Casti connubii*, Editions Bonne Presse, 31 décembre 1930.

¹³⁶ *Ibidem*.

¹³⁷ Concile Vatican II, *Les Relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes : la Déclaration Nostra oetate*, Editions Le Cerf, 1996.

et un sujet orthodoxe, sans l'obligation d'obtention d'aucune dispense, ni pour l'empêchement de mariage mixte, ni pour la forme canonique de la célébration. En ce qui concerne les mariages avec des hérétiques ou des schismatiques, ils cessent d'être considérés comme plus dangereux que les mariages avec des non-baptisés. Le Code de 1983¹³⁸ supprime l'empêchement prohibitif de religion mixte ; le mariage entre deux chrétiens, dont l'un est baptisé dans l'Eglise catholique, est interdit s'il n'y a pas eu une permission expresse de l'autorité compétente. Le mariage avec une personne non baptisée doit toujours être précédé par l'obtention de la dispense de l'empêchement dirimant, par contre, les conditions de l'attribution sont devenues moins rigoureuses.

Les prescriptions du concile Vatican II et des Codes de droits canoniques furent attendues dans la société française marquée par l'important brassage des populations. L'immigration de la main-d'œuvre se transforma d'allers-retours en séjours prolongés, voire définitifs, des travailleurs du Maghreb, puis des anciennes colonies d'Afrique noire, des Comores, de Turquie, etc.

« L'immigration ouvrière étant, à toutes les époques, la plus importante, les ménages populaires constituent, en France, la majorité. [...] leurs femmes sont très souvent des provinciales fraîchement arrivées en ville : beaucoup de Bretonnes, de filles du Nord et de l'Est. Sinon, ce sont des citadines d'origine populaire. Quelques-unes viennent de l'assistance publique. Elles sont rarement scolarisées au-delà de l'école primaire. Si un commun déracinement les rapproche de leur compagnon, elles ne savent à peu près rien de leur culture. »¹³⁹

Au début du XX^e siècle, et surtout à partir des années 1930, les ouvriers d'origine marocaine ont été rejoints par une nouvelle catégorie d'immigrants, les étudiants. Leur nombre se multiplia considérablement après la Seconde Guerre mondiale.

« La mixité des sexes, à l'université, permet de côtoyer des Françaises, cultivées elles aussi, participant à part entière aux débats et adhérant assez souvent à la cause anticoloniale. »¹⁴⁰

Ces rencontres deviennent source d'un nouveau type de couples mixtes. Des relations franco-étrangères se nouent d'autant plus facilement que le milieu étudiant, plus ouvert, plus combattant contre les stéréotypes¹⁴¹, est l'un des plus favorables à la mixité conjugale.

Le nombre de mariages mixtes a suivi globalement le rythme de l'immigration. Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, leur pourcentage, par rapport à l'ensemble des unions contractées en France, reste stable. En revanche, au niveau de certaines caractéristiques des

¹³⁸ Cf. *Codex Iuris Canonici, Codes du droit canonique*, Pallattinum, Varsovie, 1995, can. 1124-1138.

¹³⁹ Muller M., *Couscous, pommes, frites... op. cit.*, p. 143-144.

¹⁴⁰ *Ibidem*, p. 145.

¹⁴¹ Cf. Bensimon-Donath D., *L'intégration des Juifs Nord-africains en France*, Editions Mouton, 1974, p. 135.

conjoints étrangers (comme l'origine nationale par exemple), on a pu observer d'importantes mutations¹⁴². Prenons l'exemple des Portugais : en 1980, ils étaient 15,5% à se marier avec un/une Français(e), et en 1990, ils n'étaient plus que 9,5% (une diminution de 39%). Les Espagnols enregistrent, durant la même période, une diminution de 70%, et les Italiens de 77%, pendant que les Marocains enregistrent une augmentation de 750%¹⁴³.

En 2005, la communauté musulmane comptait plus de quatre millions de personnes, dont plus de la moitié était de nationalité française¹⁴⁴. L'islam est devenu la deuxième religion pratiquée en France. Cette présence donna une impulsion à la création de différentes structures mettant en contact les représentants des trois religions monothéistes, comme l'*Union fraternelle des héritiers d'Abraham*, fondée par l'érudit juif franco-israélien né en Algérie, André Chouraqui, les pères jésuites Michel Riquet et Jean Daniélou, et Si Hamza Boubakeur, *Enfants d'Abraham* ou *GAIC : Groupe d'amitié islamo-chrétien*. Ces mutations ont influencé l'histoire des mariages interreligieux islamo-chrétiens, et « [...] le nombre de "mariages mixtes" ne cesse de progresser »¹⁴⁵. L'Institut national de la statistique et des études économiques a évalué, en 1974, les mariages franco-maghrébins à 3 000, contre 4 500 en 1982, sans compter les unions libres, très nombreuses¹⁴⁶. Dans l'ensemble des mariages franco-maghrébins, les femmes du Maghreb représentent 22% en 1974 et 32% en 1982, soit un mariage sur trois.

« *Les mariages mixtes sont traditionnellement plus fréquents lorsqu'il s'agit d'union mixte entre un homme étranger et une femme française que dans la situation inverse. [...] Cette spécificité très ancienne de l'immigration tend pourtant à s'atténuer depuis quelques années, au cours desquelles on assiste à une féminisation de plus en plus grande de la population étrangère. Cette évolution intervient comme une rupture fondamentale dans la longue histoire des migrations.* »¹⁴⁷

Selon l'étude réalisée par l'INSEE entre 1975 et 1981, les couples mixtes se composaient à 60,9%, d'un homme étranger et d'une femme française¹⁴⁸.

« [...] en février 1997, l'ensemble des unions mixtes est estimé à environ 24 000 en 1995. On notera des diversités selon les pays d'origine et un décalage important entre les

¹⁴² Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Mariages mixtes et nationalité française*, Editions L'Harmattan, Paris, 1995, p. 13.

¹⁴³ Cf. *Ibidem*, p. 61.

¹⁴⁴ Cf. Boyer A., *La diversité et la place de l'islam en France après 1945*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans...*, op. cit., p. 762.

¹⁴⁵ *Ibidem*, p. 780.

¹⁴⁶ Cf. Muller M., *Couscous, pommes, frites...* op. cit., p. 142.

¹⁴⁷ Neyrand G., M'Sili M., *Mariages mixtes et nationalité française*, op. cit., p. 68.

¹⁴⁸ INSEE, 1992, Tableaux de l'économie française 1992-1993, cité par Barbara A., *Mariages mixtes sans frontières*, Editions Le Centurion, 1985, p. 69.

*garçons et les filles, plus marquées par le modèle traditionnel et soumises au contrôle familial. »*¹⁴⁹

En 1977, quelques couples islamo-chrétiens créent le *Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens* : lieu de rencontre, de partage et de soutien, qui depuis est devenu une association présente dans plusieurs villes de France telles que Paris et Lyon, et dans plusieurs pays comme la Belgique, la Suisse et l'Italie.

C'est à partir de 1985 que le nombre des unions conjugales entre les Français et les Maghrébins commença à augmenter considérablement, en obligeant le Service des relations avec l'Islam (SRI) de l'Eglise catholique à élaborer des formules liturgiques adaptées à ces situations.

Ce voyage à travers l'histoire des mariages mixtes et du mariage en général en terre de France nous mène vers une compréhension approfondie des mariages mixtes liant les catholiques avec les musulmans. Dès les origines, l'homme fut opposé, ou, dans le meilleur des cas, méfiant envers l'alliance conjugale avec une personne étrangère à sa communauté. La réglementation stricte des mariages fut une tentation de préserver l'unité du groupe et de lui assurer l'avenir. Nonobstant tous ces efforts, l'histoire de l'Homme atteste de nombreuses unions conjugales hétérogames. Indépendamment de l'époque, il y a toujours eu des personnes qui osaient choisir un conjoint inattendu, voire interdit par la réglementation en vigueur et l'ostracisme, et ce, malgré des sanctions sévères. Nonobstant aussi le courage de certaines personnes et un réel enracinement de la mixité conjugale dans l'histoire, le sentiment de suspicion marqua profondément les mariages hétérogames. La société ainsi que l'individu favorisaient, et favorisent toujours, l'homogamie qui assure la continuité de *statu quo* et qui protège de l'inconnu. Les mariages mixtes rencontrent constamment le refus de l'acceptation, comme en témoigne l'histoire des unions des catholiques avec les protestants. Une relative proximité de deux communautés nationales, sociales et culturelles, au lieu de faciliter l'approbation de l'autre, est devenue source du conflit. Il fallut plusieurs siècles pour que les catholiques et les protestants puissent surpasser leurs différences et privilégier le dialogue œcuménique, et ainsi accepter les mariages mixtes.

En comparaison avec l'histoire des mariages catholico-protestants, celle des mariages islamo-chrétiens est relativement courte. Néanmoins, des annales sur les relations entre la France et le Maghreb ou entre les catholiques et les musulmans nous permettent de

¹⁴⁹ Boyer A., *La diversité et la place de l'islam en France après 1945*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans...*, *op. cit.*, p. 780.

comprendre sur quelles bases ce type d'unions conjugales s'est construit. C'est grâce à cette approche historique que nous pouvons effectuer l'analyse de l'état actuel, ainsi que de l'avenir des couples interreligieux, puisque certaines de leurs caractéristiques prennent directement leurs sources dans l'histoire des deux peuples. Ainsi, dès le chapitre suivant, je passerai à l'analyse des couples mixtes, rencontrés durant mes recherches. Tout d'abord, je me concentrerai sur la première étape de la formation des unions islamo-chrétiennes, et en particulier sur les circonstances de la rencontre, sur les caractéristiques socioprofessionnelles des partenaires et sur les interactions avec l'entourage proche et éloigné.

Deuxième partie

**L'image et les enjeux de la mixité conjugale en France :
l'analyse de données.**

Chapitre 3 : La rencontre.

« C'était à l'occasion d'une soirée organisée par une association... » « Un couple qui s'est formé grâce à mon mari qui a invité un jour quelques amis chez nous. » « Nous, on s'est rencontré à la résidence universitaire. » « J'ai rencontré ma femme au Maroc, quand j'y suis allé pour travailler. »

Tous les couples de notre échantillon racontent les circonstances de leur rencontre comme si c'était un pur hasard et pourtant, cela est loin d'être le cas. Le cercle d'amis, les collègues de travail, les adhérents à une association, etc., sont construits socialement pour que l'accès soit limité à une certaine catégorie de personnes. Egalement, la règle de l'homogamie sociale est valable même pour les couples islamo-chrétiens. La mixité nationale, culturelle ou religieuse n'empêche pas les ressemblances au niveau socioprofessionnel¹, avec pour preuve les données présentées ci-dessous.

« Il semble bien que l'attraction se manifeste d'autant plus facilement et d'autant plus vite que les deux personnes en présence appartiennent l'une et l'autre à des milieux identiques. »²

La ressemblance, dans toutes ses formes, facilite la naissance des sentiments, et elle est nécessaire pour créer une base d'échanges de l'affection, de l'amour, de la sécurité³ au sein du couple.

L'homogamie sociale crée des circonstances favorables à la rencontre, mais pour que cette dernière se transforme en histoire qui dure, une certaine complémentarité des partenaires est requise. Les couples se forment autour d'une

« perception inconsciente d'une problématique commune, avec simultanément des manières d'y réagir chez l'un et l'autre. »⁴

En faisant référence à la théorie du don de Marcel Mauss⁵, on peut dire que ce sont les différences entre les partenaires qui rendent leur histoire plausible. Tout un chacun possède

¹ L'analyse des caractéristiques socioprofessionnelles met en évidence la soumission des couples islamo-chrétiens à une règle de l'homogamie sociale. La mixité conjugale n'empêche pas la recherche des similitudes chez le/la partenaire. Cf. Bensimon-Donath D., *L'intégration des Juifs Nord-africains en France*, op. cit.

² Girard A., *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, Presses Universitaires de France, 1964, p. 117.

³ Cf. Godbout J. T., *L'esprit du don*, op. cit.

⁴ Lemaire J.-G., *Le couple : sa vie, sa mort. La structuration du couple humain*, op. cit., p. 142.

son lot de dons, et c'est durant la rencontre qu'il cherche à vérifier si l'autre peut lui offrir ces dons, dont il a besoin pour pouvoir ressentir le sentiment d'être unique. Selon le résultat de cette confrontation, entre les besoins éprouvés et les ressources possédées par chaque personne, les partenaires prennent la décision quant à la suite à donner à leur rencontre. Le premier tête-à-tête se transforme en une relation personnelle ; si les dons conviennent aux principaux intéressés, ainsi, un étranger devient un allié, une personne intime, un membre du réseau composé d'êtres uniques les uns pour les autres⁶. Dès le début de leur connaissance, les partenaires commencent leur cycle d'échange, qui dure tant qu'il procure, à leurs participants, la satisfaction du besoin d'être reconnu comme un être unique.

La rencontre, qui marque le début de la formation du couple, n'est jamais une affaire privée⁷ ; de même, elle implique l'entourage des conjoints. Les interactions avec les familles respectives, les amis, les groupes d'appartenance, comme des communautés religieuses, et avec la société en général, influencent le cours de l'histoire d'une vie à deux. L'acceptation du choix conjugal par les proches permet au couple d'envisager plus sereinement son avenir et d'affronter d'autres difficultés grâce au soutien des membres de leurs familles et de leurs amis. Le rejet du projet de vie en couple mixte, par une partie ou l'ensemble des proches, peut freiner sa concrétisation ou même le mettre en question. Le plus souvent, ce sont les femmes musulmanes qui peinent à faire accepter leurs amis non musulmans à leurs familles. Celles qui refusent d'épouser un homme de la même origine qu'elles, pour pouvoir sortir du champ de référence culturel et religieux du milieu maghrébin qui leur assigne une place bien précise dans la famille et dans la société⁸, doivent envisager une éventuelle rupture avec leurs proches⁹. L'avenir du couple dépend de la position adoptée par les musulmanes en question.

Entre ces deux options extrêmes, l'acceptation *versus* le rejet, il y a tout un éventail de réactions possibles. Une méfiance préalable qui, une fois le/la prétendant(e) rencontré(e), se transforme en approbation. Une acceptation qui laisse la place aux doutes, à l'approche du mariage. Un mélange de sentiments opposés. La liste est longue, puisque les interactions ne sont pas déterminées une fois pour toutes, car elles évoluent tout au long de la vie.

⁵ Cf. Mauss M., *Essai sur le don*, op. cit.

⁶ Cf. Godbout J. T., *L'esprit du don*, op. cit., p. 208.

⁷ J'ai paraphrasé l'idée de Claude Lévi-Strauss sur le caractère social de l'institution du mariage, in *Le regard éloigné*, Editions Plon, Paris, 1983, p. 75.

⁸ « Un des rôles majeurs des femmes dans le patriarcat est celui qui consiste à veiller à la séparation stricte des sexes pour garantir l'honneur de la famille, la virginité des filles, la pureté de la race [...] » Cf. El Khayat G., *Le monde au féminin*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988, p. 105.

⁹ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Mariages mixtes et nationalité française*, op. cit., p. 119.

Au-delà des interactions avec des autres significatifs, ce sont, également, celles qui sont nouées avec des membres de la société¹⁰ qui peuvent influencer le quotidien des couples mixtes. L'existence de la mixité conjugale est problématique pour la société d'accueil et de référence, car elle met en question sa propre identité. C'est pour cette raison que :

« *Les Etats ne tiennent pas à la multiplication de ces unions mixtes, surtout quand l'étranger garde des liens avec son pays. Ils préfèrent la naturalisation pure et simple.* »¹¹

Si une stratégie d'assimilation, développée par la société pour absorber les immigrés et les rendre invisibles est rejetée par les principaux intéressés, il y a deux solutions pour préserver l'équilibre en place : soit remettre les révoltés à leur place, soit les ignorer¹². La volonté de faire « disparaître » l'étranger est d'autant plus prononcée que celui-ci ne partage pas les mêmes horizons et les mêmes croyances. Le mariage d'un/une immigré(e) avec un membre de la société d'accueil ne change guère sa situation. L'opinion sur la mixité conjugale varie selon le pays, la période historique et même selon les caractéristiques des personnes impliquées ; si ce sont des personnes prestigieuses, leur union est acclamée, par contre, si ce sont des simples immigrés, leur union est rejetée, faisant des Français des victimes d'une fraude¹³. Malgré une certaine réhabilitation des couples mixtes, observée ces dernières années, une dose de méfiance à leur égard est toujours présente, aussi bien dans les discours politiques que dans les médias¹⁴.

« [...] il est clair que la stigmatisation des individus au dossier moral chargé peut servir de moyen de contrôle social officiel ; celle des membres de certains groupes minoritaires, raciaux, religieux ou ethniques [...]. »¹⁵

3.1. Les caractéristiques socioprofessionnelles.

Les couples franco-maghrébins constituent la majorité de mon échantillon, suivis de quelques couples maroco-polonais et franco-sénégalais. La plupart du temps, ce sont des femmes européennes de confession chrétienne qui sont mariées avec des hommes maghrébins de confession musulmane. Le cas contraire reste rare, mais j'ai réussi à rencontrer six musulmanes en couple avec des chrétiens.

¹⁰ La société de référence et la société d'accueil.

¹¹ Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit., p. 315.

¹² Cf. Morokvasic M., *Une migration symbolique*, in Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 132.

¹³ Cf. Varro G., *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, op. cit..

¹⁴ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Mariages mixtes et nationalité française*, op. cit.

¹⁵ Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Les Editions de Minuit, Paris, 1975, p. 162.

Presque tous les couples de mon échantillon sont mariés et leur engagement dans le temps varie de trois à 37 ans. La plupart ont des enfants et leur nombre s'inscrit dans la moyenne nationale¹⁶.

En ce qui concerne le niveau d'instruction et la situation socioprofessionnelle des conjoints, la plupart d'entre eux sont issus de la classe moyenne et ont atteint un niveau d'études supérieur.

Le tableau détaillé des caractéristiques socioprofessionnelles est présenté dans les annexes.

3.2. Les circonstances de rencontre.

La plupart des couples mixtes de mon échantillon déclarent avoir rencontré leur futur conjoint grâce à des amis communs. Les autres ont fait connaissance à l'université ou au travail. Il y a également des rencontres faites durant des vacances.

La première rencontre, vue sous la perspective des conjoints, prend une allure d'heureux hasard. Une soirée organisée par des amis communs, des vacances passées à l'étranger ou une sortie au cinéma, rien ne permet d'y voir la prédestination et pourtant, comme je l'ai mentionné ci-dessus, ces rencontres sont loin d'être le jeu du hasard. Les recherches menées par J. Streiff-Fénart confirment cette idée.

« On pourrait penser que, pour le mariage mixte plus que pour tout autre mariage, les circonstances qui président à la mise en relation des conjoints sont de l'ordre de la rencontre fortuite entre des individus que rien ne prédisposait à s'apparier [...]. Les résultats de notre enquête conduisent au contraire à penser que comme pour tout autre mariage, le hasard ne joue, pour la formation des couples mixtes, que dans des limites très étroites, si l'on convient de réserver le terme de "hasard" aux circonstances de rencontres indépendantes des réseaux sociaux dans lesquels sont impliqués les individus, et des cadres institutionnels dans lesquels ils mènent leur activité. »¹⁷

Les couples de notre échantillon deviennent une fois de plus une confirmation de la thèse d'Alain Girard sur l'homogamie conjugale¹⁸. Mixité conjugale au niveau national,

¹⁶ Au 1^{er} janvier 2012, l'indicateur conjoncturel de fécondité est de 2,01 enfants par femme. Cf. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1385.

¹⁷ Streiff-Fénart J., *Les couples franco-maghrébins en France*, op. cit., p. 21.

¹⁸ Cf. Girard A., *Le choix du conjoint*, op. cit.

culturel ou religieux n'empêche en rien l'homogamie sur un autre niveau¹⁹. Même si des règles de correspondance sont historiquement changeantes, en rapport avec le renouvellement des goûts et des manières, avec l'évolution des relations entre des groupes sociaux²⁰, on retrouve une ressemblance des caractéristiques socioprofessionnelles des deux conjoints. Selon Jean Kellerhals²¹, le processus d'homogamie s'est transformé au cours des dernières années. Autrefois, il était régulé par la transmission intergénérationnelle, contrôlée par la communauté ; aujourd'hui, il est centré sur les conjoints eux-mêmes beaucoup plus que sur les tissus sociaux des aînés. Malgré tous les changements de mœurs, la règle de « qui se ressemble s'assemble » reste en vigueur, et elle-même est ouvertement revendiquée par certains milieux. Au-delà du choix explicite, l'homogamie conjugale s'explique par le fait que des lieux de rencontre sont socialement construits de telle manière que n'importe qui ne rencontre pas n'importe qui²². L'autogestion des loisirs par la jeune génération produit une homogamie sociale aussi forte que la surveillance et le contrôle de la génération précédente. Cela s'explique par le fait que les modes de rencontre du conjoint se rattachent à des formes plus générales de sociabilité qui entretiennent de solides affinités avec les milieux sociaux²³.

M. Bozon²⁴ explique que le choix du conjoint devient ainsi contraint, mais par des contraintes invisibles et indirectes, comme le jeu ségrégatif de la sociabilité et la distribution sociale des goûts et des préférences intériorisées. Ces contraintes structurent les choix aussi fortement que les injonctions directes des parents. Dans le discours des couples, l'homogamie reste souvent dissimulée par une perception synthétique qui mêle des traits sociaux, physiques et psychologiques²⁵.

3.2.1. Le réseau des amis.

Le cercle d'amis crée, tout naturellement, des opportunités de faire des rencontres qui peuvent déboucher sur une histoire amoureuse²⁶. Nonobstant le contexte de ce type de mise en

¹⁹ Cf. Varro G., *Critique raisonnée de la notion de mixité*, in Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité... conjugale...*, op. cit.

²⁰ Cf. Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, op. cit., p. 19.

²¹ Cf. Kellerhals J., Widmer E., Levy R., *Mesure et démesure du couple. Cohésion, crises et résilience dans la vie des couples*, Editions Payot, Paris, 2004.

²² Cf. Bozon M., Héran M., *La formation du couple*, op. cit.

²³ Cf. Bozon M., *Le choix du conjoint*, in Singly de F. (dir.), *La famille, l'état de savoir*, op. cit., p. 29.

²⁴ Cf. *Ibidem*, p. 33.

²⁵ Cf. Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, op. cit., p. 30.

²⁶ Selon E. Goffman, une catégorie peut avoir pour fonction d'inciter ceux qui la composent à entrer en contact et à établir des relations. Cf. Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit.

couple, arrangée par des tiers ou tout à fait spontanée, le réseau amical est un espace privilégié pour le début de la vie à deux. Voici l'histoire d'un couple dont la rencontre s'est faite effectivement grâce à des amis communs.

« (Mohammed) : c'était à l'occasion d'une soirée pour laquelle nous souhaitions faire se rencontrer d'autres personnes...

(Dorothee) : ça n'a pas marché pour eux, à notre plus grand bonheur pour nous. C'était bien aussi, car ça nous a permis de nous retrouver. »²⁷

Au-delà des rencontres « typiques », si l'on peut dire, dues au cercle d'amis communs, le fait de fréquenter des couples mixtes peut créer des opportunités supplémentaires pour d'autres célibataires de rencontrer une personne d'origine différente. Encouragées par l'exemple d'unions déjà existantes, certaines personnes se décident plus facilement à se lancer dans une histoire amoureuse avec un(e) partenaire dissemblable. L'expérience réussie des amis engagés en couples mixtes reste un facteur non négligeable dans le processus de formation d'une union hétérogame.

« Notre histoire est plutôt rigolote parce qu'au début, c'est ma copine Monique qui a rencontré Kamel qui est marocain, ils se sont fiancés, puis mariés, et après c'est sa copine Monique qui a rencontré un ami de Kamel et eux aussi se sont mariés, après c'était notre tour ! Je suis venue en France en suivant ma copine et j'ai rencontré mon futur mari, l'ami de Kamel, et c'est pas fini parce qu'il y a encore un couple qui s'est formé grâce à mon mari qui a invité un jour quelques amis chez nous et parmi eux Anna et Samy. Avant ils ne se connaissaient pas, ils ont fait leur rencontre ce soir-là, et apparemment c'est lui qui a flashé sur elle, et tout a commencé pour eux, une histoire de couple mixte, pour l'instant c'est tout mais peut-être on va encore jouer aux marieuses un jour ! Qui sait ?! » (Agnès)

3.2.2. Le milieu universitaire.

Un autre lieu propice aux rencontres amoureuses internationales, interculturelles ou interreligieuses est l'université. Jocelyne Streiff-Fénart constate que le milieu universitaire et les structures associatives ou militantes à vocation anti-raciste constituent un lieu privilégié de formation des couples entre de jeunes hommes magrébins venus poursuivre leurs études en France et des étudiantes françaises²⁸.

²⁷ Témoignage diffusé dans le journal de 20 h sur France 2 (12.03.2007).

²⁸ Cf. Streiff-Fénart J., *Les couples franco-maghrébins en France*, op. cit.

« Nous, on s'est rencontré à la résidence universitaire. On habitait sur le même étage, mais en fait, la première fois, je l'ai vue quand elle est arrivée pendant les vacances pour rendre visite à sa copine, d'ailleurs elle est aussi polonaise et aujourd'hui mariée avec un Marocain..., alors c'est ce Marocain qui est marié avec une Polonaise qui m'a dit un jour "Tu veux pas venir au lac avec nous, il y a une copine à ma femme qui est venue pour passer ses vacances ?!" Je lui ai dit que peut-être mais finalement j'ai pas eu le temps et quelques jours après, elle est déjà repartie en Pologne... et après, je l'ai vue à l'université en train de rechercher son dossier car il a été perdu... et après, elle s'est installée dans la même résidence universitaire que moi, et comme ça on s'est croisé de temps à autre. On faisait des trucs ensemble mais pas en tant que couple mais en tant qu'amis et on s'est mis réellement en couple quand elle est venue au Maroc pour visiter un peu ... c'est là, quand on a décidé d'être ensemble. » (Agnès)

L'université favorise également les rencontres internationales (étranger - étranger) grâce au côtoiement, quasi quotidien, des représentants de différents pays. Au-delà des différences d'origine, ces étudiants étrangers partagent le même univers. Le statut d'étranger, attribué par la société d'accueil, les réunit. Ainsi, ils partagent le même type de problèmes administratifs et sociaux. Le dialogue entre les deux étrangers est parfois plus facile à nouer grâce à cette ressemblance de situation. Il n'est pas rare que ces étudiants partagent le même lieu d'habitation, d'habitude une résidence universitaire, qui offre de multiples occasions de se rencontrer et de partager le quotidien avec l'autre²⁹. Les étudiants interviewés déclarent que le fait de côtoyer des personnes venant des quatre coins du monde leur a permis de construire une tolérance. C'est la confrontation avec des personnes réelles qui leur a donné la possibilité de mettre en cause certains stéréotypes et de les remplacer par la vision d'un individu avec son univers culturel et religieux particulier.

« Je cois qu'on se comprenait bien dès le début... il fallait pas passer des heures et des heures à lui expliquer certaines choses : le problème d'acceptation, de logement, de travail, de la préfecture... et je sais pas encore. On est venu tous les deux en France pour faire nos études et on a rencontré les mêmes emmerdes parce qu'être étranger en France c'est pas toujours facile, à part peut-être si tu es américain ou je sais pas suisse... si tu viens des pays pas riches, alors des difficultés commencent, à chaque pas toutes sortes d'agents essayent de vous empêcher de vivre tranquillement... il faut des papiers, des justificatifs, des permissions et je sais pas quoi encore pour pouvoir rester tranquille ici ! Et c'est un casse-tête qui ne facilite pas la vie d'un étudiant. Et quelqu'un qui connaît tout ça peut te comprendre et te soutenir sinon ça peut être compliqué, et je pense que c'est ça qui nous a aussi rapprochés, le même type de galères ! » (Monique)

²⁹ Socialement construits, ces lieux de fréquentation favorisent les rencontres. Cf. Bozon M., Héran M., *La formation du couple*, op. cit.

D'après les études menées par des sociologues (Laffort, Neyrand, M'Sili³⁰), les étudiants et les cadres sont plus favorables à la mixité conjugale que les autres catégories socioprofessionnelles.

« Nous retrouvons également dans notre étude un certain “élitisme” propice à la formation des couples mixtes, dans la mesure où ces derniers sont constitués en majorité d'étudiants, de cadres moyens et supérieurs. Cette constatation avait déjà été évoquée par Gérard Neyrand et Marine M'Sili [Mariages mixtes et nationalité française], concernant les couples mixtes de la première génération. »³¹

Ces milieux sont plus ouverts à la mixité conjugale qui implique deux cultures : occidentale et maghrébine, et deux religions : chrétienne et musulmane. Le fait de côtoyer des personnes de différentes origines rend l'idée de l'union mixte plus plausible, même si l'effet de la découverte du monde inconnu joue son rôle dans la formation des couples. Certaines personnes ont déclaré être attirées par l'exotisme culturel de l'autre³².

« Tu vas rigoler, mais tant pis ! C'est vrai qu'on a une certaine vision, un stéréotype quoi, tu sais, des “blacks”. Comment te dire pour que tu puisses mettre ça dans ta thèse... eh bien, on imagine qu'ils sont différents, que c'est pas la même chose des Blancs. Plus séducteur, plus charmeur, plus romantique au moins au début etc., etc., etc., des purs stéréotypes, quoi, mais on y croit... » (Anna)

Pour les autres personnes, au contraire, c'est avec beaucoup de méfiance et même de scepticisme qu'elles ont envisagé la mise en œuvre de la mixité conjugale.

« Quand je voyais les filles sortir avec des Maghrébins, je me disais “Quelle pauvre ignorante !” Et oui, ça vous fait rigoler mais c'est effectivement ce que je pensais. Pas de mixité conjugale, il faut rester avec ceux qu'on connaît, pourquoi compliquer la vie, tout ça c'était mes idées. Je n'ai pas envisagé une seule seconde le mariage avec un musulman, pas possible ! Et la vie a fait...tout à l'envers ! Comme quoi “Il ne faut jamais dire jamais !” C'est ça ! » (Agnès)

3.2.3. Le lieu de travail.

Le lieu de travail devient tout naturellement un endroit propice aux rencontres entre des femmes et des hommes qui peuvent évoluer vers une relation amoureuse stable,

³⁰ Cf. Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit. ; Neyrand G., M'Sili M., *Mariages mixtes et nationalité française*, op. cit.

³¹ Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit., p. 260.

³² I. Lévy considère l'envie d'exotisme et d'ouverture comme une des principales raisons de la formation du couple mixte. Cf. Lévy I., *Pour comprendre les pratiques religieuses des juifs, des chrétiens et des musulmans*, Presses de la Renaissance, Paris, 2010.

officialisée par un mariage. L'activité professionnelle, par le fait d'y consacrer une grande partie de la journée et d'y être entouré par les mêmes personnes, permet de faire connaissance au-delà du cercle d'amis habituel. Ainsi, la possibilité d'y croiser un/une partenaire appartenant à une autre culture ou religion et de passer outre cette différence dans le processus de la création du couple devient plausible.

« *J'ai rencontré ma femme au Maroc, quand j'y suis allé pour travailler. Elle m'a plu, moi apparemment je lui ai plu aussi... alors il fallait trouver un moyen pour la sortir du Maroc, puisque là-bas, notre histoire n'avait aucune chance de se développer. J'ai trouvé une astuce, on a dit à ses parents qu'elle irait travailler en France, et ça a marché ! Grâce à ce petit mensonge, on est ensemble maintenant ! Conclusion : de temps en temps, ça vaut le coup de mentir !* » (Denis)

Les activités extraprofessionnelles, par le fait de regrouper des personnes qui partagent les mêmes centres d'intérêt, sont également un lieu de rencontres conjugales. M. Bozon³³ a décrit les loisirs des célibataires comme un nouveau mode de perpétuation de l'homogamie par le biais d'une sélection des loisirs.

Jamâa est devenue animatrice dans une association chrétienne qui s'occupe d'enfants de toutes confessions, et un jour, elle participe à la fête de Jeunesse Ouvrière Chrétienne.

« (Pascal) : *Et c'est là, au rassemblement, que j'ai connu Jamâa, enfin, Jamâa m'a plutôt aperçu...*

(Jamâa) : *Oui, en fait, c'est ce que j'aimais bien, il avait... t'avais ton blouson en cuir, ton chapeau de cow-boy, c'est bien assorti et moi déjà le chapeau de cow-boy j'ai adoré et il m'a impressionnée car c'était déjà quelqu'un qui est tout seul, discret, je me suis dit tiens...* »³⁴

3.2.4. Les vacances.

Les rencontres amoureuses faites durant les vacances restent marquées, dans les souvenirs des couples, par l'ambiance d'aventure, de découverte et de détente. Loin du cadre de la vie quotidienne, des règles habituelles, « baignés par le soleil », les touristes des deux sexes se laissent emporter par une promesse d'une nouvelle histoire à deux. Ceux qui ont réussi à trouver leur « moitié » pendant leurs vacances au Maghreb, et cela, malgré le risque de tomber sur une personne intéressée plutôt par la visa pour la France que par la vie

³³ Cf. Bozon M., *Le choix du conjoint*, in Singly de F. (dir.), *La famille, l'état de savoir*, op. cit.

³⁴ Témoignage diffusé dans « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

conjugal, les soupçons et la méfiance, aussi bien de la société d'accueil que de référence, doivent affronter des longues procédures pour pouvoir vivre ensemble en France. Toutes les difficultés des couples franco-maghrébins sont liées à la législation, et surtout à son application par les agents des consulats de France et des préfectures.

« *Je suis partie en vacances en Tunisie avec mes amies et c'est là-bas que j'ai rencontré Mounir, mon futur mari. Notre histoire a commencé là-bas... Les vacances finies, je suis repartie en France toute seule bien évidemment, vu les difficultés de traverser la frontière pour les Tunisiens. Après on a gardé le contact, et avec le temps on a décidé de se marier.* »
(Céline)

Le défi des couples franco-maghrébins est ainsi de faire durer une histoire au-delà de la période de congé. L'éloignement physique, les difficultés administratives pour faire venir le conjoint ou le futur conjoint en France ne facilitent pas l'existence du couple. Les obstacles se multiplient devant ces couples et parmi eux, celui qui pèse lourdement sur leurs épaules est un soupçon de mariage frauduleux (blanc³⁵ ou gris³⁶). D'ailleurs, les consulats de Tunisie et du Maroc mettent en garde les femmes françaises contre les hommes dont le but est plutôt de s'installer en France que de former un couple. Les médias – la presse, l'Internet et la télévision – fournissent régulièrement des exemples de personnes, des deux sexes, qui sont devenues la proie des chercheurs de papiers. Face à cette menace d'être une victime du mariage gris, les touristes se méfient des avances faites par des autochtones.

« *Quand tu pars en Tunisie et que tu es blanche, blonde, etc. et non accompagnée par un mec... c'est la fête ! Les Tunisiens n'arrêtent pas de te draguer, et tu entends à chaque fois "Eh la gazelle !" Rien ne les arrête, si tu leur dis que tu es fiancée ou mariée, cela ne veut rien dire pour eux ! Et quand ils insistent et insistent, ça devient ennuyant parce que la plupart de ces mecs, ils cherchent tout simplement des papiers et rien d'autre et je n'ai pas envie d'être utilisée par quelqu'un... pour son passeport ! A mon avis, il est très compliqué de trouver quelqu'un d'honnête juste pendant une courte période de vacances ! Il faut avoir beaucoup de chance, sinon on se fait avoir et je ne trouve pas ça rigolo !* » (Claudia)

Les vacances passées dans un pays du Maghreb sont des moments propices aux rencontres, d'autant plus que parmi les individus à la recherche d'une vraie histoire d'amour,

³⁵ Le mariage blanc est un mariage contracté sans réelle intention matrimoniale (exemple : absence de vie commune), dans le seul but de faire bénéficier l'un des deux conjoints des avantages que confère la loi aux époux, en matière d'acquisition de nationalité notamment. Il peut en conséquence être frappé de nullité. *Source : ministère de la Justice.*

³⁶ Le mariage gris désigne un mariage contracté entre deux personnes de nationalités différentes, l'une ayant séduit l'autre dans le but d'obtenir certains droits.

il y a, comme je l'ai mentionné ci-dessus, ceux qui sont prêts à tout pour obtenir leur visa pour la France. Il devient donc essentiel, pour les principaux intéressés, de bien juger les intentions des Maghrébin(e)s sans papiers. Les personnes, ayant pour l'objectif l'immigration dans les pays occidentaux, rôdent dans les endroits fréquentés par les touristes, les hôtels, les plages, et ils profitent de ceux qui cherchent leur deuxième moitié. Leur tâche s'avère de temps en temps plus facile que prévu, car :

« Parfois, c'est désespérant. Certaines personnes cherchent tellement un conjoint qu'elles ne veulent pas voir la réalité. Même si des indices évidents les alertent, elles les ignorent. »³⁷

Pourtant, de plus en plus de personnes sont averties sur les risques des rencontres faites avec des Maghrébin(e)s durant leurs vacances ou sur l'Internet. Certaines d'entre elles restent très vigilantes, d'autant plus que la procédure d'annulation du mariage pour escroquerie sentimentale est longue est compliquée.

« Et pour cause, les mariages gris ne font l'objet d'aucune qualification juridique, à la différence des mariages blancs passibles de cinq ans d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende. Pour faire reconnaître la nullité d'un mariage, les avocats doivent donc se baser sur les cas prévus par le Code civil. "La procédure de nullité est alors très difficile, car il faut réunir des preuves", explique Me Cyrille Dutheil de La Rochère, qui défend des victimes de mariages gris depuis près de trois ans. »³⁸

Le pays d'origine devient parfois un endroit propice aux rencontres, pour des Français nés dans l'Hexagone mais liés à un autre pays par une généalogie, et cela, malgré la distension des liens avec la terre de leurs ancêtres. Les personnes qui ont immigré durant leur enfance ou qui sont nées en France n'ont pas les mêmes rapports avec la patrie de leurs ascendants que celles qui l'ont quittée à l'âge adulte. Pourtant, elles continuent à lui attribuer une place exceptionnelle. En choisissant ce pays pour des vacances, elles n'excluent pas la possibilité de faire des rencontres autres que dans le cadre d'amitiés. Ces personnes m'ont souvent témoigné leur envie de se laisser emporter par l'ambiance de l'endroit, qui a marqué l'histoire de leur famille.

« On est parti en vacances au Maroc, en fait on se connaissait pas, on est parti en tant que célibataires. Et la rencontre... notre rencontre s'est faite là-bas, dans le pays de mes origines. Et voilà, notre histoire dure au-delà d'une simple histoire d'été. » (Dounia)

³⁷ Propos de Blandine Juliane, présidente de l'Association nationale des victimes de l'insécurité (ANVI), in Gros de Larquier S., *Mariages gris : piégés par les sentiments*, article publié sur : <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2009-11-20/immigration-mariages-gris-pieger-par-les-sentiments/920/0/397313>.

³⁸ Gros de Larquier S., *Mariages gris : piégés par les sentiments*, op. cit.

3.2.5. Autres circonstances.

Certains couples n'auraient pas vu le jour sans un certain *quiproquo* au début de leur rencontre. Le fait d'ignorer ou de confondre des origines nationales, culturelles ou religieuses de la personne rencontrée permet d'éviter la fixation sur une vision stéréotypée et dévalorisante de l'autre. Tel est le cas des musulmans, dont la perception par le grand public est fortement dépréciative. La découverte de la vérité sur la nationalité et la religion devient une surprise dans le bon sens du terme.

« Je me rappelle avoir dit au téléphone à mes parents : j'ai rencontré un Antillais chrétien etc., et c'est quelque temps après que je me suis aperçue que mon Antillais chrétien est un Mauritanien et musulman, donc au départ il y avait un grand quiproquo en termes culturels et religieux, et je pense que c'est un quiproquo qui a bien fait les choses parce que très honnêtement, je pense que si j'avais su dès le départ qu'il est musulman mauritanien, je ne sais pas si je serais allée bien loin parce que moi, comme beaucoup de gens, je pense que j'avais des a priori, des peurs, des choses et puis... »³⁹ (Sabine)

Les circonstances de la rencontre peuvent dépasser le cadre traditionnel d'une soirée entre amis, des vacances ou du travail. Il arrive que le premier contact se déroule dans une ambiance conflictuelle et que tous les deux se montrent très agressifs l'un envers l'autre. C'est un refus total de l'autre qui façonne le premier tête-à-tête des futurs conjoints. A ce stade de la rencontre, aucune relation n'est envisageable, ni par une femme, ni par un homme. Certaines personnes ont témoigné ressentir, à ce moment-là, de la « haine » envers leur futur(e) époux(se). L'histoire de ces personnes aurait pu s'arrêter à ce moment-là et pourtant, la suite se déroule autrement et pour cause, avec une certaine attirance pour l'opposé. Après des années écoulées, ces couples, aux circonstances de leur rencontre atypique, témoignent être attirés par la personnalité contrastée de l'autre. Il semble que le fait d'avoir cette confrontation avec le futur(e) conjoint(e) qui a osé défendre sa cause a éveillé la curiosité de mieux connaître cet individu.

« Après la première rencontre avec Carole je me suis dit "Oh là, là, celle-là, laisse tomber !" Elle m'a fait tout un discours sur l'histoire des religions, et elle ne m'a pas laissé défendre ma vision des choses ! Blablabla, blablabla ! Et quelle agressivité ! Elle ne voulait rien entendre qui contredise sa version ! C'était impossible de lui parler, je me suis dit "Ne te casse pas la tête, laisse la partir." Et au début, effectivement, j'ai décidé de ne plus revoir

³⁹ Témoignage diffusé dans « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

Carole. Il ne fallait surtout pas qu'elle pense que j'allais essayer de la courtiser... c'était clair pour moi, c'est pas une fille pour moi... mais après, c'est le changement à cent quatre-vingt degrés, enfin, on a eu d'autres occasions de se revoir, de se reparler, de s'expliquer calmement cette fois-ci et ça a transformé nos relations, on s'est aperçu qu'on est bien ensemble, que, enfin, ça nous plaît de discuter, surtout quand nos points de vue divergent... essayer de démontrer qui a raison et qui non, c'est devenu et c'est toujours un défi ! Aujourd'hui on est un peu plus âgé, un peu plus posé... on a cessé de se disputer mais on continue de discuter calmement, on aime bien mettre au clair des choses... » (Abdel)

Dans l'histoire de la formation d'une union, aussi bien mixte qu'homogame, l'étape de la première rencontre est généralement suivie par la formation du couple. Les circonstances qui ont accompagné le premier tête-à-tête des futurs partenaires influencent le futur scénario de la vie à deux. M. Bozon et F. Héran⁴⁰ ont décrit deux modèles possibles de constitution du couple selon le modèle de la rencontre. Dans le premier cas, des partenaires se sont connus :

« Dans le cadre d'une boîte, d'une soirée entre amis, d'un lieu de vacances ou d'animation, d'un lieu de travail ou d'études supérieures, les fréquentations sont bientôt suivies de relations sexuelles et la majorité des couples ne tardent pas à cohabiter sans se marier. »⁴¹

Dans le deuxième cas, les rencontres se font plutôt dans des lieux plus traditionnels, et sont davantage contrôlées par l'entourage. M. Bozon et F. Héran citent les fêtes publiques, les fêtes de famille ou le voisinage de longue date, les activités sportives ou associatives, les études primaires ou secondaires. Ces couples entament un parcours plus classique, c'est-à-dire qu'ils se fréquentent plus longuement avant de « consommer » la relation ; ils finissent généralement par se marier sans avoir cohabité.

« A un ethos traditionnel, particulièrement implanté en milieu rural s'oppose un comportement "émancipé" plus diffusé chez les citadins. »⁴²

« On s'est installé ensemble assez rapidement. C'est pour des raisons pratiques, quoi, il fallait louer quelque chose, autant louer un appart pour deux et éviter des paperasses en plus ! On était des colocataires pendant plusieurs années ! On disait toujours ça pour rigoler et peut-être pour nous laisser une porte de sortie au cas où... parce qu'au début, c'est le début et tout n'est pas sûr... » (Monique)

⁴⁰ Bozon M. et Héran F., *Naissance du lien amoureux : les liens et les rites*, in Ouvry-Vial B. (dir.), *Mariage, Mariages. Le scénario change, le mystère demeure*, op. cit., p. 72.

⁴¹ *Ibidem.*

⁴² *Ibidem.*

3.3. Les interactions avec l'entourage.

L'interaction avec les autres fait de nous des êtres humains. Nous avons besoin de la reconnaissance d'un autrui pour pouvoir exister, pour affirmer notre identité⁴³.

L'existence des couples mixtes interpelle aussi bien l'individu que les groupes entiers, comme par exemple les familles de référence des deux conjoints ou les communautés religieuses, professionnelles ou amicales. Les couples mixtes se basent sur la rencontre de deux mondes pour en construire un seul, nouveau. Le mariage mixte interreligieux contient une difficulté supplémentaire mais en même temps, il est considéré par les principaux intéressés comme une chance. C'est une chance de connaître un « autre » dans toutes ses dimensions : religieuse, culturelle, linguistique, etc., et de pouvoir nouer un dialogue pour construire une nouvelle dimension du couple. Les couples mixtes deviennent un facteur de plus dans le rapprochement interreligieux, et par leur vie quotidienne, qui en est le témoignage, ils encouragent les représentants de deux communautés à intensifier les échanges⁴⁴.

3.3.1. Les familles respectives.

Les interactions avec les familles respectives sont extrêmement importantes pour les couples mixtes, surtout quand elles sont négatives. Le désaccord met en lumière la mixité de leur union et fait naître chez les conjoints la conscience de leur différence⁴⁵. Dans ces circonstances :

« L'individu rencontre dès lors un problème de consistance qu'il peut typiquement résoudre soit en modifiant sa réalité, soit en modifiant les relations qui servent à la maintenir. »⁴⁶

Dans la majorité des cas, les couples mixtes restent soudés face au rejet des proches en espérant les convaincre un jour.

A cause d'un probable refus, les partenaires redoutent fréquemment le moment de présentation, virtuelle ou réelle, de leur élu(e) à leurs familles respectives. La première réaction des proches est souvent loin d'être positive. Les parents rencontrés durant mes

⁴³ Cf. Singly de, F., *Le soi, le couple et la famille*, op. cit., 1996.

⁴⁴ Cf. Brunin J.-L., *L'Islam*, op. cit.

⁴⁵ Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 42.

⁴⁶ Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, Editions Armand Colin, 2006, p. 253.

recherches, d'origine française ou polonaise, sont marqués par les représentations sociales dominantes des Maghrébins ou des musulmans⁴⁷, et se montrent méfiants envers le/la partenaire de leur enfant.

« Tu nous as dit en fait : "J'ai une bonne nouvelle à vous annoncer, je suis heureuse, je suis amoureuse mais... mais il s'appelle Mohammed !" Au début j'avais eu.... C'est le 11 septembre 2001 qui a, quand même, vraiment fichu le bazar, qu'il y a eu une histoire du voile islamique, plein de choses... et finalement, on s'est quand même questionné, ce qui est tout à fait logique. »⁴⁸ (Mère de Dorothee)

La réaction parentale est d'autant plus méfiante, craintive, que les parents ignorent presque tout de la communauté de référence du/de la partenaire de leur enfant, de sa culture et de sa religion. Le fait de ne pas avoir l'occasion de côtoyer auparavant des représentants du monde maghrébin musulman peut marquer l'attitude des proches durant la première rencontre. C'est le cas des familles installées dans les pays où la communauté musulmane n'est pas aussi nombreuse qu'en France, comme par exemple la Pologne.

« (Ciré) : La maman de Sabine, c'était pas... au début, c'était pas évident entre nous deux, c'était souvent des clashes et... je pense... je me mets à sa place elle est française d'origine polonaise donc très chrétienne, pratiquante, donc voyant sa fille avec un Noir, musulman... elle avait très peur pour l'avenir de sa fille, elle pensait que les musulmans étaient à l'image de ce qui se disait sur eux dans les journaux et dans la télévision donc... (Sabine) : Pas complètement ! »⁴⁹

Le scepticisme des parents français envers le projet de leur enfant de vie commune avec un/une musulman(e) est lié à l'histoire du colonialisme français⁵⁰. Cette période, quelques décennies après, n'est pas anodine pour l'imagerie de certaines personnes. J'ai eu l'occasion d'interviewer des Français, surtout des anciens résidents du Maghreb, qui n'acceptent pas la décolonisation et qui continuent de considérer le Maroc, l'Algérie ou la Tunisie comme une partie de la France. Brouillées avec l'histoire, ces personnes ne sont pas vraiment des adeptes de la mixité conjugale, tout particulièrement franco-maghrébine.

Certaines familles, installées au Maghreb ou originaires de là-bas, suffisamment liées à leur pays d'origine, éprouvent également des difficultés d'acceptation de la mixité conjugale

⁴⁷ Ils sont perçus comme les fauteurs de troubles, les chômeurs, les délinquants, les citoyens de deuxième catégorie. Cf. Garden M., *Postface : la réflexion d'un historien*, in Lequin Y. (dir), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, op. cit.

⁴⁸ Témoignage diffusé dans le journal de 20 h sur France 2 (12.03.2007).

⁴⁹ Témoignage diffusé dans « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

⁵⁰ Cf. Lequin Y. (dir), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, op. cit.

qui implique des membres de la communauté maghrébine à cause, également, de l'histoire des relations franco-maghrébines. Parmi les trois pays, l'Algérie a été marquée profondément par la politique coloniale de la France. Durant plusieurs décennies, les Algériens ont vécu une période particulièrement lourde et complexe qui a influencé les relations entre les deux pays. La mémoire du temps passé continue à façonner les idées et les comportements de certains Magrébins installés en France. Ainsi, les mariages des Algérien(e)s avec des Français(es) se heurtent aux blessures laissées par la période de la colonisation et de la décolonisation. Le fait de laisser un enfant se marier avec un successeur des colonisateurs est égal à une trahison⁵¹. Malgré le temps passé, certains Magrébins gardent des préjugés intacts qui ne permettent pas d'entamer un dialogue intercommunautaire, interculturel et interreligieux. Le fait de voir leur enfant avec un/une Français(e) fait revenir des souvenirs douloureux. Les couples mixtes, qui se heurtent au refus parental lié au passé historique, sont conscients de la blessure laissée par la période de la colonisation et de la décolonisation. La connaissance de l'histoire des relations franco-maghrébines leur permet de comprendre l'attitude de leurs parents envers les anciens colonisateurs. Ils se rendent compte des effets que cause leur union avec un/une Français(e), et pour cette raison, ce ne sont pas les parents qui sont blâmés pour leur refus de la mixité conjugale mais plutôt l'histoire des relations entre les deux pays.

« (Bruno Laffort) : et tu en veux à tes parents, ou pas ?

(Dalila) : non, j'en veux à la fatalité... j'en veux à l'histoire... c'est à ça que j'en veux... je n'en veux pas à mes parents, parce qu'ils la subissent, l'histoire... comme moi je la subis à travers eux, quoi... Ma mère, elle ne comprend pas qu'on écoute de la musique française... elle me dit : "Ils (les Français) sont restés en Algérie 130 ans : est-ce que tu crois qu'il y a un Français qui a écouté de la musique arabe, qui parlait arabe ? Non, non, non ! Les seuls qui parlent arabe, c'est les juifs séfarades, c'est tout ! Mais les autres, les Français, ils ne parlaient pas l'arabe... [...]"

(Bruno Laffort) : donc, tu en veux à l'histoire ?

(Dalila) : oui !

(Bruno Laffort) : c'est-à-dire ?

(Dalila) : j'en veux aux colonisateurs d'avoir fait subir des trucs à nos parents... et puis de leur avoir demandé de venir après dans leur pays, en France... de ne pas leur avoir laissé le choix de rester dans leur pays, parce que leur pays, ils vivaient... ils étaient en... ils n'avaient

⁵¹ Selon S. Schehr (Cf. Schehr S., *Sociologie de la trahison*, *Cahiers internationaux de sociologie* 2/2007 (n° 123), p. 313-323.) la trahison peut être définie comme étant une forme de rupture d'un lien ou d'une relation. Schehr distingue deux grandes familles d'actions qualifiées de trahison : les actes relatifs à une révélation ou la transmission d'une information ou d'un secret, ou les actes relatifs à une soustraction physique et mentale (le fait de désertier, de faire défection, de changer sa loyauté, de se convertir, d'être infidèle...). C'est une relation ternaire de type Nous/Ego/Eux, car elle exige quelqu'un qui est trahi, quelqu'un qui trahit et quelqu'un au nom duquel on trahit. Même lorsque A paraît trahir B pour son propre profit, « c'est toujours par rapport à un C quelconque qu'il intentionne son acte : où C peut être une personne, une idéologie, l'histoire, un objet, un autre groupe. » Cf. Pozzi E., *Le paradigme du traître*, in *De la trahison*, Paris, PUF, 1999, p. 9.

pas de boulot avant, hein ! En Algérie, avant... on leur proposait du boulot ici... plein de choses comme ça... »⁵²

En dehors de l'histoire du colonialisme, les réactions des musulmans face au mariage mixte islamo-catholique varient d'une famille à l'autre. Dans certains cas, ils se laissent influencer par les membres de la famille élargie, les voisins ou la communauté en général⁵³. Sous le poids des représentations dévalorisantes du mariage mixte, répandues dans l'entourage proche, les parents préfèrent s'aligner sur l'opinion du groupe plutôt que de mettre en avant leurs propres convictions. La peur de « *Que vont dire les autres ?* » s'accroît dans les quartiers aux tendances communautaristes. Dans ces endroits, les familles cèdent plus facilement aux pressions du groupe en dépit de leur propre avis⁵⁴.

L'attitude parentale envers la mixité conjugale est également différente selon que l'enfant est un garçon ou une fille⁵⁵. Cette pondération semble s'estomper progressivement. Il est vrai que les familles maghrébines interviennent de moins en moins dans les projets matrimoniaux de leurs enfants, surtout des garçons, et dans un moindre degré des filles⁵⁶. Cela n'empêche pas de rencontrer des parents qui rejettent leurs enfants, aussi bien les filles que les garçons, à cause de leur choix de la mixité conjugale⁵⁷. Ainsi, Samy, un jeune musulman marié avec Anna, une catholique, a été confronté au rejet de la part de son père.

« Mon père a réagi très mal à l'annonce de notre mariage. Dès le début, il était contre ma relation avec Anna malgré mes explications. Toutes mes tentatives de le convaincre n'ont rien donné, absolument rien ! Il est resté très têtu ! Je lui disais : "Attends, laisse-lui (à ma copine) au moins un peu de temps, peut-être elle voudra bien changer sa religion. On sait jamais !" Mais lui ne voulait rien entendre, toujours le même discours. Par contre, ma mère est de mon côté. Elle a rencontré ma femme, elle lui a donné même des petits cadeaux ! Bien sûr, tout ça, ça s'est passé pendant l'absence de mon père, car lui ne veut pas nous voir ensemble dans sa maison ! Et pour notre mariage... bien sûr il n'est pas venu, ça c'était clair pour moi. Mais il a empêché ma sœur de venir ! La seule personne de ma famille qui a souhaité y assister, et beuh non, mon père ne l'a pas laissée venir ! »

⁵² Témoignage cité par Laffort B., in Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit., pp. 83-84.

⁵³ « *Aucun individu ne se conçoit en dehors du groupe et n'aspire à vivre en dehors de lui.* » Lahouari A., *Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, Editions La Découverte, Paris, 1999, p. 73.

⁵⁴ Le mariage islamo-chrétien peut être perçu comme une trahison à l'égard de la communauté tout entière. Cf. Bouamama S. et Sad Saoud H., *Familles maghrébines de France*, Editions Desclée de Brouwer, Paris, 1996.

⁵⁵ « *Les femmes sont astreintes, au bénéfice du patrilignage, à un service domestique, sexuel et surtout procréateur.* » Lacoste-Dujardin C., *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat du Maghreb*, Editions La Découverte, Paris, 1985, p. 97.

⁵⁶ Cf. Khellil M., *Sociologie de l'intégration*, Editions Presses Universitaires de France, 1997.

⁵⁷ « *De tous les événements qui marquent la vie des familles maghrébines en France, le mariage est peut-être l'un de ceux qui révèlent le mieux l'existence de survivances et/ou d'adaptations des pratiques sociales héritées de la société d'origine.* » Bouamama S. et Sad Saoud H., *Familles maghrébines de France*, op. cit., p. 94.

Malgré l'atténuation de la tendance, les filles musulmanes en couples mixtes se heurtent au rejet de la part des parents plus fréquemment que les garçons musulmans, mais ces derniers ne sont pas complètement épargnés, comme en témoigne l'exemple ci-dessus.

« Pour les épouses maghrébines, le mariage mixte est de façon quasi systématique, la cause de ruptures familiales, parfois irréversibles ; plus encore cela, il est, vu par leur société d'origine, comme le signe de la trahison sociale et du reniement religieux. »⁵⁸

D'où la peur d'annoncer aux parents le souhait de vivre en couple avec un non-musulman. Certaines filles décident de ne pas le faire, en espérant que le temps sera leur allié. Ainsi, elles cachent leur relation à toute la famille ou juste à certains de ses membres, tant qu'elles le peuvent, au risque d'être démasquées au moment inopportun, pire, par une tierce personne.

« (Pascal) : et puis, et puis après un jour les parents de Jamâa ont découvert par l'intermédiaire d'une autre personne...

(Jamâa) : et voilà ça claque chez moi, il a fallu que je parte en trois jours, il fallait que je prépare mon départ, il a fallu que je parte parce que ça s'est très, très mal passé ! J'ai pas pris beaucoup de vêtements, je suis partie pratiquement sans rien et effectivement, c'est juste des bouquins d'école, le lycée en fait c'est tout, sinon un petit sac où il y avait que le nécessaire, le minimum pour commencer un petit peu à vivre. Heureusement je travaillais à l'hôpital quelques week-ends et puis les vacances scolaires, ce qui me permettait de subvenir à mes besoins après...

(Pascal) : quand elle est partie de chez sa famille, et bon elle est arrivée chez moi, elle n'avait pas de toit et puis on a vécu dix-huit, dix-sept, dix-huit mois chez ma mère avec Jamâa, ça s'est bien passé. C'était pas facile, ma mère avait un point d'appréhension sur la religion musulmane parce qu'elle ne connaissait pas du tout, comme d'ailleurs moi aussi...

(Jamâa) : elle était très inquiète, des souvenirs assez douloureux même pour eux, comme pour moi, pour les deux côtés, pour eux...⁵⁹ »

Les parents de Jamâa n'ont pas accepté son mariage avec Pascal, malgré le caractère sérieux de leur engagement qui dure dans le temps. La conversion est restée pour eux une condition *sine qua non* de leur bénédiction. Les mariés n'ont pas cédé aux exigences des parents de Jamâa et ils continuent à espérer que l'arrivée d'enfants pourra modifier leur attitude, d'autant plus que :

« D'après les différentes expériences du groupe, même s'il y a séparation quelque temps, les couples ne coupent jamais totalement les liens avec leur famille. »⁶⁰

⁵⁸ Varro G. (dir.), *Les couples mixtes, op. cit.*, p. 42.

⁵⁹ Témoignage diffusé dans l'émission « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

⁶⁰ www.gfic.net.

L'histoire de certains couples mixtes rencontrés durant mes observations et interviews confirme cette constatation. Le temps est devenu parfois l'allié de femmes musulmanes mariées avec des non-musulmans ; il a permis aux familles de référence de s'habituer progressivement au choix fait par leurs enfants. Les années écoulées, d'autres exemples de couples mixtes dans l'entourage et surtout l'arrivée des petits-enfants ont modifié l'attitude de certains parents. Une nouvelle génération a permis de reconstruire la relation brisée entre les parents et les enfants, et cela, dans tous les cas de figure (musulman/chrétien ou chrétien/musulmane). Le refus d'accepter l'union mixte aussi bien par une famille musulmane que catholique cesse d'être irrévocable s'il y a en jeu une nouvelle génération. Au début de son existence, le couple mixte est considéré, par les familles des conjoints, comme un défi parce qu'il engendre un risque de déséquilibre et de rupture par rapport aux transmissions religieuses, culturelles et sociales⁶¹ ; mais l'arrivée des petits-enfants ravive en eux l'espoir de sauvegarder leur héritage. J. Streiff-Fenart⁶² souligne d'ailleurs que les conjoints subissent la plus forte pression des familles de référence dans le domaine de la socialisation de leur enfant. Les petits-enfants deviennent un nouvel enjeu pour les grands-parents qui souhaitent que les valeurs essentielles leur soient transmises, et le néant éthique ne s'installe pas.

*« Moins prêts à des compromis, les grands-parents exercent des pressions pour que les petits-enfants soient élevés selon leurs normes culturelles. »*⁶³

Cette attitude peut devenir une source de conflits entre les groupes familiaux qui luttent pour imposer leurs propres modèles culturels⁶⁴.

Cependant, dans certains cas, toutes ces circonstances réunies, les années écoulées, l'arrivée des petits-enfants, n'influencent guère la position initiale des familles, et la rupture perdue pour se transformer en rupture définitive. C'est une situation très douloureuse, surtout pour une fille issue du milieu, où la famille et les relations familiales jouent un rôle important⁶⁵. Ainsi, certains couples ne survivent pas sous le poids du reniement par les familles de référence. La problématique de la rupture avec la famille ne concerne que rarement les hommes musulmans en couple avec une femme non musulmane⁶⁶. Malgré

⁶¹ Cf. Delcroix C., Guyaux A., Rodriguez E., *Le mariage mixte comme rencontre de deux cultures*, op. cit.

⁶² Cf. Streiff-Fenart J., *Familles pluriculturelles. Le cas des couples franco-maghrébins*, in *Migrants-Formation*, 80, 1990.

⁶³ Le Gall J., *Transmission identitaire et mariages mixtes : recension des écrits*, Document de travail. Août 2003.

⁶⁴ Cf. Streiff-Fenart J., *La nomination de l'enfant dans les familles franco-maghrébines*, op. cit.

⁶⁵ « La famille [...] assigne et assure à chacun de ses membres sa place, sa fonction, sa raison d'être et, en une certaine façon, son être. » Cf. Bourdieu P., *Sociologie de l'Algérie*, PUF, Paris, 1970, p. 13.

⁶⁶ « La reproduction du système social dans son ensemble avec ses normes et valeurs repose essentiellement sur le statut de la femme comme épouse au service de la lignée et comme mère gardienne de cette lignée. » Cf. Lahouari A., *Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 70.

certaines évolutions des mœurs dans la communauté musulmane, ce sont toujours les enfants de sexe masculin qui éprouvent moins de difficultés à gagner l'acceptation des familles, même s'il y a toujours des familles irréductibles profondément endogames⁶⁷. En outre, un jeune homme musulman est moins influencé par la rupture définitive avec sa famille de référence. Selon B. Laffort, les cas de rupture entre les parents et les enfants, qui souhaitent construire leur vie à leur façon, étaient très fréquents dans la première génération d'immigrants maghrébins. Malgré l'évolution des circonstances, les difficultés relationnelles perdurent toujours dans la génération suivante (les enfants d'immigrants nés sur le sol français)⁶⁸.

Le rejet parental reste une épreuve douloureuse pour les épouses musulmanes, qui les empêche de vivre pleinement leur histoire d'amour. Il arrive que ce type de problème se répercute sur les relations conjugales. B. Laffort a recueilli le témoignage d'une fille musulmane en rupture avec sa famille, marquée profondément par ce fait. Elle n'a jamais envisagé l'officialisation de son union par le biais du mariage à cause des difficultés relationnelles avec ses proches. Le refus de ses parents d'accepter son ami l'a bouleversée à tel point qu'elle a été obligée de suivre une thérapie.

«(Bruno Laffort) : et au niveau de tes parents, les difficultés sont venues plus de ton père que de ta mère ?

(Dalila) : oui, oui... ah oui ! C'est à fond la culture arabe, et puis un point c'est tout...

(Bruno Laffort) : parce que des fois, on peut avoir l'impression que la mère, elle essaye de faire la charnière, de recoller un peu les morceaux...

(Dalila) : pas chez moi ! Non ! Elle est plutôt d'un caractère assez... elle est quand même assez excessive !⁶⁹ Avec un père plutôt... qui ne dit rien, mais qui n'en pense pas moins ! Donc chacun de leur côté, c'est une barrière pour moi...

(Bruno Laffort) : et toi, comment tu l'as vécu, le fait de ne plus...

(Dalila) : oh mal ! Je suis allée voir un psy... je me suis fait traiter... c'est con à dire, mais je fais de l'homéopathie pour essayer de soigner mes angoisses et tout ça... Au début, je ne savais pas que c'était à cause de ça... et puis après, avec tous les incidents qui se sont passés dans ma vie personnelle, en fait, je me suis rendu compte que c'était à cause de ça... après introspection...

(Bruno Laffort) : des incidents à partir du moment où tu étais avec Frédéric ?

⁶⁷ Le mariage du fils peut être aussi un événement important pour la famille élargie. Ce mariage peut soit renforcer soit affaiblir la hiérarchie du groupe familiale. Cf. *Ibidem*, p. 80.

⁶⁸ Cf. Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit., p. 267.

⁶⁹ Selon C. Lacoste-Dujardin, les mères dans le système patriarcal au Maghreb deviennent les « apôtres zélés » de la domination masculine, les artisans de son inculcation, de sa reproduction. De ce fait, « La mère s'emploie donc à mettre sa fille à l'école de la soumission, à la contraindre, à mater sa personnalité, à en briser toutes les velléités d'indépendance. Elle s'emploie aussi à convaincre cette fille qu'elle est en danger, qu'elle est elle-même un danger, qu'elle doit donc se défier d'elle-même, qu'elle est un être marqué d'une déficience fondamentale, différente des hommes, inférieure aux hommes et contrainte de vivre sous leur protection. » Cf. Lacoste-Dujardin C., *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat du Maghreb*, op. cit., p. 67.

(Dalila) : oui ! Ben, j'étais plutôt d'un caractère assez, comment dire ? Plutôt du genre naïve, à ne pas s'en faire... et je ne vais pas dire que c'est du jour où je l'ai rencontré, mais quand notre relation, elle s'est bien installée, j'ai commencé à mal dormir la nuit, à être très angoissée, à avoir peur de tout... Et puis après, j'ai vécu des angoisses sans trop me poser de questions... et puis comme ça durait dans le temps, j'ai commencé à réfléchir, et je me suis rendu compte que c'était parce que... parce qu'à mes parents, je ne leur ai pas dit, tout de suite... je ne leur ai dit que l'année dernière au mois de mai...

(Bruno Laffort) : alors que ça faisait sept ans que vous vous connaissiez ?

(Dalila) : oui... donc vivre dans le mensonge, moi, ça m'a énormément perturbée parce qu'ils m'avaient tellement fait de chantage affectif, mes parents... je crois que les méditerranéens, ils jouent beaucoup là-dessus, le chantage affectif : que les parents on leur doit énormément, que s'ils n'avaient pas été là, on n'en serait pas là et tout ça... »⁷⁰

L'annonce faite par un enfant, issu d'une famille catholique, sur son projet de se mettre en couple avec un(e) musulman(e), déclenche fréquemment chez les parents une première réaction, marquée par la méfiance. Conditionnés par les informations diffusées par les médias, ils appréhendent ce type de mixité conjugale. Souvent privés de l'occasion de connaître personnellement des couples islamo-catholiques, ils craignent le pire pour l'avenir de leur enfant. Pourtant, cette première réaction, dominée par le désespoir, parfois ne perdure pas dans le temps, en laissant la place à un tout autre type de sentiment. L'inquiétude, la peur et les doutes disparaissent dès que les membres de la famille ont une occasion de connaître la personne en question. Quand les parents et le/la partenaire, choisi(e) par leur enfant, apprennent à se mieux connaître, les stéréotypes cessent d'influencer leur façon de se percevoir mutuellement. C'est une transformation d'un étranger en un allié, et à terme en un membre de la famille⁷¹. Le futur beau-fils ou la future belle-fille cesse d'être une partie de la communauté musulmane, et il/elle devient une personne concrète, connue et reconnue par les parents. Ce processus, pourtant, n'influence pas automatiquement leur façon de percevoir les autres musulmans, privés de visage concret et classés derrière les stéréotypes.

« et puis lorsqu'on a vu Mohammed, c'est vrai... lorsqu'il est arrivé, très tendu, inquiet (rire de tout le monde) ! Mais bon, à partir de ce moment-là, je pense qu'il y a eu un déclic et la confiance s'est installée, il n'y a pas eu de soucis ! »⁷² (Père de Dorothée)

Parmi les parents des couples mixtes rencontrés durant mon enquête, un grand nombre d'entre eux expriment leur acceptation, voire leur joie, dès l'annonce faite par leurs enfants.

⁷⁰ Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit., pp. 65-66.

⁷¹ Dès que les deux côtés (les parents et le/la futur(e) conjoint(e)) commencent à échanger les dons, le processus de transformation de l'étranger en un allié se met en place. Cf. Godbout J., *L'esprit du don*, op. cit.

⁷² Témoignage diffusé dans le journal de 20 h sur France 2 (12.03.2007).

Tout en connaissant les origines, la culture et la religion de la future belle-fille ou du futur beau-fils, ils ne s'y attardent pas, en préférant connaître la personne en question en tant que telle. C'était le cas des membres de la famille de Mohammed, qui ont tout de suite accepté Dorothée comme une des leurs, sans aucune réticence.

« On était très fier d'accueillir Dorothée dans la famille, très heureux de leur amour. Elle tient compte de nos sentiments, de nos traditions. Elle a soudé notre famille ! »⁷³ (Sœur de Mohammed, Fatima)

Certaines familles musulmanes et d'origine magrébine, installées en France depuis au moins une génération, s'adaptent facilement aux conditions du pays d'accueil. Ces personnes souhaitent participer activement à la vie de la société française pour prouver leur appartenance ou démontrer leur volonté d'intégration⁷⁴. Cette stratégie identitaire de conformisation (Camilleri, 1990) les mène vers l'acceptation de la mixité conjugale. Ainsi, les mariages mixtes islamo-catholiques ne sont plus pour eux un tabou ou un sujet problématique. Les parents donnent leur bénédiction d'autant plus volontairement qu'un autre enfant a déjà choisi de vivre en couple mixte. Le chemin est déjà tracé, et les candidats suivants n'ont pas à craindre l'effet de surprise.

« Pour moi, c'était plus facile ! Et ben oui, parce ma sœur s'est mariée, quelques années avant avec un Français ! Donc ça n'a pas été une grande nouveauté pour mes parents, pour mes sœurs, etc. » (Ahmed)

Malgré une opinion répandue dans la société sur l'attitude des familles musulmanes envers les mariages entre une femme de confession musulmane et un homme de confession catholique, certains parents ne s'y opposent pas. Pourtant, les clichés de ce type d'unions font que les filles concernées appréhendent le moment de l'annonce à la famille, même si rien ne permet de prévoir un mauvais déroulement.

« Je suis allée vers mon père inquiète ! Je lui ai dit : "J'ai rencontré un garçon et on sort ensemble." Mon père m'a dit "Bien". Alors j'ai ajouté qu'il n'est pas arabe, il est français. J'ai eu peur de sa réaction ! Et il m'a dit "D'accord". Il n'était ni en colère, ni inquiet. Il a vraiment bien pris cette nouvelle. Et j'en suis contente !!! » (Dounia)

⁷³ Témoignage diffusé dans le journal de 20 h sur France 2 (12.03.2007).

⁷⁴ Cf. Camilleri C., Kastersztejn J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I, Vasquez A., *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 1990, pp. 33-36.

Le refus des mariages d'une musulmane avec un non-musulman par le cercle familial n'est pas une règle ; bien au contraire, il est de moins en moins prononcé, d'autant plus que certains imams se déclarent en faveur de ce type d'union conjugale. Ils apportent explicitement leur soutien aux couples islamo-catholiques dont la femme est musulmane et souhaite le rester, tout étant mariée à un non-musulman. Prenons l'exemple de l'imam Soheib Bencheikh, grand mufti de la mosquée de Marseille, un des rares représentants qui ne condamne pas ce type d'union conjugale. Il n'hésite pas à témoigner en faveur du mariage mixte, comme celui de Jamâa et Pascal, et cela malgré les critiques, parfois très virulentes, émises par une partie de la communauté musulmane.

« *J'ai marié depuis, des centaines de couples mixtes et j'étais, peut-être, parmi les rares religieux qui marient la musulmane avec un non-musulman. Le mariage mixte, c'est un mariage qui dépasse, et de loin, le couple en question, pour parler d'un mariage de deux cultures, de deux mondes qui souvent s'ignorent, alors c'est une occasion pour que les familles se connaissent et s'apprécient peu à peu et c'est la meilleure façon pour briser les tabous, les préjugés... Nous n'avons aucune autorité. Nous ne sommes pas des juges, nous ne sommes pas des gendarmes. On est là pour témoigner et pour faciliter au maximum le cheminement de celui qui veut se rapprocher de Dieu.* » (Soheib Bencheikh)

Une première réaction des parents, plutôt positive, peut ne pas durer dans le temps. C'est l'effet de surprise qui ne permet pas aux membres de la famille de réaliser le vrai enjeu du mariage mixte. Au fur et à mesure, ils essaient de se renseigner sur la culture et la religion du/de la partenaire de leur enfant, oubliant parfois la personne en tant que telle. Submergés par les informations ambiguës, les stéréotypes, voire les mensonges, ils commencent à s'inquiéter. Et l'inquiétude s'intensifie avec le temps, dès que la relation devient sérieuse. Le projet du mariage les pousse à intervenir pour essayer de raisonner leur progéniture. Malgré le risque de déstabiliser leur enfant au moment crucial de son histoire de vie à deux, ils tentent d'empêcher le mariage. Le coup est d'autant plus rude que le fils ou la fille est plutôt sûr(e) de la position des membres de sa famille, et il/elle est loin de se douter d'un changement dans l'attitude de ses propres parents. L'acceptation qui se transforme en quasi-rejet parental à l'approche de l'officialisation de l'union est vécue comme une épreuve douloureuse. Elle peut soit s'ajouter aux traditionnels doutes précédant le mariage et même mettre en question tout engagement, soit renforcer la volonté de s'unir avec la personne choisie, et cela, malgré l'opinion parentale. Dans les deux cas, une profonde déception entache les relations entre les parents et l'enfant.

« Quand on s'est fiancé, ma mère n'a pas montré des signes d'inquiétudes, non... il me semble que non, au moins je n'ai rien vu. Et ça a duré comme ça jusqu'au jour où on se dit qu'il faut préparer le mariage, une suite logique des fiançailles, n'est-ce pas ?! Là, elle a commencé à me poser plein de questions sur nos plans pour l'avenir : où allons-nous vivre ? Comment ? Etc., et ça m'a énervé car c'était au moment des préparations, trop tard pour soulever ce type de questions ! J'ai décidé qu'il faut qu'on parle sérieusement, en présence de ma sœur et à ce moment-là, c'était encore pire, ma mère a commencé à pleurer... pas facile. On a continué quand même les préparations et quand j'ai essayé de parler tranquillement avec elle, elle n'a pas voulu, comme si tout a été dit, et ce n'était pas vrai. C'était vraiment très dur ! Mais avec le temps, elle a changé son attitude, et ça va beaucoup mieux ! » (Agnès)

Certains parents préfèrent cacher, derrière une fausse approbation, leur vrai sentiment en espérant que l'histoire d'amour de leur enfant avec une personne d'une autre confession ne durera pas. Si leur souhait est exaucé et que le couple se sépare, ils restent crédibles aux yeux de leur enfant malgré leur mensonge. Dans le cas contraire, la mutation du lien amoureux en un engagement sérieux transforme une fausse approbation parentale en un quasi-rejet du partenaire, voire de l'enfant même.

Les parents sont conscients, à chaque fois, que le choix de leur enfant de vivre en couple mixte islamo-catholique n'est pas anodin. Ils considèrent l'union mixte comme un défi chargé de difficultés plus importantes que dans un couple homogame. De leur perspective, c'est-à-dire des couples mariés depuis plusieurs dizaines d'années, le mariage en tant que tel est une entreprise qui nécessite des efforts quotidiens et pourtant, il n'est pas sûr qu'il réussisse. Le fait d'y ajouter des difficultés supplémentaires : la différence des cultures, des religions etc., reste, pour les parents, un pari risqué, même pour ceux qui ont vécu eux-mêmes l'histoire de la mixité conjugale. Malgré cette vision des couples mixtes, ils décident d'apporter leur soutien pour ne pas alourdir la tâche des enfants.

« (Sabine) : C'est donc le bébé de... le petit-fils de Dominique et Mariama qui est l'enfant de leur garçon, qui s'appelle Ibrahima, le prénom quand même musulman, qui a choisi d'être chrétien et qui a choisi de se marier avec une juive l'an dernier, ça c'est leur bébé.

(Dominique) : D'ailleurs, quand il nous a annoncé ça, on lui a dit bon, bien sûr tu es libre mais tu sais c'est pas évident, peut-être il faut réfléchir. Il nous a répondu : "Vous, vous avez bien réussi ! Pourquoi nous on n'y arriverait pas ?!" »⁷⁵

Dans tous les types de couples, et les couples interconfessionnels n'échappent pas à la règle, le soutien des deux familles joue un rôle important puisqu'elles valident la vision du

⁷⁵ Témoignage diffusé dans « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

monde des futurs époux⁷⁶. Malgré la modification de la situation, les proches gardent leur place dans le cercle des autres significatifs. Leur regard, chargé de sens et d'importance, permet au couple mixte de construire son identité⁷⁷.

« Ce type de mariage mixte ne peut fonctionner que s'il y a des rencontres des deux côtés, un accueil des deux côtés de la différence, malheureusement, ce n'est pas le cas, je pense à toutes les familles où il y a des mariages mixtes. »⁷⁸ (Mère de Dorothée)

L'attitude des parents peut être interprétée différemment par les deux époux. L'enfant a tendance à défendre sa mère et son père face aux attaques incessantes de son conjoint, surtout si elles sont exagérées.

« (Ciré) : Si ! Dix ans après j'insiste, Christiane, tu ne risques rien, je ne vais pas poser la bombe dans le RER, je suis pour...
(Sabine) : Oh arrête...
(Ciré) : Non ! Mais je le dis parce que j'ai vécu le rejet comme ça !
(Sabine) : Non ! Là, je trouve que tu exagères ! Ma maman et moi, on a parfois des rapports musclés mais là, je trouve que Ciré exagère, mais bon, c'est mon opinion, j'ai le droit de le dire aussi... »⁷⁹

Certains parents n'ont pas le courage de s'opposer à leur enfant, en ayant peur de le perdre. Ainsi, ils ne rejettent pas le projet conjugal de leur fille ou fils mais ils ne l'acceptent pas non plus. C'est une sorte de résignation face au choix de l'enfant. Etant convaincus des dangers liés aux couples mixtes, ils se sentent néanmoins incapables de l'empêcher. Ils préfèrent garder de bonnes relations avec leur enfant tout en le regardant s'engager dans une union qu'ils n'approuvent pas. Au lieu d'exprimer ouvertement leur désaccord, ils préfèrent passer par des personnes intermédiaires, comme la fratrie. Ils expriment toutes leurs inquiétudes, leur déception et parfois leur colère en présence d'un autre fils ou d'une autre fille. Ils souhaitent que leurs sentiments soient verbalisés et connus, mais par une tierce personne, tout en espérant que le message, tôt ou tard, arrivera au vrai destinataire.

« (Intervieweur) : Alors, vous avez aimé la cérémonie de mariage de votre fille ?
(Mère de Monique) : Euh, qu'est-ce qu'elle a choisi comme vie ?! Mon Dieu ! (soupir)
(Intervieweur) : Que voulez-vous dire par ça ?

⁷⁶ Cf. Berger P., Kellner H., *Le mariage et la construction de la réalité*, in *Diogène*, n°46, 1964.

⁷⁷ Cf. Singly de F., *Le soi, le couple et la famille*, op. cit.

⁷⁸ Témoignage diffusé dans le journal de 20 h sur France 2 (12.03.2007).

⁷⁹ Témoignage diffusé dans l'émission « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

(Mère de Monique) : On entend tant de choses sur les couples mixtes : l'emprisonnement de la femme, les enlèvements des enfants, le divorce... Alors que voulez-vous que je vous dise ?! J'ai peur pour ma fille ! »

Face aux différentes attentes, face aux souhaits des parents concernant le choix de conjoint(e) restant en conflit avec eux, les enfants adoptent différentes stratégies : soit ils abandonnent leurs préférences en se soumettant à celles de leurs parents, soit ils affirment complètement leur choix en dépit des avis parentaux⁸⁰.

« (Tarik) : J'ai dit à ma mère que c'est moi qui vais choisir et c'est pas elle...

(Intervieweur) : Parce qu'elle était contre... ?

(Tarik) : Non, mais elle aurait préféré une Berbère. Mais je lui ai bien dit, que je ne veux ni Berbère, ni Arabe, pas des filles de là-bas ! Dès le début, je lui disais que moi, je me marierais avec une Russe, ou une fille de l'est de l'Europe... Et finalement regarde, je me suis marié avec une Polonaise. Elle l'a accepté. Au début, elle n'était pas au courant qu'on habitait ensemble sans mariage, car ça craint chez nous, mais une fois mariés, il n'y a pas eu de problèmes avec ma mère. »

Il reste une autre option, en cas de désaccord au niveau des préférences : les mensonges. Ainsi, certaines personnes préfèrent dissimuler la vraie identité de leur futur(e) époux(se) pour éviter le conflit avec leurs parents. Au risque d'être découvertes un jour, elles accumulent les mensonges pour garder la cohérence de leur histoire.

« (Anna) : Ma mère n'est pas au courant que mon mari est musulman ! Elle pense qu'il est français, elle ne sait pas qu'il est originaire du Maroc ! Je lui ai menti ! Parce qu'elle ne comprendrait pas, alors c'est mieux comme ça. De toute façon c'est notre vie, pas la sienne, et c'est à nous de décider avec qui on veut faire notre vie. Elle ignore des choses, et comme ça, tout le monde est content.

(Tarik) : Et oui, si ta famille savait qui je suis...

(Anna) : Mais non, tu exagères, certaines personnes sont au courant, mais pas ma mère, c'est tout... »

La fratrie est soit complice, soit dénonciateur du couple mixte. Un frère aîné, dans certaines familles maghrébines, joue un rôle primordial dans le choix du conjoint pour ses sœurs. En reprenant la place du père, absent ou dépossédé de pouvoir, il surveille d'abord la fréquentation de sa fratrie et ensuite, il donne son approbation ou son refus aux candidats

⁸⁰ Le choix de l'épouse est un enjeu entre la mère et le fils. La mère aimerait bien imposer son choix, mais si le fils est contre, elle cède souvent. *« Le mère veut décider du choix de la belle-fille et en plus elle veut que l'autre en sache pour gagner de l'obéissance et du respect qui lui sont dus. »* Cf. Lahouari A., *Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 81.

probables⁸¹. L'aînée peut adopter une position plus stricte que les parents. C'était le cas du frère de Leïla, interviewé par B. Laffort⁸².

« (Leïla) : J'ai fait ça (préparation des parents) progressivement, jusqu'au jour où il y a un de mes frères qui m'a dit "Maintenant tu arrêtes, tu rentres à la maison, c'est bon !", et ça faisait trois ans que je vivais avec Marc, quand même ! Et là, il m'a dit "Tu choisis entre ta famille, ou..." , parce qu'il ne savait pas officiellement que j'étais avec quelqu'un... je lui ai dit "J'ai choisi ! " , et je suis partie... mais il m'a rattrapée en cours de route, il a voulu me séquestrer en fait !

(Bruno Laffort) : Ah oui ?

(Leïla) : Ah oui, oui... il m'a prise chez lui, et il m'a dit "Maintenant, tu ne bouges pas ! " Là j'ai piqué un gros scandale, ce qui fait que ma mère est intervenue en disant "Je préfère avoir une fille vivante que morte, donc tu la laisses faire ce qu'elle veut ! " Et comme il y a aussi... bon c'est vrai que la culture (magrébine), il y a l'autorité...

(B. Laffort) : L'autorité du patriarce...

(Leïla) : Mon père, il n'était pas souvent là, il était souvent entre l'Algérie et la France, et à la fin de sa vie, il est devenu de plus en plus cool, il laissait passer plein de choses, alors qu'avant, il l'était moins... à la fin de sa vie, il n'était plus trop là, donc c'était plutôt les frères qui reprenaient...

(B. Laffort) : Le flambeau entre guillemets...

(Leïla) : Oui, oui... [...] pendant des années, il ne m'a pas parlé... moi j'ai laissé couler... quand j'étais chez ma mère, ben moi j'allais dans une pièce, lui il allait dans une autre... »

Le jour du mariage passé, il reste toute une vie au quotidien à construire et les relations avec les familles respectives. Les interactions dépendent de l'éloignement physique des couples et des parents. Les époux qui se sont installés à des milliers de kilomètres de leurs familles ne risquent pas de vivre des situations conflictuelles fréquemment, et de rares séjours au pays d'origine ne changent guère la situation. Durant les vacances, tout le monde souhaite d'abord profiter de la présence mutuelle de personnes chères : des parents, des sœurs, des frères, des enfants et des petits-enfants, laissant de côté les sujets conflictuels. Il arrive, évidemment, que malgré la brièveté du séjour les conflits apparaissent ; par contre, leur impact est moindre que chez les couples mixtes qui côtoient quotidiennement leurs familles de référence. Une fois les vacances terminées, les deux côtés brouillés ont, devant eux, une longue période de séparation pour pouvoir essayer d'arranger la situation problématique.

Les parents cherchent à accompagner les couples mixtes dans leur vie. Certains d'entre eux participent aux rencontres organisées par le Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens. Le fait

⁸¹ « L'ensemble de la culture magrébine est marquée par la division entre l'espace privé, celui des femmes, et l'espace public, celui des hommes. Dans ces conditions, le père est le responsable de l'intimité de cet espace familiale. Il est donc le garant de l'honneur du groupe et doit en conséquence s'assurer que le comportement de chacun ne remette pas en cause l'image public de la " Maison " ». (Cf. Bouamama S. et Sad Saoud H., *Familles magrébines de France*, op. cit., p. 21-22). En absence du père le frère aîné reprend ce rôle.

⁸² Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit., p. 122-123.

d'y assister leur permet d'être rassurés. Ils insistent pour rencontrer les personnes dans la même situation que leurs enfants, pour pouvoir échanger et, ainsi, profiter de leur expérience. La présence des parents durant ces réunions est bénéfique aussi bien pour eux-mêmes que pour les couples mixtes. C'est un signe visible de leur acceptation et de leur volonté de participer activement à la vie des couples mixtes. Ils souhaitent apporter leurs propositions pour résoudre certains problèmes liés à la mixité conjugale.

« On aimerait tant aider nos enfants à construire une vie familiale heureuse. Trouver un chemin adapté à leur histoire, qui n'est pas toujours une histoire facile ! C'est vrai ! Mais on est là pour les soutenir et surtout ne pas abandonner quand ils rencontrent des difficultés, même si parfois on n'est pas capable de tout comprendre, car on a vécu autrement. Mais on essaye, toujours essayer d'être à côté d'eux quand ils en ont besoin ! Voilà quoi, c'est pour ça qu'on est là ! » (Emma)

3.3.2. Les amis.

Chaque personne choisit ses propres amis. Ces autrui significatifs deviennent aussi importants, voire plus importants, que les membres de la famille. L'affiliation ne joue aucun rôle dans la sélection des amis. L'individu est entièrement libre dans la construction des liaisons amicales. Le choix se dirige vers les personnes qui confirme l'individualité, l'unicité de l'autre.

« Les autrui significatifs occupent une place centrale dans l'économie de la maintenance de la réalité. Ils sont particulièrement importants dans la confirmation continue de cet élément crucial de la réalité que nous appelons l'identité. Pour maintenir le sentiment d'être en fait ce qu'il pense qu'il est, l'individu exige non seulement la conformation explicite et émotionnellement chargée que les autrui significatifs lui fournissent. »⁸³

La mise en couple, en général, est un moment délicat pour les relations amicales, car la réalité subjective subit des transformations et les partenaires changent⁸⁴. Ces nouveaux autrui significatifs participent dorénavant dans la conversation significative en obligeant tous les participants à garder une certaine prudence avec leurs interlocuteurs.

« Les gens et les idées qui sont différents des nouvelles définitions de la réalité sont systématiquement évités. »⁸⁵

⁸³ Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, op. cit., p. 252.

⁸⁴ Cf. *Ibidem*.

⁸⁵ *Ibidem*, p. 265.

La personne, qui commence la vie à deux, est obligée de trouver un équilibre entre ses relations amicales et conjugales, en sachant que les changements sont inévitables pour tous les acteurs. Ainsi, certaines amitiés ne survivent pas à la formation d'un couple. Le moment de présentation d'un(e) élu(e) aux amis est parfois redouté, d'autant plus que le souhait de garder les amitiés intactes est fort. La situation ne s'arrange guère si la personne en question a des origines culturelles et religieuses différentes. Les amis, autant que les parents, peuvent se montrer sceptiques à l'idée de la mixité conjugale, et ils ne cachent pas leurs sentiments. Il arrive qu'ils expriment ouvertement leurs critiques sur le projet amoureux de leur ami(e), en essayant même de le/la « sauver ». Les souhaits peuvent se transformer en conflit et en dégradation des liens amicaux, voire sonner la fin de l'amitié.

« *Moi, et ma copine, on était choqué. Comment on peut être avec quelqu'un d'une autre religion et surtout qui n'est pas d'accord d'élever les enfants dans le catholicisme ! On lui dit tout de suite qu'elle réfléchisse car c'est comme s'abandonner, de perdre sa propre identité pour un mec. On ne fait pas des choses pareilles pour un mec qui peut un jour ou un autre partir. Mais bon, elle ne voulait pas nous écouter ! Et non... et elle s'est même fâchée ! Ce qui n'est pas étonnant. Et avec le temps on s'y est fait, mais quelque chose s'est brisé, on dirait, une fois pour toutes.* » (Agnès)

La formation du couple islamo-chrétien ne rend pas enthousiastes tous les amis, et elle devient, ainsi, une sorte de test pour les relations amicales. L'acceptation ou le refus du choix conjugal décide de l'avenir des amitiés, car face au choix imposé entre un ami et un futur(e) conjoint(e), la priorité est plutôt donnée à l'histoire d'amour. La mise en couple est comparable à la socialisation première⁸⁶ durant laquelle l'individu a besoin d'autres significatifs pour se construire et construire la réalité l'entourant. Les personnes qui refusent d'accorder leur soutien sont éliminées progressivement.

« *Je le comprends pas, il a eu tant de doutes... et pourtant il a décidé de se lancer dans cette foutue histoire avec cette fille ! Il se posait plein de questions, d'ailleurs il m'en a parlé, et je le comprenais... Je pensais qu'il aimerait se marier comme les autres, comme ses copains, avec une fille arabe, musulmane. Mais du coup il se retrouve avec une Française, catholique. C'est une erreur, même si ses parents ne s'y opposent pas, moi, je pense... je pense que c'est une erreur ! Ça va pas durer ! Ça va finir mal ! La séparation, le divorce... c'est ça ! Je l'ai prévenu mais... il voulait pas m'écouter. Il est aveuglé, pour l'instant, mais après on verra ! Peut-être après il se rappellera mes paroles et il se dira que j'avais raison... mais pour l'instant, j'ai perdu mon ami !!!* » (Ahmed)

⁸⁶ Cf. Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, op. cit.

3.3.3. La société.

Les représentations sociales dominantes sur les couples mixtes sont plutôt dévalorisantes, pour ne pas dire négatives. Les gens considèrent la mixité conjugale interculturelle et interreligieuse comme un défi insurmontable et voué à l'échec.

« Aboutissement dont beaucoup pensent qu'il constitue la conséquence logique de telles unions, tant l'hétérogénéité qu'ils affichent semble les condamner par avance. »⁸⁷

Les couples franco-maghrébins suscitent plus de scepticisme que les couples franco-européens⁸⁸, à cause de l'histoire des relations franco-maghrébines (surtout la période de la colonisation, et de la décolonisation), puis à cause du soupçon de fraude (mariage blanc ou mariage gris) qui les entoure. La volonté d'officialiser l'union et de fonder une famille avec un Magrébin, rencontré durant les vacances ou un séjour professionnel au Maghreb, reste suspecte pour les autorités et pour une partie de la société française. Les médias fournissent régulièrement des exemples de mariages frauduleux. L'Internet en est rempli. Parmi plusieurs témoignages sur les mésaventures des Françaises avec, dans le cas de ce forum, des Tunisiens rencontrés durant les vacances, en voici un qui résume bien la détermination de certains Maghrébins dans la recherche d'un visa pour la France.

« Bonjour,

Moi aussi j'ai eu une histoire d'“Amour” avec un TUNISIEN. Moi aussi il me semblait sincère. Nous n'avons jamais parlé mariage. Cette relation a duré un an et demi avant que je n'apprenne un mois tout juste après mon retour de DJERBA (...) qu'il se mariait 15 jours plus tard ! OUI, mais pas avec moi, mais bien avec une Française.

Il a tout d'abord nié le mariage. J'ai trouvé nom, prénom, adresse et tél. de la future “mariée”, ensuite, il m'a affirmé que ce n'était qu'un mariage gris et qu'il venait me rejoindre en France.

Etrange, mais suite à cette conversation, son tél. portable et fixe était coupé !! Plus aucune nouvelle.

J'ai donc réussi grâce à un forum à retrouver non seulement cette madame, mais également trois autres conquêtes de plus ou moins longue durée...

Aujourd'hui ? Madame l'a fait repartir au bled, et c'est tant mieux. Mais le problème, c'est qu'il n'est qu'un exemple parmi tant d'autres, il l'a avoué lui-même. NE VOUS FAITES PAS D'IDEE, AUCUN ESPOIR, ILS SONT TOUS (et je dis bien TOUS) PAREILS. PS : une fille rencontrée à DJERBA est allée jusqu'aux fiançailles avant de détecter sa “double relation” également... NO COMMENT. Il travaille dans quel hôtel ? (le témoignage de NENETTE_FR ANCE, laissé sur le forum Au féminin.)»

⁸⁷ Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, Editions L'Harmattan, 2000, p. 10.

⁸⁸ Cf. Lesbet D., *Rencontres*, in Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 60.

Sur le même forum j'ai trouvé, néanmoins, des témoignages de participants en faveur de la mixité conjugale, basés sur leur propre expérience. Ainsi, les stéréotypes des Maghrébins malintentionnés et malhonnêtes, répandus dans l'opinion publique, sont mis en cause par le vécu de certaines personnes en couple avec des Marocains, des Algériens ou des Tunisiens.

« Alors voilà, moi je connais une amie qui s'est mariée il y a maintenant 2 ans avec un Tunisien qui n'avait pas de papiers ! Et très honnêtement, j'étais persuadé qu'il la quitterait quand celui-ci les aurait eus (les papiers !) et bien pas du tout !! Ils sont très heureux, très amoureux et ont même une petite fille de 8 mois!
J'en connais beaucoup d'autres d'ailleurs, il y en a pour qui ça dure et d'autres pas ! Tous ne sont pas des mecs qui ne courent qu'après les papiers !
Il y a beaucoup de préjugés!
Tu peux réellement tomber sur quelqu'un de bien! Je te le souhaite sincèrement !! »

La méfiance de l'opinion publique envers la mixité conjugale ne laisse pas les personnes concernées indifférentes. Les couples mixtes ont :

« Le sentiment, souvent justifié, d'être observés de façon critique, hostile, ironique, au milieu dubitative. Comme si on attendait leur échec. »⁸⁹

Face à la majorité constituée des couples dits homogames, les partisans de la mixité conjugale subissent une relative solitude, qui est sans doute le lot de tous ceux qui ouvrent des voies nouvelles, mais ne fait qu'ajouter à la difficulté de la tâche.

La recherche de l'homogamie à l'étape de construction d'un couple est toujours présente⁹⁰. Aujourd'hui, on trouve des sites de rencontres sur l'Internet qui proposent explicitement de choisir un/une partenaire selon les critères de correspondance : un statut social identique, des convictions politiques similaires ou encore une confession partagée. Cette tendance à privilégier l'homogamie dans un couple s'accroît avec la multiplication de nombreux sites au caractère communautaire. Il y a des sites de rencontres pour les personnes d'obédience juive, d'autres sites pour les personnes d'obédience chrétienne ou encore musulmane, et même d'autres sites encore pour les personnes partageant les mêmes idéaux politiques. Ainsi, le proverbe « qui se ressemble s'assemble » semble toujours d'actualité.

⁸⁹ Chouchan P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire. Voyage dans l'intimité des familles juives et, non juives*, Editions Romillat, Paris, 2000, p. 96.

⁹⁰ Cf. Bozon M., Héran M., *La formation du couple*, op. cit.

« Je voudrais élever, éduquer mes enfants dans ma religion et je voudrais que ma femme et moi, on soit les mêmes... la même religion et la même vision de la vie quoi. (Un jeune franco-tunisien de trente ans qui cherche l'âme sœur sur l'Internet). » (Fouad)

Les critiques à l'égard de la mixité conjugale sont prononcées assez facilement, surtout par des personnes qui méconnaissent la réalité des couples mixtes. Voici un témoignage d'un des parents d'une amie éloignée du couple qui a, sans aucune hésitation, exprimé ses doutes à l'égard des couples mixtes.

« Les couples mixtes, entre les catholiques et musulmans, ne marchent jamais ! Je le sais car j'étais en Libye, pendant plusieurs années, et j'ai entendu parler des couples mixtes qui ne durent pas tout simplement. Ils se déchirent dans les conflits, ils divorcent et c'est un chaos. Et je vous répète, cela ne marchera pas ! » (Thomas)

Les interactions des couples mixtes interconfessionnels avec leurs communautés religieuses de référence sont de nature plutôt « compliquée », marquées par une certaine méfiance. Il arrive que les adeptes des mariages islamo-chrétiens soient accusés de trahir leur religion⁹¹. Leurs communautés les soupçonnent de se diriger vers la perte d'identité et d'intégrité du groupe⁹².

« Cette menace passe cette fois beaucoup plus par les femmes que par les hommes ; d'une part parce qu'elles jouent, à travers la fonction éducative, un rôle central dans la transmission des valeurs ; d'autre part parce qu'elles sont, comme André Michel l'a montré il y a déjà plus de vingt ans, les plus promptes à adopter les valeurs familiales de la société française. »⁹³

La mixité conjugale met en question l'avenir des communautés religieuses.

« Après la messe, les gens se réunissent, échangent dans des petits groupes de quelques personnes, et j'aimais bien ce moment ! Ça crée des liens, ça permet de connaître les gens, de partager... mais depuis mon mariage avec Samy, je me sens... c'est comme si je n'étais plus comme avant, comme si j'étais devenue quelqu'un d'autre et pourtant ce n'est pas vrai, je suis toujours pareille ! Et je sens que... je n'ai plus la même place dans ma communauté ! » (Stéphanie) veillant

Les médias semblent s'intéresser de plus en plus aux mariages mixtes interculturels et interreligieux. Les couples islamo-chrétiens sont fréquemment sollicités pour témoigner

⁹¹ La trahison est assimilée à la violation de la confiance et de la loyauté escomptées dans toutes les relations ou liens qui constituent le « Nous ». Cf. Schehr S., *Sociologie de la trahison*, op. cit.

⁹² La peur de perdre l'identité, poussent les communautés des immigrés à maintenir leur tradition de référence, en mettant en place des règles strictes et en veillant de façon intensifiée à leurs application par leurs membres. Cf. Dufoulon S., *Femmes de parole*, op. cit.

⁹³ Streiff-Fénart J., *Les couples franco-maghrébins en France*, op. cit., p. 131.

devant les caméras des journalistes de différentes chaînes. Dans diverses émissions (journal télévisé, Les Maternelles, etc.), l'apparition des représentants de la mixité conjugale se multiplie. Les médias et les chercheurs sollicitent régulièrement le Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens pour trouver des personnes volontaires acceptant de témoigner sur leur expérience de vie en couple avec un/une représentant(e) d'une autre culture, religion ou nation. Les demandes de témoignages, qui arrivent aux modérateurs du site www.gfic.net, sont transmises directement à tous les adhérents du groupe. De même, les membres du réseau sont libres d'accepter ou de refuser les sollicitations venues de différentes personnes. Les années d'expérience ont démontré que le refus de témoigner est répétitif ; il est parfois nécessaire de passer par plusieurs dizaines de réponses négatives avant de trouver des couples volontaires pour partager leur expérience. Pendant longtemps, l'intérêt porté aux couples mixtes par la société se basait sur leur éventuel rôle dans le processus d'intégration des immigrés.

« [...] on attribue à l'exogamie cette capacité d'absorber par le mariage les individus avant leur assimilation totale sur le plan psychologique et culturel. C'est au moins l'idée qui a longtemps prévalu. »⁹⁴

Les couples mixtes expriment ouvertement leur refus d'être considérés comme un simple moyen d'intégrer des étrangers.

Les différents forums sur l'Internet reflètent l'attitude des tierces personnes envers les couples mixtes islamo-chrétiens. Il n'est pas rare de trouver des propos très sarcastiques, violents, parfois même vulgaires à l'égard des principaux concernés, à l'exemple des propos tenus sur le forum « Au féminin ». C'est une réponse donnée à une jeune fille à la recherche de témoignages sur les couples mixtes franco-tunisiens. Etant amoureuse d'un Tunisien rencontré au cours de ses vacances, elle se posait des questions sur la sincérité de son amoureux et sur l'avenir de cette union interreligieuse et interculturelle.

*« J'oubliais,
-passez également tous les brevets de plongée
-sachez rester sous l'eau en apnée +- 3 minutes
-sachez courir un marathon sans être essoufflée
-passez les brevets de pilotes cascadeur/hélicoptère/avions/bateaux
Faites ce qu'il faut en tout cas pour réussir votre couple et surtout être prête à toutes les situations.... pour FUIR à toutes vitesses. (Témoignage anonyme sur Internet, le forum Au féminin). »*

⁹⁴ Khellil M., *Sociologie de l'intégration*, op. cit., p. 87.

Le discours de l'entourage plus éloigné s'aggrave s'il s'agit de l'union d'une musulmane et d'un chrétien. Encore une fois, l'Internet, et plus précisément le forum sur le site dédié à la problématique musulmane www.yabiladi.com, m'a fourni des exemples de propos tenus à l'égard des filles de confession musulmane en couple mixte. Une des discussions a été lancée par une musulmane, désemparée par le choix de sa sœur décidée à vivre une histoire d'amour avec un chrétien. En cherchant des conseils, elle s'est tournée vers le forum. Nombreux ont été les participants qui ont explicitement condamné ce type de couples en se référant aux différentes citations du Coran, de la Sunna, etc. Face à un réel flou des opposants à la mixité conjugale, surtout si elle implique une femme musulmane, un seul participant a osé la défendre. Ses propos, basés également sur l'enseignement de l'islam, ont déclenché une avalanche de critiques violentes et insultantes.

« (bouloulou4) : (le protagoniste de la mixité conjugale) :

Il n'y a aucun problème, rien ne lui interdit d'épouser un chrétien.

(chouchou69) : (l'opposant de la mixité conjugale) :

la connerie incarnée !!!

mais ça ne m'étonne même pas de toi pffff

quand je te dis qu'il te manque un boulon c'est pas pour rien

au lieu de propager ta connerie sur ce site va travailler pour t'acheter un cerveau et une conscience

au pire au point où t'en ai je demande de bon cœur au yabi de se cotiser

quand j'entend des gens comme toi je me dis mais pourquoi le suicide est illicite????

sinon je t'aurais vraiment conseiller d'y songer pour le bien être de la communauté

je ne sais plus quoi faire pour les gens comme toi ! »

Les autres participants à la discussion, opposés à la mixité conjugale, s'acharnent sur la principale concernée en considérant inconcevable l'amour entre une musulmane et un chrétien.

« Ça, c'est impossible.

Une musulmane ne peut pas tomber amoureuse d'un non-musulman.

Avant de tomber amoureuse d'un non-musulman, elle doit le considérer comme un partenaire potentiel d'abord.

Et les musulmanes ne font pas ça.

C'est comme nous dire "ma sœur est tombée amoureuse d'un dauphin" ou "ma sœur est tombée amoureuse d'une chaise".

C'est la même chose. Ta sœur n'est pas musulmane, ou alors, elle a rien compris à l'islam, ou alors, elle est folle ou tout simplement confuse dans sa tête...

Et dans tous ces cas-là, c'est vraiment grave... Pour une musulmane. Une nana sans repères peut tomber amoureuse d'un arbre si elle veut... C'est son problème. Mais une musulmane, elle, elle a fait un travail d'intégration de principes musulmans, et elle peut aimer un non-

*musulman, comme elle aime un frère, un ami, un être humain... Mais de là à vouloir vivre avec lui... Elle est complètement perdue cette fille...
Donc, lâche-lui la grappe, arrêtez le délire sur l'islam, c'est clair qu'elle a rien compris à tout ça... Alors, laisse-les vivre leurs vies. » (LeMask)*

3.3.4. Les représentants de l'église catholique et de la communauté musulmane.

La formation du couple, sa consolidation et son éventuelle institutionnalisation par le mariage attirent une attention aiguë de la société, puisque c'est grâce à l'union de la femme et de l'homme que chaque communauté se renouvelle et dure dans le temps⁹⁵.

« Toutes les sociétés imposent leurs règles sociales et institutionnelles lors de l'union entre un homme et une femme. »⁹⁶

Laisser au hasard ce dont notre avenir dépend comporte un trop grand risque et chaque communauté en est consciente. C'est pour cette raison que l'instauration de certaines règles (l'âge minimum pour la fille et pour le garçon de célébrer le mariage, le degré de consanguinité, les devoirs des époux...) s'est avérée indispensable.

« Tous les groupes sociaux instituent des normes et s'efforcent de les faire appliquer, au moins à certain moment et dans certaines circonstances. »⁹⁷

La société essaye de cette façon de se protéger. Les communautés religieuses n'échappent guère à cette règle⁹⁸, car la religion n'existe pas sans ses fidèles ; ce sont eux qui la perpétuent, ils assurent son existence et sa reproduction. Il est dans l'intérêt de n'importe quelle religion institutionnelle de garder ses fidèles, *a fortiori* d'augmenter leur nombre et grâce à eux de perdurer. C'est la raison pour laquelle chaque communauté possède ses propres règles concernant le mariage, qui donne naissance à la famille – une cellule de la socialisation première de l'enfant. La progéniture élevée par des bons fidèles va fort probablement reproduire les modèles culturels ou religieux des parents⁹⁹. Le mariage qui réunit les partenaires de même confession – homogame du point de vue de la religion – est conseillé aux fidèles. La mixité interconfessionnelle est dangereuse pour la pratique religieuse, aussi

⁹⁵ « [...] le mariage n'est pas, n'a jamais été, ne peut pas être une affaire privée. » Lévi-Strauss C., *Le regard éloigné*, op. cit., p. 75.

⁹⁶ Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit., p. 77.

⁹⁷ Becker H. S., *Outsiders*, op. cit., p. 25.

⁹⁸ « [...] la religion ne fonde pas seulement la construction globale d'un monde humain, elle joue un rôle essentiel dans la préservation dans le temps de cette construction toujours fragile, en lui fournissant une grande partie des légitimations dont elle a besoin. » In Hervieu-Léger D., Champion F., *Vers un nouveau christianisme?*, Cerf, Paris, 1986, p. 207.

⁹⁹ D'après les résultats des recherches de G. Varro, les enfants issus des familles mixtes ont souvent tendance à abandonner la pratique religieuse. Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 212.

bien pour les conjoints que pour les enfants issus de ce type d'union, ce qui amène les représentants des différentes religions à « [...] faire tout pour prévenir le mariage mixte »¹⁰⁰. La position de chaque communauté envers les candidats aux unions interconfessionnelles est variable, et elle a évolué durant les siècles d'existence de chaque religion.

Dans le chapitre suivant, je présenterai plus précisément la conception du mariage dans les deux religions chrétienne et musulmane, et les conditions de la célébration de l'union conjugale mixte interreligieuse. En attendant je souhaite souligner que le mariage mixte islamo-chrétien n'est interdit ni dans le catholicisme, ni dans l'islam. Pourtant, la position officielle n'est pas toujours adoptée par tous les représentants des deux communautés. Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer des prêtres ou des imams qui refusent de célébrer le mariage mixte.

La position des prêtres catholiques face aux candidats au mariage mixte islamo-chrétien varie non seulement selon le pays, mais également selon la personne questionnée. Durant mes recherches, j'ai eu l'occasion d'interviewer deux prêtres polonais sur leur position par rapport aux mariages mixtes interconfessionnels qui lient les catholiques et les musulmans. La première réaction des deux interlocuteurs a été marquée par l'esprit d'ouverture et d'accueil.

« *Le mariage avec un musulman est tout à fait possible, comme vous le savez déjà je suppose. Vous n'êtes pas la première à vouloir épouser un non-baptisé. Il faut accomplir la procédure dans votre paroisse habituelle et ensuite, avec la dispense dans vos mains, vous pouvez vous marier. Nous pouvons préparer la cérémonie selon vos souhaits pour ne pas blesser les sentiments de votre futur époux. Pas de messe, pas de signes de croix ostentatoires, etc. je suppose, ne vous inquiétez pas, nous pouvons tout arranger.* » (Prêtre Tadeusz).

Au cours d'un dernier rendez-vous préparatif de la célébration de mon mariage avec mon fiancé d'origine marocaine et de confession musulmane, le discours du prêtre Grzegorz a considérablement évolué. La compréhension, le soutien et le respect affichés par mon interlocuteur durant les premières rencontres, ont été remplacés par la méfiance, la crainte pour l'avenir de mon couple.

« *Vous savez, je connais un couple mixte qui vit ici dans ma paroisse. Au début le mari de cette jeune Polonaise était d'accord d'élever leurs enfants dans la foi chrétienne, mais une fois leur fils né tout a basculé. Cet enfant a bien suivi les cours de catéchisme et la*

¹⁰⁰ Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens*, op. cit., p. 434.

préparation à la première communion, mais son père s'y oppose. Et franchement, c'est un drame pour ce petit garçon, parce qu'il souhaite vraiment poursuivre son chemin avec Christ. Vous voyez, ce n'est pas toujours aussi simple. » (Prêtre Grzegorz).

Le cas du mariage islamo-catholique en Pologne reste minoritaire, et les prêtres polonais ne sont pas habitués à cette éventualité. Le nombre limité de célébrations des mariages mixtes influence l'étape de la préparation du mariage et ensuite le déroulement même de la cérémonie. Une célébration qui respecterait les deux religions, à l'image de celles qui sont organisées en France, pour lesquelles les prêtres, en collaboration avec les futurs mariés, choisissent avec soin les pratiques et les textes, n'est pas, pour l'instant, une pratique courante en Pologne.

Le problème du refus de la mixité conjugale par les représentants de l'Eglise catholique n'est pas limité aux pays à taux élevé de pratiquants ; même en France, il reste d'actualité. Pourtant, le territoire de l'Hexagone est considéré comme un endroit où la mixité conjugale n'est plus un tabou. Il y a toujours des prêtres français qui refusent d'accompagner les couples mixtes dans la préparation et la célébration d'une cérémonie de mariage¹⁰¹. Désemparés face aux représentants de la communauté catholique opposés aux épousailles interconfessionnelles, les jeunes abandonnent parfois le projet d'officialiser leur union à l'église. Les propos de certains prêtres sont à tel point décourageants, qu'ils arrivent à faire douter les jeunes sur l'avenir de leur engagement. Voici le témoignage d'un prêtre clairement défavorable à la mixité conjugale, publié sur Internet :

« Plusieurs jeunes hommes chrétiens m'ont demandé mon avis au sujet de leur projet d'épouser une jeune femme musulmane. Que leur ai-je répondu ? Et bien, si cette jeune femme musulmane est pratiquante ou bien soumise à son milieu social et religieux, elle allait demander à ce que le mariage soit célébré à la mosquée, et le mariage à la mosquée implique la profession de foi musulmane, la chahada, qui dit ceci : "Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah et Mohammed est son prophète", ce qui veut dire non au Dieu trinité, non à Jésus-Christ, fils de Dieu sauveur des hommes, et donc pour un chrétien, cela s'appelle l'apostasie, ça veut dire renoncer à sa foi, et par le fait même cela veut dire perdre la vie éternelle que nous avons et seulement en Jésus-Christ. Jésus, dans l'évangile de saint Luc, dit que celui qui l'aura renié devant les hommes, lui-même sera renié devant le Père des cieux et les anges. Et pour un chrétien, il ne sera pas possible d'épouser une musulmane si un mariage à la mosquée est placé comme condition. Jésus, dans l'évangile de saint Luc, au chapitre 14 verset

¹⁰¹ Ces prêtres, soucieux de la reproduction du champ religieux, fondé surtout sur des processus de socialisation et d'inculcation d'*habitus* socialement partagés, conçoivent « [...] la religion comme quelque chose qui s'impose aux individus, les conditionnant dans leur motivation à agir, avec un taux de violence symbolique élevé ». Cf. Acquaviva A., Pace, E., *La sociologie des religions*, Paris, Cerf, 1994, p. 62 (la citation ci-dessus évoque la conception de Bourdieu de la reproduction du champ religieux).

26 ,dit : Nul ne peut venir à moi sans me préférer à son père à sa mère, à sa femme, à ses enfants, et même à sa propre vie, en effet personne ne nous a aimés et ne nous aime comme Jésus-Christ qui nous a tirés du néant lorsqu'il nous a créés et qu'il nous a lavés dans son sang de tous nos péchés, en donnant sa propre vie sur la croix, et s'il nous demande de ne préférer aucun amour terrestre, humain d'une créature à l'amour même de Dieu qui est infini est éternel. Quant aux jeunes femmes chrétiennes, demandées en mariage par des musulmans. La femme en Islam n'ayant guère d'importance, elle pourra rester chrétienne, cependant, les enfants seront automatiquement musulmans. Elle doit accepter le cas échéant de partager son lit avec d'autres épouses, jusqu'à trois autres sans compter le nombre d'esclaves que son mari peut avoir ; ainsi, par exemple, le Coran le dit à la sourate 23 verset 6. Elle devra s'attendre à pouvoir être répudiée sans autre forme de procès, que le fait que son mari lui dise par trois fois successivement "je te répudie". Elle devra s'attendre à être battue comme le Coran le demande, sourate 4 verset 34. Et donc on comprend que saint Paul demande à ce qu'on se marie en tant que chrétiens, dans le seigneur seulement, première épître aux Corinthiens chapitre 7 verset 39, car c'est seulement dans le Christ qu'on trouve l'égalité de l'homme et de la femme dans le respect de leur complémentarité acceptée et vécue à l'image de la trinité, où chaque personne divine est égale aux autres et ensemble ne formant qu'un seul être. En conclusion, les mariages islamo-chrétiens sont vraiment à déconseiller et l'expérience montre que la plupart du temps ils tournent mal. Il faut aussi se rappeler que le mariage est le chemin ordinaire, naturel, normal que Dieu a donné à l'homme et à la femme pour qu'en s'aimant ils découvrent ce qu'est l'amour, c'est-à-dire qu'ils découvrent Dieu mais que le but du mariage c'est donc Dieu et donc il ne faut pas perdre de vue le but de la vie qui est Dieu et ne pas échanger ce but par l'apostasie ou avec quoi que ce soit d'autre. Que le seigneur nous donne à aimer comme il nous a aimés. »

Ce type de réaction injustifiée par la doctrine de l'Eglise catholique révolte les couples mixtes. Le Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens intervient en tant que représentant des couples interreligieux auprès des prêtres en question. Pour la première fois, l'intervention a eu lieu en 1997 et depuis, le GFIC apporte son soutien aux couples rejetés par les représentants de l'Eglise catholique ou de la communauté musulmane.

« Ceux qui souhaitent organiser une cérémonie religieuse se heurtent souvent à un accueil pour le moins hésitant, parfois hostile de certains prêtres, en tout cas dans l'Eglise catholique (nous avons peu d'expérience avec les protestants). Une hostilité surtout due à l'ignorance et à l'image de l'Islam qui les habite. Pour ne pas se décourager, il est nécessaire de connaître ce que dit l'Eglise sur le mariage avec un(e) musulman(e) et de frapper aux bonnes portes. Les couples islamo-chrétiens ont d'autant plus besoin d'être accueillis et accompagnés dans leur réflexion que leur choix n'est pas simple. »¹⁰²

La plupart des prêtres français, néanmoins, ne s'opposent pas à la mixité conjugale. Ils accompagnent les futurs mariés dans leurs démarches (comme l'obtention de la dispense de disparité du culte) et leur apportent leur soutien. Le prêtre catholique, le père S., témoigne¹⁰³ :

¹⁰² www.gfic.net.

¹⁰³ Témoignage cité par Chouchan P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire*, op. cit., p. 195.

« En tant que prêtre catholique, mon premier devoir est de me soucier du baptisé qui s'est profondément attaché à un homme ou une femme d'une culture et d'une religion différente, d'essayer d'envisager avec lui comment persévérer dans la voie chrétienne et en être témoin auprès de ses enfants, avec le respect maximum du futur conjoint. »

Durant la période d'accompagnement des couples mixtes vers le mariage et la vie familiale, certains prêtres catholiques, favorables à leur engagement, ne restent pas, pour autant, des témoins silencieux ; au contraire, ils essaient de les rendre conscients des difficultés qui les attendent. D'autant plus qu'il s'avère que

« les couples sont victimes d'une certaine inculture religieuse qui risque de les amener à être silencieux sur le plan religieux entre eux et vis-à-vis de leurs futurs enfants »¹⁰⁴.

La question de l'éducation religieuse des enfants reste un sujet primordial dans le discours de tous les prêtres, et il est abordé de façon diverse. On y passe de l'obligation d'élever la future génération dans la foi catholique au souhait de transmettre des éléments essentiels. Selon la personne questionnée, plus ou moins proche du milieu des couples mixtes, les propos sont plus ou moins intransigeants, mais pour tout le monde, l'essentiel est que les couples mixtes se mettent d'accord et, de préférence, avant l'arrivée des enfants.

« Je ne prône pas le syncrétisme, encore que celui-ci ait causé moins de victimes que les guerres de religions. Tout au contraire, la diversité des trois religions du Livre nous rappelle qu'aucune d'entre elles ne peut donner une totale connaissance de Dieu. Mon propos est seulement d'insister sur l'identité spirituelle, et non rituelle et communautaire, qui conduirait au non-respect et au refus de l'autre. Ce qui est essentiel pour les enfants, c'est l'accord entre les parents. Ils seront désorientés s'ils voient leurs parents aborder ces questions en termes de conflit. »¹⁰⁵

Au-delà de la période de préparation du mariage, des prêtres et des représentants de la communauté chrétienne restent à l'écoute des couples mixtes. Dans chaque diocèse, l'évêque du lieu choisit un délégué chargé des relations avec les musulmans¹⁰⁶. Son rôle est de favoriser le dialogue islamo-chrétien. Ces délégués deviennent des interlocuteurs privilégiés des couples mixtes. Ils les accompagnent, informent, conseillent et soutiennent. A chaque occasion, ils ne manquent pas de rappeler aux couples mixtes la nécessité d'entretenir le respect mutuel, la base de tous les engagements interculturels ou interreligieux. Le révérend père Michel Lelong, de l'Ordre des Pères Blancs, en témoigne :

¹⁰⁴ Témoignage d'un prêtre, cité in *Ibidem*.

¹⁰⁵ Chouchan P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire*, op. cit., p. 202.

¹⁰⁶ Une liste de délégués diocésains est disponible en annexe.

« Les mariages mixtes juifs-chrétiens ou chrétiens-musulmans recouvrent des situations très diverses. Dans tous les cas de figure, un amour profond et vrai dans le couple est indispensable pour aborder une réalité complexe. Entrent en jeu, ensuite, les conditionnements culturels et religieux. Tout est possible quand chacun vit son identité comme une fidélité à des valeurs universelles et non comme la conscience d'une supériorité. A mon avis, si le conjoint juif veut être fidèle à son héritage biblique, c'est-à-dire aux grands prophètes d'Israël et leurs exigences morales et éthiques de justice et de fraternité universelle, il est sur la bonne voie. Mais je pense qu'il serait dangereux de définir l'identité comme une supériorité. C'est la voie ouverte à toutes les dérives. Mon credo est que le Dieu des trois religions monothéistes appelle chacun des croyants au respect de l'Homme dans sa propre communauté et au-delà. Il s'agit d'adorer Dieu et non une communauté. »¹⁰⁷

Habituellement, les imams ne s'opposent pas aux mariages mixtes qui réunissent un musulman et une chrétienne, même si certains d'entre eux restent réticents par rapport à ce type d'union conjugale et la déconseillent. Leur position change radicalement lorsqu'il s'agit du mariage entre une musulmane et un chrétien. La majorité des imams refuse de cautionner ce type de mariage tant qu'un homme ne se convertit pas à l'islam. Une simple profession de foi fait office de conversion, qui reste, malgré son caractère non contraignant, la condition *sine qua non* des épousailles. Face aux difficultés rencontrées par les femmes musulmanes, il arrive (et tel c'était le cas de quelques couples rencontrés durant nos observations) que le futur conjoint décide de prononcer cette fameuse formule de la conversion sans y attacher, pour autant, une quelconque importance.

« L'islam, contrairement au judaïsme ou même au catholicisme, rend la conversion accessible et aisée : il suffit de prononcer (en arabe littéraire, n.d.a.) une phrase, "Il n'y a de divinité qu'Allah et Mohammed est son prophète" devant deux témoins réputés pour leur foi, pour devenir musulman et entrer dans la communauté des croyants. Rien, en principe, n'est exigé pour faire preuve de sincérité dans sa nouvelle foi, ni épreuve ni délai. »¹⁰⁸

Les conversions blanches ont permis à plusieurs couples d'éviter les problèmes familiaux et administratifs. Cette facilité de conversion devient paradoxale par rapport à l'interdiction des mariages mixtes entre des musulmanes et des non-musulmans.

J'ai souligné ci-dessus que rares sont les imams qui acceptent de célébrer des mariages entre une musulmane et un chrétien qui souhaite garder sa religion et ne pas passer par une fausse conversion. Pourtant, durant mes recherches, j'ai eu l'occasion de rencontrer deux personnes favorables à ce type d'union. Leur position est claire : puisqu'il n'y a pas une interdiction explicite dans le Coran de marier une musulmane avec un homme appartenant au groupe des gens du Livre, c'est-à-dire des chrétiens et des juives, ce mariage est permis. Ils se

¹⁰⁷ Chouchan P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire*, op. cit., pp. 201-202.

¹⁰⁸ Guyaux A., Delcroix C., E. Rodriguez, A. Ramdane, *Double mixte, la rencontre de deux cultures dans le mariage*, *Revue Contradiction*, n°68, Editions L'Harmattan, Paris, 1992, p. 114 et 115.

réfèrent aux traductions du verset 221 (ou 220 selon la traduction) de la sourate 2, qui interdisent le mariage d'une musulmane avec un « associateur », selon R. Blanchère¹⁰⁹, ou un « idolâtre », selon Kasimirski¹¹⁰ et non avec un juif ou un chrétien.

Le mufti de Marseille, Soheib Bencheikh, est l'un des rares représentants de la religion musulmane qui réfute ouvertement l'interdiction du mariage d'une musulmane avec un juif ou un chrétien. Il a exprimé son avis sur le sujet durant une conférence prononcée à Versailles, le 30 mai 1993¹¹¹. Les épousailles sont prohibées si une femme musulmane souhaite s'unir avec un « associationniste » c'est-à-dire celui qui associe dieu à des idolâtres et non un juif ou un chrétien. Selon le mufti Soheib Bencheikh, une interprétation qui impose l'interdiction du mariage des musulmanes avec les gens du Livre vient « *d'une forte pression sociale liée à un machisme flagrant [...]* »¹¹². A la fin de la conférence, il conclut en disant qu'il

*« ne trouve aucune interdiction au mariage de la femme musulmane à un chrétien, ni dans le Coran, ni dans les haddîths. »*¹¹³

Dans l'interview donnée à *Al-Khabar el-Ousbou`i*, il précise sa position :

« Des lettres me parviennent de toutes les régions de France et la majorité tournent autour du mariage et de la femme... et, plus particulièrement, du mariage d'une musulmane avec un non-musulman. En effet, le tiers des musulmanes venues dans leur jeune âge en France ou qui y sont nées, sont unies à des non-musulmans, soit par le mariage, soit par la vie commune hors mariage. Ce problème trouble les familles musulmanes et les perturbe. Ce qui accroît leur perplexité, c'est que les imams traditionnels refusent même simplement d'écouter ce qu'elles endurent du fait de ces situations largement répandues, parce qu'ils jugent que cela est interdit et ne se discute pas.

J'ai, quant à moi, une opinion différente. Je ne me reconnais pas le droit de désagréger une famille qui a des enfants avec une fatwa exigeant le divorce de la musulmane parce que son compagnon ou mari n'est pas musulman. Il est possible que je me trompe, que Dieu me pardonne ! Mais il n'existe aucun texte religieux clair, ni aucun dire du Prophète qui tranche cette question. C'est vrai, il y a un consensus ancien des fuqahas qui interdit ce genre de mariage pour des raisons connues et compréhensibles à l'époque, à savoir qu'un musulman qui épouse une chrétienne ou une juive est tenu de respecter sa religion et de lui laisser la liberté de conserver ses croyances. Par contre, si une musulmane est sous l'autorité d'un non-musulman, celui-ci, selon sa foi, ne considère pas l'islam comme une religion révélée... alors les juristes ont craint que le non-musulman ne respecte pas la religion de son épouse et finalement lui interdise la pratique de ses croyances.

Mais, aujourd'hui, la situation n'est plus ce qu'elle était autrefois... Personnellement, dans ces cas, je commence par conseiller à l'époux de respecter les convictions de son

¹⁰⁹ *Coran*, traduit de l'arabe par Régis Blachère, Editions Maisonneuve et Larose, Paris, 1999.

¹¹⁰ *Coran*, traduit de l'arabe par Kasimirski, Editions GF Flammarion, Paris, 1970.

¹¹¹ Cf. Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit., p. 25.

¹¹² *Ibidem*.

¹¹³ *Ibidem*.

épouse, sa liberté de pratique et de lui laisser, en tant que mère, le droit d'enseigner sa religion à ses enfants. Encore une fois, je peux me tromper, mais j'estime que c'est de ma part une manière de pratiquer le devoir d'interprétation. Dieu seul est sage et savant ! [...] Personne ne peut s'ériger en tuteur de l'islam. Et quiconque se met devant la porte de Dieu se doit de l'ouvrir largement et non de la fermer. Personnellement, je ne conseille pas aux musulmanes d'épouser des non-musulmans et je ne les y encourage nullement. Mais je ne me reconnais pas le droit de disloquer une famille qui s'est constituée de bonne foi, avec une intention droite. Telle est ma façon d'interpréter... Je ne crains pas les réactions. Je ne suis pas un homme politique pour rechercher l'agrément des gens. Comme homme de religion, je cherche simplement l'agrément de ma conscience. Et, si tout le monde se soulevait contre moi, je garderais ma conviction, tant que je croirai qu'elle est la plus juste. »¹¹⁴

Le même hebdomadaire publie une contestation virulente d'un imam d'Algérie, dont je ne cite que quelques lignes suffisamment expressives :

« Notre imam ne se permet pas de désintégrer une famille fondée sur une base malsaine, mais il se donne le droit de détruire toute une religion et de saper la confiance que l'immigration musulmane a mise en lui... [...] Sachant qu'à la fin du temps il y aurait à Marseille un imam pour trafiquer les textes, les commenter à son gré, et autoriser le mariage d'une musulmane avec un croyant de religion révélée, en prétendant qu'il y a une différence entre celui-ci et un polythéiste, Dieu a dit clairement que l'un ou l'autre, c'est la même chose et que le terme de mécréant les englobe tous... [...] Peut-on imaginer qu'une musulmane mariée à un chrétien trouve dans son frigidaire en ramadan une tête de porc et des bouteilles de champagne sous prétexte que c'est pour son mari ? [...] »¹¹⁵

Le refus de célébrer le mariage mixte entre une musulmane et un homme issu des gens du Livre tant qu'il ne se convertit pas devient une source de souffrance pour les couples en question. Les femmes musulmanes déjà mariées avec un non-musulman affrontent avec difficulté les représentants de leur communauté, qui ne reconnaissent pas ce type d'engagement conjugal. Fréquemment, la rencontre se transforme en confrontation. C'est pour cette raison que les associations de couples mixtes effectuent leur choix avec soin, en essayant d'inviter les intervenants musulmans qui sont les protagonistes de la mixité conjugale. Ainsi, l'identité des femmes musulmanes reste confirmée et leurs choix approuvés, deux actions nécessaires au bon fonctionnement de ce type de couples mixtes.

Le Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens invite régulièrement des représentants des deux communautés aux rencontres annuelles, sans pour autant rendre leurs présences obligatoires ou nécessaires. Les invités interviennent sur les sujets imposés par l'ordre établi

¹¹⁴ Interview de Soheib Bencheikh (mufti de la région de Marseille), in *Al-Khabar el-Ousbou'i* (hebdomadaire algérien en arabe), n°61, du 03-09 mai 2000, p. 19.

¹¹⁵ *Ibidem*.

par le groupe et en dehors des interventions, ils restent à l'écoute des participants en leur apportant des conseils ainsi qu'un soutien très attendu, surtout par les musulmanes mariées avec des chrétiens et rejetées par leurs familles.

« [...] on me disait : oh tout ce que tu fais, tu es avec un chrétien c'est haram ! Ils disaient tout le temps ça donc, je disais ça, moi attends j'aime Pascal, j'ai envie de faire ma vie avec Pascal, et puis le fait d'être venue vous voir et de vous avoir posé une question par rapport aux mariages des couples mixtes, vous nous avez dit une phrase qui m'a vachement... je l'ai jamais oubliée et qui m'a vachement... j'étais hyper contente quand je l'ai entendue, vous nous avez répondu vos enfants seront des piliers de quelque chose de nouveau dans l'avenir, et donc ça, ça m'a... je me disais c'est un feu vert il y a pas de problème... »¹¹⁶

Au cours des rencontres organisées par le Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens, des jeunes couples, pas encore mariés, ont l'occasion de faire connaissance avec des représentants de l'église ou de la communauté musulmane favorables à la mixité conjugale. Ainsi, ils peuvent échanger sur les différents thèmes comme le mariage ou l'éducation des enfants, et surtout, ils peuvent prévoir la préparation de l'officialisation de leur union à travers une cocélébration. Le mariage œcuménique, qui concilie les éléments rituels de deux religions, exige une bonne coopération de tous les acteurs, des futurs mariés, du prêtre et de l'imam. Certains représentants des deux communautés refusent de participer à ce genre de célébration. Ainsi, le choix des cocélébrants peut s'avérer compliqué. Les prêtres et les imams qui accompagnent le GFIC aident à ces couples à trouver des protagonistes de la mixité conjugale pour que la mise en œuvre de leur cérémonie de mariage cesse d'être problématique.

Tout au long de ce chapitre, consacré à la première étape de la formation du couple mixte, j'ai essayé de mettre en lumière certains traits de ce type d'unions qui confirment mes hypothèses. Les caractéristiques socioprofessionnelles m'ont permis de démontrer que la règle de l'homogamie dans le choix du/de la partenaire s'applique également aux unions islamo-chrétiennes. Certes, ces couples restent mixtes du point de vue religieux ou culturel, mais sur le plan social ou professionnel, ils restent homogames. La mixité nationale, culturelle ou religieuse n'empêche en rien l'homogamie sociale ou professionnelle¹¹⁷. Les ressemblances offrent l'occasion, socialement construite, de se rencontrer dans des « lieux publics » et dans

¹¹⁶ Témoignage de Jamâa, diffusé dans « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

¹¹⁷ Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit.

des « lieux réservés » ou « lieux choisis »¹¹⁸, et puis de se doter des bases sur lesquelles le couple pourra construire son cycle d'échanges quotidiens, interculturels et interreligieux. C'est dès la première rencontre que les partenaires entament le cycle de « donner, recevoir, rendre ». Ils échangent toute une panoplie de dons : les sentiments, la sécurité, la beauté..., mais aussi l'utile et le nécessaire. Les dissemblances entre les deux partenaires leur permettent d'enrichir leur cycle d'échange en offrant des dons inhabituels, hors du commun...

La formation du couple n'est jamais une affaire privée, puisque :

« *L'individu est en réalité une pluralité d'individus, le signe sténographique de toute une histoire et de toute une culture.*¹¹⁹ »

En tant que porteur d'un héritage national, culturel et religieux, chaque individu reste sous la « surveillance » de son entourage proche et éloigné (ses groupes d'appartenance et la société en général) qui souhaite durer dans le temps. C'est pour cette raison que son choix en matière de couple rend cet entourage vigilant. Tant que les partenaires se ressemblent sur plusieurs niveaux et que, de même, la survie du groupe reste plus ou moins garantie, les proches et la société restent rassurés. C'est la mixité, généralement perçue comme un danger pour l'avenir des groupes de référence, qui déclenche des réactions de méfiance et même d'hostilité. Dans ces circonstances, un couple mixte, dès sa formation, a son rôle à jouer : il témoigne, indépendamment de ses souhaits, en menant sa vie au quotidien. Il prend la responsabilité d'être le porte-parole de la mixité conjugale. En entrant en interaction avec les familles, les membres de leurs groupes d'appartenance et la société, les couples mixtes démontrent qu'ils sont comme les autres couples, certes confrontés à certaines difficultés particulières, mais la plupart du temps tout à fait comparables à la majorité des unions homogames.

L'analyse de la première étape de la formation des couples mixtes, à savoir les circonstances de la rencontre, les caractéristiques socioprofessionnelles des partenaires et les premières interactions avec l'entourage proche et éloigné, m'a permis d'explorer les bases de l'union islamo-chrétienne. La mise en lumière de tous les éléments rendant l'existence de l'union hétérogame possible me permet de passer à l'analyse du moment clé de son existence : l'officialisation des liens par le biais du mariage.

¹¹⁸ Les termes « lieux réservés » ou « lieux choisis » ont été employés par Bozon M. et Héran M. pour définir des espaces étroits où n'entre pas qui veut (lieux de rencontres des classes supérieures), en opposition aux « lieux publics » ouverts au tout-venant (lieux de rencontres des classes populaires), in Bozon M., Héran M., *La formation du couple*, op. cit., p. 57.

¹¹⁹ Ferrarotti F., *L'énigme d'Alexandre. Rencontres de cultures et progrès de la civilisation*, op. cit., p. 75.

Chapitre 4 : Mariage, mariages...

On se marie de moins en moins¹ et de plus en plus tard, et pourtant, l'institution du mariage n'est pas morte. Certes, elle a subi des transformations, mais elle reste un modèle et une inspiration, car elle offre « [...] dans un monde dur, un abri, une protection, un peu de chaleur humaine »². Elle est sollicitée pour maintes raisons. Certains la choisissent pour officialiser leur lien et lui donner sa dimension véritable. D'autres la sollicitent pour son côté pratique au quotidien, comme la division du travail. Il y a ceux qui se marient pour gagner un certain statut social et un sentiment de sécurité, dont une simple liaison semble être démunie. Enfin, certains considèrent le mariage comme une inévitable solution face aux pressions familiales³. Les couples mixtes choisissent le mariage pour donner des bases solides à leur engagement, puisque

« [...] lorsqu'un homme et une femme décident librement d'inscrire leur relation amoureuse dans le temps et l'espace social et qu'ils attestent cette décision en s'engageant publiquement l'un envers l'autre ; en contrepartie de quoi le groupe social dont ils font partie (clan, groupe, tribu, cité, nation...) les reconnaît comme tel et s'engage à leur égard. »⁴

La reconnaissance est primordiale pour ceux qui transgressent les règles de l'homogamie conjugale. Les couples mixtes souhaitent accéder au même statut que la majorité des couples, et ne plus susciter des critiques, des soupçons, des craintes, de la méfiance, etc. C'est pour cette raison qu'ils déclarent leur volonté d'institutionnaliser leur union, et de donner à leur engagement l'allure d'une grande fête⁵. A travers l'engagement public, qui reste en accord avec une « tradition » (une garantie de la durée du mariage)⁶, les couples mixtes veulent prouver au grand public que leur union s'inscrit parfaitement dans le contexte du marché matrimonial français. Ils revendiquent la légitimité de leur lien et par conséquent les mêmes droits que la majorité, composée des mariages homogames.

¹ 400 000 mariages par an à la fin des années 1970, 287 000 en 1991, données citées par Perrot M., *Histoire de famille, in Mouvements, Dossier : Le meccano familial. Les nouveaux enjeux politiques de la vie privée*, Editions La Découverte, n° 8, mars-avril 2000.

² Perrot M., *Histoire de famille, op. cit.*

³ Cf. Kellerhals J., Perrin J.-F., Steinauer-Cresson G., Voneche L., Wirth G., *Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Editions Pierre-Marcel Favre, Paris, pp. 95-97.

⁴ Fuchs E., *Le désir et la tendresse. Source et histoire d'une éthique chrétienne de la sexualité et du mariage*, Thèse, Editions Labor et Fides, Genève 1978, p. 182.

⁵ Cf. Segalen M., *Eloge du mariage*, Editions Découvertes Gallimard, Culture et Société, 2003.

⁶ *Ibidem.*

Une fois la décision d'officialisation d'engagement prise, il reste le choix de sa forme, le mariage civil, le mariage religieux « typique » (célébration classique pour les couples homogames, non modifiée pour l'occasion) ou le mariage « œcuménique⁷ » (qui concilie les deux traditions religieuses). La préférence est donnée selon le contexte : la religiosité des futurs mariés, le caractère des relations avec les familles respectives, le pays de la célébration, etc. Le mariage civil est privilégié par certains couples mixtes pour sa neutralité, son caractère laïc. Ils souhaitent concilier les deux religions en évitant d'y faire référence. Le choix du mariage religieux « typique » est plutôt imposé par les circonstances : la dispersion des familles, les difficultés relationnelles avec des proches, la complexité de la préparation de la célébration œcuménique. Enfin, le mariage « œcuménique » est sollicité pour concilier les deux religions, pour rendre la célébration à l'image du couple.

L'institutionnalisation d'une union au travers d'une cérémonie religieuse, en général, revêt une dimension importante pour des époux croyants, et pour les autres, elle participe à la solennité que l'on continue de vouloir donner à l'événement⁸. Les pratiquants réguliers ou occasionnels⁹ déclarent leur volonté de suivre les consignes de leur religion, en matière de mariage, pour donner un caractère légitime à leur union. En outre, ils souhaitent prouver, à travers la cérémonie religieuse, la compatibilité de leur engagement religieux et conjugal.

La célébration du mariage est fréquemment précédée par les fiançailles. Ce n'est pas une obligation mais une option, choisie par un grand nombre de couples. La mise en forme, plus intime ou plus festive, dépend des préférences des couples. Certaines personnes décident de passer outre la tradition des fiançailles, à cause des difficultés d'ordre familial, ou à cause de leurs convictions d'inutilité de cette étape dans la construction de leur histoire.

Le mariage officialise une relation amoureuse et l'inscrit dans le temps et dans l'espace. C'est un engagement qui instaure les droits et les obligations des mariés. A cause de toutes ces caractéristiques, la décision d'institutionnaliser l'union peut engendrer tout un éventail de difficultés à différents niveaux. L'Etat français, opposé à la multiplication incontrôlée de certains mariages mixtes franco-étrangers¹⁰, a imposé une réglementation rigoureuse de ce type d'unions. De même, la mise en œuvre de la volonté d'épouser un/une étranger(ère) peut s'avérer compliquée. Aux difficultés administratives s'ajoutent parfois

⁷ *Stricto sensu*, l'œcuménisme c'est un mouvement de dialogue et de rapprochement entre les diverses Églises chrétiennes. J'utilise ce terme en mettant l'accent sur son côté dialogique.

⁸ Cf. Segalen M., *Eloge du mariage*, *op. cit.*

⁹ G. Le Bras distingua quatre catégories de pratiquants : les pratiquants réguliers engagés dans des organisations, les pratiquants réguliers, les pratiquants occasionnels et les non-pratiquants, in Le Bras G., *Etudes de sociologie religieuse*, Editions PUF, Paris, 1955, 1956.

¹⁰ Les étrangers sont classifiés, sur la base des origines, en différentes catégories. Ainsi, les Algériens, les Marocains ou les Tunisiens n'ont pas le même statut que les ressortissants des pays européens.

celles d'ordre familial. Le choix du mariage fait naître, dans certains cas, le désaccord des proches. Capables d'accepter l'union libre, ils mettent leur veto lorsqu'un engagement doit être officialisé. La cumulation de ces difficultés peut devenir une source d'hésitation pour les principaux intéressés. Ainsi, les difficultés personnelles font leur apparition.

4.1. Les fiançailles.

Les jeunes d'aujourd'hui, dans leur majorité, entrent progressivement en couple¹¹ et les fiançailles leur permettent de procéder étape par étape. Les couples mixtes restent partagés par rapport à ce rite de passage¹². D'un côté, il y a ceux qui souhaitent se fiancer pour officialiser leur union, pour permettre de cette façon, à leurs familles respectives, de procéder comme pour les couples homogames ; et d'un autre côté, il y a ceux qui préfèrent passer outre. Les raisons du rejet de la tradition des fiançailles sont variées. D'abord, au Maghreb, ce n'est pas une pratique courante de se fiancer, ensuite, dans le cas du refus de la mixité conjugale par les familles respectives des futurs mariés, la peur fait que les principaux concernés renoncent à cette coutume. Enfin, certaines personnes trouvent inutiles et superficielles toutes les formes de célébration des fiançailles, en tête-à-tête ou entourées des familles. Avant de passer aux témoignages des couples mixtes sur le sujet, je vous présente, brièvement, la position du catholicisme et de l'islam sur le sujet.

Dans la tradition catholique, autrefois, les fiançailles étaient systématiques. On parlait de « promis » et de « promise ». Aujourd'hui, même s'il n'y a pas de cérémonie de fiançailles, il y a toujours un temps qui s'écoule entre la décision de se marier, l'annonce aux familles et le mariage. Le Vatican a spécifié que les fiançailles n'ont aucune valeur juridique à moins d'être faites par écrit, devant un témoin ou devant un prêtre. En même temps, l'Eglise souligne la valeur du temps pendant lequel les fiancés approfondissent leur connaissance mutuelle sans toutefois cohabiter¹³. Les fiançailles permettent aux futurs époux de prendre leur temps, durant lequel ils sont censés apprendre à respecter l'autre, à passer du désir à l'amour véritable. Ils doivent réfléchir sur le sens de leur futur mariage, et sur la place que le

¹¹ Cf. Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, op. cit., p. 53.

¹² Les fiançailles en tant que rite de passage, notion définie par Gennep van A. dans *Folklore français, du berceau à la tombe, cycle de carnaval - carême et de Pâques*, Editions Robert Laffont, Paris, 1998.

¹³ Cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique*, Pallattinum, Varsovie, 1992.

couple se propose de tenir dans la vie sociale et dans l'Eglise, ainsi que de préparer la célébration sacramentelle de leurs épousailles¹⁴.

Les fiancés sont appelés à vivre dans la chasteté qui est, pour l'Eglise, une sorte d'épreuve, une découverte du respect mutuel, un apprentissage de la fidélité et de l'espérance de se recevoir l'un et l'autre de Dieu¹⁵. Le « droit à l'essai » est inadmissible, même là où il existe une intention de se marier. L'union charnelle n'est moralement légitime que lorsque s'est instaurée une communauté de vie définitive entre l'homme et la femme.

Dans son enseignement¹⁶, l'Eglise catholique conseille que les fiançailles soient une période de préparation de première importance pour que le « Oui » des époux soit un acte libre et responsable, et pour que l'alliance matrimoniale ait des assises humaines et chrétiennes solides et durables. L'exemple et l'enseignement donnés par les parents et par les familles restent le chemin privilégié dans cette préparation. Le rôle des prêtres et de la communauté chrétienne est indispensable, aux yeux de l'Eglise, pour la transmission des valeurs humaines et chrétiennes du mariage et de la famille, et ceci d'autant plus qu'à notre époque, beaucoup de jeunes connaissent l'expérience des foyers brisés qui n'assurent plus suffisamment cette initiation :

*« Il faut instruire à temps les jeunes, et de manière appropriée, de préférence au sein de la famille, sur la dignité de l'amour conjugal, sa fonction, son exercice : ainsi formés à la chasteté, ils pourront, le moment venu, s'engager dans le mariage après des fiançailles vécues dans la dignité. »*¹⁷

Dans la tradition de l'Eglise catholique existe la cérémonie des fiançailles¹⁸, qui n'est pas obligatoire. Elle est présidée par un prêtre ou un diacre ou, en leur absence, par l'un des parents. Ce rituel a été composé pour éviter toute ambiguïté et toute ressemblance avec le mariage. Il commence par la salutation d'ouverture, ensuite, il y a une lecture d'un texte proposé par l'Eglise, puis un temps de prière d'intercession, prière « Notre Père », laquelle est suivie par la bénédiction de la bague ou de l'anneau, et à la fin, on récite une prière de bénédiction finale et un chant.

*« La bague de fiançailles, cadeau contemporain stéréotypé, succède donc à des bijoux autrefois beaucoup plus variés. »*¹⁹

¹⁴ Cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique, op. cit.*

¹⁵ Cf. *Ibidem.*

¹⁶ *Ibidem.*

¹⁷ *Gaudium et Spes, op. cit., n° 49, § 3.*

¹⁸ Cf. www.vatican.va.

¹⁹ Segalen M., *Amour et mariages de l'ancienne France. Art et traditions populaires*, Editions Bibliothèque Berger-Levrault, Paris, 1981, p. 98.

Chez les musulmans, le mariage, du temps du Prophète, se déroule sans les fiançailles, sans mairie, ni papiers, ni représentants de la religion ou de l'Etat ; mais aujourd'hui, pour les besoins d'organisation de la société, un tel mariage n'a aucune valeur dans la loi, sauf circonstances exceptionnelles qui rendent la célébration du mariage légal difficile ; alors le mariage religieux devient valable en attendant d'avoir la possibilité de se marier officiellement.

Les fiançailles dans les sociétés musulmanes évoquent principalement le problème des rencontres prénuptiales. Selon la tradition prophétique, il faut distinguer strictement les fiançailles du mariage pour éviter une confusion et une radicalisation des positions : liberté totale face à l'interdiction catégorique des rencontres. Les fiancés peuvent se voir à condition de ne pas commettre l'adultère²⁰.

Les fiançailles pour les musulmans ont une autre importance que pour les catholiques ; pour ces derniers, c'est une période pendant laquelle les gens se connaissent de plus en plus, et où ils réfléchissent à leur décision car le mariage est indissoluble. Les musulmans ont toujours la possibilité de divorcer et de se remarier.

« Nos fiançailles, c'était en Pologne, puisque les Marocains n'y attachent pas trop d'importance, on a choisi la Pologne. On a fait une sorte de surprise à ma famille. C'était durant les fêtes de Noël, on a acheté une bague et on a prévu de le faire pendant le repas familial. Et voilà, on attendait, attendait... le bon moment, et on a annoncé à ma famille qu'on souhaite leur annoncer une bonne nouvelle, nos fiançailles ! Ils étaient très surpris, d'autant plus qu'on l'a fait le jour de notre départ, alors ils n'ont pas eu beaucoup de temps pour poser des questions, et peut-être que c'est mieux. Comme ça, ils ont eu le temps de digérer tout ça tranquillement, sans être perturbés par notre vision de notre avenir. » (Agnès)

Les couples mixtes ne choisissent pas toujours le cadre familial pour célébrer les fiançailles. La tendance est, au contraire, d'opter pour une version discrète, plus intime qu'une fête familiale. Il n'est pas rare que le couple, ou des partenaires, succombent à l'envie d'organiser une demande en mariage en forme de surprise. Une soirée romantique, ou un dîner aux chandelles..., une version très populaire, adoptée aussi bien par des couples homogames que mixtes. Ainsi, le fait d'organiser les fiançailles souligne le souhait des partenaires « inattendus » d'être considérés comme les autres, comme ceux qui ont choisi des partenaires « semblables ».

²⁰ Le maghrébin considère que son « honneur réside dans la chasteté de sa femme, de ses sœurs et de ses filles. » Mernissi F., *Sexe, idéologie, islam*, Editions Treirce, Paris, 1983, p 164.

« *Quand j'ai décidé de demander ma copine en mariage, je me suis dit qu'il faut que j'essaye de lui faire plaisir, de préparer quelque chose de romantique, comme dans les films (rire). Tant pis si je me rends ridicule, c'est quand même une demande d'importance, ce n'est pas chaque jour qu'on la fait, alors je me suis lancé dans mon plan. J'ai préparé un dîner, avec des bougies et au dessert je lui ai posé cette fameuse question. Mais bon, elle s'en est doutée un peu... n'empêche, cela lui a fait plaisir, j'espère ! Je rigole, j'en suis sûr. Elle me l'a dit. Voilà nos fiançailles en tête-à-tête, puis on a annoncé la nouvelle à nos familles, chacun de son côté.* » (Louis)

Un couple mixte, rencontré durant mes observations, a décidé de se fiancer pour que leurs proches soient officiellement au courant de leur union. Des hésitations sur la façon d'annoncer la nouvelle aux familles les ont poussés directement vers les fiançailles. Procéder de cette façon leur a permis de mettre tout le monde au courant et en plus devant le fait accompli²¹.

« *On était là tout le temps à nous demander : "Comment on va faire ça ?!" "Ta famille d'abord ou la mienne ou tous les deux en même temps ? ", "Quand ? ", "Comment ? " ... des questions et des milieux... et puis une idée : fiançons-nous, comme ça ils sauront, même si ça se trouve qu'ils se doutaient depuis un moment, mais... ils sauront officiellement et ils sauront que c'est du sérieux !* » (Monique)

Certains couples ont décidé de ne pas passer l'étape des fiançailles pour s'investir dans la préparation du mariage. Un tel choix est dicté par différentes raisons. Des difficultés relationnelles avec des familles de référence en est une parmi d'autres. Le refus des parents d'accepter l'union de leur enfant avec une personne d'une autre confession, motive le couple en question pour abandonner certaines étapes dans leur histoire d'amour. Ils préfèrent se concentrer sur la préparation du mariage, en espérant que le temps sera leur allié dans la recherche de l'apaisement du conflit avec les membres de la famille.

Le fait de passer outre les fiançailles s'explique également par l'attitude plutôt sceptique de certains couples envers ce rite de passage. Ils le considèrent, en effet, comme parfaitement inutile, un effet de mode et un gaspillage de temps. Ils refusent de céder aux tendances dominantes et choisissent leur propre manière de préparer leur engagement²².

²¹ La tradition de rendre public l'engagement du couple est aussi bien présente chez les chrétiens que chez les musulmans. Autrefois, en France l'acte de fiançailles a été même fait chez le notaire. Cf. Toussaint Chavant J.-B., Murgue D., *Noces de campagne*, Editions Curandera, Voreppe, 1991.

²² Les couples construisent progressivement leur vie à deux, sans passer nécessairement par certains rites de passage comme les fiançailles. Cf. Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, op. cit., p. 53.

« Pourquoi les fiançailles ? A quoi ça sert ? A dépenser de l'argent une fois de plus pour des choses superflues ?! On n'est pas d'accord, on n'a pas besoin des choses pour se prouver notre attachement mutuel. Et on ne cède pas aux pressions : "Parce que ça se fait comme ça, c'est une tradition, etc., etc." Ah non, on est au-dessus de tout ça, parce qu'il vaut mieux se préparer spirituellement à cet engagement, qui est le mariage que commercialement, acheter une bague ! » (Tarik)

Dans la tradition islamique, les fiançailles ne constituent pas une pratique courante, pourtant, les familles musulmanes installées en France semblent adopter cette tradition²³. En comparaison avec des rituels français, elles se déroulent plutôt dans le cadre familial et festif, parfois comparable à celui du mariage²⁴. A travers les festivités, les familles souhaitent rendre public l'engagement des futurs conjoints, en espérant, de même, qu'ils n'enfreignent pas la règle de chasteté pré-nuptiale.

« J'ai été assez étonné par l'ampleur qu'ont pris les fiançailles de ma copine. C'était vraiment une grande fête, ah oui ! On dirait un vrai mariage, ou presque, puisque les parents n'ont pas été là, mais sinon c'était assez festif ! Beaucoup d'invités, les amis surtout, la musique, les habits... tout ça. C'était une vraie surprise pour moi ! Surtout que je n'ai jamais eu l'occasion d'assister à ce type de fiançailles avant, avec des habits typiquement marocains, la musique arabe et la façon dont les Marocains fêtent, c'est-à-dire les hommes qui dominent sur le parquet et peu de mélange entre les hommes et les femmes. Plutôt inhabituel pour moi... et surtout cette impression que, même si c'est un couple mixte, il y a eu quand même plus d'éléments marocains que français. Mais d'un autre côté, toute cette célébration a eu lieu en France, donc peut-être c'est pour cela. » (Anna)

Une quasi-inexistence de la tradition des fiançailles dans les pays du Maghreb contribue à la confusion. L'interprétation de la même fête varie selon la personne questionnée. Ainsi, le même événement sera perçu différemment par le côté musulman et le côté chrétien. Le premier aura parfois tendance à confondre les fiançailles et le mariage, pendant que le deuxième les distinguera nettement.

« En janvier 2001, nous avons parlé de nous fiancer au Maroc, lors d'un saut de Sophie au Maroc pour cinq petits jours. Elle appréhendait énormément la réaction de sa famille, de sa mère et de sa grand-mère en particulier. Il fallait pourtant leur apprendre qu'elle désirait construire sa vie avec un homme arabe et musulman. Presque déçue de l'accueil chaleureux, car pourquoi s'être fait tant de

²³ La formation du couple chez les maghrébins met en lumière la survivance et l'adaptation des pratiques sociales héritées de la société de référence. Cf. Bouamama S. et Sad Saoud H., *Familles maghrébines de France*, op. cit.

²⁴ « La famille est l'alpha et l'oméga de tous le système. » (Bourdieu P., *Sociologie de l'Algérie*, op. cit.). Ses membres n'imaginent pas leur vie en dehors d'elle.

soucis, avoir attendu pour leur annoncer son projet de mariage. "J'imaginai ma grand-mère réticente, mais elle a aussitôt adopté Fouad comme son petit-fils."

La fête des fiançailles a duré trois jours au Maroc. Les mains et les pieds de Sophie ont été décorés de henné. Cette cérémonie apporte aux fiancés le bonheur, tandis que l'échange du lait et des dattes signifie une vie douce et sucrée.

Des pyramides de gâteaux, du thé à la menthe, de la musique, des danses. Des costumes de reine pour Sophie, coiffée de diadèmes, parée de colliers. La cérémonie des fiançailles a été une grande fête, digne d'un mariage selon les traditions marocaines.

Une fête grandiose, fastueuse, a réuni toute la famille marocaine et les amis venus entourer et féliciter les fiancés. A compter de ce jour-là, le couple de Sophie et Fouad est considéré comme un couple "officiel" pour la famille marocaine. »²⁵

Certaines personnes jouent sur cette confusion en considérant leurs fiançailles comme une officialisation ou une «légalisation» de leur union. Ils se donnent, ainsi, l'autorisation de mener une vie conjugale tout en préparant la célébration du mariage.

« (Agnès) : Mes amis se sont fiancés, mais en fait, en même temps ils se sont mariés...

(Intervieweur) : C'est-à-dire ?

(Agnès) : Et beuh, ils ont organisé des fiançailles avec une fête pour des amis, mais juste avant la fête ils ont fait la « fatiha », une lecture qui fait officialiser l'union, qui est considérée comme un mariage...

(Intervieweur) : Mais est-ce qu'ils se sont mariés à la mairie ?

(Agnès) : Mais non, il y a des gens qui font comme ça, la « fatiha » et pas de mairie, d'ailleurs, dans ce cas, il y a des abus, parce qu'il n'y a aucune preuve, du coup des mecs en profitent et après ils se cassent pour chercher une autre naïve... il me semble que c'est interdit maintenant de faire la « fatiha » sans le mariage à la mairie... »

Les fiançailles restent une étape significative pour les couples mixtes qui souhaitent les célébrer²⁶. C'est un premier pas vers l'engagement durable couronné par le mariage. Les fiançailles sont l'occasion de tester l'entourage proche et éloigné du couple. Ainsi, l'acceptation ou le refus permet de prévoir une éventuelle stratégie pour préparer un futur mariage. Selon les réactions, les fiançailles donnent au couple le temps nécessaire pour combattre les doutes des membres de la famille. D'ailleurs, certaines personnes décident de ne pas les mettre au courant tout de suite. Ce sont surtout des couples, dont les familles s'opposent au mariage mixte, qui sont contraintes de garder le secret sur leur engagement²⁷.

²⁵ Témoignage publié sur www.gfic.net.

²⁶ Cf. Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, op. cit.

²⁷ Les fiançailles demeurées secrètes ne peuvent pas être considérées comme une trahison. L'acte – qualifié de trahison – doit être rendu public ou du moins porté à la connaissance du « Nous ». Cf. Schehr S., *Sociologie de la trahison*, op. cit.

Les filles musulmanes sont le plus souvent concernées, même si elles ne sont pas les seules à être obligées de vivre leur histoire d'amour en secret à cause du refus parental.

« (Karima) : J'ai eu vraiment peur et c'est pour ça, je n'ai rien dit à mes parents. Nos fiançailles, personne n'était au courant. C'était notre secret à nous, en fait pas un secret voulu, c'est à cause des circonstances qu'on a été obligé de tout cacher, c'est à cause de mes parents et surtout à cause de ma mère qui me disait : "Surtout ne tombe pas amoureuse d'un Français, c'est haram ! Tu sais ça ! Je te préviens, ne me fais pas ça ! Je ne veux pas avoir honte de ma propre fille devant les gens !" A force d'écouter son petit discours, j'ai eu une seule idée dans la tête, fuir les mecs français non musulmans et voilà le résultat, je suis tombée amoureuse de Philippe. C'est ça la vie, on ne peut pas la programmer.

(Interviewer) : Et tes parents n'ont jamais su que vous êtes fiancés ?

(Karima) : Non, je n'ai pas eu le courage et finalement j'ai bien fait de ne rien dire au début parce que, après, il y a eu des événements qui ont influencé ma mère, elle a changé, non peut-être "changer" c'est trop radical, elle est devenue un peu plus ouverte à l'idée du mariage mixte...

(Interviewer) : Quel type d'événement ?

(Karima) Oh, il y a eu dans le quartier le mariage d'une fille marocaine avec un Français, et elle a appris que l'imam ne s'y oppose pas, ça a été un déclic je pense, parce qu'on n'en a jamais parlé ! »

La peur de la réaction des familles respectives n'est pas la seule raison du refus d'annoncer les fiançailles aux proches. Il arrive que certaines personnes ne trouvent pas un réel intérêt dans le fait de mettre au courant qui que ce soit. Les fiançailles restent pour eux une coutume sans grande importance ; ce qui compte, c'est le mariage car c'est un engagement officiel qui instaure les droits et les devoirs des époux. Une demande en mariage et l'éventuel achat d'une bague sont une étape dans la vie d'un couple dont les musulmans se méfient à cause des abus. Les principaux concernés peuvent toujours se rétracter. Ainsi, ne pas informer les familles facilite une rupture probable²⁸. On peut avoir l'impression que la mixité conjugale est redoutée même par les personnes engagées, car elles préfèrent se donner le temps de la réflexion et une possibilité de changer d'avis sans y mêler les parents²⁹.

« On s'est fiancé après quatre ans de vie commune, vie marquée par des hauts et des bas, c'était pas toujours facile ! On s'est séparé même ! C'était juste après la première dispute, et après, après, on a traversé une période assez mouvementée, et même si on s'est fiancé, c'était toujours, comment dire, il y avait des tensions, des disputes... alors je n'ai rien dit à ma famille, comme quoi on est fiancé. Je me suis dit que c'était pas la peine, les fiançailles c'est pas quelque chose de super important ! » (Hamid)

²⁸ Dans le monde « liquide » (le terme de Z. Baumann) les couples se composent, se décomposent et se recomposent. Les relations durables ont été remplacées par des liaisons flexibles et des connexions temporaires. Cf. Baumann Z., *L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*, Editions Hachette, 2003.

²⁹ L'amour « liquide » est doté de la liberté, de la flexibilité mais aussi de l'insécurité. Cf. *Ibidem*.

4.2. Le choix du régime matrimonial.

« Aujourd'hui on continue... finalement à beaucoup se marier, seulement pas tout de suite, pas trop vite et peut-être non plus pour toujours. Du moins, tel serait le nouveau substrat, tacite, de cette institution qui à force de vouloir tout prévoir et surtout dire, à force de convention et d'absolutisme énoncé, a fini par dénouer le nœud qu'elle devait garantir. Force nous est donc de constater que la véritable question est moins celle du statut que de la morale du couple. Que les scénarios de rencontre n'ont guère changé, que les cohabitants actuels n'ont pas inventé, mais peut-être, un temps, réaffirmé, les attentes, les espoirs, les exigences, et les impasses de la vie à deux. »³⁰

La plupart des couples mixtes islamo-chrétiens de notre échantillon ont choisi l'officialisation de leur union par le biais du mariage civil ou religieux ; rares sont ceux qui ont décidé de vivre en union libre ou en concubinage. Pourtant, la vie en dehors de l'institution du mariage devient une option de plus en plus plausible pour des partenaires aux différentes origines culturelles et religieuses. M. Khellil³¹ souligne que l'union libre ou concubinage fait effectivement son avènement dans le milieu immigré maghrébin. Le couple n'est plus une affaire de famille mais une entreprise individuelle. C'est ainsi que s'affirme l'autonomie des jeunes gens et de plus en plus des jeunes filles.

4.2.1. L'union libre.

En résumé, l'union libre ou concubinage, selon la définition adoptée par la juridiction française,

« [...] est une union de fait entre deux personnes de même sexe ou sexe différent, vivant en couple. Cette union doit présenter un caractère de stabilité et de continuité. Les droits et obligations des concubins sont limités par rapport à ceux des personnes mariées, ou liées par un pacte civil de solidarité (PACS) »³².

Ce type d'union libère les partenaires de l'obligation d'assistance et d'entretien et leur permet de considérer les biens acquis comme personnels. Enfin, lorsqu'un enfant est né au

³⁰ Ouvry-Vial B., *Mariage, M. comme malentendu*, in Ouvry-Vial B., *Mariage, Mariages*, op. cit., p. 9.

³¹ Cf. Khellil M., *Sociologie de l'intégration*, op. cit., p. 86.

³² <https://vosdroits.service-public.fr/F1627.xhtml>.

sein de cette union, la filiation s'établit différemment à l'égard du père et de la mère³³. Le concubinage est considéré comme moins contraignant et surtout rend une éventuelle séparation moins compliquée au niveau administratif. Dans le cas des couples mixtes, le choix de l'union libre est motivé par différentes raisons. Un couple, rencontré durant mes observations, a refusé de se marier par convictions personnelles, considérant comme parfaitement inutile l'institutionnalisation de l'union entre une femme et un homme.

« Soit on est créé l'un pour l'autre, soit non ! Et c'est pas un mariage qui nous permettra de découvrir la réponse ! A quoi bon toutes ces fanfaronnades ! Les alliances ! Les habits ! Et tout notre argent doit être dépensé pour ça, ah non ! On est bien comme on est ! On n'a pas besoin de trucs artificiels pour se prouver qu'on s'aime et qu'on veut vivre ensemble ! »
(Nabil)

Parmi les raisons du choix d'union libre, données par les couples mixtes, il y a les difficultés d'organiser une cocélébration du mariage religieux par les représentants des deux religions. Dans le chapitre précédent, j'ai souligné la problématique du refus de certains prêtres et de certains imams à l'égard de la mixité conjugale. Cette attitude des représentants des deux communautés pousse parfois des jeunes à abandonner le projet de se marier. Ils ne veulent pas céder aux exigences imposées par les protagonistes de l'homogamie conjugale, comme celle de la conversion, et ils préfèrent vivre en concubinage. D'autant plus qu'ils considèrent le mariage civil comme une simple formalité, comme vidé de sens, de la signification des épousailles religieuses.

L'union libre devient parfois une sorte de choix imposé, si l'on peut dire, quand un des partenaires, ou quelquefois les deux partenaires, se sont fait rejeter par leurs familles respectives défavorables à la mixité conjugale. C'est un cas fréquent, malgré une certaine atténuation de la tendance, des couples qui unissent des musulmanes avec des non-musulmans³⁴. Le refus de la famille pèse si lourdement sur le/la partenaire concerné(e), parfois totalement isolé(e) de ses proches, qu'il/elle exclut l'idée de se marier. Durant mes recherches, je n'ai pas rencontré personnellement, ni entendu parler d'un cas de couple mixte ayant choisi de rester en union libre à cause de difficultés familiales ; c'est pour cette raison que je me permets de citer un témoignage recueilli par B. Laffort³⁵ :

³³ Cf. <https://vosdroits.service-public.fr/F1627.xhtml>.

³⁴ La femme est considérée comme « [...] éternelle héritière du rôle de gardienne de la famille sur laquelle se base la communauté [...] » (Cf. Chafiq C., *La femme et le retour de l'islam. L'expérience iranienne*, Editions du Félin, Paris, 1991, p. 37). Elle se trouve au cœur du processus de la construction de l'identité des musulmans, car l'islam joue un rôle identitaire pour les musulmans, confirme leur unité.

³⁵ Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit. , pp. 64-66.

«(B. Laffort) : bonjour Dalila ! Tu vis avec ton ami qui a une culture, a priori, un peu différente de la tienne... je voudrais savoir un petit peu comment ça se passe...

(Dalila) : ben normalement (rires) ! Je suis née en France, tu vois, donc il n'y a pas de problème dans notre vie au quotidien... il y aurait peut-être des problèmes, parce que (silence, et puis très vite)... vis-à-vis de mes parents, en fait il se situe là, le problème...

(B. Laffort) : et comment ça se passe ?

(Dalila) : ben je ne les vois plus !

(B. Laffort) : c'est uniquement par rapport à ça ?

(Dalila) : ah oui, c'est par rapport à ça !

(B. Laffort) : et ça fait longtemps que vous êtes ensemble, avec ton ami ?

(Dalila) : ça va faire sept ans passés...

(B. Laffort) : et tu ne vois plus, ni ton père, ni ta mère, ou un des deux ?

(Dalila) : les deux ! ils ne sont pas pour les unions mixtes... forcément, je ne les vois plus...

(B. Laffort) : et tu as pu en discuter, avec tes parents, ou pas ?

(Dalila) : non, non, non ! ben, je leur ai dit, et puis... (silence) et puis ça s'est arrêté...

(B. Laffort) : et qu'est-ce qu'ils mettent en avant, qu'est-ce qu'ils te disent ?

(Dalila) : ben (en insistant sur les trois mots qui suivent), qu'il n'est pas arabe, qu'il n'a pas la même culture, qu'il n'est pas musulman... les trois points essentiels !

(B. Laffort) : et qu'est-ce que tu leur réponds par rapport à ça ?

(Dalila) : rien... moi je les laisse parler... ils ne veulent plus me voir, ils ne veulent plus me voir, hein ! Moi je n'ai pas commis d'erreur, je ne pense pas... c'est eux qui en commettent une en (ne voulant plus me voir)... ils en commettent une sans s'en rendre compte, parce qu'ils n'ont pas... on n'a pas les mêmes, comment dire ? ben ils n'ont pas les mêmes ambitions pour moi que je les ai pour moi, quoi... ils pensent que ça peut être préjudiciable (le fait d'être en union mixte)...

(B. Laffort) : tes parents, ils n'ont pas la même conception, en fait ?

(Dalila) : ben non ! eux, ils voudraient que... qu'étant arabe, ben je perpétue un peu la chose, quoi... pour eux, le mélange des cultures, c'est... moi je pense (qu'ils s'imaginent) que c'est un peu la mort de leur culture... Mais bon ! Parce qu'ils pensent qu'il n'y a qu'une culture... moi je pense qu'ils pensent que leur culture, elle se protège en ne se mélangeant pas, quoi... alors que moi je pense que la culture, elle avance en se mélangeant, justement... [...]

(B. Laffort) : et au niveau de tes parents, les difficultés sont autant venues de ton père que de ta mère ?

(Dalila) : oui, oui... ah oui ! C'est à fond la culture arabe, et puis un point c'est tout...

(B. Laffort) : parce que des fois, on peut avoir l'impression que la mère, elle essaye de faire la charnière, de recoller un peu les morceaux...

(Dalila) : pas chez moi ! Non ! Elle est plutôt d'un caractère assez... elle est quand même assez excessive ! Avec un père plutôt... qui ne dit rien, mais qui n'en pense pas moins ! Donc chacun de leur côté, c'est une barrière pour moi...

(B. Laffort) : et toi, comment tu l'as vécu, le fait de ne plus...

(Dalila) : oh mal ! Je suis allée voir un psy... je me suis fait traiter... c'est con à dire, mais je fais de l'homéopathie pour essayer de soigner mes angoisses et tout ça... Au début, je ne savais pas que c'était à cause de ça... et puis après, avec tous les incidents qui se sont passés dans ma vie personnelle, en fait, je me suis rendu compte que c'était à cause de ça... après introspection... »

En réalité, l'union libre reste un choix inaccessible pour certains couples qui réunissent un/une Français(e) avec un/une ressortissant(e) d'un des pays du Maghreb. L'idée même du choix entre le mariage ou le concubinage est écartée, puisque l'Etat réglemente rigoureusement ce type d'unions. L'institutionnalisation de la relation amoureuse par un lien marital permet au conjoint étranger, selon le cas, soit de venir en France légalement, soit de régulariser sa situation de clandestin et de ne plus risquer l'expulsion du sol français. Le droit français autorise ce type de mariage, mais sa mise en pratique par des agents des consulats et des préfectures est fréquemment déshumanisante. L'ambition de dévoiler les fraudeurs l'emporte sur le respect dû aux immigrants. D'ailleurs, le soupçon de fraude pèse lourdement sur les couples mixtes.

« Le soupçon est un thème récurrent qui fait peser sur le candidat au mariage le doute sur l'authenticité de ses sentiments, sur la validité de son adhésion aux valeurs et normes de la société d'accueil. »³⁶

Les conjoints sont obligés de passer par la procédure de la vérification de véracité de leur union pour pouvoir se réunir comme les autres couples. Le mariage mixte est traité *a priori* comme une tentative de fraude, de célébration du mariage blanc³⁷.

*«(Amine) : Tu sais, c'était comme dans un film. Un jour, un officier est venu chez nous pour vérifier si notre couple c'est pour de vrai. D'abord, il voulait voir comment on vit, c'est-à-dire s'il y a des habits de nous deux dans l'armoire, s'il y a bien deux brosses à dents dans la salle de bains... plein de choses comme ça ! Et puis, tu sais, il nous a même demandé de lui montrer les photos de notre mariage ! Et tout ça pour vérifier si on triche ou non ! Parce que, une Française avec un Marocain, ça craint en France, c'est tout de suite : "Il s'est marié pour les papiers !" C'est triste. Et bien sûr je dis pas qu'il y a pas de tricheries dans ce type de mariage mais ceux qui le font, ils nous font tort... on paye pour ça !
(Nathalie) : C'est vraiment gênant ! D'être obligé de dévoiler ta vie privée devant un étranger... pire, une personne qui cherche à mettre en question ton couple...
(Amine) : Oui, oui... on est toujours bon à être accusé de quelque chose... tu sais, pas trop correct ! »*

Le mariage avec un/une Maghrébin(e) est devenu à tel point suspect pour les autorités françaises que les policiers n'hésitent pas à intervenir même le jour du mariage.

« Avant mon mariage, j'ai reçu une demande de quitter le territoire et pourtant, j'ai prévenu la préfecture que je vais me marier... c'est ça qui est le plus incroyable, car ils savaient et pourtant ils ont essayé, même le jour de mon mariage, de se débarrasser de moi. En fait, devant la mairie, il y avait une voiture de police, et, et ils attendaient. Je pense que si on avait

³⁶ Philippe C., *Couples mixtes dans la presse française, in Liberté, égalité, mixité..., op. cit.*, p. 116.

³⁷ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Mariages mixtes et nationalité française, op. cit.*

choisi de faire juste un petit mariage, juste avec quelques personnes les plus importantes pour nous, je pense, mais peut-être je me trompe, je pense que les policiers auraient pu m'arrêter ! Mais heureusement, il y avait beaucoup de monde et ils ont rien fait. Mais les souvenirs restent, et c'est pour toujours je pense ! » (Amine)

4.2.2. Le mariage civil.

Les couples mixtes de notre échantillon qui ont officialisé leur union ont opté pour différents types de cérémonie. Certains ont juste choisi le mariage civil, les autres le mariage civil suivi soit par les deux cérémonies religieuses, chrétienne et musulmane, soit par une des deux ; enfin, une grande tendance de ces dernières années est un mariage religieux que nous pouvons nommer « œcuménique », puisqu'il réunit les rites de deux religions dans le plus grand respect pour les partenaires ainsi que pour les familles³⁸. L'institution en forme de mariage civil ou mariage religieux devient, réellement ou symboliquement, une base solide de l'union conjugale³⁹ perçue comme fragile.

Commençons par le mariage civil, l'option la moins choisie par les couples mixtes rencontrés durant mes recherches.

« Le mariage civil est un acte juridique qui crée des devoirs entre époux et leur ouvre réciproquement un certain nombre de droits. Contrairement à l'union libre, qui ne comporte aucune obligation, il donne aux conjoints accès à une protection réciproque de leurs droits respectifs. »⁴⁰

Le site du ministère de la Justice et du ministère des Solidarités, de la Santé et de la Famille nous délivre le sens du mariage civil, qui souligne la volonté des mariés de gagner la reconnaissance officielle de leur engagement. Officialiser de cette façon une relation amoureuse, c'est accéder au statut basé sur les droits et les devoirs.

« Le mariage est un acte public, juridique et solennel par lequel un homme et une femme s'engagent l'un envers l'autre dans la durée, devant et envers la société, pour fonder un foyer. En se mariant, les époux font ensemble une double démarche. Ils acceptent et reconnaissent l'institution du mariage et la loi commune qui la régit, mais en retour, ils demandent à la société de reconnaître l'existence et la valeur de leur engagement mutuel et de leur assurer la protection de la loi. Le mariage civil, qui n'est pas une simple formalité administrative, ne commence et ne s'achève pas le jour de la cérémonie. »⁴¹

³⁸ « Chaque acteur individuel adhérant à un certain type de croyance religieuse incarnée par une institution tendrait à conserver un certain degré d'autonomie, pour poursuivre des buts qui ne coïncideraient pas toujours avec ceux de l'institution elle-même. » Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 124.

³⁹ L'engagement officiel requiert une reconnaissance de la part des groupes d'appartenance des conjoints. Cf. Fuchs E., *Le désir et la tendresse*, op. cit.

⁴⁰ http://www.mariage.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=13.

⁴¹ http://www.mariage.gouv.fr/rubrique.php3?id_rubrique=2.

Le choix du mariage civil simple, par des couples mixtes, est souvent justifié par la volonté de garder une sorte de neutralité envers les deux religions respectives des deux conjoints⁴². Avant la popularisation de la cérémonie « œcuménique », certaines obligations de la célébration classique du mariage, soit devant le prêtre, soit devant l'imam, poussaient les couples à ne choisir que le mariage civil⁴³. L'obligation d'organisation de la célébration des épousailles devant un prêtre et en plus dans une église, et chez les orthodoxes l'obligation même du baptême, ne convenaient pas à tous les conjoints musulmans. De même, la nécessité de la conversion du conjoint non musulman qui souhaitait épouser une musulmane faisait des réticents, même si la conversion consiste en une simple prononciation de la « *fatiha* ». Ces circonstances ont influencé clairement le choix de certains couples mixtes.

« Il nous a dit, comme ça : "Il faut qu'il se convertisse ! Après pour moi il n'y a plus de problème ! Sinon niet !" On a tout de suite dit : "Non." Si c'est comme ça, on va juste à la mairie, point ! » (Louis)

Le choix unique du mariage civil est parfois justifié par le niveau de pratiques religieuses des futurs mariés. Ils se déclarent, certes, croyants, mais non pratiquants, et détachés de la vie de leurs communautés respectives. A cela s'ajoute, de temps en temps, des difficultés relationnelles avec des proches, comme c'est le cas de Samy, dont le témoignage est cité ci-dessous.

« On s'est marié civilement, point...pas de mariage religieux ! On n'est pas pratiquant tous les deux, donc pas de problème. De toute façon, notre mariage, c'était juste pour nous et pour nos amis, car la famille de ma femme ne pouvait pas venir, la distance ! Et ma famille c'est une autre histoire, car mon père n'accepte pas notre mariage ! Il est contre parce que ma femme n'est pas musulmane et en plus elle ne souhaite pas se convertir, alors pour lui c'est non ! Tout simplement ! Et même si j'ai essayé de parler avec lui, de lui demander de patienter, que peut-être un jour elle va changer son avis, on sait jamais... il ne voulait rien entendre, non c'est non ! Et depuis j'ai plus de contact avec lui. Par contre ma mère a bien rencontré ma femme, elle lui a même offert des petits cadeaux ! C'était bien ! Vraiment bien ! Mais bien sûr pour le mariage, mon père n'a laissé personne venir ! Même ma petite sœur n'a pas pu... même si elle voulait vraiment !!! Elle m'a juste appelé au téléphone pour nous

⁴² En faisant la référence à la typologie de G. Le Bras, on peut classer ces personnes comme les non-pratiquants, (Cf. Le Bras G., *Etudes de sociologie religieuse*, op. cit.) ou les pratiquants occasionnels pour qui « La pratique n'est plus le cœur « visible » de la participation à la vie d'une institution religieuse, ni le signe non équivoque de l'existence d'une expérience religieuse individuelle ou partagée par un groupe. Au déclin de la pratique correspond souvent, dans nos sociétés avancées, la possibilité d'explorer ou d'expérimenter d'autres formes de religiosité. » Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 108.

⁴³ « Plus une religion s'institutionnalise, plus élevé devient le risque qu'augmente la tendance des individus à l'indépendance relative par rapport à l'institution [...] » Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 124.

féliciter, c'est tout ! Donc le mariage, c'était une cérémonie vraiment discrète, juste avec quelques amis ! Une cérémonie civile et après un resto, c'est tout ! Et c'est bon ! Comme ça c'est fait, malgré l'opposition de mon père, tant pis pour lui !!! » (Samy)

De plus en plus de couples mixtes optent pour le mariage, d'autant plus qu'une étude de 1995 de l'Institut National des Etudes Démographiques montre que les familles magrébines immigrées (notamment algériennes) interviennent de moins en moins dans les mariages de leurs enfants, surtout les garçons. Prenons l'exemple des Algériens nés ou arrivés en France avant l'âge de 15 ans : la proportion des unions mixtes dans l'échantillon des hommes s'élève à 50 %⁴⁴. L'officialisation de l'union permet aux couples de gagner une reconnaissance de l'entourage, nécessaire, d'après François de Singly, à la construction de « soi ».

« Cette dépendance n'existe pas seulement du fait de l'inachèvement au moment de la naissance, le "petit homme" ne pouvant pas survivre seul ; elle continue tout au long de l'existence, le "grand homme" ayant, lui aussi, besoin de la connaissance et de la reconnaissance des autres. »⁴⁵

Les couples mixtes qui décident d'officialiser leur union n'échappent guère aux grandes tendances qui touchent l'institution du mariage en général, en y apportant une touche bien spécifique.

« Au sein des couples mixtes, le mariage est pour l'homme toujours plus tardif que pour l'ensemble de la population française. De plus, les conjoints des couples mixtes suivent le mouvement observable dans l'ensemble de la population des hommes français à leur mariage, c'est-à-dire le vieillissement. »⁴⁶

En ce qui concerne les femmes étrangères en couples mixtes, l'âge du mariage varie selon leurs origines. Ainsi, les Maghrébines se marient beaucoup plus tardivement que les Françaises (65,9% d'entre elles sont mariées à vingt-neuf ans, contre 76,7% des Françaises) ; par contre, les ressortissantes du Moyen-Orient, à 86,7%, sont mariées avant 30 ans⁴⁷.

4.2.3. Mariages religieux : catholique, musulman.

Passons maintenant aux couples mixtes qui décident de célébrer plusieurs mariages, d'abord le mariage civil puis un ou deux mariages religieux. Je souhaite, avant tout, présenter

⁴⁴ Cf. Khellil, M., *Sociologie de l'intégration*, op. cit., p. 84.

⁴⁵ Singly de, F., *Le soi, le couple et la famille*, op. cit., p. 11.

⁴⁶ Neyrand G., M'Sili M., *Mariages mixtes et nationalité française*, op. cit., p. 68.

⁴⁷ Cf. *Ibidem*, p. 81-82.

brièvement les deux conceptions du mariage, catholique et musulman. Leur analyse comparative permet de faire comprendre les enjeux des unions mixtes pour chaque communauté. Confronter les deux concepts, c'est mettre en lumière des ressemblances qui permettent d'entreprendre un dialogue intercommunautaire⁴⁸, et des dissemblances qui le rendent plus difficile, voire impossible. L'existence des mariages hétérogames se base sur certaines similitudes entre les deux religions, surtout dans leur vision de l'union conjugale. Ces éléments de ressemblance créent une possibilité d'y penser et surtout de s'y investir, face à l'inévitable confrontation. Toutes les différences, en opposant les catholiques et les musulmans, rendent la formation des couples mixtes problématique pour leurs communautés respectives, puisque chacune veut protéger ses croyants de l'apostasie⁴⁹. Dans ces circonstances, la rencontre des individus issus de différentes communautés religieuses peut devenir une réelle source de désaccord sur plusieurs niveaux. L'analyse, ci-dessous, de la conception du mariage catholique et musulman m'a permis d'établir une liste des éléments susceptibles de générer des conflits.

Commençons par les sources des deux concepts. La conception du mariage catholique est basée sur les écrits bibliques et sur les travaux du concile Vatican II, *Gaudium et Spes*⁵⁰, et du *Codex Iuris Canonici* de 1983⁵¹. Les textes bibliques traitent le sujet de l'union conjugale à partir d'une image de la création de l'homme et de la femme⁵².

Le récit s'achève sur la vision des « noces de l'Agneau » dans l'Apocalypse. Selon la Bible, c'est Dieu lui-même qui est l'auteur du mariage, c'est pourquoi les catholiques croient que la vocation au mariage est inscrite dans la nature même de l'homme et de la femme. Dieu, selon les catholiques, par le fait de créer l'homme et la femme à son image, rend leur amour mutuel à l'image de l'amour absolu et indéfectible dont Dieu aime l'homme. La doctrine du mariage de l'Eglise catholique, élaborée au cours des siècles et révisée par le concile Vatican II, reprend l'image de l'amour en soulignant, à propos du mariage :

« La communauté profonde de vie et d'amour que forme le couple a été fondée et dotée de ses lois propres par le Créateur ; elle est établie sur l'alliance des conjoints, c'est-à-dire sur leur consentement personnel irrévocable. Une institution que la loi divine confirme, naît

⁴⁸ Cf. Benzine R., Delorme C., *Nous avons tant de choses à nous dire. Pour un vrai dialogue entre chrétiens et musulmans*, Editions Albin Michel, Paris, 1998.

⁴⁹ A ce sujet, A. Kian-Thiébaud nous rapporte que la femme musulmane ne peut pas se marier avec non musulman car elle est considérée comme inférieure à l'homme et de nature sensible et manipulable, elle risquerait de perdre sa foi dans l'islam. Cf. Kian-Thiébaud A., *Les femmes iraniennes entre Islam, Etat et famille*, Editions Maisonneuve et Larose, Paris, 2002.

⁵⁰ *Gaudium et Spes*, Document du Concile Vatican II, www.vatican.va.

⁵¹ *Codex Iuris Canonici*, op. cit.

⁵² « Dieu créa l'homme à son image, à l'image de Dieu, il le créa, homme et femme il les créa. Dieu les bénit et leur dit : Soyez féconds, multipliez, emplissez la terre et soumettez-la. » Bible, op. cit., Gen. 1, 27-28.

ainsi, au regard même de la société, de l'acte humain par lequel les époux se donnent et se reçoivent mutuellement. »⁵³

Le soulignement du rôle des relations interpersonnelles entre époux et de l'amour ne décline pas pour autant la fécondité, qui reste une des fins principales du mariage, aussi importante que l'épanouissement des conjoints.

*« Le mariage et l'amour conjugal sont d'eux-mêmes ordonnés à la procréation et à l'éducation. D'ailleurs, les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes. Dieu Lui-même qui a dit : "Il n'est pas bon que l'homme soit seul." (Gen. 2, 18). »*⁵⁴

La conception du mariage musulman est basée sur l'enseignement du Coran (paroles de Dieu recueillies par le prophète Mohammad) et sur la Sunna (l'exemple du Prophète donné par les « *hadiths* » et traditions orales qui représentent le commentaire du Coran). L'ensemble des prescriptions du Coran et de la Sunna constitue la Loi – *Shari'a* (c'est-à-dire la Route). Les changements dans la vie sociale et religieuse ont obligé les savants musulmans à ajouter aux sources principales

*« [...] trois autres sources secondaires, à savoir, l' "idjmā", ou assentiment de la communauté, le "kijās", ou déduction analogique, et l' "djihād", ou création de la règle de droit »*⁵⁵.

Ces enseignements complémentaires ne sont jamais en contradiction avec le Coran et la Sunna. Les musulmans, comme les catholiques, considèrent le mariage comme l'œuvre de Dieu, inscrite dans la nature des hommes. Il constitue

*« [...] une union à caractère stable, conclue par contrat, entre un homme et une femme dans le cadre de la pudeur en vue de la propagation de la communauté et de l'aide à se prêter mutuellement »*⁵⁶.

Le mariage et l'enfantement, bien qu'étant une règle naturelle de vie, sont pour le musulman une adoration, un acte par lequel il recherche la satisfaction de Dieu et la félicité de ce monde et de l'au-delà.

*« Le mariage est ma conduite : celui qui ne pratique pas ma conduite ne fait pas partie des miens ! Mariez-vous, car je me vanterai de votre nombre devant les autres communautés ! »*⁵⁷

⁵³ *Gaudium et Spes, op. cit., n° 48 § 1.*

⁵⁴ *Ibidem, n°50 §1.*

⁵⁵ Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens, op. cit., p. 539.*

⁵⁶ Temsamani Chebbagouda A., *Mariage mixte. Un bonheur à haut risque*, Editions Maison d'Ennour et Librairie Al Iman, Paris – Bruxelles, 2000, p. 9.

⁵⁷ Amoudi H., *La famille musulmane. Relations familiales et éducation*, Edition Al Qalam, Paris, p. 62.

Il s'agit d'un *hadith* rapporté par Ahmad Ibn Hanbal. Le musulman ne doit pas gérer cet aspect de la vie selon ses opinions personnelles ou selon des propositions étrangères à sa religion, car le mariage entre dans le cadre des questions religieuses et des pratiques pieuses, et il faut l'accomplir selon les prescriptions musulmanes.

« *Mariez les célibataires qui vivent parmi vous, ainsi que ceux de vos serviteurs vertueux des deux sexes. S'ils sont pauvres, Dieu pourvoira, par Sa grâce, à leurs besoins, car Il est Plein de largesses et Sa science n'a point de limite.* »⁵⁸

Le mariage, pour les musulmans, est une solution qui s'impose face à leur vision de la sexualité. Entre l'homme et la femme, il y a une attirance très forte, bien naturelle, qui nécessite la sexualité, pratiquée exclusivement dans le cadre d'une union légale : « *N'approchez pas la fornication ! Cela est en vérité une turpitude et une voie néfaste.* »⁵⁹ Plusieurs passages du Coran proscrivent l'adultère (Coran 23 / 1-7, et 70 / 30-31), en condamnant les coupables de ce péché à la flagellation (Coran 24 / 2).

Selon l'Eglise catholique, l'union conjugale, créée par le mariage basé sur des libres consentements de la femme et de l'homme, est constituée pour toute la vie, indissoluble⁶⁰. L'islam déconseille fortement le divorce, sans pour autant l'interdire.

Cette union est devenue un sacrement pour les catholiques – une forme visible de la grâce invisible, et capable d'opérer le salut pour les catholiques⁶¹. Le fait d'élever le mariage au rang de sacrement doit permettre aux catholiques de comprendre le sens de leurs unions, de recevoir les forces nécessaires pour vivre conformément à l'enseignement de l'Eglise dans la fidélité, l'indissolubilité, et l'ouverture à la fécondité de leurs unions⁶². Les couples mixtes sont confrontés au problème de reconnaissance de la sacramentalité de leur union, et ce qui suit de la pratique religieuse qui soit conforme à l'enseignement de l'Eglise catholique.

Dans la Bible, comme dans le Coran, nous constatons qu'« *il n'est pas bon que l'homme soit seul* »⁶³. La femme, « chair de sa chair », son égale, toute proche de lui, lui est donnée par Dieu comme un « secours », représentant ainsi le Dieu en qui est notre secours.

⁵⁸ Coran, Editions Tawhid, Lyon, 2005, 24 /32.

⁵⁹ *Ibidem*, 17 / 32.

⁶⁰ « *Au commencement du monde, quand Dieu créa l'humanité, il les fit homme et femme. A cause de cela l'homme quittera son père et sa mère, il s'attachera à sa femme, et tous deux ne feront plus qu'un. Donc, ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas !* » Bible, *op. cit.*, Marc, 10, 6-9.

⁶¹ « *Le sacrement du mariage signifie l'union du Christ et de l'Eglise. Il donne aux époux la grâce de s'aimer de l'amour dont le Christ a aimé son Eglise ; la grâce du sacrement perfectionne ainsi l'amour humain des époux, affermit leur unité indissoluble et les sanctifie sur le chemin de la vie éternelle.* » Catéchisme de l'Eglise catholique, *op. cit.*, § 1661.

⁶² Cf. *Codex Iuris Canonici*, *op. cit.*, can. 1134.

⁶³ Bible, *op. cit.*, Gn 2, 18.

« C'est pour cela que l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et les deux deviennent une seule chair. »⁶⁴

L'Eglise catholique n'exclut pas pourtant le célibat comme une façon de vie conforme à l'enseignement du Nouveau Testament.

« Dès le début de l'Église, il y a eu des hommes et des femmes qui ont renoncé au grand bien du mariage pour suivre l'Agneau partout où il va (cf. Ap 14, 4), pour se soucier des choses du Seigneur, pour chercher à Lui plaire (cf. 1 Co 7, 32), pour aller au-devant de l'Époux qui vient (cf. Mt 25, 6). »⁶⁵

La religion musulmane n'accepte pas le célibat comme un mode de vie conforme aux prescriptions de Dieu ; *a fortiori*, elle le considère comme un signe d'une pure désobéissance à la volonté divine. Chaque personne célibataire est dangereuse pour soi-même et pour toute la société, car elle risque de commettre le péché d'adultère. Un « *hadîth* » souligne : « *Les plus maléfiques parmi vous sont les célibataires, et les plus vils parmi vos morts sont les célibataires.* »⁶⁶

Les deux religions reconnaissent l'importance de l'institution du mariage. La tradition musulmane la recommande, parce qu'elle est reconnue comme un plaisir et un devoir.

« *Et c'en est un autre que d'avoir créé de vous et pour vous des épouses afin que vous trouviez auprès d'elles votre quiétude, et d'avoir suscité entre elles et vous affection et tendresse...* »⁶⁷

Selon la tradition musulmane, le Prophète conseillait à ses compagnons :

« *Quand une personne dont vous acceptez la religion et le comportement vient vers vous (pour demander une femme en mariage), alors donnez-lui la femme en mariage. Si vous ne le faites pas, la tentation régnera sur terre ainsi qu'une grande destruction.* » (Hadith Hasan rapporté par al-Tirmidi).⁶⁸

De son côté, l'Eglise catholique attribue au mariage un rôle très important, parce que :

« *La santé de la personne et de la société tant humaine que chrétienne est étroitement liée à la prospérité de la communauté conjugale et familiale.* »⁶⁹

C'est l'union conjugale, selon les doctrines catholiques, qui aide les gens à s'ouvrir à l'autre, à faire un don de soi-même en refusant l'égoïsme, le plaisir limité à sa propre personne. « *La famille est en quelque sorte une école d'enrichissement humain* »⁷⁰, à

⁶⁴ Bible, *op. cit.*, Gn 2, 24.

⁶⁵ Catéchisme..., *op. cit.*, § 1618.

⁶⁶ Ibn-Hanbal, *Al-Musnad*, t. 5, Le Caire, Dār ul-ma'ārif, 1365 h. (Hégire), p. 163-164, cité par C. Saad, *Les mariages islamo-chrétiens*, *op. cit.*, p. 546.

⁶⁷ Coran, *op. cit.*, 30 / 21.

⁶⁸ Ben Halima Abderraouf, *Réussir sa vie de famille*, Editions Le Figuier et La Nouvelle, 78/31, p. 3.

⁶⁹ *Gaudium et Spes*, *op. cit.*, n° 47 § 1.

⁷⁰ *Ibidem*, n°52 §1.

condition d'instaurer une communication et une étroite coopération dans chaque domaine de la vie quotidienne et surtout dans celui qui concerne l'éducation des enfants.

Dans les deux conceptions du mariage, les ressemblances se chevauchent avec des différences. Parmi les éléments qui les opposent, celui qui influence le plus l'existence des couples mixtes est le statut de la femme. La doctrine officielle de l'Eglise catholique proclame l'égalité des deux sexes dans chaque domaine de la vie, pourtant, sa mise en œuvre est un peu plus nuancée. Selon l'islam, la femme est un être vulnérable et dépendant financièrement, d'où l'obligation de la soumettre à l'homme.

« *Les hommes ont la charge et la direction des femmes en raison des avantages que Dieu leur a accordés sur elles, et en raison aussi des dépenses qu'ils effectuent pour assurer leur entretien* »⁷¹ ; ou : « *Les épouses ont autant de droits que de devoirs qu'il faut respecter suivant le bon usage, bien qu'une certaine préséance reste acquise aux maris.* »⁷²

Ainsi, les hommes sont les protecteurs et les pourvoyeurs des femmes, et si celles-ci ne leur obéissent plus, ils ont le droit de les répudier⁷³. Le faible positionnement de la femme se reflète dans plusieurs domaines de la vie : il faut deux témoins féminins là où un homme suffirait (Coran, 2/282), la part d'héritage de la femme correspond en général à la moitié de celle de l'homme (Coran, 4/11), la polygamie est autorisée (Coran, 3/4) mais non la polyandrie, l'homme seul peut répudier sa femme (Coran 4/34), et enfin, selon certaines interprétations⁷⁴ du *hadith*, ci-dessous, une musulmane ne peut épouser qu'un musulman :

« *Ne mariez pas vos filles aux idolâtres tant qu'ils n'ont pas acquis la foi. Un esclave croyant vaut mieux qu'un négateur libre, même si ce dernier a l'avantage de vous plaire.* »⁷⁵

La mise en œuvre des prescriptions coraniques évolue dans certains pays avec les réformes des codes de la famille. Les démarches pour légaliser le statut de deux sexes sont « en route », mais pas dans tous les pays musulmans.

Face aux divergences, l'enjeu pour les couples mixtes est de trouver un consensus rendant plausible la coexistence de deux identités religieuses disparates. Les couples de mon échantillon l'ont fait en mettant de côté l'idée d'inégalité des sexes, la polygamie ou la sacramentalité du mariage. Ils ont décidé de se fixer d'abord sur les ressemblances au détriment des différences, pour pouvoir trouver un équilibre⁷⁶.

⁷¹ Coran, 4 / 34.

⁷² *Ibidem*, 2 / 228.

⁷³ *Cf. Ibidem*, 4 / 34.

⁷⁴ Ce *hadith* suscite toujours une controverse. Son interprétation reste variée selon les personnes interrogées.

⁷⁵ Coran, *op. cit.*, 2 / 221.

⁷⁶ C'est un processus de la « privatisation du religieux », selon Berger et Luckmann. Plus de syncrétisme, moins de systèmes clos, plus de fragments moins de dogmes. *Cf. Berger P., Luckmann T., La construction sociale de la réalité, op. cit.*

« *Le plus grand défi pour nous... c'était de réussir à mener une vie selon les prescriptions du christianisme et de l'islam sans vouloir prouver une supériorité des uns ou des autres !* »
(Agnès)

Le mariage multiple – civil, chrétien, musulman – est une option qui consiste à célébrer plusieurs mariages, d'abord un mariage civil suivi d'un mariage ou de plusieurs mariages religieux : chrétien et musulman. C'est un choix fréquemment fait par les couples dont les familles respectives habitent différents pays et ne peuvent pas être réunies pour la cérémonie. Il n'est pas rare que la décision d'organiser plusieurs mariages dans les pays de résidence de leurs parents soit influencée par le souhait des futurs époux de satisfaire les deux familles. Pourtant, le choix de célébrer plusieurs cérémonies n'est pas, pour autant, réservé aux couples dont les familles respectives restent dispersées dans différents pays. La présence des deux familles respectives sur le sol français n'incite pas certains couples à préparer une seule célébration, ils préfèrent multiplier les mariages et ne pas mélanger les rites⁷⁷.

« (Sabine) : moi je pense que ce qui a changé beaucoup de choses après, c'était notre vie commune et la préparation de notre mariage.

(Ciré) : oui.

(Sabine) : on s'est marié en trois fois, on a fait d'abord le mariage civil en octobre 97, un mariage musulman en décembre de la même année et puis quelques mois plus tard un vrai mariage chrétien mais avec quand même des lectures aussi du Coran, c'est une cérémonie qui nous ressemblait en terme de diversité donc ça a été un moment émouvant de voir que peut-être ces gens-là, ça serait la seule fois de leur vie où ils priaient côte à côte les uns avec les autres... »⁷⁸

Le choix de célébrer plusieurs cérémonies selon des rites particuliers pour chaque religion, catholique ou musulmane, comporte un risque de ne pas pouvoir gérer le déroulement du mariage. Il n'est pas rare que les conjoints, malgré une demande préalable, soient obligés d'assister aux rites, ce dont ils se seraient passés bien volontairement : l'obligation de participer à la messe ou à la multitude de signes de croix du côté catholique ou l'obligation d'avoir un tuteur pour le côté musulman. Les couples mixtes, qui ont subi une telle cérémonie, déclarent ne s'être pas sentis à l'aise durant son déroulement. Ce sentiment

⁷⁷ A. Van Gennep nous rappelle que, dans certaines régions françaises, les deux familles (celle de la mariée et celle du marié) restent séparées en cortège, à l'église et durant le repas. Cf. Gennep Van A., *Folklore français, du berceau à la tombe, cycle de carnaval-carême et de pâques*, Editions Robert Laffont, Paris, 1998, p. 411-437.

⁷⁸ Témoignage diffusé dans l'émission « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

de gêne et d'embarras s'est amplifié chez ceux qui n'ont pas eu l'occasion de participer à une cérémonie de mariage typique, catholique ou musulman, selon le/la conjoint(e) concerné(e).

« Je me rappelle très bien ma demande faite au prêtre, “Pourriez-vous célébrer notre mariage en dehors de la messe et éviter, si possible, les signes ostentatoires durant la cérémonie ?” La réponse a été claire : “Mais bien sûr ! Il n’y a aucun problème ! On ne fera pas fuir votre futur mari, ne vous inquiétez pas !” Et bien, pour moi, la réponse a été vraiment très satisfaisante. Je me suis dit, c’est super ! Je suis tombée sur un prêtre vraiment compréhensif, et pourtant on est en Pologne ! Heureusement, le jour de la célébration, on était très stressé pour se rendre compte tout de suite de tout ce qu’on a fait, et surtout de ce qu’on a dit ! C’est après, en regardant l’enregistrement vidéo, qu’on était stupéfait ! C’est vrai, il n’y a pas eu une vraie messe, mais la grande partie, avec l’eucharistie, les signes de croix partout... et surtout avec l’échange des consentements typiques pour le couple homogame !!! Aujourd’hui, je me dis que c’est un peu ma faute, au lieu de préparer tout soigneusement avec le célébrant, j’ai tout laissé sur ses bras en espérant qu’il fasse comme je le souhaite. Et le résultat, jusqu’à maintenant, il m’arrive de m’excuser auprès de mon mari pour ma négligence ce jour-là. » (Agnès)

Le mariage célébré selon les rites typiques catholique ou musulman peut s'avérer problématique pour les mariés, mais aussi pour leurs familles respectives. Les proches, qui ignorent parfois tout de la tradition de l'autre communauté, peuvent être stupéfaits, voire choqués par certains éléments de la cérémonie.

Quelques années après, les couples qui ont subi des rites religieux non adaptés à la spécificité de leur situation expriment leur regret de ne pas pouvoir gérer la cérémonie du mariage. Une sorte de malaise apparaît lorsqu'ils décrivent le déroulement de leurs épousailles.

« Et finalement, si c'est à refaire, je ne sais pas si je me déciderai pour faire le mariage à l'église. C'est vrai, c'est joli et c'est une cérémonie, mais là-bas, l'église est très fermée, ils n'acceptent pas de mariages mixtes. J'étais obligée de dire que mon futur mari est chrétien sinon pas de mariage, et c'est pas bien. Je ne pense pas que ce soit vraiment nécessaire toute cette cérémonie pour se mettre en couple, pour fonder une nouvelle famille. » (Anna)

4.2.4. Le mariage œcuménique.

Le mariage œcuménique est une solution pour les couples qui souhaitent préparer une cérémonie à l'image de leur couple, c'est-à-dire islamo-chrétien⁷⁹. Ce type de célébration

⁷⁹ « [...] pour ce qui concerne la société occidentale, nous sommes dans une période historique où hommes et femmes semblent expérimenter, assez nettement, la possibilité de conjuguer la recherche d'une expérience

permet de concilier des éléments rituels, issus de deux religions⁸⁰. Ainsi, les futurs conjoints se trouvent sur un pied d'égalité. Ni l'une, ni l'autre religion, *a priori*, n'est privilégiée. Le mariage œcuménique est tout à fait original, puisqu'il n'est codifié ni par le catholicisme ni par l'islam. Ainsi, les futurs mariés ont un large éventail de choix. Habituellement accompagnés et épaulés par les représentants de leurs communautés, ils conçoivent le déroulement de la cérémonie de son début jusqu'à sa fin. Ils choisissent des rites, des textes, des chants, des acteurs, un endroit, en essayant toujours de respecter les convictions de leur partenaire. Le mariage œcuménique permet aux principaux intéressés de préparer une cérémonie à leur goût.

« (Mohammed) : voilà l'endroit dans lequel on a célébré notre mariage, le 14 juillet 2006. C'était un peu plus vert qu'aujourd'hui et...

(Dorothee) : et puis on a bien aimé la symbolique du 14 juillet, mariage républicain. Nous, on avait déjà une idée bien précise de ce qu'on souhaitait, un mariage en plein air, c'est-à-dire ni dans une église ni dans une mosquée, parce qu'on ne voulait pas tirer la couverture ni d'un côté ni de l'autre, donc, c'était donc un mariage en plein air avec les deux cocélébrants : un prêtre et un imam. »⁸¹

La liberté que le mariage œcuménique offre aux futurs conjoints est d'un côté convoitée mais de l'autre redoutée, puisque tout ou presque est à leur charge. Ainsi, cette cérémonie exige plus d'investissement que celle qui est typiquement proposée par une ou par l'autre communauté. Sa préparation débute par une réflexion. Les représentants des deux religions invitent les futurs mariés à prendre leur temps pour trouver une formule qui leur convienne. Ils doivent faire leurs recherches pour bien choisir tous les éléments de la célébration, et puis soumettre leur projet à l'acceptation des deux cocélébrants. D'ailleurs, le choix du prêtre et de l'imam, prêts à participer à ce type de mariage, peut s'avérer compliqué. Il n'est pas toujours évident de trouver les protagonistes de la mixité conjugale.

Cette préparation peut s'avérer longue et compliquée. Certains couples se laissent démotiver par l'accumulation de différents types de difficultés. Ils préfèrent ne célébrer qu'un mariage civil. Pourtant, la version œcuménique est appréciée non seulement par les principaux intéressés, mais aussi par leurs familles respectives. La mise en valeur des éléments rituels, issus des deux religions, dans le plus grand respect mutuel, met les proches

religieuse avec des styles de vie modernes et rationnels. » Cf. A. Acquaviva et E. Pace, in Acquaviva A., Pace E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 186.

⁸⁰ Ce type de mariage peut s'inscrire dans le processus de l'« unification informelle » qui se joue aussi bien sur le plan interconfessionnel, que sur le plan interreligieux. Cf. Hervieu-Léger D., Champion F., *Vers un nouveau christianisme ?*, op. cit., p. 356.

⁸¹ Témoignage diffusé dans le journal de 20 h sur France 2 (12.03.2007).

du couple à l'aise. Cette cocélébration permet de réunir tous les membres des deux familles, sans qu'ils soient envahis par le sentiment d'incompréhension, de gêne ou de stupéfaction.

Ci-dessous figure un exemple de célébration qui relie les éléments catholiques et musulmans.

* *Accueil des futurs époux par le prêtre.*

* *Première lecture : « Frères, parmi les dons de Dieu vous cherchez à obtenir ce qu'il y a de meilleur. Et bien, je vais vous indiquer une voie supérieure à toutes les autres. J'aurais beau parler toutes les langues de la terre et du ciel, si je n'ai pas la charité, s'il me manque l'amour, je ne suis qu'un cuivre qui résonne, une cymbale retentissante. J'aurais beau être prophète, avoir toute la science des mystères et toute la connaissance de Dieu, et toute la foi jusqu'à transporter les montagnes, s'il me manque l'amour, je ne suis rien. J'aurais beau distribuer toute la fortune aux affamés, j'aurais beau me faire brûler vif, s'il me manque l'amour, cela ne me sert à rien. L'amour prend patience ; l'amour rend service ; l'amour ne jalouse pas, et ne se vante pas, ne se gonfle pas d'orgueil ; il ne fait rien de malhonnête, il ne cherche pas son intérêt ; il ne s'emporte pas ; il n'entretient pas de rancunes ; il ne se réjouit pas de ce qui est mal, mais il trouve sa joie dans ce qui est vrai ; il supporte tout, il fait confiance en tout, il espère tout, il endure tout. L'amour ne passera jamais. » (Co, 12, 31-13, 8a)*

* *Deuxième lecture : « Dieu est Lumière des Cieux et de la terre, et le symbole de Sa lumière serait un foyer où se trouverait une lampe qui elle-même serait nichée dans un récipient de cristal ayant l'éclat d'un astre brillant qui tirerait sa luminosité d'un arbre béni, un olivier qui n'est ni de l'Orient ni de l'Occident et dont l'huile jetterait sa clarté presque d'elle-même, sans avoir été touchée par aucune étincelle, donnant ainsi lumière sur lumière. Dieu guide vers Sa lumière qui Il veut et propose des paraboles aux hommes, car Sa science n'a point de limite. C'est cette lumière qui éclaire les temples que Dieu a permis d'élever afin que Son Nom y soit invoqué, et où Le glorifient, matin et soir. » (Sourate 24 « An-Nur » - « La Lumière », versets 35-36).*

* *Echange des consentements :*

- *X, voulez-vous prendre comme épouse Y, pour l'aimer fidèlement dans le bonheur ou dans les épreuves tout au long de votre vie ?*

- *Oui, je le veux.*

- *Y, voulez-vous prendre comme époux X, pour l'aimer fidèlement dans le bonheur ou dans les épreuves tout au long de votre vie ?*

- *Oui, je le veux.*

* *Bénédictio des alliances*

* *Prière des époux : « Seigneur, tu nous a appelés à fonder ensemble cette famille. Venus de chemins différents, nous voudrions maintenant poursuivre la route ensemble dans le respect l'un de l'autre. Nous désirons que notre amour soit source d'épanouissement et de force dans les moments difficiles. Nous espérons construire autour de nous la paix, la compréhension et la tolérance. Nous vous remercions pour votre présence, soutien et écoute tout au long de notre connaissance. »*

* *Prière universelle de Jean-Paul II dite à Dakar lors de sa rencontre avec les chefs religieux musulmans, 22 février 1992 : « O Dieu, tu es notre créateur. Tu es bon et ta miséricorde est sans limites. A toi la louange de toute créature. O Dieu, Tu nous as donné une loi intérieure dont nous devons vivre. Faire Ta volonté, c'est accomplir notre tâche. Suivre Tes voies, c'est connaître la paix de l'âme. A Toi, nous offrons notre obéissance. Guide-nous en toutes les démarches que nous entreprenons en terre. Affranchis-nous des penchants*

mauvais qui détournent notre cœur de ta volonté. Ne permets pas que nous nous éloignons de Toi. O Dieu, juge de toute humanité, aide-nous à faire partie de Tes élus au dernier jour. O Dieu, auteur de la justice et de la paix, accorde-nous la joie véritable et l'amour authentique, ainsi qu'une solidarité durable entre les peuples. Comble-nous de Tes dons à tout jamais. Amen. Que le Dieu de Miséricorde, le Dieu d'Amour, le Dieu de la Paix bénisse chacun de vous et chaque membre de vos familles. »

4.3. Les obstacles au mariage.

Le souhait d'officialiser l'union peut faire surgir différents obstacles, puisque c'est un pas vers l'institutionnalisation de l'union et sa reconnaissance publique. Parmi les nombreuses difficultés rencontrées par les couples mixtes souhaitant se marier, j'ai choisi d'analyser les difficultés administratives, familiales et personnelles.

4.3.1. Les difficultés administratives.

Les couples mixtes qui lient un citoyen français avec un étranger, surtout originaire d'un des pays du Maghreb, affrontent plus de difficultés que les couples franco-français⁸². Parmi ces couples, nous pouvons rencontrer deux cas disparates : soit le conjoint est dans son pays d'origine, soit il est déjà en France. Dans le premier cas, il est nécessaire d'entamer une procédure de transcription du mariage célébré à l'étranger, ensuite celle de délivrance d'un visa pour pouvoir faire venir le conjoint en France. Les couples mixtes sont généralement entendus par les services consulaires pour une vérification de la sincérité de leur mariage. Ces entretiens, d'après les témoignages recueillis, manquent d'objectivité et de professionnalisme⁸³. Des agents se permettent de poser des questions très intimes et de faire des remarques inattendues.

« La dame du consulat a cherché à me dégoûter de mon futur mari avec des propos racistes qui m'ont fait peur sur notre avenir en France (que mon mari me dépouillerait de tout ce que je possède et qu'il me quitterait sans aucun scrupule). En tant que française, je ne pensais pas être reçue dans le consulat français avec autant de mépris et sans aucun respect. Je trouve inadmissible de faire subir toutes ces remarques, ces préjugés, à des couples. La procédure a été un calvaire à vivre, j'ai vécu tous ces mois avec beaucoup de difficultés physiques et

⁸² Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Mariages mixtes et nationalité française*, op. cit.

⁸³ Rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, in http://www.cimade.org/uploads/File/admin/Rapport_Cimade_Couples%Mixtes.pdf.

morales. [...] Nous avons très mal vécu l'entretien au consulat qui a été plus un interrogatoire qu'autre chose. On se sent totalement impuissant et soumis à l'arbitrage total de l'agent qu'on a en face. Notre intimité n'est pas respectée, on nous considère d'emblée comme des tricheurs. Aucune question judicieuse et objective n'est posée. Que des questions agressives. »⁸⁴

Parfois, toute la procédure de transcription et de délivrance de visa peut durer plusieurs mois, voire plusieurs années. C'est une attente jugée trop longue par les couples mixtes impatients d'être réunis.

Une fois en France, les tracas administratifs ne s'arrêtent pas. L'obtention d'une carte de « résident » peut s'avérer plus difficile que prévu. Selon le rapport de Cimade (une association de solidarité active avec les migrants, les réfugiés et les demandeurs d'asile)⁸⁵, les immigrés, livrés au bon vouloir des agents de la préfecture, doivent parfois surmonter les exigences incohérentes. A chaque renouvellement du titre de séjour, des problèmes administratifs réapparaissent.

« Dans les mairies, les consulats, les préfectures, les commissariats et les tribunaux, les témoignages racontent l'extraordinaire complexité de ces parcours, la confrontation jusqu'à l'absurde avec une législation et des pratiques qui ont ajouté des contrôles aux contrôles, des conditions aux conditions, et toujours plus d'arbitraire, d'intrusion dans les choix de la vie personnels. Ils ne relatent pas des dysfonctionnements exceptionnels, mais mettent au jour un système répressif généralisé qui exprime la mise au ban institutionnalisée des couples mixtes dans notre pays. »⁸⁶

Dans la deuxième partie de ce sous-chapitre, je présenterai plus en détails les difficultés administratives rencontrées par des couples mixtes sur le sol français.

« Et bien, on est marié mais... mais il est tunisien et il ne peut pas venir en France juste comme ça, même si on est marié avec un Français ou une Française, les frontières restent fermées. Il faut passer par toutes ces paperasses pour pouvoir réunir la famille. C'est pas facile ! Il faut vraiment du courage pour pouvoir atteindre le but : être ensemble en France, bien sûr légalement. Et ça dure, ça dure vraiment longtemps pour les gens qui s'aiment et qui ont envie de vivre leur vie à deux tranquillement. On n'a qu'une envie, que ça finisse enfin, mais notre envie n'est pas partagée par l'administration française. » (Céline)

Dans le deuxième cas, le conjoint réside, légalement ou non, en France. La régularisation de sa situation peut être faite par le mariage même. Le problème est que même les demandes de dossier de mariage sont rejetées par les employés de la mairie et de la préfecture. Tel était le cas de Karimatou et Aurélien, décrit par Hugo Lattard⁸⁷ dans un article

⁸⁴ Témoignage publié dans le rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, *op. cit.*

⁸⁵ Rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, *op. cit.*

⁸⁶ Cf. *Ibidem.*

⁸⁷ Lattard H., *Les couples mixtes se heurtent aux entraves des préfectures*, in www.lemonde.fr.

publié dans *Le Monde*. La jeune Ivoirienne et le jeune Français ont subi deux refus avant de pouvoir se marier. Leurs périples ne se sont pas arrêtés là, car une fois leur union officialisée, la légalisation de la situation de Karimatou leur a posé, de nouveau, des problèmes. Sa demande de visa « conjoint de Français », nécessaire pour prétendre au « titre de séjour » en France, n'a pas été enregistrée pendant deux ans après le mariage, pour de multiples raisons. Durant toute cette période, la jeune fille est restée en situation irrégulière, en risquant à tout moment l'expulsion vers son pays d'origine. Les agents de la préfecture ont proposé au couple une seule solution pour accélérer la procédure.

« A chaque fois, on nous a invités à aller faire la demande en Côte d'Ivoire. Mais je ne vais pas payer un billet aller-retour pour deux personnes alors que la loi nous autorise à faire la demande en France. »⁸⁸

La pratique de la vérification de l'honnêteté d'un couple franco-étranger est devenue monnaie courante. Des agents de la mairie ou de la préfecture saisissent systématiquement le procureur pour procéder à une enquête à l'égard des cas qui leur semblent suspects. Il arrive que des futurs époux soient interpellés par la police à la sortie de la mairie, le jour du dépôt de leur dossier de mariage ou pire le jour de leur mariage.

« On était obligé de préparer notre mariage rapidement, pas des mois de réflexion, de préparation... on n'a pas eu le temps parce que j'ai reçu une demande de quitter le territoire français, c'était chaud ! Très chaud ! J'ai senti... j'ai eu l'impression d'être poursuivi par la police ! C'était mon obsession à cette époque... obsession ou pas parce que la police saisit rapidement une occasion de renvoyer quelqu'un !!! Alors on a fait vite, au moins on a essayé parce que même à la mairie il y a eu toujours quelqu'un contre nous, pour mettre des bâtons dans les roues... mais en fin de compte on a réussi à avoir tous les papiers nécessaires ! Enfin ! Il fallait juste survivre jusqu'au jour J ! Et le jour J, qui nous a attendus devant la mairie ? ! Et bien sûr la police, qui d'autre ? ! Et là c'était la panique "Qu'est-ce qu'on fait ? ! C'est fini, ils vont forcément nous empêcher de nous marier !" Dans ma tête, je faisais mes adieux à tout le monde "Allez c'est fini !" J'étais dégoûté ! Mais on a décidé quand même de faire comme si on ne les avait pas vus, et ils n'ont pas bougé de leur voiture ! Pas une seule tentative de m'attraper ! Ils sont restés en spectateurs ! Et je ne sais pas pourquoi, peut-être... parce qu'il y a eu, quand même beaucoup d'invités, et... peut-être ils voulaient éviter des émeutes ! Ou peut-être ils se sont dit que "C'est un vrai mariage puisqu'il y a tant d'invités !" Je ne sais pas ou vous savez, je ne veux pas savoir ! Je m'en fous ! On a réussi à surmonter tous ces problèmes !!! On s'est marié !!! On peut rester ensemble sans s'inquiéter de ce qui va nous arriver demain !!! » (Amine)

⁸⁸ Lattard H., *Les couples mixtes se heurtent aux entraves des préfectures*, op. cit.

Le nombre d'exemples des péripéties administratives vécues par des couples franco-étrangers ne cesse d'augmenter.

« Dans la France des droits de l'Homme, Emrah et Elif sont interpellés par la police à la sortie de la mairie où ils venaient de déposer leur dossier de mariage, Abdullah est expulsé le jour de son mariage avec Muray, Laetitia est interpellée, menottée et contrainte de livrer son compagnon à la police, Mohamed est conduit sur le bateau pour être expulsé au moment même où sa compagne accouche de leur enfant, Rose, enceinte de plusieurs mois, et son mari abandonnent leur domicile et se réfugient chez des amis pour éviter l'expulsion ... »⁸⁹

D'après l'enquête menée par Hugo Lattard, depuis la loi Sarkozy du 24 juillet 2006, qui a durci les conditions d'entrée des conjoints de Français sur le territoire de l'Hexagone, les dysfonctionnements dans le traitement des demandes des conjoints présents en France se multiplient.

« Parmi ces obstacles, on a des refus de dossiers, des étrangers qui déposent leur demande mais qui sont expulsés avant le traitement de cette demande, des gens à qui on ne délivre pas une attestation provisoire de séjour, des dossiers qui restent sans réponse pendant des mois et des mois. Alors que ces pratiques ont toutes été condamnées par les tribunaux. (Propos de Nicolas Ferran recueillis par Hugo Lattard). »⁹⁰

L'officialisation de l'union par le mariage ne rend guère plus faciles les relations des couples mixtes avec des agents de la préfecture. Les problèmes réapparaissent à chaque renouvellement du titre de séjour.

« Les couples mixtes sont de plus en plus nombreux à tenter des recours devant la justice administrative pour faire valoir leurs droits. La hausse des recours contentieux a même été jugée "préoccupante" par le comité interministériel de contrôle de l'immigration, dans son cinquième rapport transmis au Parlement. »⁹¹

Les couples mixtes, même mariés, sont parfois contrôlés à leur domicile par des officiers de la police qui cherchent à arrêter des couples frauduleux. Ils vérifient la réalité de la vie familiale en pénétrant dans les pièces les plus intimes, la chambre ou la salle de bains, et en posant des questions embarrassantes sur la vie sexuelle des conjoints. D'après le rapport de Cimade⁹², les policiers n'hésitent pas à demander si le mariage a bien été consommé, ou quelle est la fréquence des rapports sexuels. Ces contrôles peuvent intervenir tout au long de la vie conjugale d'un couple : avant le mariage, avant la transcription du mariage célébré à

⁸⁹ Rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, *op. cit.*

⁹⁰ Lattard H., *Les couples mixtes se heurtent aux entraves des préfectures*, *op.cit.*

⁹¹ *Ibidem.*

⁹² Cf. Rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, *op. cit.*

l'étranger, avant la délivrance d'un visa pour la France, avant la première délivrance d'un titre de séjour et ensuite à chaque renouvellement du titre de séjour temporaire⁹³.

« Les policiers sont venus chez nous un après-midi vers 16 h, ils ont eu de la chance de nous trouver tous les deux car nous travaillons et on est pas souvent ensemble à l'appartement. On nous a posé toute une série de questions : quand on s'est connu, depuis quand on est ensemble, la date de notre Pacs (on ne s'en rappelait plus précisément), etc. Puis, ils sont allés dans la salle de bains (voir les brosses à dents), ils ont visité la chambre pour vérifier s'il y avait ses habits, etc. Ça fait bizarre de voir la police rentrer comme ça dans son intimité et de subir un interrogatoire comme si on était hors-la-loi. »⁹⁴

Chaque mariage mixte avec un étranger d'origine maghrébine porte en soi un soupçon du mariage blanc ou gris, célébré en vue de la régularisation de la situation. C'est pour cette raison que le gouvernement français a modifié la loi en prolongeant jusqu'à quatre ans le temps nécessaire pour acquérir la nationalité par le mariage. Durant cette période, le conjoint étranger ne peut pas participer activement à la vie de la société française, puisqu'il n'a pas le droit de vote. Exclu, il ne peut, en se projetant dans l'avenir, que penser au statut du/de la citoyen(ne), à une réelle participation et à une assimilation.

Les quatre ans écoulés, le couple est, encore une fois, obligé de se présenter à la préfecture pour passer un interrogatoire à la base duquel le/la conjoint(e) étranger(ère) pourra, enfin, obtenir la nationalité française.

Le soupçon de fraude pèse lourdement sur tous les couples mixtes qui unissent les Français et les étrangers d'origine maghrébine. Leur lien doit être nécessairement officialisé par l'acte de mariage. Ils n'ont pas le choix de rester en union libre ou en concubinage, car ils risquent l'expulsion du conjoint maghrébin du territoire français. La stigmatisation de la mixité conjugale par des pratiques administratives est une épreuve aussi bien pour un(e) conjoint(e) étranger(ère) que pour un/une Français(e). Ces derniers risquent par exemple d'être poursuivis pour aide au séjour irrégulier lorsqu'ils sont en couple avec une personne sans papiers. Voici un exemple d'une Française en concubinage avec un Turc sans papiers, arrêtée par la police à la sortie de l'avion.

« Je n'ai pas compris ce qui se passait. Devant tous les passagers, j'ai été humiliée, j'ai été arrêtée sans explication comme si j'étais une meurtrière. J'ai été fouillée de A à Z ainsi que les valises. On me disait de me taire quand je posais des questions. On m'a déshabillée et ils ont fouillé tout mon corps. On a pris mes empreintes et j'ai été mise en garde à vue. [...] On

⁹³ Cf. Rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, *op. cit.*

⁹⁴ Témoignage publié dans le rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, *op. cit.*

voulait juste fonder un foyer comme tout le monde et mener une vie stable et normale. Je suis d'accord, mon fiancé était en situation irrégulière. Mais pourquoi ne pas nous laisser nous marier sinon pour faire augmenter le nombre des expulsions ? Et pourquoi me poursuivre devant le tribunal correctionnel ? Ma seule erreur a été d'aimer un homme sans papiers. L'amour ne demande pas des papiers, je n'ai pas commis de meurtre, mais j'ai aimé, beaucoup aimé et cela me conduit au tribunal ! Pourtant moi je suis née en France, j'ai grandi en France, j'ai fait mes études en France. Je suis poursuivie par la justice de mon propre pays, cela me fait peur. Moi j'ai honte, c'est très douloureux ce que je vis en ce moment. Pourquoi les officiers de police ont le droit de nous humilier, de nous blesser avec leurs paroles ? Un officier de police nous a dit que le 24 novembre 2007 serait un jour inoubliable pour nous et ils ont expulsé Abdullah le jour de notre mariage... Je n'accepte pas d'être poursuivie pour aider au séjour irrégulier car la personne que j'ai hébergée est l'homme que j'aime et qui devait être mon mari si on ne nous avait pas séparés. Je suis bouleversée par ce qui nous arrive et mon fils souffre aussi beaucoup de tout ça. Il a fallu que je lui explique que la France, son pays, a expulsé son papa. Ce qui nous arrive est inhumain, mon fils est très perturbé et il en pleure encore. C'est un cauchemar pour nous tous. Nous aussi, on avait droit à une vie heureuse. Je vais être jugée par un tribunal. Est-ce que la justice va aussi réparer tout le mal qu'on nous a fait ? »⁹⁵

Pourtant, l'article L. 622-4 du Code de l'entrée et du séjour des étrangers⁹⁶ stipule que les membres de la famille d'un étranger en situation irrégulière ne peuvent pas être poursuivis pénalement pour l'héberger ou l'aider dans sa vie quotidienne. Ainsi, cette immunité pénale concerne les ascendants ou descendants de l'étranger, ses sœurs et frères, son conjoint ou la personne qui vit notoirement en situation maritale avec lui.

Vu les circonstances, ce sont les deux conjoints qui s'estiment victimes des redoutables politiques migratoires en France. Ils expriment leur souhait de voir, un jour, la mise en cause de la logique répressive vis-à-vis des couples franco-étrangers par les autorités françaises.

Face au durcissement des lois et des pratiques administratives à l'égard des couples franco-étrangers, plusieurs organisations de défense de leurs droits ont vu le jour. Parmi eux, les « Amoureux au banc public »⁹⁷ : c'est un collectif implanté dans plusieurs villes de France qui, par-delà l'aide juridique, tente de mettre en lumière tous les problèmes rencontrés par des couples mixtes, avertir le grand public de leur souffrance quotidienne et ainsi rompre leur isolement. Le bilan des investigations menées par ce collectif et la Cimade auprès des couples mixtes est troublant.

« Ils expriment leur peur de l'expulsion, leur détresse ou leur révolte de devoir vivre cachés ou séparés, le traumatisme des arrestations à domicile, des interrogatoires policiers

⁹⁵ Témoignage publié dans le rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, *op. cit.*

⁹⁶ Cf. <http://www.legifrance.gouv.fr>.

⁹⁷ Le Rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, *op. cit.*

qui ne respectent pas les règles élémentaires de déontologie, d'objectivité et de respect des personnes et qui leur imposent de dévoiler les aspects les plus intimes de leur existence. »⁹⁸

Les difficultés liées à la procédure de légalisation du séjour des conjoints étrangers sur le sol français n'épuisent pas le nombre de problèmes administratifs rencontrés par ces personnes sur le territoire français. Les Maghrébins qui ont quitté leur pays d'origine à l'âge adulte, munis d'un diplôme d'enseignement supérieur, sont obligés d'entamer une procédure pour obtenir une homologation, une équivalence, une assimilation ou une reconnaissance de leur diplôme s'ils souhaitent poursuivre leurs études ou exercer leur métier en France. Selon le cas, les démarches à suivre sont plus ou moins compliquées, comme par exemple la reconnaissance du niveau par une commission, ou l'obtention d'équivalence par une décision juridique⁹⁹. La plupart du temps, les difficultés de faire reconnaître les acquis scolaires et professionnels poussent les étrangers soit à accepter la dégradation, soit à passer des examens supplémentaires. C'est un défi de plus pour les couples franco-étrangers qui souhaitent mener leur vie en France.

« En arrivant en France, j'ai eu déjà un diplôme marocain en poche, maîtrise en économie, et je n'ai pas pu continuer mes études, mon diplôme n'a pas été reconnu, j'ai été obligé de refaire des années d'études... une vraie perte de temps, et je sais que je ne suis pas le seul dans cette situation. Apparemment c'est une procédure habituelle pour embêter des étrangers, pour démontrer qu'on n'a pas de bon niveau, qu'on est incapable de faire nos études correctement ailleurs qu'en France ! Ce nationalisme devient agaçant et empêche les gens d'avancer ! Et vous avez entendu toutes ces histoires de médecins étrangers qui sont discriminés à cause de leur diplôme ! C'est absurde ! » (Hamid)

Les problèmes rencontrés par les couples formés, dans la majorité, par un immigrant maghrébin et une Française ne ressemblent guère aux problèmes rencontrés par la deuxième génération, les enfants de ces immigrants nés sur le sol français. L'avantage d'être né en France fait disparaître *a priori* tous les soucis administratifs : l'acquisition de la nationalité et du droit de vote, la reconnaissance de l'équivalence des diplômes etc. Pourtant,

« [...] la pratique sociale crée les "secondes générations de l'immigration" qui, le plus souvent, ne sont ni immigrés – puisque "arrivés" en France à leur naissance – ni étrangers lorsqu'ils sont de nationalité française. Ou qu'elle continue à désigner comme immigrés les Français naturalisés, ou même les Français originaires des départements d'outre-mer »¹⁰⁰.

⁹⁸ Le Rapport Cimade Couples-Mixtes-2008, *op. cit.*

⁹⁹ Cf. www.ciep.fr.

¹⁰⁰ Taboada-Leonetti I., *Stratégies identitaires et minoritaires : le point de vue du sociologue*, in *op. cit.*, p. 61.

Ainsi, l'exercice de la profession pour ces personnes reste plutôt un privilège qu'un droit. Le racisme, encore une fois, façonne la vie de la population d'origine magrébine ; ce qui est acquis pour les Français de souche reste à conquérir pour les Français d'origine magrébine.

« Je suis français puisque je suis né ici, et on dirait que cela ne vaut rien du tout, quoi, pour les autres je suis toujours un étranger qui vient prendre le travail des Français, comme le disent les gens du Front National. Trouver un travail ? Pas évident, il faut persister, ce qui n'est pas toujours facile... parce que les refus sont nombreux, et il faut les encaisser, l'un après l'autre, mais un jour on peut tomber sur quelqu'un qui ne fait pas attention aux origines mais aux compétences, quoi ! » (Camil)

4.3.2. Les difficultés familiales.

Dans le chapitre précédent, j'ai traité plus longuement la problématique des interactions entre les couples mixtes et leurs familles respectives. Dans ce sous-chapitre, je souhaite juste rappeler que le mariage exogamique est souvent vécu comme un acte de « trahison » à l'égard de la famille et plus largement à l'égard de la communauté tout entière¹⁰¹.

Les filles musulmanes qui choisissent le mariage mixte prennent le risque de subir le rejet par leurs propres familles, qui conçoivent ce type d'union comme un échec éducatif¹⁰². Les parents se montrent plus tolérants envers les garçons. Ils acceptent leur choix de la mixité conjugale mais ils le considèrent comme non souhaitable¹⁰³.

D'après Gabrielle Varro¹⁰⁴, les parents des couples mixtes ont tendance à changer d'attitude envers leur enfant et son/sa époux(se). Les réactions violentes au départ sont dominées par la volonté de sauvegarder l'unité de la famille. Ainsi, les familles s'adaptent à une situation inévitable. Leur adaptation passe par les trois étapes : la consternation, la rupture dissuasive et enfin la réconciliation qui amène en dernier lieu les parents vers la tolérance du conjoint¹⁰⁵.

¹⁰¹ Cf. Bouamama S., Sad Souad H., *Familles maghrébines de France, op. cit.*, p. 112.

¹⁰² Selon C. Lacoste-Dujardin les filles sont éduquées dans l'esprit de la soumission, qui facilite la reproduction de la domination masculine. Cf. Lacoste-Dujardin C., *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat du Maghreb, op. cit.*

¹⁰³ Cf. Bouamama S., Sad Souad H., *Familles maghrébines de France, op. cit.*, pp. 127-128.

¹⁰⁴ Cf. Varro G., *La notion de « mariage mixte », in. Varro G. (dir.), Les couples mixtes, op. cit.*, p. 44.

¹⁰⁵ Cf. *Ibidem*.

4.3.3. Les difficultés personnelles.

Le mariage mixte est un défi pour les conjoints étrangers ou d'origine étrangère, et parfois même pour un conjoint français¹⁰⁶.

La décision de se mettre en couple ou de se marier, même chez les partenaires « homogames », est souvent précédée par un temps de réflexion. L'aventure de la vie à deux, de la construction de la nouvelle réalité est un exploit pour tous les couples, indépendamment de leurs caractéristiques sociodémographiques. Les partenaires, ainsi que les personnes de leur entourage, s'interrogent sur la justesse de leur choix conjugal. Les résultats de cette réflexion peuvent se transformer en une forme d'obstacle à la création de la nouvelle cellule familiale.

Les personnes qui décident de former un couple mixte peuvent éprouver un sentiment de culpabilité ou même de trahison à cause de leur choix du/de la conjoint(e) appartenant à une autre communauté culturelle ou religieuse. Le mariage mixte interrompt la pureté de la transmission.

*« Quand on prend la responsabilité du mariage mixte, on ne brise pas seulement un maillon mais on interrompt une longue chaîne initiée par nos ancêtres. »*¹⁰⁷

Dorénavant, c'est une mosaïque de deux cultures ou de deux religions qui devient un héritage pour les futures générations. La conscience de ne pas pouvoir assurer la continuité et la « pureté » de la transmission religieuse et culturelle peut s'avérer trop pesante pour certains conjoints. Dans ce cas, il arrive que l'annulation même du mariage soit envisagée. Quelques couples de mon échantillon m'ont rapporté des exemples de séparations mais aussi de divorces causés par le sentiment de culpabilité et de trahison, qui s'accroît à l'approche de la célébration du mariage, et aussi après plusieurs années de vie commune, surtout à l'arrivée des enfants.

L'idée de la trahison de sa propre identité, de ses origines, est ressentie d'autant plus fortement que la famille de référence de la personne en question n'approuve pas la mixité conjugale¹⁰⁸.

¹⁰⁶ Cf. Bouamama S., Sad Souad H., *Familles maghrébines de France*, Editions Desclée de Brouwer, Paris, 1996, p. 128.

¹⁰⁷ P. Chouchan, *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire. Voyage dans l'intimité des familles juives et non juives*, Editions Romillat, 2000, p. 109.

¹⁰⁸ « La trahison suppose donc une différenciation initiale entre un « Nous » et un « Eux » ainsi qu'un « mouvement » de l'intérieur vers l'extérieur (l'acte de trahison). » Schehr S., *Sociologie de la trahison*, op. cit.

« [...] ce que je comprends très bien... mes parents aujourd'hui et puis je me comprends très bien, il fallait pas que je cède par rapport à leur tradition, à leur pensée quoi... parce qu'ils pensaient réellement qu'une musulmane ne devait pas être avec un chrétien, alors c'était dur par rapport à leur fierté mais aussi c'est plus ce que vont dire les gens, entre guillemets, en fait comme on était très solidaire et très attaché l'un à l'autre ça a cassé quelque chose parce que c'est si comme en fait je les ai trahis, pour eux... »¹⁰⁹

Le sentiment de la trahison, chez les jeunes Maghrébines ou Françaises d'origine magrébine en couple mixte, est profondément lié à leur identité individuelle et aux conséquences de leur socialisation primaire¹¹⁰.

« Même si, dans la plupart des situations, elles sont insurgées contre les traitements inégalitaires des sexes dans la famille et contre l'image de la femme réduite au rôle d'épouse et de mère, elles ont cependant profondément intériorisé l'exigence d'endogamie [...]. Le risque d'une rupture totale est sans cesse présent, et a sans cesse été brandi pendant toute l'enfance et l'adolescence. »¹¹¹

Les filles d'origine magrébine qui souhaitent se mettre en couple avec un Français non musulman rencontrent plus de difficultés que les garçons de même origine. Les parents s'y opposent en évoquant le problème de la religion, qui en réalité cache la peur de trahir la tradition et la coutume. Ils appréhendent les réactions des autres et une éventuelle rupture avec la communauté des Maghrébins.

« Le mariage mixte est interprété par eux [les émigrés] comme pour tout musulman, comme une transgression religieuse, mais, pour eux plus que pour tout musulman, "donner sa fille à un Français" s'apparente à une trahison sociale, et met en cause leur propre capacité à rester fidèle à leur groupe et à eux-mêmes en dépit de l'émigration. »¹¹²

Dans cette perspective, le choix du conjoint pour une fille musulmane est considéré comme une mise en jeu de la réputation de toute la famille, aussi bien en France qu'au Maghreb¹¹³. « Une bonne famille » reste opposée au mariage mixte, leurs membres n'épousent pas un/une Français(e).

Le fait de fréquenter un Français non musulman est considéré par certaines familles magrébines comme un danger pour l'honneur de la fille, sa virginité.

¹⁰⁹ Témoignage de Jamâa diffusé dans l'émission « La vie comme un roman ».

¹¹⁰ Ces filles, en choisissant un partenaire « étranger » à leur communauté, franchissent la frontière qui sépare Nous et Eux. « Ce franchissement est donc vécu comme un acte contre le « Nous », comme un rejet de ce qui fait le « Nous ». [...] ce « Nous » est formé et institué, c'est-à-dire dès qu'il acquiert une certaine consistance, un certain nombre d'expériences (pratiques, croyances, représentations, routines, actions, informations...). » Schehr S., *Sociologie de la trahison*, op. cit.

¹¹¹ Bouamama S. et Sad Saoud H., *Familles maghrébines de France*, op. cit., p. 126.

¹¹² Streiff-Fénart J., *Les couples franco-maghrébins en France*, op. cit., p. 35.

¹¹³ *Ibidem*, p. 32.

« Cet honneur ainsi menacé n'est donc pas seulement celui de la jeune fille mais bien plus encore celui de la mère, de ses parentes et encore au-delà, celui de toute la famille au sens large, de la "grande famille" maghrébine dont ce ménage conjugal – les deux parents et leurs enfants – est un élément détaché en France. »¹¹⁴

Cette intériorisation de l'interdit empêche les filles maghrébines de faire valoir leurs préférences et d'imposer leurs choix à la famille. Ainsi, elles préfèrent plutôt retarder le moment de mise en couple.

« Si, pour les enfants d'origine portugaise, être nés en France efface les singularités liées à l'immigration, il n'en est pas de même pour les enfants des immigrés d'Algérie. Ceux-ci, qu'ils soient nés en France ou pas, cohabitent avec leurs parents jusqu'à un âge plus avancé que les autres jeunes. Ainsi, entre 25 et 29 ans, plus de la moitié des garçons et le tiers des filles résident encore au domicile parental. La vie en couple des enfants d'immigrés d'origine algérienne débute plus tardivement, qu'ils soient nés en Algérie ou en France. »¹¹⁵

Face à tous ces obstacles, une conversion blanche du partenaire reste une des solutions sollicitées par certaines femmes musulmanes. Elles préfèrent mentir que courir le risque de la rupture familiale. Ceux qui acceptent de jouer le jeu n'ont pas pour autant une garantie d'avoir un accueil chaleureux au sein de la famille musulmane. Elle se montre endogame à tel point que même une conversion du candidat ne l'influence guère.

Le mariage mixte d'une musulmane avec un chrétien fait surgir une polémique dans une communauté musulmane¹¹⁶. L'analyse des forums sur Internet fait apparaître un refus inconditionnel de ce type de mariage, exprimé par certains musulmans. Les filles en couple ou mariées avec un non-musulman et qui osent partager leur expérience sur les forums en ligne n'y trouvent guère de soutien ; bien au contraire, elles se font agresser verbalement par leurs « sœurs » et surtout leurs « frères en foi ». Les accusations de trahison, de stupidité, et les incitations à la rupture sont les thèmes phares qui reviennent sur ces forums. La violence de certains propos n'encourage pas la discussion et encore moins le dialogue.

La réussite des couples mixtes dépend de l'attitude des familles respectives. Leur refus ou leur accord d'adopter l'esprit d'ouverture et de la tolérance influence la vie des couples. Le manque d'acceptation de la part de la famille peut mener les conjoints jusqu'à la rupture.

« Je me suis posé plein de question avant le mariage, et pour vous avouer, j'ai eu des doutes qui ont surgi juste avant la célébration. Parfois j'y réfléchissais plusieurs heures pendant

¹¹⁴ Lacoste-Dujardin C., *Yasmina et les autres, de Nanterre ou d'ailleurs. Filles de parents maghrébins en France*, Editions La Découverte, Paris, 1992, p. 161.

¹¹⁵ Cf. *Les enfants d'immigrés, émancipation, familiale et professionnelle*, in. *Insee Première*, Bulletin mensuel, n° 368, mars 1995.

¹¹⁶ La femme est censée d'accepter le rôle de l'épouse et de la mère au service de la famille sur laquelle se base la communauté musulmane. Cf. Chafiq C., *La femme et le retour de l'islam. L'expérience iranienne*, op. cit.

l'absence de mon futur mari... je n'ai pas voulu en parler avec lui, il me semblait évident que cette fois-ci ce n'est pas lui qui fera le meilleur interlocuteur. Et je me suis tournée vers mon ami qui a enlevé un peu de poids de mes épaules... après ça allait mieux, mais parfois il y a ce sentiment de trahison qui revient. J'ai l'impression de trahir ma propre communauté par mon choix, et plutôt mes choix, car un choix engendre les suivants et ainsi de suite. Quand on est avec les autres couples mixtes c'est plus facile, par contre, quand on est avec les couples catholiques il y a des questions qui surgissent, et la réponse n'est pas toujours facile à donner. » (Agnès)

Le chemin de la formation du couple mixte islamo-chrétien est parsemé d'obstacles d'ordre personnel, familial, administratif, etc. ; à cette liste s'ajoute l'attitude de certains représentants des deux communautés religieuses. Submergés par la multitude des questions, les futurs époux cherchent parfois des réponses auprès des prêtres ou des imams. Le recours à ces personnes s'avère, de temps à autre, néfaste, puisqu'au lieu de trouver des protagonistes de l'ouverture et du dialogue interreligieux prêts à les soutenir dans leurs démarches, ils affrontent de virulents opposants de la mixité conjugale. Soumis au discours chargé de critiques vis-à-vis de l'hétérogamie conjugale, des couples se sont retrouvés plongés, une fois de plus, dans l'incertitude. Que faire si le soutien des personnes significatives manque ? C'est un défi pour les couples mixtes de dépasser cette période d'abandon et de solitude. Il ne faut pas succomber aux demandes de certains prêtres ou imams qui leur demandent de passer par une conversion comme une étape nécessaire dans la construction de la vie à deux.

« Au début c'était difficile, on dit que les débuts sont difficiles, et bien c'était le cas pour nous, et je pense... surtout pour moi c'était très difficile... à cause de ma famille, contre mon projet de mariage avec Amine, c'était dur à encaisser ! Et après cette histoire avec le curé de ma paroisse... quelle idée de lui demander de l'aide, de compter sur son soutien, je me suis trompée... je l'ai mal jugé, je pensais qu'il allait comprendre ma situation, qu'il allait m'aider à convaincre ma famille très pratiquante... ça a été un fiasco total ! Il est en fait contre les mariages des catholiques avec des musulmans, et il n'a pas cessé de lister les défauts des unions mixtes... alors je suis sortie de chez lui abattue, plus d'espoir, j'ai l'impression que tout le monde est contre moi ! » (Nathalie)

L'institution du mariage permet aux couples mixtes de démontrer au grand public que leur engagement est solide et durable. L'officialisation de leur union exprime leur souhait de pouvoir accéder au même statut que les autres couples, dits homogames¹¹⁷.

« Les conjoints veulent être définis aussi par une dimension statuaire, par le fait d'être membre d'un groupe conjugal (et la famille, l'enfant étant souvent annoncé). Le mariage est

¹¹⁷ Cf. Fuchs E., *Le désir et la tendresse*, op. cit.

une seconde phase (éventuelle) de la vie conjugale (...). Il est là pour ceux et celles qui voudraient que leur identité soit moins éclatée entre leurs soi multiples. C'est là sans doute la différence la plus importante entre le mariage et le concubinage. »¹¹⁸

Les couples mixtes ne veulent plus être perçus uniquement à travers le prisme des dissemblances, d'autant plus qu'ils ont conscience de ne pas constituer une catégorie homogène.

Le choix de l'officialisation de l'union par le mariage (civil ou religieux) est aussi un message à l'intention de la société, qui reste méfiante à l'égard des couples mixtes. Leur formation devient

« [...] l'événement – étincelle qui fait apparaître les racismes les plus camouflés, les plus inconscients, la présence d'un couple "mixte" est le scandale majeur pour ceux qui ne peuvent pas imaginer de vérité que dans leur vérité. »¹¹⁹

On peut constater que la société réagit déjà en utilisant la notion « mixte », qui a toujours servi à stigmatiser les couples symboliquement ou littéralement interdits (chrétien - juif, noir - blanc). « Mixte » veut dire méprisé, suspect, car les couples de ce type menacent l'ordre public. Opposé à la multiplication incontrôlée des mariages mixtes, l'Etat français a instauré, entre autres, le délai après le mariage pour obtenir une carte de résident et pour l'acquisition de la nationalité. Ceci dit, la mise en œuvre de toutes ces mesures revient à soupçonner de fraude l'ensemble des mariages mixtes¹²⁰. Ainsi, les couples mixtes, déterminés à se marier, se heurtent à de nombreuses difficultés d'ordre administratif. *« Et si l'amour n'a pas de frontières, il en est autrement de l'institution du mariage. »¹²¹*

La formation et puis l'institutionnalisation des couples mixtes rendent vigilants les membres de la société d'accueil et de référence, car le mariage donne naissance à la famille, une des institutions de base de la société. La dépendance prolongée de l'enfant de l'Homme vis-à-vis de ces parents rend nécessaire l'organisation familiale. Le mariage est plus qu'une affaire privée, il concerne l'avenir de la communauté, ce qui explique l'intérêt attaché à sa bonne réglementation par les modes de filiation et d'alliance, le tabou de l'inceste, les règles de l'endogamie et de l'exogamie, etc.

Enfin, le mariage et la famille sont au centre de la construction de l'identité individuelle¹²². Ainsi, la mixité conjugale met en question la transmission identitaire aux

¹¹⁸ Singly de, F., *Le soi, le couple et la famille*, op. cit., p. 226.

¹¹⁹ Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit., p. 8.

¹²⁰ Cf. *Le Monde*, 3 octobre 1997.

¹²¹ Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit., p. 17.

¹²² Cf. Singly de, F., *Le soi, le couple et la famille*, op. cit.

futures générations. L'analyse de la vie quotidienne des couples mixtes, dans le chapitre suivant, me permettra de vérifier les bons fondements de ces craintes.

Chapitre 5 : Vivre ensemble.

« Vous resterez ensemble quand les ailes blanches de la mort dissiperont vos jours. Oui, vous resterez ensemble jusque dans la mémoire silencieuse de Dieu. Mais laissez des espaces dans votre unité. Et laissez les vents célestes danser entre vous. Aimez-vous l'un l'autre, mais de l'amour ne faites pas des chaînes : qu'il soit plutôt une mer se mouvant entre les rives de vos âmes. Remplissez vos coupes l'un pour l'autre mais ne buvez pas dans le même morceau. Donnez-vous du pain l'un à l'autre mais ne mordez pas dans le même morceau. Chantez et dansez ensemble, et soyez joyeux, mais que chacun puisse être seul, comme sont seules les cordes du luth alors qu'elles vibrent d'une même musique. Donnez vos cœurs, mais pas à la garde l'un de l'autre. Car seule la Vie peut contenir vos cœurs dans sa main. Restez l'un avec l'autre, mais pas trop près l'un de l'autre : car les piliers du temple sont éloignés entre eux, et le chêne et le cyprès ne poussent pas dans l'ombre l'un de l'autre. »¹

La vie en couple, puis en famille, reste un idéal pour la majorité de la société. Même si elle apparaît moins stable et affaiblie par la démesure des exigences des acteurs et par leur aspiration à « une vie privée garantissant de grandes gratifications affectives (et sexuelle) »², elle demeure une référence centrale par excellence. C'est au sein de cet univers familial qu'« [...] un sens peut se conquérir, où une certaine liberté peut s'exercer au profit d'un projet personnel par différence aux asservissements de la vie quotidienne »³. La famille offre un cadre stable et sécurisant, dans « [...] un monde qui est en train de perdre complètement son âme »⁴. Elle offre à ses membres, grâce au cycle d'échange des dons, unique, une reconnaissance de l'autre dans sa singularité.

« La famille contemporaine ne se définit pas exclusivement comme un espace où circule l'amour. Si elle distribue ce bien désiré, et peu disponible sur d'autres marchés, elle produit aussi autre chose : la construction des identités de chacun de ses membres. »⁵

Le regard des proches⁶, des autres significatifs, permet à l'individu de se développer, de devenir un être singulier tout en participant à une œuvre commune⁷. Le processus de

¹ Gibran K., *Le Prophète*, op. cit., p. 28-29.

² Singly de F., *Sociologie de la famille conjugale*, in *Cahiers français*, n°247, 1990.

³ Kellerhals J., Perrin J.-F., Steinauer-Cresson G., Voneche L., Wirth G., *Mariages au quotidien*, op. cit., p. 92.

⁴ Horkheimer M., *Autorité et famille*, 1936, in *Théorie traditionnelle et théorie critique*, Editions Gallimard, 1974.

⁵ Singly de F., *Le soi, le couple et la famille*, op. cit., p. 41.

⁶ « Le soi, en tant qu'objet pour soi, est essentiellement une structure sociale, et naît dans l'expérience sociale [...]. » Mead G. H., *L'esprit, le soi et la société*, Editions PUF, Paris, 1963.

construction d'une identité personnelle, au sein de la famille, se poursuit tant que les acteurs de l'échange s'attribuent mutuellement l'importance et le sens, autrement dit, tant qu'ils acceptent de donner, recevoir et rendre les dons. Le refus de participer au cycle d'échanges met fin à une relation, et risque de briser des liens construits⁸.

La vie familiale, dotée de ces qualités, n'est pas une réalité acquise ; au contraire, les acteurs doivent la construire du début jusqu'à la fin. Ils sont obligés de trouver un consensus entre les différents besoins et les différentes ressources de tout un chacun, et ce, dès la recherche du lieu d'habitation.

« Comme toute interaction, la vie conjugale ne peut se définir que par la renonciation à quelques territoires personnels, mouvement qui est, selon Erving Goffman, "le symbole et la substance même de la relation". »⁹

La complémentarité des acteurs permet de faire durer leur histoire de couple et puis de la famille. Ainsi, les partenaires échangent des dons, dont une personne dispose, et dont l'autre a besoin.

« Il devient clair que la complémentarité n'est pas un simple élément annexe, encore moins un raté de l'homogamie, mais qu'elle se situe au cœur du couple. »¹⁰

La dissemblance nationale, culturelle ou religieuse peut privilégier les échanges entre les personnes, qui déclarent rechercher l'originalité, l'exotisme ou la différence, tout simplement. Le défi est de les faire se concilier dans la vie quotidienne. Dans le cas des couples islamo-chrétiens, nombreux sont les domaines qui nécessitent une mise au point entre les partenaires : la pratique de la religion (la prière, les fêtes, les interdits alimentaires, etc.), le choix des repas, le partage des tâches ménagères, la façon de recevoir, et la liste ne s'arrête pas là. Les conjoints arrivent à trouver un consensus plus facilement tant qu'ils ne sont que tous les deux. L'arrivée des enfants change le contexte des échanges intraconjugaux. Les conjoints deviennent les parents, les autres significatifs qui sont au centre de la construction de l'identité individualisée de l'enfant¹¹. Ainsi, les familles mixtes doivent prendre les décisions pour : le choix du prénom, de la langue, de la religion, de la tradition, de l'école, du pays de résidence et de vacances¹².

« Compromis et négociations sont constamment à l'œuvre dans l'éducation reçue au sein de la famille, où les parents éducateurs ont chacun son idée des valeurs, des manières, de

⁷ Cf. Singly de, F., *Sociologie de la famille contemporaine*, Editions Armand Colin, 2007, p. 8.

⁸ Cf. Godbout J. T., *L'esprit du don*, op. cit.

⁹ Singly de, F., *Sociologie de la famille contemporaine*, op. cit., p. 107.

¹⁰ Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, op. cit., p. 14.

¹¹ Cf. Singly de, F., *Le soi, le couple et la famille*, op. cit., p. 25.

¹² Cf. Varro G., *Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique ?*, in *Enfance*, Tome 43, n°3, pp. 303-322.

la “mentalité” et du style qu’il/elle souhaite communiquer à l’enfant ou lui voir reproduire. »¹³

Le défi est de ne pas transformer le processus de transmission en une compétition entre les deux parents, deux nations, deux cultures ou deux religions.

« Le biculturalisme peut devenir un carcan aliénant l’enfant dans la référence parentale, l’enfermement dans leur histoire, dans leur rencontre, dans leur relation, dans leurs identités. Désireux de plaire et de s’assurer l’amour des deux parents, un enfant aura d’autant plus de difficultés à s’en affranchir que les attributs de sa biculturalité, c’est-à-dire de sa double appartenance, ne sont pas inscrits dans le réel mais restent du domaine de l’inachevé. La référence parentale peut, dans certains cas, gêner la construction d’une identité singulière, en empêchant l’enfant de prendre ses distances par rapport aux désirs de ses géniteurs. »¹⁴

Le processus de formation d’une famille mixte est influencé par des interactions avec l’entourage proche et éloigné. Certes, déjà les conjoints, en tant qu’autrui significatifs, valident mutuellement leur identité, mais en s’inscrivant dans le cadre social, elle a besoin d’une reconnaissance plus générale. Ainsi, les couples et les familles mixtes cherchent la confirmation de leur vision du monde auprès de leurs proches, de leurs amis, et des personnes qui partagent la même situation. Puis, ils se tournent vers les membres de la société d’accueil et de la société de référence, qui jouent, également, leur rôle dans la construction identitaire d’unions mixtes. Leur acceptation ou leur refus, selon le cas, modifient les stratégies d’adaptation des couples mixtes.

Enfin, en parlant d’une famille, il est nécessaire de soulever la problématique des conflits qui engendrent des ruptures. « Le divorce et la séparation font partie de l’horizon probable d’union. »¹⁵ Les couples mixtes, en s’inscrivant parfaitement dans le contexte social général, subissent les mêmes tendances du marché matrimoniale que la majorité des couples homogames. Certes, leur taux de divorcialité est plus élevé, mais dans des proportions bien moins importantes que les opinions stéréotypées le laissent croire¹⁶.

5.1. Le choix du lieu d’habitation.

Quel pays choisir pour vivre la mixité conjugale interconfessionnelle ? France ? Pologne ? Maroc ? Algérie ? Tunisie ? Ou un pays tiers ? Autant de possibilités que d’origines

¹³ Varro G., *Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique*, op. cit.

¹⁴ *Ibidem*, p. 319.

¹⁵ Singly de, F., *Sociologie de la famille contemporaine*, op. cit., p. 67.

¹⁶ Cf. Neyrand G., M’Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit.

et d'inventivité des personnes engagées en couple mixte. C'est une question qui émerge, le plus souvent, plutôt au début de l'histoire de vie à deux. Lorsque les partenaires prennent leurs premières décisions importantes ensemble, ils se penchent également sur le choix de leur futur lieu d'habitation. D'abord, ils réfléchissent sur les pays et ensuite sur les villes et les quartiers mêmes. Le choix d'un pays n'est jamais anodin, surtout pour un couple islamo-catholique. Préférer vivre en France, pays officiellement laïque et pourtant rythmé par les fêtes catholiques telles que Noël, Pâques, Pentecôte, etc., ou vivre en Tunisie, en Algérie ou au Maroc, pays explicitement déclarés musulmans¹⁷, c'est privilégier une culture, une religion ou une langue. Certains couples, dès le début de leur relation, ont les mêmes préférences par rapport à leur lieu d'habitation, et leur choix fait l'unanimité. Le consensus leur permet d'éviter de transformer le choix du pays en sujet problématique, un de plus. Malgré l'accord mutuel, les circonstances les obligent parfois à modifier leur projet d'installation dans un pays.

« On savait tout de suite qu'on allait s'installer en Tunisie. On ne se posait même pas de question : France ? Tunisie ? Tunisie ? France ? Ce n'était pas un problème ! Ce n'était pas un dilemme ! On savait tous les deux, c'est la Tunisie, pas la France ! Oui ! Dans nos têtes, notre séjour en France était provisoire, le temps qu'on puisse préparer notre départ pour la Tunisie. C'était bien clair... oui, pour tout le monde, pour nous, pour nos parents... on ne préparait pas en cachette notre départ. On n'a pas acheté des meubles pour notre appartement en France, c'était inutile. On vivait en attendant le départ pour pouvoir s'installer correctement. Mais on attendait, attendait... et au lieu de partir on était toujours en France, parce que ce n'était pas un bon moment... et puis un jour je suis rentrée de mon travail et j'ai trouvé des meubles dans notre appartement, et là j'ai compris, on ne part pas ! On reste en France. Voilà comment ça s'est passé, le projet qui est tombé à l'eau tout simplement » (Nicole)

La plupart du temps, le choix du pays de résidence est déterminé par la possibilité de trouver un emploi stable¹⁸, de préférence pour les deux conjoints. En prenant en compte cette variable, la majorité des couples mixtes, dont le/la conjoint(e) musulman(e) est né(e) en France ou y est arrivé(e) en bas âge, décident de faire leur vie sur le sol de l'Hexagone. Malgré les origines de leurs parents ou d'eux-mêmes, le lien avec le pays de leurs ancêtres se

¹⁷ Les pays du Maghreb, c'est aussi la division entre l'espace privé (celui des femmes) et l'espace public (celui des hommes). « [...] une jeune femme seule en ville est suspecte ; elle est sortie de son espace " naturel ", la sphère familiale. » Lahouari A., *Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 148.

¹⁸ Varro G. a fait le même constat dans son ouvrage *Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique ?*, op. cit., p. 307.

dissipe. Ils ont, tout naturellement, plus d'attaches en France qu'ailleurs. Ils sont français, ils le revendiquent et la question du choix du pays de résidence, pour eux, ne se pose même pas.

« Où veux-tu qu'on aille ? Moi, ma femme et mes enfants, on est bien ici. J'ai toujours vécu en France et je ne connais pas très bien l'Algérie... c'est le pays de mes parents, de mes grands-parents... mais pour moi c'est la France, je suis français et je ne me pose même pas de question sur mon identité... ce sont plutôt les gens qui m'entourent qui continuent à me poser des questions : "Tu te sens plutôt français ou plutôt algérien ?" C'est du n'importe quoi ! Comment ils peuvent continuer à poser cette stupide question ?! Je souligne que je suis attaché à mon pays, la France, et je souhaite mener ma vie ici, en tant qu'un vrai citoyen français, comme tous les autres, et il n'est pas question de partir ailleurs ! Je ne parle même pas arabe, comment tu veux que je fasse en Algérie ?! C'est absurde ! Il faudrait que les gens cessent de nous stigmatiser ! » (Ahmed)

La question du choix du pays de résidence se pose différemment pour les couples, dont un des conjoints, voire les deux conjoints, sont arrivés en France à l'âge adulte. Les origines continuent à influencer toutes les décisions de ces personnes. Souvent coupées de leur réseau familial ou amical, elles peinent à trouver leur place sur un autre sol que celui de leur patrie¹⁹. S'installer durablement en France reste un sujet problématique. D'un côté, ces personnes souhaitent retrouver leur terre natale, et de l'autre côté, elles sont conscientes de toutes les difficultés liées au retour. Tout d'abord, le/la conjoint(e) doit être prêt(e) à adhérer au projet : avoir envie de partir, d'apprendre la langue, d'adopter une nouvelle culture... ; et la liste est longue, selon la personne concernée, elle peut devenir interminable. En souhaitant revenir au pays des ancêtres de l'un des deux conjoints, il faut prévoir des choses basiques comme : l'habitation, le travail, la garde des enfants, etc., ce qui fait souvent repousser la mise en œuvre du projet. Quitter la France pour rejoindre la terre natale d'un des conjoints, c'est la réalisation d'un rêve pour l'un et un risque de déracinement pour l'autre, car le mal du pays peut toucher même les personnes les plus cosmopolites du monde.

« Une des caractéristiques fondamentales du phénomène de l'immigration est que, hormis quelques situations exceptionnelles, il contribue à se dissimuler à lui-même sa propre vérité, double contradiction : on ne sait plus s'il s'agit d'un état provisoire mais qu'on se plaît à prolonger indéfiniment ou, au contraire, s'il s'agit d'un état plus durable mais qu'on se plaît à vivre avec un intense sentiment du provisoire. »²⁰

Notre échantillon comporte également des couples mixtes islamo-chrétiens qui lient les deux étrangers ou deux Français d'origine étrangère. Dans ce cas de mariage, le plus

¹⁹ L'image des immigrés, surtout des immigrés maghrébins ne facilitent pas leur installation en France. Cf. Safi M., *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalité*, Thèse de doctorat, 2007.

²⁰ Sayad A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions De Boeck Université, Paris, 1997, p. 51.

souvent, entre un Magrébin et une Polonaise, les conjoints décident de s'installer en France pour ne pas privilégier l'un des deux pays de référence des conjoints. L'Hexagone est, pour eux, un synonyme de neutralité culturelle et surtout religieuse. Les pays du Maghreb restent trop marqués par la culture arabe et la religion musulmane, et les pays de l'Europe de l'Est trop influencés par la religion catholique.

« *Au début, on ne savait pas vraiment où on va habiter. C'était une grande question parce qu'on était tous les deux étudiants, sans autorisation de travailler à temps complet, sans avenir, quoi, comment tu peux vivre si tu n'as pas le droit de gagner ton pain ?! Alors on en a parlé souvent, sur notre avenir... et j'ai eu vraiment peur car je ne voulais pas habiter au Maroc, c'est trop différent, je ne peux pas sortir toute seule, juste comme ça pour me promener, là-bas tu dois être accompagnée sinon ça craint, et si tu es toute seule il faut avoir un but précis de ta sortie : le travail, les cours... si tu veux traîner en ville, il faut choisir les endroits très touristiques sinon ça ne passe pas, tu te fais interpellé par des inconnus constamment... c'est invivable ! Moi, qui aime sortir, c'est trop dur !!! C'est pour cela que je voulais à tout prix rester en France, puisque la Pologne c'était trop compliqué : la langue, le travail... Et heureusement on était naturalisé, mon mari a trouvé un travail qui pour la première fois correspond à son diplôme... malgré toutes ces histoires de racisme, il a réussi, parce qu'au début il était dégoûté de faire n'importe quoi comme travail, de ne pas pouvoir faire ses preuves dans un vrai métier, et c'est pour ça qu'il voulait partir d'ici, mais là il a réussi et j'en suis ravie ! Et au Maroc, on va peut-être partir pour la retraite, comme le font les Français (rire). » (Agnès)*

Rester en France pour ce type de couples est un consensus qui fait de chacun des deux conjoints un immigré. Aucun d'eux n'est favorisé, ils restent ainsi déracinés, privés de leurs références, mais ils gagnent un terrain de partage au sein de leur union. La similitude de leurs situations les rapproche, enrichit leur compréhension mutuelle et renforce les échanges intraconjugaux.

« *Hamid m'apportait souvent le réconfort après toutes les difficultés administratives, tu sais à chaque fois faire la carte de séjour... justifier tant de choses, parfois ridicules, parfois révoltantes. A chaque fois c'était une épreuve, aller à la préfecture, c'était un stress pas possible, vont-ils accepter mon dossier ou non ?! Parfois j'ai piqué des crises de colère parce qu'ils faisaient tout pour t'embêter. Et là Hamid, il comprenait bien parce qu'il a subi la même chose. Mais ensemble c'était plus facile, à la fin on a réussi même à rigoler quand la préfecture nous demandait des choses bizarres ou quand les demandes étaient totalement illogiques. Ça ne sert à rien de s'énerver avec eux, au contraire, ça peut qu'aggraver la situation car ils feront tout pour t'embêter. » (Agnès)*

Une fois la décision prise, les couples prennent leurs repères dans le pays choisi. Pourtant, la question du changement du lieu d'habitation peut réapparaître ultérieurement,

même chez un couple qui a déjà des années d'expérience de vie commune. Le mal du pays, les différentes difficultés rencontrées, dont le racisme, un des facteurs les plus importants, influencent la naissance du projet de revenir vers les origines de l'autre conjoint et de s'installer sur sa terre natale. Les années écoulées rendent, pour certains, plausible l'idée de quitter la France et de s'installer ailleurs. Ils préparent leur projet de départ pour leur retraite. Dès que les enfants deviennent indépendants, ils souhaitent mettre en œuvre leur envie de vivre le reste de leur vie dans un pays du Maghreb, terre natale de l'un des conjoints. En dehors des attaches familiales et amicales, ils veulent profiter de la bienfaisance du climat et de la chaleur humaine de la culture arabe. Dans certains cas, il n'y a qu'un seul conjoint qui quitte le sol français pour rejoindre son pays natal²¹. Ces personnes, à un âge avancé, partent effectivement pour pouvoir passer leurs derniers jours sur la terre de leurs ancêtres. Même si cette décision implique la séparation avec le/la conjoint(e), les enfants et parfois les petits-enfants, elles souhaitent mourir et être enterrées dans leur deuxième patrie. Cette démarche concerne peu de personnes engagées en couples mixtes, à peine deux dans notre échantillon.

Les générations suivantes, celles des enfants et des petits-enfants, installées en France, deviennent un facteur décisif dans l'abandon du projet de déménagement. Ils ne sont pas des protagonistes de l'éloignement conséquent de leurs parents. Une séparation spatiale de plusieurs milliers de kilomètres n'est pas envisageable. Ainsi, les parents se rendent à l'évidence et ils abandonnent ou remettent à plus tard leur idée d'une vie ailleurs.

« *Je veux que mes parents soient présents, qu'ils participent dans notre vie ! Comment peut-on envisager de partir et laisser les enfants, pire les petits-enfants, et les voir une fois tous les, je ne sais pas, six, dix mois, ou peut-être plus. Ce n'est pas possible, leur vie est ici avec nous, pas là-bas avec la famille éloignée. Non, non, non ! Quelle idée ! C'est plutôt un coup de folie qu'une décision raisonnable.* » (Inès)

La question de quitter la France réapparaît également chez les couples mixtes moins âgés. Ils ont plusieurs années d'expérience de la vie commune, des enfants (en moyenne dix ans), et ils songent à tenter leur chance en dehors de l'Hexagone. Derrière une telle décision se cache généralement un projet, ou un investissement, ou encore une envie d'avoir une

²¹ La plupart du temps ce sont les hommes maghrébins qui prennent une telle décision et pour cause leurs épouses expriment souvent leurs craintes au sujet des rapports homme/femme au Maghreb. « [...] la plupart des femmes sont plus que jamais, au Maghreb, enfermées dans ce rôle de mère-avant-tout, indisponible pour d'autres tâches ou d'autres hommes (par exemple leurs maris) ; et les hommes sont [...] trop souvent immatures, agressifs (voire machistes) indisponibles pour une femme-compagne, dans l'incapacité de construire un couple. » Lacoste-Dujardin C., *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat du Maghreb*, op. cit., p. 256.

meilleure vie. Les pays du Maghreb font rêver les jeunes couples en quête d'amélioration du standard du quotidien : le coût de vie moins élevé, la main-d'œuvre moins chère, les nombreux secteurs en plein développement (touristique, immobilier, médical...), pour ne citer que quelques facteurs décisifs qui permettent aux Européens d'envisager le lancement des projets sur la terre africaine.

«(Carole) Ça y est, on part pour le Maroc ! C'est fini la France, au moins pour l'instant, après on verra. On dit pas que c'est pour toujours, on sait jamais... si notre projet marche bien c'est super, mais si ce n'est pas le cas il faut s'adapter, pas de choix, quoi ! Mais on croise les doigts, et on se lance. La maison d'hôtes c'est une idée pas mal, je trouve... j'ai peur juste de la concurrence, c'est pour ça, on ne claque pas la porte derrière nous. Si on n'arrive pas à tirer le profit, on fait des bagages et on revient, mais pour l'instant on reste positif, n'est-ce pas ?!

(Abdel) Oui, oui, on y croit à cent pour cent !

(Carole) Oui, tout à fait et on s'y lance ! »

Une fois le pays de résidence choisi, les couples mixtes cherchent à trouver une ville²², puis un quartier « idéal » pour vivre leur histoire de mixité. Certains, même s'ils sont peu nombreux, pour ne pas dire très rares dans notre échantillon, cherchent à s'éloigner des familles de référence²³. Ce souhait est justifié par leur vision de la mixité conjugale. En fait, ils considèrent la construction d'un foyer mixte comme un défi, et ils souhaitent le relever dans les meilleures conditions, et dans leur cas, cela veut dire limiter les interventions des parents et de la fratrie. Se laisser envahir par des influences familiales, souvent contradictoires et destructrices, veut dire ne plus contrôler le cours de leur vie. Ces couples préfèrent éviter le déchirement entre le/la conjoint(e) et les parents, et ils commencent leur nouvelle vie sans être entourés par les membres de la famille, trop envahissants.

« (Tarik) Je préfère habiter ici, à Lyon, qu'à Paris, on est tranquille, on fait ce qu'on veut sans se justifier à chaque moment : pourquoi ça et pas ça ? Et pourquoi pas ça ?! C'est vivable pendant un moment mais pas pendant des années !

(Anna) En fait sa famille est très gentille, tout le monde veut nous aider, mais à force de vouloir tout faire pour nous faciliter la vie, ils ne nous laissent pas respirer...

²² Les villes, voire les grandes villes, sont privilégiées car : « L'habitant d'une grande ville s'occupe de ses propres affaires ; il ne s'occupe des infractions que si elles interfèrent avec celle-ci. C'est cette attitude typique des habitants des grandes villes que Simmel a appelée "réserve" [...]. » In Becker H. S., *Outsiders*, op. cit., p. 146.

²³ « En gardant ainsi ses distances, l'individu discréditable parvient du même coup à limiter les tendances qu'ont les autres à se construire une image de lui », in Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit., p. 121.

(Tarik) *Oui, tu es gentil avec eux, ils veulent nous aider mais surtout ils veulent tout savoir sur notre vie, la contrôler... on a besoin d'un peu de calme pour pouvoir faire des choses à notre façon... »*

Pour certains, le choix du quartier est aussi important que celui du pays. Les couples mixtes qui unissent une musulmane et un chrétien souhaitent parfois s'éloigner des endroits dominés par la présence de la communauté maghrébine²⁴. Une telle préférence est liée à la stigmatisation des filles qui osent mettre en question la tradition du mariage endogame en choisissant un conjoint en dehors de leur milieu de référence. Malgré la revendication de leur choix conjugal, le poids des remarques quotidiennes²⁵ peut peser lourdement sur la vie de leur foyer. En préférant éviter certains propos peu favorables du voisinage, ces couples optent pour un autre lieu de résidence. Cependant, les musulmanes mariées aux chrétiens ne sont pas les seules à vouloir échapper à la stigmatisation ; il y a même des hommes de confession musulmane qui penchent pour des quartiers « neutres », terme repris dans leur discours.

« Certains migrants désireux de s'assimiler choisissent de vivre dans des quartiers où ils ne rencontreront pas des compatriotes et s'efforcent de cultiver leurs relations avec des Français, rompant parfois complètement avec leurs anciennes relations d'immigrés. »²⁶

C'est un comportement qui reste en accord avec la stratégie d'intégration par l'assimilation au majoritaire²⁷.

« (Samy) : Ah non, ça suffit de ces remarques "Tu t'es marié avec une Française alors ?! Parce qu'il manque de jolies filles chez nous ?! Ah ?!" Ou "Tu as trahi ta communauté ! Tu penses qu'à toi et pas à ton pays, tes origines !" Patati patata ! Oh, j'en avais marre et je me suis dit que je ne suis pas obligé de rester par ici, il y a tant de possibilités, on peut vivre ailleurs, et pas ici à écouter ces gens-là, comme s'ils ont rien d'autre à faire ! Je préfère des quartiers neutres qui ressemblent pas trop au bled, comme ça on gagne en tranquillité, voilà, la tranquillité ! On peut respirer sans que quelqu'un te dise quelque chose ! Une autre qualité de vie, moi, je veux que les gens me lâchent un peu, me laissent vivre, et vivre comme je le souhaite et pas autrement !

(Anna) : Au début, je ne faisais pas attention à tout ça, je rigolais même, parfois quand il se mettait en colère contre ces gens. Mais à force d'entendre tout ça, on a... on est fatigué, car c'est supportable une, deux fois mais pas plus !

²⁴ « [...] dans de nombreux secteurs urbains – comme les quartiers pauvres ou ethniquement homogènes – on retrouve quelque chose des caractères des petites villes : les habitants considèrent tout ce qui se passe dans leur voisinage comme leur propre affaire. » In Becker H. S., *Outsiders*, op. cit., p. 147.

²⁵ Selon E. Goffman, ce sont les rencontres fortuites de la vie quotidienne qui constituent un certain type de structure pour un individu. Cf. Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit., Paris, 1975, p. 91.

²⁶ Taboada-Leonetti I., *Stratégies identitaires et minoritaires : le point de vue du sociologue*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I., Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit., p. 73.

²⁷ Cf. *Ibidem*.

(Samy) : *Même elle, voilà, elle en avait marre !*

(Anna) : *Mais c'est du passé, c'est fini. »*

Il y a évidemment ceux qui n'ont pas le choix, d'un point de vue financier, et ils s'installent dans des quartiers dominés par la communauté maghrébine, en affrontant au quotidien les propos et les regards des voisins.

5.2. La vie au quotidien.

La vie au quotidien est basée sur un cycle d'échanges. Les membres de la famille donnent, reçoivent et rendent des sentiments, des paroles, des services... des dons au caractère unique.

« Vivre dans le même espace augmente les chances – en dehors des activités communes (qui ne sont pas nécessairement plus nombreuses que celles de couples non cohabitants) – de croiser, et donc de pouvoir échanger des marques d'attention, au moyen de baisers, de “petits mots”... »²⁸

Tous les types de dons permettent aux principaux intéressés de valider le soi, l'identité personnelle de chaque membre. C'est pour cette raison que la vie commune est importante pour les hommes et les femmes, même pour ceux et celles qui sont très sensibles au processus d'individualisation²⁹.

Le fait de vivre ensemble requiert la renonciation à quelques territoires personnels³⁰, et la création de l'univers commun des pratiques mixtes, qui deviennent, entre les partenaires du couple mixte, des rites que l'on peut analogiquement appeler « conjonctifs³¹ ». Des rites qui concernent de nombreux domaines, des pratiques de religion, de la célébration des fêtes, du choix des repas, du partage des tâches ménagères ...

5.2.1. La pratique de la religion.

Au sein des couples mixtes de mon échantillon, les conjoints se laissent la liberté de pratiquer leur religion de référence. Chacun garde son droit de mener sa vie religieuse. Ainsi,

²⁸ Singly de, F., *Libre ensemble, l'individualisme dans la vie commune*, Editions Nathan/HER, 2000, pp. 387-388.

²⁹ Cf. *Ibidem*.

³⁰ Cf. Goffman E., *Les rites d'interaction*, Les Editions de Minuit, Paris, 1974.

³¹ Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit., p. 162.

il arrive qu'à travers une épouse et un époux se met en place une réelle découverte de la religion de l'autre. La mixité conjugale permet de connaître les pratiques culturelles³² catholiques ou musulmanes. C'est une occasion, pour un grand nombre de personnes, d'approcher une autre religion sans passer par l'intermédiaire des médias, des livres ou de tierces personnes. Dans l'intimité d'un foyer, au rythme de la vie quotidienne marquée par des grandes et petites fêtes, les conjoints apprennent progressivement à mieux connaître la confession de la personne avec qui ils partagent leur vie. Certains d'entre eux déclarent redécouvrir leur propre religion grâce à la rencontre faite avec leur futur(e) époux(se). Ils déclarent même que la confrontation avec une autre confession les a obligés à se poser ou à se reposer certaines questions sur leurs croyances³³. La recherche des réponses les a menés vers la confirmation de leur choix confessionnel et parfois vers la redécouverte et la réinterprétation des pratiques religieuses³⁴.

« C'est quand même passionnant de découvrir la religion musulmane, surtout si, comme moi par exemple, je n'ai jamais eu la possibilité de la connaître un peu mieux. Je me rappelle, au début, quand on n'était pas encore marié, les discussions se transformaient presque en disputes : "Tu n'as pas raison.", "Non, c'est toi qui n'as pas raison !" ... et on s'acharnait parfois grave. On se fixait, mais vraiment, sur des choses qui nous séparent. Tout ce qui nous rassemble n'a pas été important à ce moment-là, l'essentiel c'était de prouver qui a raison dans les choses qui sont différentes dans la religion catholique et musulmane. Souvent on sortait, comme des arguments, des vieux stéréotypes, et quand j'y pense aujourd'hui, c'était quand même un peu infantile, indigne des personnes adultes, des étudiants à la recherche de la vérité ! Et je me rappelle très bien que, plus lui, ou ses amis, ont essayé de me convaincre que ce sont eux qui ont raison, plus je m'obstinais sur mon choix. Cela m'a poussée un peu plus vers ma religion, car durant mon adolescence je me suis éloignée de l'Eglise catholique, c'était plutôt une routine, imposée par ma mère, il n'y avait pas beaucoup de conviction dans tout ça. Et puis la rencontre avec mon futur mari et ses amis a tout remué, j'ai commencé à me poser des questions sur ma religion et j'ai recommencé à pratiquer en y mettant mon cœur. C'était une renaissance, mais pas pour devenir une catholique "coincée", mais plutôt une catholique consciente, si on peut dire, consciente que je crois et qu'il y a, à côté de moi, des gens qui croient aussi mais d'une autre façon. Il faut qu'on trouve une manière de coexister car malgré certaines différences, on croit quand même en Dieu, ce qui est l'essentiel. » (Agnès)

³² Je reprends la définition de la pratique religieuse proposée par A. Acquaviva et E. Pace, in Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 101 : « La pratique [...] est donc une mise en acte par un croyant d'un ensemble de prescriptions rituelles qu'une certaine croyance religieuse, plus ou moins institutionnalisée, impose pour que l'adhésion à la croyance elle-même soit visible et vérifiable. »

³³ Les crises et les conflits sont aussi dotés de la « dimension créatrice ». Ils peuvent contribuer à dynamiser et structurer le monde. Cf. Schehr S., *Sociologie de la trahison*, op. cit.

³⁴ A. Acquaviva et E. Pace considèrent « [...] ceux qui subjectivisent les modèles de croyance et privilégient une religion de l'expérience intérieure subjective. C'est, selon moi, le groupe qui, au moins pour l'instant, semble en expansion ». Cf. Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 16.

La formation du couple mixte islamo-catholique peut devenir un événement révélateur, riche de sens, dans la vie spirituelle des conjoints³⁵. Ainsi, à travers la religion de son époux(se), la foi de l'autre peut se raviver, et le souhait de se rapprocher de sa communauté religieuse et d'adopter une bonne pratique peut surgir, sans mettre en question le futur du mariage. Cependant, une meilleure connaissance de la confession de l'un des conjoints ne devient pas nécessairement un facteur de renouveau religieux. Certaines personnes, après avoir confronté les deux religions, ont décidé de prendre des distances avec leur communauté religieuse. Ces gens ne sont pas devenus apostats, mais dorénavant, ils souhaitent cultiver leur foi en choisissant leurs propres pratiques.

« Une religion ne tient pas nécessairement dans une seule et même idée, ne se ramène pas à un principe unique qui, tout en se diversifiant suivant les circonstances auxquelles il s'applique, serait, dans un fond, partout identique à lui-même : c'est un tout formé de parties distinctes et relativement individualisées [...]. Il n'est pas de religion, si unitaire qu'elle puisse être, qui ne reconnaisse une pluralité de choses sacrées. »³⁶

« L'essentiel c'est la foi, c'est Dieu, le même pour les chrétiens et pour les musulmans ! L'Eglise et ses pratiques, ce n'est pas vraiment, pour moi, la priorité, surtout quand je vois, quand parfois certains prêtres ou certains chrétiens sont fermés aux autres religions. Pour eux, ça doit être comme eux, ils le voient et c'est tout. Pas de place pour les non-chrétiens, puisque les autres sont forcément sur un mauvais chemin. Ça m'agace, cette façon de voir les religions. Certes, il y a ceux qui essayent de dialoguer avec les autres, ils prient même pour eux, mais je trouve que c'est rare. Et moi, mariée à un musulman, je ne trouve pas vraiment ma place dans tout ce discours, dans ce type de communauté... je préfère pratiquer à ma façon ! En tout cas la foi en Dieu, je l'ai et c'est ça qui compte, je pense, parce que les pratiques c'est juste pour rappeler aux gens qu'il y a Dieu, et moi j'ai mes propres pratiques, et je pense que je peux témoigner ma foi au quotidien, par ma vie de chaque jour, sans forcément aller à la messe. De toute façon, ça me fait bizarre d'y aller à chaque fois toute seule. C'est comme si je ne suis pas mariée, et toujours à la recherche d'un bon mari chrétien. Peut-être c'est absurde, ce que je dis, mais ce sont mes sentiments. » (Anna)

La majorité des conjoints rencontrés durant nos recherches vivent *« [...] une religion plus personnelle et intérieure »³⁷*. D'après les résultats d'enquête de V. Karady :

« La mixité présuppose et manifeste donc bel et bien un degré avancé d'indifférence religieuse. »³⁸

³⁵ Cf. Lévy I., *Vivre en couple mixte. Quand les religions s'emmêlent...*, op. cit., Maillard C., *Les bonheur des couples mixtes*, publié sur

http://www.doctissimo.fr/html/psychologie/bien_avec_les_autres/couple_famille/12838-couples-mixtes.htm.

³⁶ Durkheim E., *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, Editions PUF, Paris, 1968, pp. 36-37.

³⁷ Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 13.

³⁸ Karady V., *Vers une théorie sociologique des mariages interconfessionnels. Le cas de la nuptialité hongroise sous l'Ancien Régime*, Actes de la Recherche en sciences sociales, n° 57-58, juin 1985, p. 47-68.

Pourtant, certains interviewés rejettent cette opinion³⁹. Ils considèrent que leur application dans la religion est aussi profonde que les autres pratiquants qui sont en couples homogames. Le fait d'être uni avec un non-chrétien ne les décline pas dans la hiérarchie des bons croyants. Ils réfutent l'idée d'un relatif détachement de la communauté religieuse en tant que condition *sine quo non* pour former un couple mixte interreligieux. Il trouve même outrageant la dévalorisation de leur mise en œuvre des convictions religieuses par rapport aux autres fidèles à cause de leur engagement conjugal hétérogame.

« Pourquoi tu dis qu'un couple mixte est forcément composé de personnes peu pratiquantes ? Moi, je ne suis pas du tout d'accord avec ton opinion ! Ce n'est pas vrai ! Regarde, moi, je pratique ma religion, comme je l'ai pratiquée avant de me marier ! Et je suis toujours engagée dans la vie de ma paroisse, de ma communauté. Je suis vraiment une catholique pratiquante, pas du tout "détachée" comme tu le dis de l'univers des pratiquants. Et en plus j'essaye de faire participer mes enfants... qu'ils soient eux aussi les membres de cette communauté, même si ce n'est pas évident car mon mari n'est pas tout à fait d'accord, mais c'est une autre histoire ! » (Stéphanie)

Pourtant, rare est ce type de témoignage, car la plupart des interviewés avouent ne pas suivre à la lettre les prescriptions de la religion⁴⁰. Ils adoptent une version individualisée des pratiques religieuses, ce qui leur permet de garder le sentiment d'appartenance à la communauté sans heurter la sensibilité de leurs conjoints et leurs enfants. De même, ils s'inscrivent dans la tendance générale décrite, entre autres, par A. Girard :

« [...] en matière religieuse, les Français, d'origine catholique dans leur très grande majorité, demeurent, selon la terminologie de M. Le Bras, des conformistes saisonniers. Les grands rites de passage sont le plus souvent accomplis en présence de l'Eglise. »⁴¹

Dans les couples mixtes, chaque personne adapte la religion à sa propre individualité, exprimée entre autres par le fait de choisir le mariage mixte. Les conclusions des recherches menées par M. Tribalat ou par B. Laffort s'inscrivent dans le même axe. La sécularisation de la vie quotidienne est plus visible chez les couples mixtes.

³⁹ « Les masses chrétiennes ont une aptitude à produire, à assimiler, à sélectionner, à réinterpréter les systèmes de références élaborés par les professionnels religieux, en fonction des conditions concrètes dans lesquelles elles cherchent à maintenir ou à améliorer leur situation. » Cf. Hervieu-Léger D., Champion F., *Vers un nouveau christianisme ?*, op. cit., p. 134.

⁴⁰ « La pratique religieuse peut être traitée comme indicateur du degré d'appartenance à un groupe religieux donné (Eglise, secte, culte, mouvement, etc.), mais probablement faut-il la tenir pour distincte, dès lors qu'on a des types de pratiquants avec un sens bas d'appartenance (comme cela se produit dans la société contemporaine pour de nombreuses Eglises, tant catholique que luthérienne) ». Cf. Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 101.

⁴¹ Girard A., *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, op. cit., p. 197.

« *Le désintérêt pour la religion est bien plus élevé dans les unions mixtes. Il est possible que les unions mixtes se fassent surtout parmi ceux qui se sont déjà éloignés de la religion.* »⁴²

Les couples mixtes dont la relation avec la religion est plutôt sécularisée restent majoritaires dans notre échantillon. Pourtant, ceux qui revendiquent leur profond attachement à la religion ont leur place à côté de cette majorité.

En pratique, la prière quotidienne est souvent délaissée par un grand nombre de conjoints musulmans. Pourtant, parmi les interviewés, certaines personnes restent très attachées à la pratique religieuse et elles prient régulièrement à la maison ; elles essayent de se rendre à la mosquée le vendredi, selon leur disponibilité⁴³.

« *Ce n'est pas facile de prier, surtout avec le travail, la fatigue..., il n'y a pas d'appel à la prière, il n'y a pas cette ambiance, comme au Maroc, là-bas c'est plus facile. Il y a la communauté qui te motive un peu plus qu'ici. En France, je suis complètement déconnecté de l'univers religieux musulman. Je rate même certaines fêtes, c'est ma famille qui me fait une surprise à chaque fois, quand ils m'appellent pour me souhaiter une bonne fête. Parfois j'en ris.* » (Hamid)

Une certaine sécularisation du mode de vie chez un/une conjoint(e) musulman(e) n'est pas toujours rassurante pour un/une conjoint(e) chrétien(ne). Quelques personnes m'ont confié leur crainte de voir, un jour, une transformation radicale de la religiosité chez leur partenaire. Elles ont peur d'un « dé clic » qui transformera un pratiquant modéré en un pratiquant radical.

« *En fait j'ai peur qu'un jour, quand il sera plus âgé, il va changer son avis sur tout, et d'un coup il va devenir très pratiquant, et il voudra plus qu'on dialogue, qu'on cherche le consensus... et surtout pour les enfants, j'ai vraiment peur !* » (Anna)

Ainsi, ces personnes vivent dans cet état d'incertitude. Elles ont le sentiment de ne pas pouvoir gérer l'avenir de leur couple. Ayant la conscience d'une possible menace, elles essayent, néanmoins, de relativiser leurs craintes pour ne pas influencer leurs relations conjugales, et ne pas se laisser subjugué par la prophétie autoréalisatrice⁴⁴.

⁴² Tribalat M., *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, op. cit., p. 89.

⁴³ « [...] on souligne le "besoin religieux" qui travaille nos sociétés perturbées, on insiste sur la demande spirituelle qui se manifeste de multiples façons, et pas seulement en direction du christianisme. » Cf. Hervieu-Léger D., Champion F., *Vers un nouveau christianisme ?*, op. cit., pp. 8-9.

⁴⁴ Notion empruntée à Merton R., *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Editions Armand Colin, 1998.

« Tu sais les histoires sur les musulmans qui boivent, qui s'amuse à fond et qui ne tiennent vraiment pas à la religion et puis, sur un coup de tête ou après une réflexion, ils changent radicalement leur comportement ! Ils deviennent des pratiquants, même très pratiquants ! Et en plus fermés à toutes les tentatives de dialogue ! Comment on peut savoir que ton mari ne suivra pas le même chemin ? Qui peut nous le garantir ? Et je connais la réponse : personne, car l'être humain est imprévisible. Et ce n'est pas facile de vivre avec cette incertitude. Soit on l'oublie et on vit au quotidien, soit on la garde dans la tête, on se gâche la vie tout doucement. De toute façon, personne connaît l'avenir, tout peut arriver, donc à la limite je préfère ne pas me casser la tête et garder plutôt l'espoir que tout se passera bien. C'est mieux, n'est-ce pas ?! » (Stéphanie)

Du côté chrétien, les conjoints continuent à participer à la messe dominicale avec la même régularité qu'avant le mariage. Ils restent également attachés aux prières quotidiennes, moins contraignantes puisque pratiquées en général deux fois par jour : matin et soir, sans horaires précis, comme pour les prières musulmanes.

Parmi les couples rencontrés, il y a ceux, peu nombreux, qui essaient d'instaurer un moment de prière commune à un rythme quotidien ou hebdomadaire⁴⁵. Ils choisissent une prière catholique et un fragment du Coran pour pouvoir partager un moment spirituel en famille. Une telle initiative est encouragée par les prêtres et les imams qui accompagnent les couples mixtes. Ils conseillent à tous les époux de trouver leur façon à eux de prier ensemble : les prières, l'endroit et le rythme. Ceux qui tentent l'expérience cherchent l'inspiration dans les communautés de référence et surtout chez les autres couples qui ont déjà réussi à mettre en pratique ce moment spirituel dans leurs foyers. Les rencontres régulières du Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens, ainsi que le site www.gfic.net, sont considérés, par un grand nombre de couples mixtes de notre échantillon, comme une source d'inspiration pour tous ceux qui n'arrivent pas à trouver leur propre voie.

« Ça me ressource parce que franchement quand je sors d'ici je suis très bien et c'est pour longtemps ça me donne énormément de force. (Jamâa) »⁴⁶

La religion, même si parfois elle s'exprime plutôt par l'attachement aux pratiques culturelles que cultuelles⁴⁷, façonne la vie quotidienne des couples mixtes. L'interdiction de

⁴⁵ Selon les auteurs de *La sociologie des religions*, la modernité a influencé la pratique religieuse des gens et « [...] les individus commencent à parcourir des itinéraires non balisés par les grandes religions institutionnelles ». Cf. Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 186.

⁴⁶ Témoignage diffusé dans « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

consommer de la viande du porc est la plus suivie par les conjoints musulmans, devant l'observation du ramadan, la non-consommation d'alcool et la consommation de viande *halla* (égorgée selon les rites islamiques)⁴⁸.

Les interdits alimentaires.

La proscription de la viande porcine est profondément ancrée dans les habitudes des musulmans. Il leur est plus facile de transgresser l'interdiction de boire de l'alcool ou de ne pas observer le ramadan ou les cinq prières quotidiennes que de manger du porc. Les explications de ce blocage sont très variées et parfois très surprenantes. C'est tout un univers pétri de légendes. Certains considèrent que le cochon est un animal sale, d'autres que la consommation de viande porcine rendrait les gens jaloux, et l'imagination explicative ne s'arrête pas là. Il y a même un événement prétendument historique, mais nullement référencé, ni dans le Coran ni dans la Sunna. Ainsi, il paraît qu'aux premiers temps, le prophète Mohammad autorise les musulmans à se nourrir de porc, mais un jour, une partie de l'animal rend malade toute la communauté. Le Prophète décide donc de l'interdire, malheureusement, une génération a omis de transmettre l'information exacte et nul ne sait plus quelle partie a été proscrite. Ne voulant pas transgresser l'interdit, les musulmans ne consomment plus de viande porcine⁴⁹.

Certains conjoints chrétiens, sous la pression ou à leur propre initiative, décident de ne plus consommer de porc. C'est le cas d'une jeune catholique mariée à un Sénégalais et mère d'une petite fille. Elle s'est mise d'accord avec son mari sur le fait qu'elle ne mangera plus de porc, tandis que lui s'abstiendra de manger de la viande le vendredi. C'est une sorte de consensus adopté par quelques couples mixtes de notre échantillon : « Toi, tu ne mangeras plus de porc et moi, je mangerai du poisson chaque vendredi, ou toi, tu feras une partie du ramadan et moi, je jeûnerai le mercredi des Cendres, le vendredi de Pâques, etc. » Les efforts faits des deux côtés permettent aux conjoints de construire un univers commun, de partage, qui atténue cette sensation de se sentir seul ou étranger dans sa propre maison.

⁴⁷ « [...] la pratique n'est pas le tout de l'observance et qu'elle n'est pas – encore moins maintenant – la seule manifestation de la croyance et l'attachement religieux », in Hervieu-Léger D., Champion F., *Vers un nouveau christianisme ?*, op. cit., p. 24.

⁴⁸ « Une chose est l'ordre hiérarchique des contenus de la croyance religieuse stabilisée et certifiée par une organisation religieuse, et une autre la hiérarchie des croyances que le "fidèle" particulier se construit par lui-même ». Cf. Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 86.

⁴⁹ Cf. Lévy I., *Pour comprendre les pratiques religieuses des juifs, des chrétiens et des musulmans*, op. cit., p. 327.

En règle générale, les chrétiens en couples mixtes de mon échantillon ont tendance à limiter la consommation de viande porcine par rapport à la période de leur célibat. L'explication réside dans le côté pratique de la vie quotidienne. Face aux exigences de l'univers du travail, de la maison, il n'est pas raisonnable de préparer deux repas, un à base de porc et l'autre à base d'une autre viande. Le temps est considéré comme précieux, surtout dans un foyer composé de plusieurs personnes. Les couples mixtes, comme la plupart des couples homogames, préfèrent passer leur temps agréablement, en compagnie de leurs enfants, plutôt que de se consacrer aux tâches ménagères ou culinaires. Ainsi, les plats à base de porc disparaissent progressivement du menu de la famille islamo-chrétienne, sans aucune pression de la part du/de la conjoint(e) musulman(e).

« Je mange pas beaucoup de porc depuis que je suis avec Mounir, même si j'aime bien cette viande, surtout la charcuterie, eh oui c'est bon un sandwich au jambon... mais bon, Mounir, il mange pas de porc, pas du tout, donc je prépare des repas sans porc et j'ai pas envie de préparer un truc au porc juste pour moi, déjà, parfois, j'ai pas envie préparer le dîner tout court, alors deux, il faut être vraiment motivé, et c'est pas moi ! Parfois j'en mange quand je suis à l'extérieur, un sandwich ou au restaurant ou chez ma famille sinon non, et j'en souffre pas, si j'en ai envie je peux toujours m'acheter un truc, et voilà ce n'est pas un problème, c'en est un plutôt pour les gens qui m'entourent. Ils pensent que je suis sous pression, et que c'est mon mari qui m'impose le régime anti-porc ! Mais je leur dis que je suis une végétarienne, ils vont rien dire, être végétarienne c'est normal mais être mariée à un musulman et ne pas manger du porc, là c'est suspect, très suspect, et c'est avec tout pareil c'est incroyable ! »
(Céline)

Certains musulmans de notre échantillon n'observent pas l'interdiction de consommer de l'alcool. Ils la considèrent plutôt comme une recommandation. Ils sont libres de choisir de l'appliquer ou non. Ne pas suivre cette règle est de moindre gravité que, par exemple, le fait de ne pas observer le ramadan. La consommation de boissons alcoolisées est interdite par la religion musulmane. Dans le Coran, ce sujet est abordé explicitement

« Les Croyants t'interrogent sur les boissons fermentées et le jeu de hasard. Réponds-leur : Dans les deux, sont pour les hommes un grand péché et des utilités, mais le péché qui est en eux est plus grand que leur utilité. »⁵⁰

Cette proscription n'était au début qu'une recommandation et en devient une au fil des révélations. Enfreindre cette interdiction entraîne des conséquences pénales de la loi musulmane⁵¹.

⁵⁰ Coran, op. cit., sourate 2, verset 219.

⁵¹ Cf. Lévy I., *Pour comprendre les pratiques religieuses... op. cit.*, p. 330.

« Pour tout dire, il est plus facile, beaucoup plus facile de boire de temps en temps un peu de vin, ou de la bière, que de se mettre à manger du porc. Autour du porc, il y a tant de légendes qui le rendent "immangeable". On dit toujours que c'est un animal sale, qu'il mange n'importe quoi... cela ne donne pas envie d'y goûter. Et ce dégoût, cette aversion sont très ancrés dans notre tradition. Les sentiments qui accompagnent cet animal sont toujours très forts, et je pense qu'il faut être vraiment fort pour transgresser cette règle. Pour moi, en tout cas, ce n'est pas évident, et je pense que je ne pourrai pas me forcer à manger du porc, non, sincèrement, je ne pense pas ! Avec l'alcool c'est différent, il me semble même que le Coran déconseille juste de boire de l'alcool et il ne l'interdit pas strictement, il me semble, mais peut-être je me trompe, c'est tout à fait plausible. De toute façon, c'est entre moi et Dieu, pas entre moi et les autres musulmans. » (Samy)

Le sujet de la consommation de l'alcool s'impose tôt ou tard aux couples mixtes. Les conjoints sont obligés de se mettre d'accord assez rapidement sur qui boit quoi, quand, où, etc. Privés d'expérience, les jeunes couples, au début de leur vie à deux, cherchent parfois de l'aide auprès du Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens. Voici un exemple d'une demande postée aux membres du GFIC.

« [...] j'aimerais vous poser une question.

Moi chrétienne et mon ami musulman, sommes en voie pour acheter un appartement et nous marier dans un premier temps de façon musulmane (cela le rassurera) ; de mon côté, cela viendrait plus tard.

Une question déjà discutée depuis bien longtemps mais qui me taraude de nouveau, c'est la question de l'alcool à la maison.

Entre nous, le choix est clair et ne pose aucun problème, il n'y en a pas. Mais la question que je lui ai posée et qui peut faire tout basculer... c'est comment l'imposer à ma famille ? Comment leur faire comprendre que jamais au grand jamais ils ne pourront venir chez moi (n.b. mon 1er appartement, nous sommes encore chacun chez nos parents) avec une bouteille de vin cadeau ??

Sachant que ça n'est pas du tout quelque chose que j'impose au quotidien, car pour moi c'est loin d'être essentiel, c'est juste que j'aimerais pouvoir faire plaisir à mes proches occasionnellement pour un anniversaire ou autre célébration.

Pour lui cette concession n'est pas envisageable... et aujourd'hui, je me retrouve devant un ultimatum : j'accepte et on continue ou alors on se sépare.

Qu'en pensez-vous? Que dois-je faire?

P.S. : merci de faire suivre ce message à tous les membres. » (Aurélie)

La France est bien connue pour ses cultures de vins et les Français pour leur connaissance en la matière. Il est inconcevable, pour certaines personnes, de s'interdire le vin. Quelques conjoint(e)s de confession catholique restent intransigeants à ce propos : la traditionnelle bouteille de vin doit être toujours présente dans la maison, surtout pour les visites de leurs parents ou de leurs amis. Le fait de se marier avec une personne musulmane ne devient pas un argument pour changer les vieilles habitudes, dont celle de consommer de

l'alcool. Certain(e)s musulman(e)s ne s'y opposent pas, même s'ils continuent à observer la règle de l'abstinence.

« *Cela ne me dérange pas que la famille de ma femme boive du vin, par contre ma femme c'est une autre histoire, je préfère qu'elle reste sobre, j'aimerais pas la voir ivre, ça serait plutôt... bizarre, non, ce n'est pas bien surtout s'il y a des enfants, là c'est grave, il faut rester sobre. Par contre, pour les autres, je ne peux pas leur dire : "Non, vous ne pouvez pas boire, ce n'est pas bien !" Ça serait ridicule ! Ils sont libres de faire leur choix, par contre moi je n'achète pas d'alcool, je ne le sers pas comme ça, je reste correct envers moi-même et en même temps envers les autres !* » (Hamid)

La tolérance envers les habitudes alimentaires du/de la conjoint(e) et de sa famille n'est pas une règle dans les foyers islamo-chrétiens, car certain(e)s conjoint(e)s musulman(e)s refusent toute présence de l'alcool dans leur maison. Leur position est intransigeante, aucune exception n'est faite aux membres de la famille ou aux amis. Ils ont la conviction que la prohibition des boissons alcoolisées est une règle juste, même pour les non-musulmans. Sur la base de cette opinion, ils exigent que leur conjoint(e) cesse d'en consommer définitivement.

« (Kamel) : *c'est-à-dire tu veux que ma femme boive de l'alcool, ici, à la maison, ou même ailleurs, et que moi, je la regarde et pire que les enfants la voient en train de vider des verres de vin ou de... je ne sais pas quoi ? C'est... ce n'est pas cohérent tout ça ! Tu ne trouves pas ? ! Il faut qu'on soit uni, surtout pour les enfants, pour qu'ils ne soient pas perturbés par des comportements contradictoires, les exigences contradictoires... !*
(Interviewer) : *mais elle est libre, et elle peut faire ce qu'elle veut... ?!*
(Kamel) : *oui elle est libre, mais on est en couple mixte et on doit s'arranger dans certains domaines pour que ça marche ! Si chacun exige d'être totalement libre et faire tout ce qui lui passe par la tête, le couple ne survivra pas, et pas uniquement un couple mixte, n'importe quel couple ne durera pas si on ne fait pas de consensus !* »

Outre les interdictions de consommer de la viande porcine et de l'alcool, les musulmans ont une obligation de consommer de la viande *hallal*, abattue selon le rituel qui permet d'éviter toute sanction divine, puisque l'islam considère l'animal comme une créature divine, dotée d'une âme véhiculée par le sang.

« *Les animaux morts, le sang, la chair de porc, tout ce qui a été tué sous l'invocation d'un autre nom que celui de Dieu, les animaux suffoqués, assommés, tués par quelque chute ou coup de corne ; ceux qui ont été entamés par une bête féroce (à moins que vous ne les ayez purifiés par une saignée) ; ce qui a été immolé aux autels des idoles ; tout cela vous est défendu.* »⁵²

⁵² Coran, *op. cit.*, sourate 5, verset 4.

Le rituel d'abattage commence par l'invocation du nom d'Allah :

« [...] Bismillah wa Allah akbar' (Au nom de Dieu, Dieu est le plus grand), ensuite le sacrificateur sectionne la trachée au-dessous du larynx, les carotides et les jugulaires d'un seul coup de couteau pour le petit bétail (ovin et caprin) ; et dans la fossette susternale pour atteindre directement le cœur en ce qui concerne le gros bétail (bovin). La bête sera obligatoirement couchée sur le côté gauche, la face tournée vers La Mecque. »⁵³

« Il m'arrive de manger de la viande non hallal, rarement, mais quand même, oui, j'en mange quand vraiment je n'ai pas de choix, pas d'autres plats et la faim est là (rire). Dans cette situation, je dis tout simplement "Bismillah", c'est-à-dire "Au nom de Dieu" et voilà. J'espère que Dieu comprendra. Il y a plein de musulmans qui mangent de la viande non hallal en se disant qu'ils sont en France et il faut s'y adapter, et en plus ils considèrent que toute cette histoire de "hallal", "non hallal", c'est uniquement un commerce et quelqu'un y fait une fortune. » (Hamid)

Les musulmans qui décident de consommer n'importe quelle viande, « hallal » ou « non hallal », sauf celle du porc, trouvent la justification de leur choix dans le Coran même. Une des sourates autorise explicitement les croyants à manger la nourriture des gens du Livre, c'est-à-dire les juifs et les chrétiens.

« Toute nourriture bonne et pure vous est désormais permise. La nourriture de ceux qui ont reçu les Ecritures est aussi licite pour vous, de même que la vôtre l'est pour eux. »⁵⁴

Malgré cette autorisation, certains musulmans refusent de consommer une autre viande que celle qui est certifiée « hallal ». L'explication de cette attitude se trouve dans l'ignorance ou dans l'entêtement de ces personnes.

« Je sais qu'on peut manger la viande des juifs et des chrétiens, surtout quand il n'y a pas de choix, mais moi, comment dire, je n'arrive pas. C'est bizarre, mais c'est comme ça. Ça doit être une habitude, je pense, sinon quoi ?! C'est trop ancré dans ma tête. » (Amine)

Les chrétiens, dans l'idéal, doivent éviter de consommer de la viande le vendredi. Certains suivent cette règle, en prévoyant le menu adapté pour ce jour de la semaine, des poissons ou des fruits de mer.

« L'origine de cette recommandation voulait être un rappel des souffrances et de la mort de Jésus le vendredi de la Passion. En commémoration de ces tragiques événements, les catholiques mangent du poisson [...]. »⁵⁵

⁵³ Lévy I., *Pour comprendre les pratiques religieuses...*, op. cit., p. 308.

⁵⁴ Coran, op. cit., sourate 5, verset 5.

⁵⁵ Lévy I., *Pour comprendre les pratiques religieuses...*, op. cit., p. 323.

De nos jours, l'application de cette règle n'est pas très courante et pourtant, il y a toujours des fidèles catholiques qui la respectent tout au long de l'année. Parmi ces irréductibles, j'ai trouvé également certaines personnes engagées en couple mixte.

« (Agnès) : Depuis toute petite je ne mange pas de viande le vendredi, le vendredi, c'est le jour du poisson, ça reste gravé dans mes habitudes, surtout que les prêtres de notre paroisse soulignaient l'importance de ce jeûne. Impossible de passer outre si on est pratiquant. Toute ma famille observait ce jeûne, c'est, je pense, c'est ma mère qui en cuisinant nous a appris à ne pas oublier que, aujourd'hui, c'est le vendredi et on mange du poisson, et ça m'est resté comme ça, même aujourd'hui je ne mange pas de viande tous les vendredis, ou presque parfois je fais des exceptions, mais vraiment rarement, quand on est chez nos amis et je n'ai pas vraiment le choix !

(Interviewer) : Et votre conjoint ?

(Agnès) : Ah, lui, je pense qu'il n'a pas vraiment le choix, puisque c'est moi qui prépare la plupart du temps le repas du vendredi, il mange ce que je lui donne sans demander qu'on change ce rituel, en tout cas il dit à chaque fois que le poisson c'est bon pour la santé, la mémoire et je ne sais pas quoi encore, mais il trouve son compte dans l'application d'une règle typiquement catholique...»

Les jeûnes : le ramadan, l'Avent, le carême...

Le ramadan est incontestablement une période importante pour les couples mixtes. Rappelons, rapidement, que le ramadan correspond au neuvième mois (vingt-neuf ou trente jours lunaires) du calendrier musulman, durant lequel les musulmans jeûnent en mémoire des premières révélations divines reçues par Prophète Mohammad, par l'intermédiaire de l'ange Gabriel. Il a été, ainsi, désigné pour les transmettre aux hommes et les guider. En mémoire du jeûne fait par Mohammad pendant toute la période des révélations, les musulmans font de même.

« Tout adulte s'abstient de manger, boire, fumer et d'avoir des relations sexuelles de l'aube au crépuscule [...] Le jeûne ne doit rien changer aux occupations quotidiennes de chacun ni servir de prétexte pour négliger ses devoirs professionnels et familiaux. »⁵⁶

Par l'observance du jeûne, l'homme exprime sa soumission à Dieu, et sa demande d'expiation des fautes commises. L'obligation de jeûner pendant le mois du ramadan est l'un des cinq piliers de l'islam, plus respecté que la pratique des cinq prières quotidiennes.

Les musulmans mariés avec un/une non-musulman(e), ceux qui restent très attachés à la pratique religieuse, et ceux qui pratiquent de manière plutôt sécularisée observent ce jeûne. En sachant que c'est le temps fort pour les personnes de confession musulmane, certains

⁵⁶ Lévy I., *Pour comprendre les pratiques religieuses...*, op. cit., p. 257.

conjoints chrétiens essayent de s'y investir. Il y a ceux qui jeûnent tout au long du ramadan, ceux qui ne le font que quelques jours, par exemple les week-ends.

« *Je fais le ramadan, parce que j'ai vu mes collègues de travail le faire, et je me suis dit que je vais les accompagner. C'était bizarre pour moi de manger pendant que mes collègues jeûnent. Alors j'ai décidé d'essayer... au début j'ai eu peur que, peut-être ça sera trop dur, mais j'ai réussi à tenir et depuis je le fais chaque année.* » (Dominique)

Le jeûne du ramadan est un défi pour les conjoints non musulmans, puisqu'il impose plusieurs contraintes. Dans le contexte français, qui ne prévoit aucune adaptation du quotidien, s'abstenir de nourriture et de boisson de l'aube au crépuscule n'est pas toujours évident. C'est pour cette raison que certaines personnes, aussi bien chrétiennes que musulmanes, n'observent pas le jeûne. Elles participent, néanmoins, à la préparation du repas de rupture, plus festif, plus copieux qu'un dîner habituel. C'est une occasion de cuisiner des repas typiquement orientaux comme une *chorba* (une soupe), une *pastilla* (un plat sucré - salé) ou des pâtisseries. Il n'est pas rare que toute la famille soit appelée à la contribution pour partager ce moment avec les plus proches et créer, ainsi, une ambiance qui rappelle parfois les souvenirs d'enfance.

« *J'aime bien qu'ils participent, qu'ils se mettent dans l'ambiance et ils m'accompagnent quelque part. Le jeûne, je vis seule et ça s'est fait comme ça, Pascal est chrétien et donc voilà quoi, mais je pense que c'est encore plus méritant parce que pour moi, je fais des choses pour moi-même, pour ma propre foi, mais ce qu'il me manque, c'est au niveau de la coupure du jeûne, c'est surtout les week-ends quand on ne travaille pas, le lendemain c'est le partage avec les personnes, là c'est important pour moi quoi... (Jamâa) »⁵⁷.*

Jamâa, Pascal et leurs deux filles préparent ensemble le repas de la rupture du jeûne. Comme eux, nombreux sont les couples mixtes qui accordent une importance à ce que la préparation se fasse en famille. C'est une opportunité de réunir tous les membres du foyer, d'expliquer la signification du jeûne, son histoire et son intérêt. Ainsi, en dehors du cours de religion, les familles réussissent à transmettre les enseignements culturels à travers les moments festifs. Certains conjoints de confession chrétienne témoignent leur profond attachement aux traditions liées au ramadan. Ils apprécient son caractère familial, festif, mais

⁵⁷ Témoignage diffusé dans « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

également les contraintes : pas de nourriture, pas de boisson, même en cas de grosse chaleur. Ce dernier élément leur rappelle le jeûne du mercredi des Cendres ou du Vendredi saint.

« *Ce que j'aime dans le ramadan, c'est cette ambiance du soir, quand on se met à préparer le repas de la rupture, tous ensemble..., même s'il me semble qu'aux pays arabes ce sont plutôt les femmes qui s'occupent de la préparation ! En tout cas, chez nous, c'est tout le monde, et c'est ça qui me plaît. Si je dois tout préparer toute seule, je ne vois pas d'intérêt à passer toute la soirée en cuisine, toute seule, cela n'est pas pour moi la joie, pas vraiment. Surtout que je ne suis pas musulmane, donc je fais tout ça plutôt pour mon mari. Si lui ne participe pas, ça me met plutôt en colère, donc tout ça perd son sens ! Mais si on est tous les deux à s'y mettre, c'est sympa. En plus, accueillir les gens, partager le repas, ça j'adore, par contre, si je décide de jeûner avec mon mari, je n'aime pas que quelqu'un me dise que je fais le ramadan, parce que ce n'est pas vrai. Je suis chrétienne, et j'accompagne mon mari, ce sont des musulmans qui font le ramadan, pas moi. Moi je partage, j'essaie de jeûner avec mon mari pour qu'il ne se sente pas seul, puisque toute sa famille est loin, et ça doit lui manquer, c'est normal. Mais il ne faut pas que les gens mélangent les choses, parce que après certains pensent que je suis sur le chemin de la conversion, et ça ce n'est pas du tout, mais du tout vrai ! » (Anna)*

Les musulmans en couples mixtes, qui au quotidien mènent leur vie en passant outre les prescriptions religieuses, durant le ramadan essayent de suivre le jeûne⁵⁸. Ils essayent même de se rattraper par rapport à leur mode de vie habituel, plutôt sécularisé. Ils déclarent que la période de jeûne est pour eux un moment propice pour demander pardon à Dieu pour toutes les erreurs commises auparavant. Malgré toutes les contraintes de la vie en France, l'éloignement de la famille et du contexte habituel, pour certains, ils décident de faire le ramadan.

« *Le ramadan, c'est une période très importante, et même s'il n'y a pas d'ambiance en France, même si le rythme de vie n'est pas adapté aux exigences du jeûne, ça reste une période importante. C'est le moment de se remettre en question, de réfléchir un peu, de reprendre la prière... oui parce que, au quotidien, on court tout le temps, et on oublie l'essentiel... » (Mohammed)*

Le ramadan devient parfois une source de conflit pour certains couples mixtes. Toutes les difficultés liées au jeûne peuvent rendre le quotidien difficile à supporter. L'affaiblissement de l'organisme pousse certains musulmans à des modifications de leur rythme de vie habituel. Pourtant, en dehors des exceptions comme les enfants, les personnes

⁵⁸ Cette sélectivité des pratiques est un signe de la « privatisation du religieux », « [...] une conséquence de la modernité ; et elle en porte tous les signes : elle n'aime pas la cohérence à tout prix, préfère des fragments aux dogmes et aux systèmes clos, ne dédaigne pas le syncrétisme ». Cf. Acquaviva A., Pace. E., *La sociologie des religions*, op. cit., p. 186.

âgées, les malades et les femmes enceintes, la règle générale est d'observer le jeûne sans bouleverser le quotidien pour rendre la période de ramadan plus supportable. Tout le monde n'arrive pas à suivre ces prescriptions à la lettre. Ainsi, certaines personnes allègent considérablement leur rythme habituel en laissant plus de tâches à la charge du/de la conjoint(e). Privés de choix quelconque puisque le jeûne reste une obligation, et mis devant l'évidence de la surcharge de travail, les conjoints en question n'apprécient guère la période de jeûne et ils le font savoir aux principaux concernés. Face à une obligation religieuse non adaptée aux conditions françaises et un manque de compréhension de la part de la femme ou du mari de confession chrétienne, ces musulmans vivent une certaine frustration qui les oblige à trouver une solution pour ce problème. Certains décident, ainsi, de se réfugier chez leurs familles de référence, en France ou dans leur pays d'origine. Partir au Maghreb, surtout si le ramadan tombe durant la période estivale, est une option adoptée par un nombre non négligeable de musulmans. Ils décident, de même, de passer la totalité du jeûne auprès des membres de leur famille de référence.

« Oh, qu'il aille chez lui, et qu'il souffre là-bas ! Ça m'agace quand il n'a pas de force de faire quoi que ce soit et il insiste quand même qu'il est en pleine forme, que c'est réjouissant de jeûner. Au moins qu'il dise la vérité, qu'il est crevé, et que c'est très dur de faire ce ramadan... il pense que je suis aveugle ! Au moins là-bas, il fera comme il voudra et moi, j'aurai la tête tranquille sans entendre tous ces bla, bla, bla ! Il est d'accord de le faire... Après tout, il me dit que je ne comprends rien, que j'ignore tant de choses que le ramadan lui apporte... bof ! » (Monique)

Malgré les apparences d'une solution parfaite, le fait de passer le ramadan au Maghreb n'est pas apprécié par tout le monde. D'abord, la nécessité d'y consacrer une trentaine de jours de congé chaque année exclut toute alternative de partir en vacances ailleurs. C'est un choix difficilement assumé s'il devient répétitif. A force de devoir passer son temps libre dans le même lieu, la routine s'installe et ce n'est pas du goût de tout le monde.

« Les vacances s'approchent et voilà, il faut prendre la décision, partir quand ? Pour combien de temps ? Comment ? Et moi, je n'ai pas beaucoup de congés cette année et j'aimerais partir mais surtout pas au Maroc, pas encore une fois au Maroc et encore pendant le ramadan, quand ils jeûnent, alors la journée pas de sorties ou très peu parce qu'il fait très chaud et c'est difficile, tout simplement physiquement, sans boire et sans manger, c'est pas évident, alors la journée on reste à la maison à attendre, attendre le soir, et les journées sont longues... j'aimerais partir ailleurs, visiter un peu, je ne sais pas par exemple visiter la France puisque jusqu'à maintenant on n'a pas eu vraiment l'occasion de visiter les coins sympas en France... oui ! Et je pense que cette année, comme l'année précédente, on partira au Maroc et pas ailleurs. » (Monique)

Les jeûnes imposés par le catholicisme sont moins contraignants que le ramadan. Chaque catholique est prié de choisir sa façon de vivre la période de l'Avent ou du carême. C'est une occasion pour chaque fidèle de se détacher de tout ce qui l'éloigne de Dieu, et c'est pour cette raison que le jeûne ne prend pas toujours la forme de privation de nourriture. La fête de Noël est précédée par les quatre semaines de l'Avent.

« Pendant cette période, les chrétiens se préparent à accueillir la venue du Seigneur, par la prière et la pénitence. C'est le premier temps fort de la vie liturgique, le deuxième étant le carême. »⁵⁹

La tradition a bien évolué, et aujourd'hui, les chrétiens ne jeûnent plus trois jours par semaine ; en général, ils s'abstiennent de consommer de la viande ou de la nourriture grasse le vendredi. Il est recommandé également de ne pas faire des grandes fêtes durant cette période. De même, le carême est

« [...] un temps de conversion réservé à la prière, au jeûne et au recueillement en souvenir de Jésus qui, après avoir reçu le baptême de Jean-Baptiste, jeûna quarante jours dans le désert avant d'entamer sa vie publique en Palestine »⁶⁰.

Les catholiques adoptent les mêmes recommandations que pour le jeûne de l'Avent. L'Eglise catholique a délaissé la tradition d'abstinence nutritive en mettant en avant l'importance de la reconversion spirituelle. Ainsi, en comparaison avec le ramadan, avec ses règles nutritives strictes, l'Avent et le carême imposent moins de contraintes. Face à cette différence majeure, les musulman(e)s en couple mixte déclarent de ne pas savoir comment accompagner leurs conjoint(e)s durant leurs périodes de jeûne.

« Que veux-tu que je fasse pendant le carême ?! Il n'y a rien à faire ! Ce n'est pas comme chez nous, tout est clair : tu ne manges pas, tu ne bois pas de l'aube au coucher du soleil ! Et les catholiques, ma femme me dit qu'il faut améliorer sa vie durant cette période, c'est joliment dit, mais ça ne me parle pas. C'est flou et c'est... je ne sais pas, peut-être c'est difficile de comprendre cette tradition pour quelqu'un qui n'est pas catholique... » (Kamel)

En dehors du mercredi des Cendres, du Vendredi saint et, dans certains pays, de la veillée de Noël, l'Eglise catholique, au lieu d'imposer des règles strictes, préfère solliciter l'imagination de ses fidèles. Cependant, durant les trois jours cités ci-dessus, les catholiques sont appelés à observer un jeûne non strict (consommer deux repas légers et un seul « habituel »). Nombreux sont les couples mixtes de notre échantillon qui décident de jeûner

⁵⁹ Lévy I., *Pour comprendre les pratiques religieuses...*, op. cit., p. 223.

⁶⁰ *Ibidem*, p. 238.

ensemble pendant ces deux ou trois jours, car les règles sont plus explicites et, en conséquence, plus faciles à mettre en œuvre.

« Je n'ai pas toujours envie mais puisqu'elle me demande je jeûne avec elle, c'est uniquement pour elle, mais on est bien d'accord, ça n'a aucune signification religieuse pour moi, parce que... c'est différent quoi, on ne peut pas non plus ignorer toutes les différences entre nos deux religions... » (Hamid)

Les fêtes : Noël, Pâques, l'aïd-el-kébir, l'aïd-el-fitr.

Les principales fêtes catholiques et musulmanes (Noël, Pâques, l'aïd-el-kébir, l'aïd-el-fitr) restent des moments importants dans la vie des couples mixtes. Les traditions ne sont pas toujours suivies à la lettre mais plutôt adaptées au contexte de la mixité conjugale, surtout dans le cas des fêtes non partagées par les deux religions⁶¹. Noël et l'aïd-el-kébir ne suscitent pas de controverse puisque dans le premier cas, c'est une fête qui célèbre la naissance de Jésus (prophète reconnu par les deux religions), tandis que dans le deuxième cas, c'est un rappel de la confiance et de la grandeur de la foi du patriarche Abraham envers Dieu qui devait sacrifier son fils (dans la tradition juive et chrétienne, c'était Isaac et dans la tradition musulmane, c'était Ismaël). Les deux faits sont présents aussi bien dans la Bible que dans le Coran, et pourtant, l'aïd-el-kébir (la fête du sacrifice) n'enthousiasme pas tous les chrétiens. Le sacrifice des animaux a été aboli dès la crucifixion de Jésus, et depuis, la symbolique a remplacé l'acte sanglant. Certains fidèles chrétiens se déclarent choqués par l'acte en tant que rituel religieux.

« Désolé, mais je ne pourrais pas assister à l'égorgeage de cette pauvre bête..., je sais qu'on mange de la viande, que ça doit être pareil pour tout ce qu'on avale, mais on les voit pas, ni les animaux, ni l'acte, et là, c'est... on est en face, c'est très cru, le sang après le partage de la viande... moi, je ne suis pas habituée, peut-être quelqu'un qui habite à la campagne est habitué, et c'est rien de choquant pour lui, mais moi je ne peux pas. S'ils veulent égorger quelque chose, qu'ils le fassent loin de moi, pour que je ne sache pas, je n'entende pas, je ne voie pas, c'est bien..., sinon j'aime bien l'idée de partager de la viande avec des gens pauvres et même avec des voisins qui ne sont pas des musulmans, c'est sympa ! » (Agnès)

⁶¹ La vie religieuse devienne une réalité multiforme des croyances et des expériences religieuses. Cf. Hervieu-Léger D., Champion F., *Vers un nouveau christianisme ?*, op. cit.

Les musulmans de France sont obligés de concilier la tradition de l'aïd-el-kébir et les circonstances. Faute d'aménagements nécessaires (la disponibilité des bêtes, des abattoirs...) pour accomplir le rituel, le sacrifice du mouton est parfois remplacé par l'achat de la viande à la boucherie. Les couples mixtes s'adaptent aux conditions et se contentent de fêter symboliquement, d'autant plus que l'acte de l'égorgement n'est pas toujours assumé par le côté chrétien et parfois même par le côté musulman. Au lieu de mettre en œuvre le sacrifice, certaines personnes préfèrent déléguer quelqu'un de leur entourage proche pour l'accomplir à leur place. Ainsi, les membres de la famille installés au Maghreb sont souvent sollicités pour le faire, par ceux qui mènent leur vie sur le continent européen. De même, l'obligation de sacrifice est accomplie à travers une tierce personne.

« Il faut le dire, l'Etat français ne nous facilite pas la tâche ! A chaque fois, dès que la fête du mouton approche, il y a une histoire, comme par exemple un quota de moutons parce que, comme par hasard, cette année il manque de place dans l'abattoir, où il n'y a pas les conditions requises pour accueillir tout le monde... c'est toujours un bâton dans les roues, et ils disent que c'est parce que la France est un pays laïque et pourtant pour Noël ils mettent partout des décorations, et ça, et oui, ça dérange personne. Par contre, si les musulmans veulent fêter dignement, ce n'est pas possible parce qu'on est dans un pays laïque, c'est rigolo, n'est-ce pas, un paradoxe qu'on ne veut pas voir ! » (Tarik)

Noël, grâce à l'ambiance familiale, est une fête très appréciée par les couples mixtes. Même les conjoint(e)s musulman(e)s se prêtent volontairement au jeu de l'achat des cadeaux, de la décoration du sapin, de la préparation du repas festif, ou des visites chez la famille et les amis.

« Ça me fait énormément plaisir de voir mon mari s'investir dans la fête ! Il arrive même qu'il achète des cadeaux en cachette pour nous faire une surprise ! C'est tout simplement génial ! Vraiment, je ne m'attendais pas à une telle attitude, pour une surprise, c'était vraiment une des plus belles surprises ! Et en plus, son attention n'est pas tournée uniquement envers moi ou notre bébé, mais également envers ma famille, ma mère, ma sœur, mon frère, etc., ça fait chaud au cœur ! Je pense qu'au Maroc ils leur inculquent le respect de la famille, surtout le respect du père et de la mère, c'est pour ça, il arrive si facilement à faire plaisir aux membres de ma famille. Je pense que c'est naturel chez lui, il n'est pas obligé de se forcer ! » (Anna)

Dans le cas de certains couples mixtes composés de deux étrangers et éloignés de leurs familles respectives, le voyage au pays d'origine pendant la période de Noël devient un rituel. C'est une solution adoptée à cause des difficultés de faire venir tous les membres d'une famille, même les plus proches, en France.

« J'essaye d'aller en Pologne, au moins pour Noël, parce que ma mère est maintenant toute seule à la maison..., même si ma sœur et mon frère n'habitent pas loin de chez elle, ils sont très occupés par le travail et le reste : la maison, les enfants..., typique quoi ! Ils n'ont pas toujours le temps d'aller voir ma mère, et ce n'est pas facile pour elle et c'est surtout pendant les fêtes ! C'est pour ça que j'essaye de passer les fêtes avec elle, ce n'est pas toujours évident mais au moins, pour Noël, j'essaye d'y aller avec mon mari, parce que ma mère est très contente quand on vient tous les deux, maintenant tous les trois ! Elle ne veut pas que mon mari reste seul pendant la période des fêtes, même si pour lui ce n'est pas vraiment une fête, mais elle pense comme ça, et ce, même si je lui explique à chaque fois que ce n'est pas pareil, les fêtes catholiques et les fêtes musulmanes. » (Agnès)

Les deux autres fêtes, Pâques et l'aïd-el-fitr, puisent leurs sources dans les différences entre la religion chrétienne et musulmane. Pour Pâques, on commémore la résurrection de Jésus, trois jours après sa mort sur la croix. C'est un fait non répertorié dans le Coran. Les musulmans ne croient ni en la crucifixion, ni en la résurrection de Jésus ; selon eux, ces deux événements n'ont pas eu lieu. Ainsi, la plus importante fête dans le calendrier chrétien, au moins pour la vie spirituelle, car certains fidèles ont tendance à préférer l'ambiance de Noël, est réfutée par l'islam. Cette contradiction n'empêche pas les couples mixtes de trouver un moyen de célébrer Pâques sans mettre en question l'existence de leur union conjugale. La plupart d'entre eux se concentrent plus sur le côté traditionnel que sur l'aspect culturel, la préparation du repas, l'invitation des proches, la recherche des œufs, etc. Le pourcentage de musulman(e)s qui accompagnent leurs conjoint(e)s chrétien(ne)s à la messe du dimanche de résurrection est moins élevé que celui du jour de Noël. Se rendre à l'église pour la fête de la naissance de Jésus reste cohérent avec l'enseignement du Coran, donc plus concevable que d'y aller pour célébrer des faits non reconnus par l'islam.

« Ça me dérange pas d'aller à l'église pour accompagner ma femme, surtout pour les fêtes, importantes pour elle, c'est un lieu de culte et on peut y prier comme à la mosquée. De toute façon, il est nulle part interdit d'entrer à l'église, l'essentiel c'est de prier Dieu, et peu importe le lieu... » (Kamel)

Les couples mixtes ne négligent pas les fêtes, ils adaptent les traditions mais ils restent fidèles aux rituels de la célébration qui leur est chère⁶².

⁶² « Dans cette société où l'adhésion religieuse est devenu l'objet d'un choix personnel, les individus tendent à se déterminer religieusement en fonction de l'intérêt personnel qu'ils peuvent trouver à ce choix, soit en termes de bien-être psychologique, soit en termes de rationalisation symbolique de leurs conditions concrètes d'existence. » Hervieu-Léger D., Champion F., *Vers un nouveau christianisme ?*, op. cit., p. 205.

« Comme nos familles sont à des milliers de kilomètres d'ici, on peut pas toujours passer les fêtes avec eux, et eux non plus ne peuvent pas toujours venir ici, donc c'est sympa si on arrive à préparer les fêtes avec une autre famille, un autre couple mixte, pour ne pas rester isolé, se sentir un peu seul pendant la période des fêtes : Noël, ou Pâques ou l'aïd... c'est aussi pour créer une sorte de festivité qui manque parce que nos proches sont pas là. On fête alors avec des amis et on essaye de préparer dans le moindre détail les fêtes pour que ça ressemble vraiment à ce qu'on vit quand on est avec nos familles. Mais bon, parfois, c'est impossible et je suis obligée de me contenter de mon époux pour la compagnie, et lui, il se prête pas toujours au jeu..., parce qu'il ne connaît pas nos traditions, ne comprend pas..., c'est différent pour lui, il connaît sa tradition et encore parfois il s'y perd parce que les siens ne sont pas là pour lui rappeler certaines choses ! Mais il faut dire que, même s'il ne comprend pas, il essaye quand même de faire des efforts ! » (Anna)

5.2.2. Le rythme de vie.

« Des notions différentes du temps interviennent dans certains couples mixtes. Temps occidental où l'industrialisation a très vite normé, raréfié, rentabilisé des périodes pour renvoyer et accumuler en fin de semaine ou seulement pendant les vacances des moments où l'on a du "temps à soi". A ce terme occidental linéaire, efficace, fortement cadré par les agendas, les horaires, s'adapte toute une logique de la rentabilité, de la décision rapide, de la discussion qui "va droit au but". A l'autre extrémité, le temps oriental s'appuie sur une logique cyclique, laissant la place aux sentiments, aux discussions... qui quelquefois n'en finissent plus (les palabres) mais, dans leur processus d'élaboration de paroles, vont faire naître des décisions mesurées. Et cette notion du temps ne facilite pas toujours le vécu conjugal. »⁶³

Le rapport au temps, structuré et mesuré versus dilaté, reste une différence de plus à prendre en compte, puisqu'elle peut devenir une source d'incompréhensions et même de conflits.

« Les Marocains vivent autrement, ils prennent leur temps..., tu vois, ils boivent leur café tranquillement, à n'importe quel moment de la journée. Il y a toujours le temps pour boire le café, d'ailleurs les cafés sont pleins à craquer ! Ils ouvrent leurs boutiques quand ils veulent, ils ferment quand ça leur plaît, c'est un autre monde ! Ce n'est pas comme en France, tout est structuré et bien défini, il y a pas de place pour l'imprévu, au moins dans la théorie, car dans la pratique on sait comment c'est... Mais les Marocains, par rapport aux Français, ce sont des champions de l'imprévu ! Et quand tu fixes un rendez-vous, alors prépare-toi à attendre au moins un quart d'heure, je me rappelle au début ça m'énervait, mais grave, tu attends et attends et parfois une heure ou plus, le pire, ce n'était pas considéré comme quelque chose de grave. Ça arrive tout simplement pour une cause ou une autre. Avec le temps je me suis habituée, je sais maintenant qu'il faut prévoir d'avance une certaine marge d'erreur d'appréciation (rire). Je préfère me préparer psychiquement, comme ça, j'évite de m'énervé. » (Monique)

⁶³ Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit., p. 250.

Les couples mixtes interviewés s'accordent sur le point que la mixité conjugale ne leur pose pas de problèmes dans la vie quotidienne. Les difficultés rencontrées au sein du couple évoluent selon la génération des couples en question. La première génération de couples mixtes qui unissaient en majorité les ressortissants du Maghreb avec des Françaises, était plongée dans un contexte différent de celui de la deuxième génération. Les interviewés soulignent qu'ils rencontrent les mêmes problèmes que les autres couples homogames. Ils ne souhaitent pas être différenciés à cause de leur mixité religieuse ou culturelle.

Le rythme de vie des couples de la première et de la deuxième génération a subi des transformations. Les problèmes relatifs à une différence des cultures ont, dans la plupart des cas, totalement disparu⁶⁴. Les exceptions concernent les couples formés par deux étrangers installés sur le sol français, qui ignorent presque tout de la culture d'origine de leur conjoint(e). Ces couples risquent de rencontrer les mêmes problèmes que les couples de la première génération.

Le rythme de vie des couples mixtes est influencé par les différentes conceptions de la famille⁶⁵ et de l'espace social⁶⁶. Les conjoints d'origine maghrébine restent attachés à leurs familles de référence. Ils gardent souvent des relations proches avec leurs parents et leur fratrie, ce qui n'est pas toujours le cas pour les conjoints d'origine française. Ainsi, un Français ou une Française peut se sentir étouffé(e) par l'épaississement des liens familiaux.

« C'est quand même différent, ici en France et là-bas au Maghreb. C'est pas pareil comme par exemple entre la France et la Pologne, si tu es français et tu t'installés en Pologne, tu risques pas quand même d'être perdu, ou choqué..., il y a pas tant de différences entre ces deux pays, deux cultures..., bien sûr il y a des choses différentes, je les nie pas mais c'est pas comme entre la France et le Maroc par exemple, là, si tu connais pas préalablement l'environnement, tu risques d'être surpris. Les gens vivent différemment, ils viennent chez toi quand ils veulent, sans te prévenir, et allez hop, comme ça. La famille peut venir et rester chez toi pendant une longue période, pendant des mois... et cela ne dérange personne. Il y a vraiment peu d'intimité, tu ne peux pas avoir ton jardin secret, tout se vit en communauté plus ou moins grande. C'est assez étrange ! Je pense que je ne pourrais pas vivre comme ça, parfois, il y a des jours où j'ai besoin de rester seule, de réfléchir et que personne ne me dérange. Cultiver mon jardin secret, c'est aussi important, sans que ma famille me surveille tout le temps, quoi ! » (Anna)

⁶⁴ Cf. Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit., p. 264.

⁶⁵ La famille maghrébine « [...] est d'emblée productrice de sens et de lien social. » Lahouari A., *Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 26.

⁶⁶ Le partage en espace privé dédié aux femmes, et public dédié aux hommes. Cf. Bouamama S., Sad Souad H., *Familles maghrébines de France*, op. cit.

5.2.3. Partage des tâches domestiques.

En ce qui concerne la préparation culinaire, les couples rencontrés durant mes recherches choisissent le côté pratique : la facilité et la rapidité de la préparation. Confrontés aux multiples exigences de la vie familiale, professionnelle et sociale, les conjoints ne trouvent pas toujours le temps de préparer des plats très compliqués, comme du couscous ou de la pâtisserie orientale. Les plats traditionnels sont réservés aux grandes occasions et aux fêtes. Ce ne sont pas les préférences de l'un ou de l'autre conjoint qui influencent le menu, mais les contraintes de la vie moderne, même si l'envie de faire plaisir à l'autre y trouve sa place. Ainsi, certains conjoints tentent d'apprendre à cuisiner certains plats typiques du pays d'origine du conjoint.

Se mettre à table, mais comment ? A la française ou à la marocaine, chacun avec sa propre assiette et ses propres couverts (cuillère, fourchette, couteaux), ou avec une assiette pour tout le monde et le pain en guise de couverts ? Les plats définissent la manière de les déguster mais pas régulièrement. La convivialité d'une seule grande assiette est parfois sollicitée pour des plats typiquement européens. C'est aussi plus facile pour débarrasser.

« (Tarik) : Tu sais, nous, parfois, on ne se prend pas la tête et on sert nos repas dans une seule assiette...

(Anna) : Oui, c'est plus facile, sans tout ces...

(Tarik) : Les règles bourgeoises, chez les Marocains, c'est plus convivial, tous ensemble, dans la bonne humeur, sans obligation de se tenir droit, et sans avoir peur qu'on se trompe de fourchette, de couteau et je ne sais pas quoi encore... »

Et après la question de la préparation des plats, il y a la problématique du partage des tâches ménagères. Même chez les couples homogames, ce sujet devient une source de disputes, voire de séparations. Chaque nouvelle statistique démontre que les femmes continuent à assurer la plupart des tâches ménagères à la maison, et cela, malgré une certaine évolution des mœurs. Certes, les hommes commencent à s'investir à la cuisine pour préparer les repas, mais moins souvent pour faire la vaisselle, et l'aspirateur ne leur fait plus peur. En revanche, la machine à laver et le fer à repasser restent des « monstres intouchables ». F. de Singly⁶⁷ a mené des recherches sur le sujet et il a conclu à une persistance de l'inégalité

⁶⁷ Cf. Singly de, F., *Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie de la vie conjugale*, Editions Quadrige/PUF, Paris, 1987.

sexuelle devant le travail ménager et éducatif. Cet état peut causer des conséquences néfastes pour un couple, puisque plus le partage des tâches ménagères est inégal, plus le mécontentement de la femme est grand⁶⁸. Comme toutes les autres causes d'insatisfaction de la vie à deux, celle-ci peut également devenir une source de crises dans un foyer. Les couples mixtes dont le conjoint, musulman, a été élevé dans la tradition patriarcale des pays du Maghreb⁶⁹, font face, régulièrement, au problème du partage des tâches à la maison, surtout au début de leur vie commune.

« C'est à la femme d'assurer tout à la maison, quoi, c'est elle qui s'occupera des enfants et alors de la maison, il faut arrêter de se mentir qu'on peut partager tous les devoirs équitablement, c'est impossible. La femme reste la plupart du temps à la maison quand les enfants sont là, et c'est elle qui gère, qui d'autre, le mec qui passe son temps au boulot ?! Il faut arrêter quoi, ce discours ! Ce n'est pas réel, ces exigences de l'égalité à tout prix ! Il y a certaines différences entre nous, entre une femme et un homme, on ne peut pas nier leur existence, c'est absurde, tout simplement absurde ! » (Tarik)

Certains hommes se montrent, au contraire, prêts à s'investir un peu plus dans la maison pour aider leur femme. Ils ne s'arrêtent pas sur de simples déclarations, laissées sans suite, ils se mettent réellement au travail. Pourtant, le résultat de leur investissement n'est pas toujours une source de réjouissance pour leurs partenaires. Le fait qu'ils soient moins attentifs à certains détails oblige les femmes à refaire le travail.

« [...] mais c'est vrai qu'il veut m'aider, il fait à manger, pas très varié mais il le fait sans qu'on lui demande mille fois de le faire. Il lance le lave-vaisselle, ça c'est facile, mais c'est bien, la lessive aussi n'est pas taboue pour lui et même le repassage, et oui mon mari repasse, il y en a pas beaucoup ! Et il fait aussi le ménage, mais là, là, ce n'est pas toujours évident. J'ai l'impression qu'il est fait n'importe comment, vite fait, mal fait ! Il rate des miettes en passant l'aspirateur et il faut le refaire, et quand je lui fais la remarque il se fâche ou il me dit qu'il ne voit pas bien, et que j'exagère..., en fin de compte ça tourne mal alors parfois je préfère ne rien dire et refaire ce qu'il a déjà fait, mais il faut que je le fasse sans qu'il le voie, sinon il va se fâcher quand même, voilà le paradoxe des mecs ! » (Monique)

Le désenchantement après une première étape de la vie à deux est partiel, car la mise en place initiale du contrat amoureux a construit l'habitude d'une reconnaissance réciproque

⁶⁸ Singly de, F., *Fortune et infortune de la femme mariée*, op. cit.

⁶⁹ Cf. Lahouari A., *Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, op. cit., Bouamama S. et Sad Saoud H., *Familles maghrébines de France*, op. cit., Lacoste-Dujardin C., *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat du Maghreb*, op. cit.

minimum, d'un échange de biens marqués par la personnalité du donateur⁷⁰. Le partenaire est inscrit dans le cercle de la familiarité, il fait partie de soi. Il est, par cette présence, reconnu dans une certaine réalité d'être. L'institution conjugale, fondée sur le contrat amoureux des débuts, fonctionne désormais comme un support ordinaire de l'identité⁷¹.

« (Ciré) : la première crise c'était quatre mois après, on s'est séparé quatre mois après voilà boom...

(Sabine) : on était dans une lutte de pouvoir au sein du couple pour imposer à la fois... moi, je dirais de façon générale la culture et la religion, à la fois la culture et la religion, sa culture et sa religion, le but, c'était d'absorber celle de l'autre je pense...

(Ciré) : à travers Sabine, je faisais le procès de tout l'Occident qui ne nous a pas fait de cadeaux. La religion musulmane était toujours présentée comme une religion très barbare, peu respectueuse des droits de l'homme, où la place de la femme n'existait pas, et quand j'ai essayé de lui parler justement de cette religion musulmane qui finalement ne devait pas être accusée plus que les autres parce que toute l'histoire des religions a eu toujours des passages douloureux..., là elle a entendu un nouveau discours.

(Sabine) : il y a eu un moment où j'ai eu un déclic, et lui dire que j'ai envie de lire des choses sur l'Islam, des choses qui soient sérieuses et pas simplement comme quoi c'était des amorces de dialogue à ce moment-là ... »⁷²

En guise de conclusion, je vous propose ce témoignage.

« Je suis mariée depuis 13 ans avec un homme marocain d'origine, mais qui est devenu français (mais dans sa tête, il sera toujours marocain). Je l'ai rencontré il y a 20 ans en France.

Je ne vais pas te dire que tout est facile. Arrêtons de rêver, car personnellement, en couple mixte depuis plus de treize ans, j'ai fait du chemin avec mon mari, mais au prix de multiples concessions de ma part comme de la sienne d'ailleurs.

Les couples mixtes sont comme les autres couples, au départ, mais s'y rajoutent des problèmes de papiers (ça se règle), des problèmes de différence de culture et d'appréciation de la vie en général et des fois des problèmes de rejet de la part des familles.

Tu dois me trouver bien négative. Vis donc ta vie comme tu l'entends, tu apprendras petit à petit à connaître ton futur mari, mais ne te laisse jamais imposer des convictions qui ne sont pas les tiennes et ne te permets pas non plus de lui imposer quoi que ce soit.

De toute façon, tu verras que dès le départ, dans un couple mixte, il y a beaucoup de différences de valeurs, de conceptions, même si je ne parle ici que de mon expérience personnelle et que tous les gens sont bien différents. »⁷³ (Manouscha)

⁷⁰ Cf. Kaufmann J.-C., *Sociologie du couple*, op. cit.,

⁷¹ Cf. *Ibidem*, p. 47.

⁷² Témoignage diffusé dans « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

⁷³ Témoignage publié sur <http://www.confidentielles.com/ttopic-55225-Mariage-mixte-franco-marocain----et-la-suite---.htm>.

5.3. Les enfants.

« Vos enfants ne sont pas vos enfants. Ils sont fils et filles du désir de Vie en lui-même. Ils viennent par vous mais non de vous, et bien qu'ils soient avec vous, ce n'est pas à vous qu'ils appartiennent. Vous pouvez leur donner votre amour mais non vos pensées, car ils ont leurs propres pensées. Vous pouvez loger leurs corps mais non leurs âmes, car leurs âmes habitent la demeure de demain, que vous ne pouvez pas visiter, pas même dans vos rêves. Vous pouvez vous efforcer de leur ressembler, mais n'essayez pas qu'ils vous ressemblent. Car la vie ne retourne pas en arrière ni ne s'attarde à hier. »⁷⁴

Le choix du prénom, de la religion et de la langue pour un enfant est influencé par de nombreux facteurs (les désirs et intentions des parents, les rapports de force entre les belles-familles, les rapports conjugaux, les rapports des sexes, le statut socio-économique des conjoints, le racisme, les rapports inégalitaires entre les pays de référence, etc.). Leur importance varie d'un couple à l'autre. Les choix éducatifs de la majorité des couples mixtes sont orientés, tout d'abord, par leurs propres désirs et intentions⁷⁵. En cherchant le consensus au sein de leur couple, ils souhaitent éviter à leurs enfants le conflit d'identité et neutraliser les influences contradictoires des familles respectives et des groupes d'appartenance. Malgré les intentions parentales, les interactions avec les familles de référence influencent le choix éducatif pour les enfants⁷⁶. Une nouvelle génération apparaît comme un enjeu symbolique, l'espoir de survie d'une lignée face au mariage mixte qui engendre un risque de déséquilibre et de rupture par rapport aux transmissions religieuses et culturelles⁷⁷. J. Streiff-Fenart souligne que dans le domaine de la socialisation de la progéniture, les conjoints subissent le plus fortement les pressions de leurs lignées familiales respectives qui se battent pour assurer la transmission de leur héritage. De même, l'arrivée des petits-enfants permet, dans certains cas, de renouer des contacts avec la famille, rompus au moment de la formation du couple mixte⁷⁸.

« Moins prêts à des compromis, les grands-parents exercent des pressions pour que les petits-enfants soient élevés selon leurs normes culturelles. »⁷⁹

⁷⁴ Gibran K., *Le Prophète*, op. cit., p. 32.

⁷⁵ Cf. Streiff-Fenart J. *Familles pluriculturelles*, op. cit., pp. 124-137.

⁷⁶ Les auteurs qui ont développé le sujet du poids des interactions entre les couples mixtes et les familles respectives dans la socialisation des enfants : Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit. ; Streiff-Fenart J. *Familles pluriculturelles...*, op. cit., pp. 124-137 ; Varro G., *Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique ?*, in *Enfance*, op. cit., p. 308.

⁷⁷ Cf. Delcroix C., Guyaux A., Rodriguez E., *Le mariage mixte comme rencontre de deux cultures*, op. cit., pp. 49-63.

⁷⁸ Cf. Abdouh F., *Mariages mixtes : cas particulier maghrébo-québécois*, Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université Laval, Québec.

⁷⁹ Le Gall J., *Transmission identitaire et mariage mixte...*, op. cit., p. 25.

D'après les résultats des recherches de certains auteurs⁸⁰, le rapport des sexes, ou dominant - dominé, n'est pas anodin dans la détermination de l'orientation identitaire des enfants. La différence des statuts de l'homme et de la femme déterminerait, ainsi, le rapport de force et désignerait celui ou celle qui prend les décisions au sein du couple.

Le statut socio-économique des conjoints détermine leur attitude générale envers la mixité conjugale et familiale. Dans le milieu intellectuel, les pratiques de la socialisation des enfants sont sciemment pluriculturelles.

« Elles sont sous-tendues par une vision positive de la dualité culturelle faisant du "métissage" une valeur en soi qu'il ne s'agit pas de réduire mais de promouvoir comme un style de vie distinctif. »⁸¹

Le milieu populaire, au contraire, se montre méfiant, voire hostile à la socialisation qui mélangerait des éléments issus de deux cultures. Ce refus s'inscrit dans leur volonté de favoriser les chances d'intégration de leurs enfants⁸².

Enfin, les rapports inégalitaires entre les pays de référence des conjoints et le racisme qu'ils génèrent jouent leur rôle dans la construction identitaire des enfants. Le passé colonial, la violence des guerres de décolonisation, les rapatriements des « harkis », la naissance des mouvements islamistes et intégristes, tous ces événements ont créé une image défavorable des immigrants maghrébins. Leur identité, en grande partie assignée par la majorité, les oblige à répondre par différentes formes d'acceptation, de refus ou de négociation de cette identité⁸³.

« [...] la tâche des jeunes immigrés est difficile, car ils doivent mettre en place une double stratégie de différenciation : l'une par rapport à ceux de leur culture d'origine, l'autre par rapport à ceux de la culture d'accueil. »⁸⁴

Confrontés à l'assimilation des immigrés aux fauteurs de troubles, chômeurs, délinquants, citoyens de deuxième catégorie par la majorité, les parents souhaitent protéger leurs enfants en minimalisant l'influence de ces stéréotypes. Selon les circonstances, ils

⁸⁰ Philippe C., Varro G., *Négociation conjugale et contact des cultures*, op. cit., pp. 313-320 ; Varro G., *Couples franco-américains en France : genèse et devenir d'une « mixité »*, in *Homme et Migration*, 1167, 1993, pp. 20-25 ; Streiff-Fenart J., *Les couples franco-maghrébins en France*, op. cit.

⁸¹ Streiff-Fenart J., *Familles pluriculturelles...*, op. cit., pp. 124-137.

⁸² Cf. Taboada-Leonetti I., *Stratégies identitaires et minoritaires : le point de vue du sociologue*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I., Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit.

⁸³ Cf. Lipiansky E. M., Taboada-Leonetti I., Vasquez A., *Introduction à la problématique de l'identité*, in *Ibidem*.

⁸⁴ Kastersztein J., *Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités*, in *Ibidem*, p. 38.

adoptent différentes stratégies, comme celles de l'assimilation au groupe majoritaire, du déni, de la recomposition identitaire ou de l'instrumentalisation de l'identité assignée⁸⁵.

Les choix éducatifs des parents influencent en grande partie l'orientation identitaire des enfants, mais ces derniers participent aussi à ce processus.

*« Au fur et à mesure qu'il devient préadolescent et adolescent, cet enfant acquiert une liberté relative pour faire ses propres choix, qui expriment alors le rejet, l'abandon ou l'adhésion à un groupe social, à une culture. »*⁸⁶

Les jeunes, issus des couples mixtes, se retrouvent devant plusieurs possibilités identitaires ; ils peuvent choisir l'une ou l'autre identité, ou refuser d'effectuer un choix et combiner les deux identités, ou en créer une nouvelle⁸⁷. Leur décision n'est jamais définitive puisqu'il n'y a pas d'identification totale, pour la vie, à la culture, à la religion ou au pays de l'un ou de l'autre des parents⁸⁸. La création de l'orientation identitaire est un processus dynamique, façonné par un grand nombre de facteurs⁸⁹. Les variables qui influencent la vie et l'identité des jeunes sont : les caractéristiques physiques, le nom et le prénom, le genre, l'environnement socioculturel, les contacts avec la culture, les rapports avec la famille nucléaire et élargie, les amis, le rapport aux deux pays, le lieu de résidence (pays, ville, quartier), le statut professionnel des parents et les événements politiques. L'influence des facteurs mentionnés ci-dessus dans la construction identitaire des enfants varie d'un cas à l'autre.

5.3.1. Le prénom révélateur

L'arrivée d'un enfant est un moment de vérité pour les couples mixtes.

*« Les conjoints qui avaient cru se marier en toute liberté se rendent soudain compte de l'énorme enjeu social qu'est devenu leur couple quand il s'agit pour eux d'avoir une descendance. [...] Derrière la recherche du prénom, c'est bien l'identité de l'enfant à naître qui commence à devenir une préoccupation pour les parents, les grands-parents et tout l'entourage familial. Derrière ce simple prénom se profilent les choix de vie qu'ils vont être amenés à préciser et qui les engageront plus encore. »*⁹⁰

⁸⁵ Toutes ces stratégies ont été décrites par Taboada-Leonetti I, dans *Stratégies identitaires et minoritaires : le point de vue du sociologue*, in *Ibidem*.

⁸⁶ Barbara A., *Les couples mixtes*, op.cit, p. 243.

⁸⁷ Cf. Le Gall J., *Transmission identitaire et mariage mixte...*, op. cit., p. 37.

⁸⁸ Cf. Varro G., *Les couples mixtes et leurs enfants en France et Allemagne*, op. cit.

⁸⁹ Cf. Le Gall J., *Transmission identitaire et mariage mixte*, op. cit.

⁹⁰ Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit., p. 171.

Les questions difficiles et dérangementes, refoulées par certains couples en attendant le meilleur moment, resurgissent brusquement. Par le seul fait d'être présent, l'enfant exige que les réponses sur la transmission de la culture, de la religion ou de la langue soient données d'une façon ou d'une autre, et ce, dès son plus jeune âge. Prénommer l'enfant, c'est déjà une prise de position car le prénom est un révélateur des opinions des parents.

« Plus qu'une banale formalité administrative d'état civil, plus que l'attribution d'une identité à un enfant, le choix du prénom pour un enfant de couple mixte n'est jamais anodin. Conscients de transmettre deux histoires, deux mondes, deux cultures, deux religions à leur enfant, les parents accordent une importance toute particulière à ce qui deviendra le symbole de sa double appartenance. L'enfant qui portera un prénom "marqué" par son origine risquerait de se sentir mis à l'écart de l'une des identités qui le constituent. Il est aussi aisé de comprendre que des grands-parents bretons auraient du mal à apprivoiser un petit-fils répondant au prénom Mohammed, qu'il paraît ridicule de voir une petite fille nommée Victoire jouer avec ses cousines Loubna et Nawal une fois retournée au pays pour les vacances. »⁹¹

Selon la tradition catholique, aujourd'hui peu à peu délaissée, l'enfant recevait le prénom d'un saint, et ainsi, il était sous sa protection. Habituellement, le prénom était solennellement dévoilé durant le baptême, célébré dans la plupart des cas avant l'âge de cinq ans. Aujourd'hui, cette tradition n'est pas toujours observée, d'autant plus qu'elle n'est pas obligatoire, et les parents ne choisissent pas forcément le prénom d'un saint, pour qu'un enfant ait son patron.

Les musulmans donnent le prénom sept jours après la naissance de l'enfant

« C'est un droit de l'enfant sur son géniteur, le fait que celui-ci l'éduque bien et choisisse bien son prénom »⁹²,

selon les propos du Prophète Mohammed rapportés par Am Bayhaqî. Le père de l'enfant, après avoir invoqué le nom d'Allah, murmure à l'oreille droite puis à l'oreille gauche du nouveau-né l'appel à la prière, ensuite, il prononce plusieurs fois et à haute voix le prénom de l'enfant.

Les couples mixtes ont plusieurs possibilités en ce qui concerne le choix du prénom pour leur progéniture ; nous les avons classées en quatre groupes : le prénom arabe, le prénom purement français, le prénom « passe-partout », le prénom composé et le prénom « néologisme ». Avant de procéder à la présentation de ces différents groupes, il est nécessaire de souligner la présence d'une idée qui semble les rassembler tous. C'est le souhait d'arriver au consensus et de choisir un prénom qui plaise aux parents, voire à la famille proche, et

⁹¹ www.gfic.net.

⁹² Lévy I., *Vivre en couple mixte. Quand les religions s'emmêlent...*, Editions Presses de la renaissance, Paris, 2007, p. 141.

surtout qui soit aisément prononçable par toutes les personnes impliquées dans l'éducation de l'enfant.

« *Le recensement des prénoms des enfants des couples du Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens nous fait comprendre à quel point chaque prénom était l'aboutissement d'une recherche, d'une réflexion approfondie de la part des parents, qui nous offrent parfois la preuve réussie de leur imagination débordante.* » (Sophie)

Le prénom arabe.

Les couples mixtes franco-maghrébins installés en France, qui décident de donner un prénom arabe à leurs enfants, soulignent par cet acte leur souhait de transmettre, au moins, certains aspects de la culture du parent originaire, dans le cas de notre échantillon, d'un des pays du Maghreb. Pour le parent transplanté, l'enfant devient parfois le symbole de sa propre survie culturelle ou une manière de combler la distance qu'il a mise entre lui et ses « origines⁹³ ». Le prénom arabe met ainsi en avant la culture minoritaire du/de la conjoint(e) étranger(ère) ou d'origine étrangère, et manifeste, de façon ostentatoire, la fidélité à un groupe d'origine dont le reniement est, du fait même du mariage mixte, remis en question⁹⁴.

« (Céline) : *Nos enfants vivent en France, chaque jour ils côtoient les autres Français. La culture française, ils sont "dedans", ils n'ont pas besoin qu'on souligne ce fait en leur donnant un prénom typiquement français.*

(Mounir) : *Oui, ils sont élevés en France, et ils sont déjà plongés dans la culture française, ils en sont imprégnés, par contre ; ils restent coupés de la culture maghrébine.* »

Ainsi, certaines familles mixtes, résidant en France métropolitaine, essayent d'égaliser les influences des deux cultures par le choix d'un prénom arabe.

« (Nabil) : *Le prénom arabe est une sorte de justice face à l'inégalité des influences culturelles.*

(Anna) : *Oui, c'est joliment dit !* »

⁹³ Cf. Varro G., Lesbet D., *Mixité étatique, bilinguisme et identité*, p. 203-290, in *L'OFAJ a 25 ans. Bilan et perspectives*. Document de travail du Colloque du 7-9 décembre, Paris, Office franco-allemand pour la Jeunesse, 1988.

⁹⁴ Cf. Streiff-Fenart J., *Les couples franco-maghrébins en France*, op. cit., p. 118.

Pourtant, le lieu de résidence est un facteur déterminant dans la socialisation d'un enfant. Le choix de la langue, de la religion, de la nationalité est influencé par le contexte du pays d'installation, puisque l'enfant y vit au quotidien.

« Concrètement, il vivra (l'enfant), dans un pays ou dans l'autre, des tranches de vie à des âges précis, dans un contexte familial intime et des institutions sociales qui exerceront sur lui de multiples influences formatrices dont il sera le produit. »⁹⁵

Du côté des enfants qui portent un prénom arabe, le discours est différent selon le vécu personnel, la situation sociale ou professionnelle. La plupart du temps, les enfants, eux-mêmes, réclament plus de rapports avec la culture du parent « étranger », pour ne pas perdre cette partie de leur identité. La réalisation du double héritage inspire aux enfants un sentiment de fierté, et au contraire, sa non-réalisation suscite des regrets et parfois un certain reproche à l'encontre du parent transplanté⁹⁶.

Quelques enfants, sous le poids, d'un côté du racisme de la société, et de l'autre des attentes parentales cachées derrière le prénom, semblent ne pas apprécier leur prénom typiquement arabe.

« Quand le prénom devient signifiant, désignant ce qu'on est censé représenter, il est ressenti comme une attache trop serrée à un lieu qu'on ne reconnaît pas particulièrement comme sien. »⁹⁷

Ainsi, les enfants n'approuvent pas le choix de leurs parents, même s'ils ne le déclarent pas toujours ouvertement. C'est à travers leur déception de ne pas avoir le même statut que leurs collègues qu'on découvre leur mécontentement d'avoir un prénom typiquement arabe.

Par contre, les enfants qui ont réussi dans la vie sociale et professionnelle sont plutôt fiers de leurs prénoms. C'est pour cette raison qu'un prénom arabe ne les dérange pas et qu'ils envisagent rarement le changement, même si, au quotidien, ils sont également obligés d'affronter différentes difficultés. Le prénom devient une partie intégrante de leur identité, qui est la synthèse dynamique d'une double appartenance culturelle constituée d'éléments qui, se combinant, valorisent les deux cultures en les confrontant positivement⁹⁸.

« Avec le travail, tout s'est bien passé. Je n'ai pas eu de problèmes pour trouver quelque chose qui correspond bien à mon diplôme. Je ne peux pas me plaindre ! Il y a juste cet effet de surprise quand les gens ont l'occasion de relier mon prénom avec mon allure. "Tu as un

⁹⁵ Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit., p. 200.

⁹⁶ Cf. Varro G., *Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique ?*, op. cit., p. 303-322.

⁹⁷ Varro G., *Les couples mixtes et leurs enfants en France et Allemagne*, op. cit., p. 165.

⁹⁸ Cf. Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit., p. 245.

prénom arabe mais tu ne le fais pas du tout.” Ils me demandent si je n’ai pas de problèmes avec... et si je ne souhaite pas le changer, vu le contexte d’aujourd’hui. Mais moi, je n’ai pas envie, je suis bien comme je suis. » (Houssaine)

Les enfants comme leurs parents, je l’ai mentionné ci-dessus, mettent l’accent sur le prénom arabe pour tenter d’égaliser les influences de deux cultures. Dans leur discours réapparaît le sentiment de profiter de la culture française quotidiennement et d’être coupés de la culture du parent « étranger », et le fait de porter un prénom arabe et d’en être fiers leur permet d’afficher leur attachement aux deux cultures.

En ce qui concerne le problème du racisme, les enfants des couples mixtes qui portent des prénoms arabes et qui ont l’apparence physique typique des Maghrébins (la couleur de la peau, les cheveux noirs et raides), subissent autant le racisme que les enfants issus des couples homogames arabes. Les caractéristiques physiques qui marquent une différence évidente avec la majorité constituent un discriminant efficace⁹⁹. Les jeunes perçoivent rapidement leurs différences et sont obligés de se positionner face aux actes du racisme, qui les atteignent aussi bien dans l’espace public que privé¹⁰⁰.

« On n’est pas des cadres supérieurs, on est tout à fait dans la moyenne, on a beaucoup travaillé pour dire : il faut que les enfants fassent des études, c’est là que vous vous en sortirez. Et puis ils foncent, ils foncent..., hop, ils sont arrivés, le diplôme et tout..., devant un mur ; parce qu’on n’est pas le plus mauvais de sa promotion, qu’on a fait bac + 6 et maintenant bac + 7, on peut le dire..., et quatre ans plus tard on est toujours à la recherche de notre premier travail, on se pose quand même des questions (Mariama.)»¹⁰¹

A l’école puis au travail, la discrimination par rapport aux origines d’un de ses parents est parfois si présente que les parents regrettent leur choix du prénom. La majorité des enfants de notre échantillon, malgré les difficultés rencontrées, ne souhaitent pas entamer une procédure de changement du prénom. L’injustice sociale semble plutôt renforcer leur attachement aux origines arabes, et parfois, ce constat est valable pour les parents d’enfants stigmatisés.

« Moi, je n’ai pas envie que mes enfants passent leur vie à se justifier sur ce qu’ils sont, moi je me sens très à l’aise pour leur fournir, on va dire, les armes pacifiques pour répondre à ce genre de choses, c’était déjà le cas une ou deux fois sur sa couleur de peau, bon, ça ne l’a pas traumatisé parce qu’on a pu lui expliquer que les gens qui réagissent comme ça sont souvent les gens qui craignent la différence, qu’ils ne voient pas dans la différence l’enrichissement

⁹⁹ Cf. Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit.

¹⁰⁰ Cf. Le Gall J., *Transmission identitaire et mariage mixte*, op. cit.

¹⁰¹ Témoignage diffusé dans l’émission « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

que nous on a pu y voir en leur donnant naissance, donc moi je ne crains pas beaucoup pour mes enfants, je pense qu'il faudrait juste leur donner quelques arguments et un peu de repartie mais ils l'ont déjà naturellement donc je ne me fais pas de soucis (Sabine). »¹⁰²

Les expériences des enfants et des adolescents des deux sexes, rencontrés durant mes recherches, permettent de dresser un constat selon lequel le racisme touche dans une moindre mesure les filles que les garçons. Ces derniers sont souvent confrontés aux contrôles de la police, surtout dans les quartiers dits difficiles.

« Au début, mon père ne croyait pas que la police me contrôle régulièrement sans une raison apparente. Il pensait que je faisais des bêtises et que c'est pour ça que les policiers m'interpellent, et puis un soir, il a oublié un truc dans la voiture. Il m'a envoyé pour le récupérer, comme par hasard la police à côté de la voiture et tout de suite ils ont pensé que je suis en train de voler quelque chose. A ce moment-là mon père est revenu et surpris, il a demandé aux policiers qu'est-ce qu'ils veulent de moi. Ils ont tenté de lui expliquer comme quoi il y a beaucoup de vols, etc. et à ce moment il a compris que je n'ai pas menti sur tous les contrôles sans raison, juste parce que j'ai la tête et le prénom, nom arabe. » (Nabil)

En connaissant cette situation, certains parents essayent de préparer leurs enfants aux éventuels contrôles effectués par les autorités, même s'il est difficile d'expliquer la nécessité de subir l'humiliation des contrôles injustifiés.

« Nous, on a dit à notre fils qu'il risque d'être contrôlé sans aucune raison valable, et c'est comme ça, on ne peut rien y faire. » (Dominique)

Parmi les couples mixtes les plus anciens, dont les enfants sont âgés entre trente et quarante ans, nombreux sont ceux qui leur ont donné des prénoms arabes en revendiquant ouvertement la mixité de leur foyer. Aujourd'hui, les années écoulées, les expériences acquises, certains parents regrettent leur choix à cause de la souffrance éprouvée par leurs filles et fils à l'école, au travail, et même dans la vie, à l'extérieur des institutions. Déçus par l'attitude blessante d'un nombre significatif de personnes à tous les niveaux de la société, ils expriment explicitement leur regret de ne pas pouvoir changer le passé.

« En tout cas, en ce qui me concerne, en tant que sénégalaise, musulmane et puis ayant effectivement réfléchi avec Dominique sur les prénoms, les enfants et tout ça, aujourd'hui, si

¹⁰² Témoignage diffusé dans l'émission « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

c'était à refaire et sachant qu'on vit ici, j'aurais pas donné Ibrahima et Youssef, puisque je... c'est pas que je me renie, que je me rejette mais j'ai pris les responsabilités pour eux, qu'ils assument aujourd'hui avec des difficultés... c'est pas l'intégration parce que c'est pas à eux de s'intégrer, ils sont nés là, ils ont des grands-parents ici, des oncles, leur moitié est ici donc on parle pas d'intégration mais de la discrimination ; ce que nos enfants peuvent vivre c'est quelque chose qui est intolérable, injuste et incompréhensible (Mariama). »¹⁰³

Malgré toutes ces expériences discriminatoires, ces enfants ne souhaitent pas être prénommés autrement.

Enfin, nous ne pouvons pas manquer de mentionner l'exemple de ces couples mixtes, qui ont choisi des prénoms arabes pour leur progéniture et qui sont revenus sur leur décision. Le racisme, les problèmes d'intégration les ont poussés à entamer une procédure de changement du prénom de leurs enfants. En réalisant mon étude, je n'ai pas rencontré personnellement des personnes issues de familles mixtes ayant exprimé ce souhait ou ayant déjà changé de prénom à cause du racisme. Pourtant, ce type de situation est bien réel, comme le montrent certains reportages réalisés par des journalistes de France 2, et comme le rapporte Isabelle Levy dans son livre *Vivre en couple mixte* à travers le témoignage de Monique :

« Nous avons donné à nos deux garçons à leur naissance des prénoms arabes : Selim et Karim, raconte Monique. Quelques années après, nous avons réalisé que nous avons fait l'erreur de ne pas leur avoir donné un prénom français, si utile pour une meilleure intégration dans notre société. Par l'intermédiaire d'un avocat, nous avons fait une démarche pour modifier leur état civil. Cela a beaucoup amusé nos garçons : ce n'est pas commun de se choisir un prénom. C'est ainsi qu'à treize et neuf ans, en premiers prénoms, Selim est devenu Philippe et Karim, Stéphane. En qualité de parents, nous leur avons donné en deuxième position un prénom français de notre choix. Enfin, comme un rappel à leur double origine, nous avons conservé en troisième position les prénoms arabes donnés à leur naissance. »¹⁰⁴

Le prénom français.

Une minorité de parents décident de donner un prénom purement français à leur enfant. Ceux qui ont pris une telle décision retrouvent l'équilibre en choisissant un prénom arabe pour un autre enfant, s'ils en ont plusieurs. Ainsi, ce type de famille continue à refléter l'esprit de la mixité du couple hétérogame.

Ce groupe contient également les parents qui choisissent le prénom selon le sexe de l'enfant ; ainsi, ils attribuent plus facilement des prénoms à la résonance purement française

¹⁰³ Témoignage diffusé dans l'émission « La vie comme un roman ».

¹⁰⁴ Lévy I., *Vivre en couple mixte. Quand les religions s'emmêlent...*, op. cit., p. 137.

aux filles qu'aux garçons¹⁰⁵. De même, la culture patriarcale, bien ancrée dans les pays du Maghreb, réapparaît dans le comportement de certains hommes musulmans, qui pourtant décident de vivre leur histoire conjugale au sein du couple mixte, islamo-chrétien.

« Toi, tu choisis les prénoms pour les filles et moi pour les garçons, comme ça le problème est réglé. » (Abdel)

Le choix du prénom typiquement français s'inscrit dans la stratégie d'intégration de quelques couples islamo-chrétiens¹⁰⁶. Ils souhaitent que leur enfant ait le même statut que les autres enfants issus de familles homogames.

Le prénom « passe-partout ».

A cause du racisme, certains parents essayent de protéger leurs enfants et choisissent des prénoms « passe-partout » comme Sara, Rayan, Camélia, Adam, Nadia, Yacoub, Maria..., souvent puisés dans des textes sacrés qui sont reconnus par les deux religions. Le fait de prénommer devient ainsi une tentative de préserver la progéniture, de ne pas permettre qu'elle soit stigmatisée d'une façon ou d'une autre et surtout de lui donner les mêmes chances qu'aux autres enfants¹⁰⁷.

« C'est difficile pour une maman de voir son enfant souffrir juste parce qu'il porte un prénom qui évoque la culture arabe. Une telle injustice fait réfléchir, on ne peut pas se permettre de prendre la décision de donner un prénom à la légère. Moi-même j'ai subi plusieurs fois le racisme. Je suis maintenant française mais j'ai toujours l'accent qui me trahit. Du coup les gens m'interpellent, il y a ceux qui sont, bien évidemment, gentils "D'où vous venez ?", ou "De quelle origine vous êtes ?"... mais il y a aussi les autres qui me parlent de travail clandestin, de violence, de vols, etc., pas vraiment sympa. Du coup, je me sens bizarre, comme si c'est moi qui fais le malheur de la France. » (Agnès)

La décision de trouver un prénom « passe-partout » pour un enfant est le fruit des recherches faites par les conjoints qui essaient de trouver un consensus, de créer une sorte

¹⁰⁵ Dans le système patriarcal du Maghreb le statut de l'homme est supérieure à celui de la femme. Cf. Lacoste-Dujardin C., *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat du Maghreb*, op. cit.

¹⁰⁶ Cf. Kastersztein J., *Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I, Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit.

¹⁰⁷ Le fait de vouloir se fondre dans la foule, de ne pas se faire remarquer peut être considéré comme un élément d'une stratégie d'anonymat décrite par Kastersztein J., in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I, Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit.

d'identité syncrétique¹⁰⁸. Dans ce cas précis, il n'est pas évident de se mettre d'accord puisque chaque parent a ses préférences, qui ont été façonnées par son éducation culturelle et religieuse. Ils sont donc obligés de faire certaines concessions¹⁰⁹ et de se concentrer sur cette partie de leur héritage qui peut les réunir. En fin de compte, le choix est le résultat des « négociations », si on peut nommer ainsi les recherches, les discussions, les disputes qui aboutissent au consensus.

Les prénoms « passe-partout » gagnent en popularité chez les couples mixtes grâce à leur statut relativement « neutre » ; pourtant, ils sont souvent issus du fonds religieux commun au christianisme et à l'islam. L'effet de neutralité est acquis car ils sont facilement prononçables, ils n'évoquent pas l'appartenance à une communauté bien spécifique et ils sont inscrits dans la culture française depuis longtemps. Ces prénoms permettent aux enfants de se sentir chez eux dans les deux, ou même trois, pays de référence, et d'assumer plus facilement la multidimensionalité de leur identité¹¹⁰. En outre, un tel choix permet aux parents de l'enfant de satisfaire les deux familles respectives qui cherchent à assurer la transmission de leurs normes culturelles et religieuses¹¹¹.

Les enfants, eux-mêmes, apprécient également ce type de prénom, qui reflète l'histoire de leur famille.

« *Inès est un nom d'origine latine, mais vient aussi d'une racine arabe. Ce prénom me résume parfaitement.* »¹¹²

Le prénom composé.

Le prénom composé français/arabe ou arabe/français est une solution adoptée par un grand nombre de parents. Ce choix permet de départager les conjoints en donnant une impression d'égalité d'influences. Nous nous penchons vers la notion de l'impression et non de la réalité, puisque le fait de choisir l'un ou l'autre modèle (le prénom arabe ou le prénom français en première place) détermine la priorité, confirmée dans la vie quotidienne. Le prénom composé est apprécié par les parents pour son respect des deux cultures, son adaptabilité aux différentes conditions et par la liberté de décision laissée à l'usage des enfants. En fait, les couples mixtes souhaitent offrir à leur progéniture la possibilité de choisir

¹⁰⁸ Cf. Varro G., *Les couples mixtes et leurs enfants en France et Allemagne*, op. cit., p. 146.

¹⁰⁹ « *Le symbole est la substance même de la relation.* » Goffman. E., *Les rites d'interaction*, op. cit.

¹¹⁰ Cf. Varro G., Lesbet D., *Le prénom révélateur*, in Abou-Sada G., Millet H., *Génération issues de l'immigration*, op. cit., pp. 139-153.

¹¹¹ Cf. Streiff-Fenart J., *Familles pluriculturelles. Le cas des couples franco-maghrébins*, op. cit., p. 124-137.

¹¹² Témoignage cité par Fonlupt D., *L'identité nationale c'est aussi eux*, dans *La vie*, N° 3220, 17 mai 2007.

le prénom qui leur convient mieux. Les parents créent un éventail de choix sous forme de prénom composé pour que les enfants puissent opter pour l'un ou l'autre prénom et de même pour l'une ou l'autre culture. En pratique, l'idée du respect et de liberté du prénom composé se transforme parfois en lutte conjugale puisque, selon les origines, les conjoints privilégient l'un ou l'autre prénom. De même, les deux familles respectives arabe et française divergent sur le sujet. Selon les circonstances, l'enfant est prénommé différemment, d'où la nécessité de préserver l'intégrité de l'identité de l'enfant.

Le choix du prénom français ou arabe est parfois conditionné par les événements familiaux, comme par exemple le décès du parent proche d'un des conjoints. Les parents déclarent ouvertement qu'au-delà de ces circonstances bien particulières, leur décision aurait été différente.

Le prénom et le nom permettent aux enfants des couples mixtes de se situer dans la société. Augustin Barbara considère le nom comme

« [...] l'élément premier et concret pendant sa petite enfance pour prendre conscience de son identité, de sa personnalité »¹¹³.

Son rôle dans la construction identitaire d'un enfant dépend largement du contexte social, de l'accueil fait par le milieu environnant¹¹⁴.

5.3.2. L'éducation culturelle, religieuse, linguistique.

La grande question qui se pose aux couples mixtes est : « Que voulons-nous transmettre à nos enfants ? » Tous les parents sont d'accord sur un point : ils souhaitent transmettre les bases des deux religions pour ne pas laisser l'enfant sans repères, dans le vide. La transmission aux enfants se fera d'autant mieux que les parents ont des capacités plus grandes à transmettre un message ; les choix des parents auront plus de visibilité et surtout seront mieux perçus par leurs enfants, et enfin, les choix des parents seront plus homogènes¹¹⁵.

Le problème concerne la manière de mettre en œuvre la transmission. Les parents hésitent entre plusieurs possibilités : transmettre la théorie sans pratique ou la théorie

¹¹³ Barbara A., *Les couples mixtes, op. cit.*, p. 195.

¹¹⁴ Cf. *Ibidem*, p. 195.

¹¹⁵ Cf. Percheron A., *La transmission des valeurs, in Singly de F (dir.), La famille, l'état de savoir, op. cit.*

accompagnée de la pratique. La première option permet de construire des bases théoriques solides, qui dans l'idéal devraient faciliter le choix aux enfants. Plusieurs parents, ainsi que certains représentants des deux communautés religieuses, partagent l'idée que la pratique n'est pas un synonyme de la foi¹¹⁶. Cet éloge de la foi permet aux parents de justifier leur refus de choisir une pratique religieuse pour les enfants.

« *L'essentiel est que nos enfants croient en Dieu. Le baptême ou les autres pratiques religieuses ne sont pas essentiels, pour moi, j'y tiens pas vraiment. Je veux juste qu'ils aient cette croyance en Dieu.* » (Anna)

En réalité, le fait de ne pas connaître la pratique religieuse et d'être coupé de l'une ou de l'autre communauté ne crée pas les conditions favorables pour effectuer le choix. « *On sait depuis longtemps qu'un mariage interconfessionnel provoque souvent la disparition de la pratique religieuse chez les enfants.* »¹¹⁷ Les enfants ont une tendance à naviguer entre les deux religions sans vraiment adopter une pratique bien précise. Ils se déclarent les ambassadeurs de la mixité religieuse islamo-chrétienne.

« *Moi, je suis biculturelle. Je reflète ce que mes deux parents sont, un peu française, un peu marocain..., un mélange de tant de choses ! Et ce n'est pas un problème, j'avais juste besoin, à certains moments, de vivre cette expérience avec les gens qui ont vécu la même histoire, c'était très important.* » (Inès)

La deuxième option, à savoir la transmission de la théorie et de la pratique, ne fait pas l'unanimité chez les couples mixtes, puisque certains d'entre eux considèrent difficilement conciliable l'application de deux traditions religieuses. En plus, ils ont peur de surcharger leurs enfants, qui sous le poids des informations, parfois contradictoires, ne se retrouveront plus et rejetteront les deux confessions. Face à l'idée d'incompatibilité de tous les rites, une solution a été adoptée par quelques familles : une sélection d'un nombre limité de pratiques, en accord avec leur vision de la mixité.

D'autres couples considèrent la transmission de deux religions tout à fait plausible et même souhaitable¹¹⁸. Selon eux, les ressemblances, aussi bien que les différences entre les deux religions, peuvent être transmises sans créer une confusion chez les enfants. Ils

¹¹⁶ La pratique cesse d'être la seule manifestation de la croyance puisque « [...] d'une religion visible, on passe à une religion invisible. » Acquaviva A., Pace E., *La sociologie des religions*, op. cit.

¹¹⁷ Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 212.

¹¹⁸ La réalité contemporaine, en offrant l'autonomie morale à l'individu, l'autorise à expérimenter dans le domaine religieux. Cf. Acquaviva A., Pace E., *La sociologie des religions*, op. cit.

considèrent que c'est dans l'expression intégrale du christianisme et de l'islam que la nouvelle génération peut développer sa curiosité et consciemment choisir sa confession.

« Dominique, chrétienne, et Abderrahim, musulman, marocain, sont mariés depuis 11 ans et habitent la région parisienne. Ils élèvent leurs trois enfants dans les deux religions, chacune étant présentée comme un chemin vers Dieu. Une règle : ne pas censurer ses convictions. Pas toujours facile... Pour le reste, l'Esprit souffle où il veut... Inch Allah ! »¹¹⁹

Les parents défendent leur idée de double transmission en ajoutant que les deux religions avec leurs doctrines, nécessairement accompagnées par leurs pratiques, créent des conditions favorables au développement spirituel de l'enfant.

« Je ne comprends pas pourquoi tu penses que c'est impossible de concilier les deux religions ?! Moi, je n'y vois pas de problème. On peut aussi bien emmener l'enfant à l'église le dimanche, et à la mosquée le vendredi. Il faut juste lui expliquer certaines choses pour qu'il puisse bien comprendre les différences. C'est tout à fait faisable, il faut juste vouloir ! » (Stéphanie)

Je souhaite souligner que le propos ci-dessus a été recueilli auprès de parents sans enfants ou avec des enfants en bas âge. En sachant que les souhaits restent souvent difficilement applicables dans la pratique, il faudrait réaliser les interviews dans quelques années pour confronter ces déclarations avec la réalité. A défaut de recherches longitudinales, j'ai décidé, néanmoins, de profiter de l'expérience des couples mixtes ayant des enfants déjà adultes pour faire une sorte de confrontation, dont les résultats sont présentés ci-dessous.

Certains parents, bien conscients des limites de leur connaissance de la religion, aussi bien dans son expression théorique que pratique, souhaitent transmettre au moins des bases sur lesquelles l'enfant puisse ensuite s'autoconstruire, développer ses connaissances selon ses propres préférences.

« Honnêtement, je ne connais pas grand-chose sur l'islam mais j'aimerais bien que mon fils puisse avoir, au moins certaines notions, dans la religion. Mais bon, ce n'est pas évident quand moi-même, je n'ai pas un niveau suffisant pour pouvoir le faire. » (Dounia)

Les couples mixtes les plus âgés, dont les enfants sont déjà adultes, sont conscients qu'il y a une différence entre ce que les parents souhaitent transmettre et ce qu'ils transmettent réellement à leur progéniture, puisque la transmission des valeurs s'effectue au quotidien.

¹¹⁹ « Couples d'aujourd'hui », *Revue Alliance*, n°135/136, mai/août 2001.

« La transmission ne se réduit pas à un acte notarié ni à un catalogue de valeurs morales et religieuses. Nous transmettons ce que nous sommes, bien plus que ce que nous avons. Et nous ne pouvons le faire qu'avec le respect de ceux à qui nous transmettons, dans la prise en compte de ce qu'ils attendent. »¹²⁰

Parmi les couples mixtes de notre échantillon ayant des enfants adultes âgés d'une trentaine voire d'une quarantaine d'années, règne une conviction, basée sur leur propre expérience, que leurs projets d'éducation ont été réécrits par la vie. Les années écoulées leur ont permis de comprendre qu'ils n'ont pas maîtrisé l'œuvre de transmission comme ils l'avaient souhaité. Cette constatation, néanmoins, ne sonne pas comme un regret dans leur discours. C'est avec sérénité qu'ils insistent sur le fait qu'il est inévitable que le projet d'éducation des enfants évolue avec le temps, qu'il s'adapte aux circonstances. Ainsi, certaines décisions, prises avant l'arrivée des enfants, subissent des transformations radicales, voire disparaissent progressivement du « plan parental ».

« Nous constatons en général que les grands enfants des adultes du Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens se réapproprient à leur manière l'héritage de leurs parents, mais ne le rejettent pas. Ils ont le sentiment d'avoir toujours fait partie du groupe au même titre que leurs parents. Même s'ils commencent à avoir leur propre vie et leurs propres champs d'investigations, ils sont toujours liés à leurs amis d'enfance. »¹²¹

La plupart des couples interrogés, toutes générations confondues, partagent l'idée qu'il est préférable que les conjoints se mettent d'accord sur l'éducation de leur progéniture avant son arrivée, pour ne pas mettre l'enfant dans l'embarras. La minorité des parents qui préfèrent retarder le moment du choix, voire ne pas le faire du tout, en espérant que tout s'arrangera avec le temps, prennent un certain risque de faire surgir les conflits en présence des enfants. Ainsi, la progéniture risque d'être prise pour une partie dans la bataille religieuse. Les différends des parents peuvent fragiliser un jeune enfant et son identité en stade de formation. Ainsi, la culpabilité risque de perturber son développement. L'enfant a besoin de parents unis pour s'autoconstruire. Leur position doit être bien définie, au risque de ne pas gagner la confiance de l'enfant.

Les représentants de la religion catholique et musulmane, rencontrés durant les week-ends à Paris et en Provence, conseillent fortement de soulever le sujet de l'éducation religieuse de l'enfant avant son arrivée. Dans ce courant de pensée s'inscrit parfaitement le

¹²⁰ Ferro M. et Jeammet P., *Que transmettre à nos enfants*, op. cit., p. 142.

¹²¹ Nicole El M., *Comment transmettre un double héritage religieux à nos enfants?*, «Accueil et Rencontre », CPM, hiver 2002.

discours de Tarick Oubrou, l'intervenant musulman durant la rencontre annuelle du Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens dans la région parisienne, en 2007.

« Il faut introduire les enfants dans la vie religieuse dès leur plus jeune âge, surtout ne pas les laisser jusqu'à l'âge de dix-huit ans en espérant qu'ils effectueront leur choix de la confession chrétienne ou musulmane à ce moment. Les enfants ne pourront pas choisir s'ils n'ont pas des bases cognitives nécessaires, ils risquent de rester en dehors du cadre religieux. »

En poursuivant son intervention, il a souligné qu'en cas de difficultés liées au choix de l'une ou de l'autre confession, il est préférable d'enseigner les bases des deux religions que de laisser l'enfant dans l'indifférence religieuse.

« Mon fils a suivi les cours de catéchèse, il connaît le sujet parfaitement et pourtant ça ne l'a pas empêché de devenir musulman. » (Tarick Oubrou)

Les prêtres et les imams, qui accompagnent les couples islamo-chrétiens, leur apportent un soutien et surtout des encouragements dans leur tâche éducative. Dotés d'une solide expérience accumulée durant des années de travail avec des personnes en union mixte, ils leur conseillent d'éviter que l'éducation religieuse ne devienne une corvée et qu'elle ne soit parsemée de différentes peurs.

« Dès leur plus jeune âge, les parents peuvent inviter leurs enfants à demander à Dieu de les guider et de les orienter de la manière qu'Il voudra. Ce genre de prière peut être guidé et accepté tant par l'islam que par le christianisme. Les parents peuvent libérer leurs enfants en exprimant souvent leur conviction que Dieu guidera chacun et que tous, parents et enfants, respecteront cette orientation, cette vocation. »¹²²

La majorité des couples interviewés partage l'idée de la nécessité de trouver le consensus avant l'arrivée des enfants, et pourtant, il y a certains couples, surtout parmi les plus âgés avec des enfants adolescents ou adultes, qui considèrent la détermination préalable du choix religieux inutile.

« Les longues discussions avant et pendant le mariage ne constituent pas nécessairement une assurance contre la résurgence inopinée des préjugés. »¹²³

Les résolutions, basées sur la bonne volonté des parents confrontés à la vie quotidienne, tombent parfois en désuétude. Les couples affirment que la transmission des

¹²² Père Jean-Michel Gaudel, *Comment grandir ensemble dans la foi ?*, Accueil et Rencontre, hiver 2003, site www.gfic.net.

¹²³ Chouchan P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire...*, op. cit., p. 56.

bases est nécessaire pour que l'enfant puisse suivre son chemin et non le chemin indiqué par ses parents. A un moment ou un autre, l'enfant échappe au pouvoir éducatif de la famille et s'oriente vers son entourage : ses amis, ses idoles et la société en général.

Le fait d'essayer de se mettre d'accord sur la confession des enfants peut devenir, selon certains couples mixtes, une source de conflits, et c'est pour cette raison qu'ils préfèrent ne rien décider. L'essentiel pour tous les couples, indépendamment du modèle d'éducation religieuse choisi, est d'arriver au consensus, qui, en principe, doit être le fruit d'une tolérance mutuelle.

« Nous avons décidé que nous leur parlerions de nos religions et de notre foi respectives sans nous censurer. Je ne gomme pas ce qui nous sépare, sans toutefois en rajouter. Par exemple, je dis rarement que le Christ est fils de Dieu. C'est un point délicat sur lequel je ne suis moi-même pas tout à fait au clair. Je suis plus à l'aise pour dire qu'il est la Parole de Dieu faite homme pour nous faire comprendre que le premier commandement est de s'aimer les uns les autres. Qu'il a fallu la folie de la croix pour que nous admettions que Dieu se cache dans la faiblesse, dans l'homme souffrant, parmi les derniers d'entre nous. »¹²⁴ (Dominique)

Les parents qui décident de ne pas choisir une confession religieuse pour leurs enfants, justifient leur décision par la volonté de respecter la liberté de choix. Certains d'entre eux se rendent compte avec le recul qu'en fait, ils ont plutôt essayé de respecter leur conjoint dans sa dimension religieuse que le libre choix de leur progéniture.

« Ne pas choisir la religion, cela ne signifie pas que vous respectez vos enfants parce que quand vous regardez par exemple les familles catholiques, elles décident de transmettre la religion sans se poser la question si elles préservent la liberté de choix de leurs enfants. Alors nous ne choisissons pas la religion par respect de notre conjoint. » (Dominique)

Le témoignage ci-dessus se trouve confirmé par un grand nombre d'expériences des couples mixtes, recensées et publiées sur le site du Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens (www.gfic.net).

« Nous avons pensé dans un premier temps que la solution du libre choix religieux de l'enfant respecterait la liberté de celui-ci. Puis nous nous sommes aperçus que nous nous trompions d'objectif. Il s'agissait en fait pour nous de respecter notre conjoint, et de ne pas le priver de la possibilité de transmettre également ce qu'il est profondément. Nous nous situons à ce niveau-là dans le domaine des concessions que chacun accepte de faire pour l'autre. »¹²⁵

¹²⁴ Témoignage publié sur www.gfic.net.

¹²⁵ www.gfic.net.

« La mixité conjugale laisse le choix, soit nier même la notion de la mixité et engendrer le non-dit, soit oser aborder les différences, même si l'existence quotidienne semble moins confortable. »¹²⁶

La liberté de choix de la religion porte en soi un autre danger, à savoir la mise sous pression des enfants. Les parents qui ne souhaitent ou n'arrivent pas à décider quelle religion transmettre et sous quelle forme, risquent parfois d'être accusés de lâcheté puisque, en se débarrassant du problème sous prétexte de la liberté, ils le laissent en héritage à leur progéniture. L'hypothèse est confirmée par l'expérience des couples mixtes, membres du GFIC.

« D'ailleurs, les enfants, jusqu'à douze - quatorze ans, nous ont souvent rétorqué qu'on leur mettait sur les épaules une responsabilité trop grande, et qu'ils risquaient de faire de la peine à l'un de leurs parents, même s'ils recevaient l'assurance verbale que ce n'était pas vrai. »¹²⁷

La majorité des couples interrogés avouent que le fait de prendre une décision sur l'éducation des enfants, d'en parler, est plus facile que de la mettre en œuvre au quotidien. Les parents se plaignent souvent du manque de temps et de repères. Ils aimeraient bien être épaulés par des personnes compétentes comme des prêtres ou des imams favorables à leur cause.

« J'essaie de faire partager mes convictions à mes enfants, mais ce n'est pas facile. J'ai du mal à créer des occasions pour parler de l'Islam, puisque nous vivons dans une culture occidentale et un milieu relativement indifférent. Nous avons davantage tendance à parler des fêtes chrétiennes, marquées par des jours fériés. Au Maroc, les enfants vivent au cœur de rituels nombreux et collectifs qui déclenchent leurs questions. Quand j'essaie d'expliquer ces rites, mes enfants sont vite dépassés car ils n'ont pas de repères. L'Islam reste encore très abstrait. J'espère un jour pouvoir partager avec eux, par exemple, le sens de ces interdits alimentaires qui ne sont pas une contrainte religieuse gratuite, mais une façon de témoigner de l'amour et de l'adhésion qu'on éprouve pour Dieu. Je ne suis pas inquiet. Cette curiosité viendra quand ils seront plus disponibles, plus mûrs. Il est vrai que ma femme dispose de livres très attrayants pour parler des prophètes bibliques, de Jésus. Ce support de l'image, du livre, du chant, c'est ce qui manque beaucoup aux musulmans qui élèvent leurs enfants en France où la foi se cultive par la parole plutôt que par une culture et des rites qui baignent la vie. » (Abderrahim)¹²⁸

¹²⁶ Chouchan P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire...*, op. cit., p. 32.

¹²⁷ www.gfic.net.

¹²⁸ Témoignage publié sur www.gfic.net.

Ils considèrent qu'il est plus facile de s'y prendre sérieusement s'il existe une structure pour les aider, comme c'est le cas à Paris, où le GFIC organise des rencontres d'enfants de couples mixtes pour leur présenter les bases des deux religions. Une telle initiative, même si elle est appréciée par les familles, est jugée trop coûteuse en temps, puisqu'il faut prévoir sa préparation et sa mise en œuvre. Les parents déclarent ouvertement qu'ils ne sont pas toujours capables de se rendre disponibles pour participer activement à la préparation d'un tel événement.

Les couples mixtes qui ont décidé de ne pas choisir une religion pour leurs enfants, se déclarent prêts à accepter n'importe quelle décision de ces derniers. Pourtant, certains d'entre eux expriment une crainte d'être surpassés par le choix de leur progéniture. Ils ont peur de ne pas pouvoir l'accepter. Ainsi, ils partagent leur appréhension liée à ce moment fatidique du choix d'une religion.

« *Je suis angoissé à l'idée de devenir étranger dans mon propre foyer, de ne pas avoir la même religion que mes enfants.* » Témoignage recueilli par Pierre Chouchan¹²⁹.

Il arrive que l'idée de ne pas transmettre la religion aux enfants fasse naître chez les parents un sentiment de trahison de leurs ancêtres, surtout s'ils ont l'impression d'être des héritiers d'une tradition forte.

Durant la période de l'adolescence, la question de l'appartenance devient plus pressante et la réponse n'est pas évidente à donner.

« *Je me suis sentie plus proche de la foi musulmane, mais je ne suis pas pratiquante. J'ai fait la découverte de cette religion grâce à mon père et grâce à l'adhésion aux scouts musulmans.* » (Myriam)

Face aux parents qui ont décidé de ne pas transmettre l'une ou l'autre religion, certains jeunes font parfois appel, consciemment ou non, à leurs camarades. Ainsi, leur éducation religieuse se fait grâce au groupe d'appartenance. Les autres retiennent une idée centrale des deux religions : le caractère unique de Dieu, sans l'approfondir ou le traduire en une pratique soit musulmane, soit chrétienne.

Les adolescents élevés dans la « neutralité religieuse », si nous pouvons nommer ainsi la non-transmission d'une religion bien précise, refusent de choisir entre la religion de leur

¹²⁹ Chouchan P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire... op. cit.*, p. 105.

mère et de leur père, puisqu'ils ont peur de blesser l'un ou l'autre parent. Les parents sont identifiés par les enfants avec leurs religions respectives. En devant faire leur choix, ces derniers déclarent avoir l'impression de donner leur préférence soit à leur mère, soit à leur père.

« Certains traits – attitudes, croyances, valeurs, goûts et comportements – proviennent de l'une ou l'autre culture tandis que d'autres n'appartiennent plus ni à l'une ni à l'autre, mais sont la synthèse des deux. C'est cet aspect de synthèse qui reflète sans doute le mieux l'être biculturel. »¹³⁰

Les adolescents préfèrent garder une certaine neutralité et se déclarer comme islamo-chrétiens. Pourtant, certains adolescents de mon échantillon soulignent, avec conviction, que leur choix de ne pas donner une préférence à l'une ou à l'autre confession n'est basé que sur leur volonté propre, et non sur la peur de blesser leurs proches. Ainsi, ils se déclarent ni chrétiens ni musulmans, pour pouvoir puiser dans les deux sources les éléments qui rassemblent les deux communautés plutôt que ceux qui les séparent. Ces adolescents veulent être à l'image de l'union de leurs parents, c'est-à-dire mixte, et ne pas favoriser l'un ou l'autre côté, puisqu'ils sont bien le fruit de l'amour des deux. Ce choix exclut une pratique classique de la religion, si l'on peut dire, mais n'empêche pas certaines formes de participation à la vie de l'une ou de l'autre communauté religieuse.

Les adolescents interviewés soulignent leur besoin de rencontrer des personnes se trouvant dans la même situation. Confrontés aux enfants issus des couples homogames, les jeunes rencontrent parfois des difficultés pour construire leur identité, d'autant plus qu'ils n'échappent pas aux stéréotypes qui stigmatisent la population d'origine arabe. Le fait d'être traités comme des étrangers, de devoir prouver le contraire les révolte.

« A l'adolescence, ça m'énervait qu'on me considère comme un étranger car moi je me sentais 100% français, et les préjugés "ton père est marocain alors t'es musulman", et pourtant je ne le suis pas ! Et aussi le fait de devoir raconter ma vie et mes origines aux gens qui me demandent des comptes. » (Ryan)

Ainsi, les rencontres avec les autres adolescents des couples mixtes leur permettent de se construire : échanger des expériences, des conseils et en plus bénéficier d'un soutien. L'idée que chaque individu a besoin de ceux qui lui ressemblent pour « [...] se donner une

¹³⁰ Grosjean .F, *Quelques réflexions sur le bilinguisme*, in *Pluriel- Débat*, 1983, 36, pp. 81-91.

identité et de la partager avec d'autres dans une situation de différenciation valorisée »¹³¹ est partagée par les parents.

« Des parents chrétiens et musulmans ont animé pendant deux ans un groupe d'éveil à la foi pour les enfants de 3 à 7 ans, et de découverte de l'Islam et du christianisme pour les 8 à 13 ans. Nous avons parlé des fêtes, des prophètes, de la Genèse, d'Abraham, de Moïse, de Jésus, de Mohammed. Maintenant, nous cherchons une autre formule, moins lourde, car nous sommes un peu dispersés en région parisienne. L'important est qu'ils comprennent qu'ils ne sont pas seuls dans cette situation, qu'il y a moyen de grandir à l'aise dans les deux religions. » (Dominique)¹³²

Comme je l'ai souligné ci-dessus, le fait de choisir une religion, pour certains adolescents, cache la peur de blesser l'un ou l'autre parent ; c'est pour cette raison qu'ils réfutent l'idée d'adopter une pratique religieuse bien précise ou qu'ils essaient d'atténuer, d'une façon ou d'une autre, les effets de leur décision. Dans notre échantillon, il y a également des enfants issus de couples mixtes qui essaient de compenser leur choix de la religion musulmane par l'adaptation de certains aspects culturels du parent chrétien, comme par exemple la pratique de la musique classique. Tel est le cas d'un adolescent dont l'histoire nous interpelle. Etant petit, il a souhaité suivre des cours de catéchèse. Il était le seul « beur » dans la classe et les autres enfants le lui ont fait sentir. Stigmatisé à cause de sa couleur de peau et de ses origines mixtes, il a renoncé à la catéchèse.

« En grandissant, je me suis rendu compte que les profs et mes amis à l'école essaient de mettre en avant mes différences par rapport à eux. J'ai suivi même des cours de catéchisme mais je me suis senti exclu du groupe. Les autres me disaient : "Toi tu es arabe, qu'est-ce que tu fais ici ?" On ne peut pas dire que c'est moi qui ai choisi mon parcours. Je n'ai vraiment pas choisi, mon orientation, ça s'est fait comme ça. » (Nabil)

Privé de repères, puisque son père musulman ne pratiquait pas, il s'est retourné vers ses collègues du quartier pour connaître la religion musulmane.

« J'ai rencontré des amis qui faisaient le ramadan et ils m'ont dit "Puisque tu t'appelles N. pourquoi tu ne fais pas le ramadan ?" C'est à ce moment-là que j'ai commencé à chercher des renseignements sur l'islam. J'ai demandé à mes amis, à mon papa qui n'est pas très

¹³¹ Lipiansky E. M., *Identité subjective et interaction*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I, Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit., p. 196.

¹³² www.gfic.net.

religieux mais il m'a inculqué des bonnes bases. Cette communication avec les autres m'a fait vraiment avancer. » (Nabil)

Ses fréquentations ainsi que le lieu même d'habitation, le quartier difficile marqué par les contrôles incessants de la police, ont influencé son choix d'une religion.

« Les contrôles d'identité à douze, treize ans, juste à cause de mon apparence. Je me suis fait contrôler comme un étranger. Je n'ai jamais trouvé un travail pour mes compétences, mais avec des pistons. » (Nabil)

Le moment critique dans son évolution vers l'islam a été sa visite en Algérie¹³³. L'accueil chaleureux de la famille de son père, les relations interhumaines et l'ambiance ont fait leur charme sur cet adolescent. En comparaison avec le racisme à l'école et au travail en France, ainsi qu'avec les humiliations sous forme de contrôles incessants de la police sans aucun motif valable, l'Algérie est devenue une terre promise pour ce garçon. Charmé par les conditions et l'ambiance du pays de ses ancêtres, il a même décidé de s'y installer à terme et pour cela, il a commencé à prendre des cours d'arabe¹³⁴.

« Je regrette beaucoup que je n'ai pas appris l'arabe, que mon père n'a pas pris le temps nécessaire pour me l'enseigner. » (Nadia)

L'explication d'un tel penchant vers la culture maghrébine et vers l'Islam de certains adolescents se trouve dans l'ouvrage de M. Khellil :

« Les victimes des discriminations vont se replier sur elles-mêmes, c'est-à-dire sur la culture d'origine que les uns et les autres vont valoriser d'abord à leurs propres yeux, puis vis-à-vis de l'extérieur. C'est ainsi que l'Islam en France rencontre de plus en plus la faveur des immigrés (et parfois de leurs enfants) parce qu'il se présente au même niveau que les autres croyances nationales, en insistant sur ses aspects les plus modernistes. »¹³⁵

¹³³ Gabrielle Varro insiste sur le rôle des séjours dans le pays d'origine du parent « immigré » dans le développement du bilinguisme et le biculturalisme de l'enfant. Cf. Varro G., *Les couples mixtes et leurs enfants en France et Allemagne*, op. cit.

¹³⁴ L'idéalisation du pays d'origine et la critique de la civilisation occidentale s'inscrivent dans la stratégie de revalorisation de sa singularité, analysée par Malewska-Peyre H., *Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I., Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit., p. 127.

¹³⁵ Khellil M., *Sociologie de l'intégration*, op. cit., p. 79.

C'est aussi une des stratégies identitaires décrites par Hanna Malewska-Peyre¹³⁶, nommée la revalorisation de sa singularité. Elle consiste à sauvegarder les liens avec son pays et sa culture, à idéaliser son propre groupe et à critiquer la civilisation occidentale.

Malgré les actes racistes qui ont forgé son opinion sur la société française, Nabil déclare ne pas vouloir renier complètement ses origines françaises, chrétiennes, et pour preuve, il continue à jouer de la guitare, de la musique classique de Mozart, Bach.... En écoutant son discours, j'ai eu l'impression que ce garçon, ainsi que certains adolescents, rencontrés durant mes recherches, confondent la religion chrétienne avec la culture française, européenne. C'est un conglomérat d'éléments bien distincts. J'ai déjà souligné, ci-dessus, et je le rappelle encore puisque ce propos revient fréquemment, que les enfants ont le sentiment de ne pas avoir besoin de revendiquer leurs côtés chrétiens ou français, car seule la présence physique dans le pays est suffisante, loin du pays de référence de l'autre parent qui doit donc être soutenu, même si le côté arabe est mal vu en France d'aujourd'hui.

Finalement, les adolescents, élevés par les couples mixtes, ressemblent dans leur développement à leurs camarades du même âge. Ils sont peu attirés par la religion et vers l'âge de quatorze ans, certains d'entre eux vivent le rejet total de la religion¹³⁷.

A l'âge adulte, le discours des personnes élevées au sein d'une famille islamo-chrétienne oscille du positif au plutôt mitigé pour ne pas dire négatif. Selon l'histoire vécue, on découvre ceux qui se déclarent heureux d'avoir vécu dans un foyer mixte, et ceux qui auraient préféré avoir des parents de mêmes origines nationales, culturelles et religieuses.

« *Moi, j'ai grandi entre deux cultures, deux religions. Personnellement je l'ai très bien vécu, aujourd'hui, je prends ça comme une "chance" d'être baignée autant dans l'une que dans l'autre, surtout qu'elles sont plutôt différentes. Je sais pas si ça a influencé inconsciemment peut-être le "choix" de mon mari qui est lui aussi issu de parents mixtes, mais en tout cas, je trouve ça vraiment super, au moins, il n'y a pas eu de problème d'acceptation pour les deux familles et surtout beaucoup de tolérance. Quand il y a des fêtes de famille, c'est marrant, il y a toutes les origines possibles et inimaginables ! Bref, j'en tire que du positif.* » (Myriam)

Avec la perspective des années écoulées, une fois majeurs, les enfants des couples mixtes perçoivent parfaitement le cheminement vers la décision de choisir telle ou telle religion ou de ne faire aucun choix.

¹³⁶ Cf. Malewska-Peyre H., *Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires*, in Camilleri C., Kastersztejn J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I, Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit.

¹³⁷ Cf. www.gfic.fr.

« Durant mon enfance à Raincy, une ville bourgeoise de la banlieue parisienne, je savais que j'étais différente et tentais, comme tous les enfants, d'en masquer les signes, refusant par exemple que ma grand-mère voilée vienne me chercher à l'école. A l'adolescence, je fréquentais l'aumônerie et rêvais de participer aux JMJ. En même temps, je redoutais qu'on y conteste ma présence. Mon père va à la messe tous les dimanches, ma mère est musulmane, mais plus discrète sur le sujet. Ils font ensemble le ramadan. Jusqu'à la fin du lycée j'étais convaincue que je devais faire un choix et il était évident que ce serait le catholicisme, à cause de la proximité culturelle. J'ai eu ensuite une période de rejet assez violent. Puis en mûrissant, je me suis sentie de plus en plus libre et j'ai décidé de... ne pas choisir. »¹³⁸

Le baptême.

Le baptême est un sacrement d'initiation chrétienne, une étape parmi plusieurs dans le cheminement vers le fait de « devenir un vrai chrétien ». Autrement dit, les parents qui souhaitent baptiser leurs enfants s'engagent à les éduquer dans la foi chrétienne. A cause de cette signification, les couples mixtes ne sont pas unanimes face au choix du baptême pour leur progéniture. Avant de présenter les choix adoptés par les couples mixtes de notre échantillon, je souhaite m'arrêter rapidement sur le sens de ce sacrement pour les chrétiens.

Le baptême, du grec *baptizein*, « immerger », « plonger », est le premier des trois sacrements de l'initiation chrétienne (avec l'eucharistie, ou autrement la communion et la confirmation). Jean le Baptiste le préconise aux juifs pour la rémission de leurs péchés. « *Ils se faisaient baptiser par lui dans les eaux de Jourdain, en confessant leurs péchés.* »¹³⁹ Ainsi, il préparait le chemin pour Jésus.

« *Pour moi, je vous baptise dans l'eau en vue du repentir ; mais celui qui vient derrière moi, et je ne suis pas digne d'enlever ses chaussures, lui, vous baptisera dans l'Esprit-Saint et le Feu.* »¹⁴⁰

Jésus commence sa vie publique après s'être fait baptiser par Jean le Baptiste :

« *Et il arriva, en ces jours-là, que Jésus vint de Nazareth en Galilée et fut baptisé par Jean dans le Jourdain. Dès qu'il sortit de l'eau, il vit les cieux se fendre et l'Esprit, comme une colombe, descendre sur lui. Et une voix vint du ciel : "Tu es mon Fils bien-aimé ; tu as toute ma faveur".* »¹⁴¹

Après sa résurrection, Jésus donne cette mission aux apôtres :

« *Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit.* »¹⁴²

¹³⁸ Témoignage cité par Fonlupt D., *L'identité nationale c'est aussi eux, op. cit.*

¹³⁹ Bible, *op. cit.*, Matthieu 3, 6.

¹⁴⁰ *Ibidem*, Matthieu, 3, 11.

¹⁴¹ *Ibidem*, Marc 1, 11.

¹⁴² *Ibidem*, Matthieu, 28, 19.

Le baptême permet de recevoir la grâce divine et de vivre en Fils de Dieu : « *Nul s'il ne naît de l'eau et de l'Esprit ne peut entrer dans le royaume des cieux.* »¹⁴³

La célébration du baptême commence par le tracé du signe de la croix sur le front du futur baptisé,

« [...] *l'empreinte du Christ sur celui qui va lui appartenir et signifie la grâce de la rédemption que le Christ nous a acquis par sa croix.* »¹⁴⁴

Ensuite, il y a une profession de foi et le renoncement à Satan et au mal. Le prêtre, par trois fois, verse un peu d'eau bénite sur la tête de l'enfant, en prononçant son prénom et la formule suivante : « Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Ensuite, le prêtre applique le saint chrême (une huile consacrée) sur le front de l'enfant. Une fois ces rites effectués, le baptisé revêt un vêtement blanc, symbole de la pureté retrouvée et de la résurrection des corps promise par ce sacrement. Le baptême nécessite la présence de deux témoins, le symbole de la communauté chrétienne qui accueille l'enfant.

Les couples mixtes rencontrés durant mes recherches ne décident que rarement de baptiser leurs enfants, car l'administration de ce sacrement est considérée comme l'entrée dans la communauté chrétienne, même si c'est le sacrement de confirmation qui rend la personne définitivement chrétienne. Ceux qui décident de franchir le pas et baptisent leurs enfants se sont souvent mis d'accord sur ce point bien avant même de se marier, et cela, *a priori*, ne dérange pas le conjoint musulman.

« *Nos enfants ont été circoncis et baptisés petits. Pour moi, la circoncision est un signe d'appartenance à un peuple, à une histoire et cela ne m'a posé aucun problème. Pour Abderrahim, elle a aussi un sens religieux. Le choix du baptême pose davantage de questions. C'est moi qui l'ai souhaité et Abderrahim l'a accepté dans la mesure où il est bien clair que le baptême ne transforme pas un enfant en chrétien comme par magie. Baptiser un enfant, c'est le plonger dans l'esprit de Dieu. C'est le confier au Christ. Si Dieu est Dieu, il ne compartimente pas sa grâce entre les chrétiens d'origine contrôlée et les autres. Je souhaite que le Christ soit près de nos enfants dans leur recherche personnelle de la Vérité.* »¹⁴⁵
(Dominique)

Le choix du baptême est conditionné par la pratique du conjoint chrétien, par son niveau d'application dans la vie de sa communauté religieuse, par la religiosité de sa famille ainsi que de son entourage plus éloigné, comme les habitants du même village. Certains conjoints chrétiens n'imaginent même pas une autre option que l'éducation de leurs enfants

¹⁴³ Bible, *op. cit.*, Jean, 3, 5.

¹⁴⁴ http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P3E.HTM.

¹⁴⁵ Témoignage publié sur www.gfic.net.

dans leur foi ; c'est une évidence et parfois une condition pour l'acceptation de la célébration du mariage mixte.

« *La question du baptême ne s'est même pas posée, puisque c'était une évidence que nos enfants doivent être baptisés. Je n'imagine même pas une autre option, quand je pense à ma famille très pratiquante, non, c'était impossible de faire autrement, mes enfants ont dû être baptisés. C'était une condition de notre mariage, si on ne s'est pas mis d'accord avant sur ce sujet, le mariage n'aurait pas eu lieu. Et en plus, notre lieu d'habitation, les gens là-bas sont très pratiquants, en plus tout le monde se connaît, le baptême était nécessaire.* » (Nathalie)

Le baptême est souvent refusé par les conjoints musulmans à cause de sa signification, l'entrée dans la communauté chrétienne. Ce n'est pas un geste anodin, puisque pour l'Eglise l'enfant devient chrétien.

« *On peut pas comparer le baptême avec la circoncision ou la fête du prénom organisée à la naissance de l'enfant... même si on invite parfois un imam, il vient juste pour lire le Coran et non pour voir un enfant ou pour lui faire un geste de signification religieuse. Le baptême c'est une autre histoire, on fait adhérer l'enfant, comme ça à une communauté, et ça c'est une décision plus grave en comparaison avec une simple fête...* » (Hamid)

Cette opinion est assez répandue dans le milieu des couples mixtes de notre échantillon. Les conjoint(e)s musulman(e)s, qui l'ont adoptée ne sont pas prêt(e)s de la modifier, et cela malgré toutes les tentatives d'explications sur le vrai cheminement des sacrements dans la vie d'un(e) chrétien(ne), c'est-à-dire la confirmation du baptême par le sacrement de confirmation.

« *Le baptême, c'est comme un premier pas dans une direction bien précise, alors je ne suis pas d'accord !* » (Tarik)

Les couples mixtes qui ont baptisé leurs enfants n'auraient pas envisagé d'autre option s'ils avaient pu revenir dans le passé. Pourtant, le discours de quelques conjoints musulmans est marqué par une sorte de mélancolie de ne pas pouvoir transmettre leur religion comme l'ont fait leurs parents. Etant conscients de ce sentiment, plus ou moins caché par le parent concerné, les enfants leur apportent un réconfort puisque certains d'entre eux, malgré le fait d'être baptisés, décident de mettre en œuvre une certaine pratique de la religion musulmane

comme la lecture du Coran, l'observation du jeûne du ramadan pendant quelques jours, etc¹⁴⁶. Ces actes ont pour but de dissiper le sentiment de solitude éprouvé par un père ou une mère de confession musulmane. Les enfants agissent ainsi pour pouvoir trouver un équilibre dans la famille. Ainsi, une fille d'une dizaine d'années, qui a demandé à être baptisée le jour de la célébration de ce sacrement, tenait dans ses mains le Coran pour souligner ses doubles racines. Ce petit geste, en comparaison avec le fait d'entrer dans la communauté chrétienne, lui a permis de témoigner son attachement à son père musulman, dans ce cas précis.

La circoncision.

La circoncision reste une autre grande question qui préoccupe les parents des petits garçons. Une fois de plus, il y a tout un éventail de réponses, données par des couples mixtes de notre échantillon. Avant de les connaître, rappelons en quoi consiste la circoncision, et quelle est sa signification pour les deux religions.

Commençons par le point de vue médical :

« La circoncision est une intervention chirurgicale consistant dans l'ablation du prépuce. En cas de phimosis (étroitesse du prépuce empêchant de découvrir le gland) ou de paraphimosis, elle est pratiquée à titre thérapeutique. Elle est davantage connue des populations en tant que rituel religieux (judaïsme, islam) ou initiatique (Afrique noire, par exemple). »¹⁴⁷

Dans la Bible, l'Ancien et le Nouveau Testament soulèvent la question de la circoncision :

« Dieu dit à Abraham : “Pour toi, sois fidèle à mon alliance, toi et ta postérité après toi dans tous les âges. Voici le pacte que vous observerez, qui est entre moi et vous, jusqu'à ta dernière postérité : circoncire tout mâle d'entre vous. Vous retrancherez la chair de votre excroissance, et ce sera un symbole d'alliance entre moi et vous. A l'âge de huit jours, que tout mâle, dans vos générations, soit circoncis par vous ; même l'enfant né dans ta maison, ou acheté à prix d'argent parmi les fils de l'étranger, qui ne sont pas de ta race. »¹⁴⁸

Le Nouveau Testament reprend le sujet pour donner une réponse à la polémique concernant les nouveaux chrétiens venus du paganisme : faut-il les circoncire pour sacraliser leur entrée ?

« Certaines gens, descendus de Judée, enseignaient aux frères : “Si vous ne vous faites pas circoncire selon la coutume de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés.” Il s'ensuivit une polémique et une discussion assez vive entre eux et Paul et Barnabé. On décide que Paul,

¹⁴⁶ En grandissant l'enfant devient l'acteur dans la construction de sa vie religieuse. Cf. Le Gall J., *Transmission identitaire et mariage mixte...*, op. cit.

¹⁴⁷ Lévy I., *Pour comprendre les pratiques religieuses des juifs, des chrétiens et des musulmans*, op. cit., p. 415.

¹⁴⁸ Bible, op. cit., Genèse 17, 9-12.

Barnabé et quelques autres frères monteraient à Jérusalem auprès des apôtres et des presbytres pour traiter cette question. »¹⁴⁹

L'Eglise chrétienne a mis fin aux maintes controverses par le concile de Jérusalem :

« Ce n'est pas ce qui se voit qui fait le juif, ni la marque visible dans la chair qui fait la circoncision, mais c'est ce qui est caché qui fait le juif, et la circoncision est celle du cœur, celle qui relève de l'Esprit et non de la lettre. »¹⁵⁰

La circoncision est un rite pour les musulmans et non pas une obligation religieuse à faire avant le mariage. Ni le Coran ni la Sunna ne la rendent obligatoire. Nonobstant les sources écrites, la tradition reste importante pour la communauté musulmane et fait son règne.

« La quasi-totalité des hommes musulmans sont circoncis ; ils considèrent la circoncision comme un symbole d'esthétisme et de spiritualité, une justification pour une plus grande procréation à venir, la dîme payée par l'enfant pour devenir un adulte, une épreuve au caractère initiatique. »¹⁵¹

La circoncision symbolise le détachement du monde féminin et commémore le sacrifice d'Abraham sur son fils Ismaël, fils d'Agar, servante de son épouse Sarah. L'âge de la circoncision varie selon les usages familiaux et pour l'occasion, la famille organise une fête pendant laquelle certains sacrifient un animal : un mouton, un ovin ou autre.

Dans la confusion entre religion et tradition, certaines personnes ne se rendent pas compte que la circoncision reste un acte purement traditionnel. Ainsi, il est difficile de passer outre la circoncision. Parmi les couples mixtes interviewés, nous avons rencontré ceux qui souhaitent ne pas transmettre une religion bien précise, mais laisser un libre choix à leur progéniture. De ce fait, la circoncision n'est pas envisageable. Ils tiennent à leur décision et cela, malgré la pression des proches de confession musulmane. Ces parents considèrent que la circoncision est comparée, par un grand nombre de personnes, au baptême, durant lequel l'enfant rejoint la communauté chrétienne. Même s'ils se rendent compte que cette comparaison est fautive, ils décident, néanmoins, de ne pas passer à l'acte et de garder la neutralité sur tous les niveaux.

Les couples mixtes qui ont choisi d'élever leurs enfants dans le christianisme ne se posent même pas la question de la circoncision, sauf pour des raisons d'hygiène. Certains pères musulmans, malgré leur pleine adhésion au choix de transmettre la religion de leur conjointe et non la leur, souhaiteraient que leurs fils leur ressemblent du point de vue

¹⁴⁹ Bible, *op. cit.*, Actes des Apôtres 15, 1-2.

¹⁵⁰ *Ibidem*, Romains 2, 28-29.

¹⁵¹ Lévy I., *Pour comprendre les pratiques religieuses des juifs, des chrétiens et des musulmans*, *op. cit.*, p. 417.

physique. Malgré cette préférence, souvent, ils l'abandonnent pour rester cohérents dans leur choix et ne pas faire subir la confusion à leurs enfants.

La circoncision ne devient pas, pour la majorité des couples mixtes, une pomme de discorde, à condition que l'acte reste neutre sans ses caractéristiques festives si popularisées au Maghreb¹⁵². La décision est d'autant plus facile à prendre que les derniers résultats des recherches scientifiques démontrent les côtés positifs de la circoncision. Ainsi, des raisons médicales facilitent la prise de décision par les parents.

Pourtant, certains parents ne souhaitent pas circoncire leurs enfants et cela, pour différentes raisons. Il arrive qu'un accord préalable se trouve mis en question à cause du vécu des autres couples mixtes. Ainsi, les témoignages sur des erreurs médicales, des complications postopératoires, la douleur, etc., ont fait changer d'avis quelques personnes, parmi lesquelles Sabine. sobriété

« (Sabine) : Il se trouve que j'ai eu l'occasion de parler avec des couples, des parents qui ont fait circoncire leurs enfants et là, j'ai découvert que la circoncision peut être douloureuse pour l'enfant et pas seulement pour une heure ou deux mais douloureuse pour plusieurs jours voire plusieurs semaines et là, j'ai eu un blocage par rapport à ça et là j'ai dit à Ciré que je n'ai pas envie, moi vraiment ça serait trop douloureux pour moi si ça se passe mal alors que finalement c'est plus culturel que religieux, alors. »

(Ciré) : « Oui parce qu'on est arrivé à l'impasse en fait, il faut qu'on se dise ça, moi je voulais qu'il soit circoncis, au départ Sabine était d'accord alors pour moi il allait être circoncis et après Sabine a eu ce blocage-là, donc ce blocage-là il fallait bien qu'on le dépasse, parce que dans ce couple on peut rien faire sans accord des deux, et voilà. »

(Sabine) : « C'est normal ! »

(Ciré) : « Dès qu'il y avait ça... on fait pas ! »¹⁵³

Ainsi, la décision de ne pas circoncire a été prise ensemble, malgré la différence des souhaits, car les couples mixtes tiennent à ce que le consensus soit la base de leurs interactions.

Le refus de la circoncision peut être déclaré dès le début de la formation du couple mixte, car pour certaines personnes, la circoncision rime avec la stigmatisation¹⁵⁴ de l'enfant pour toute sa vie.

« Même si son père souhaite que, en fait le petit lui ressemble, si on peut dire ça comme ça, pour moi tu rends l'enfant différent des autres, tu décides pour lui sans lui laisser vraiment un choix..., et c'est vraiment pas mon choix, non je ne veux pas ! » (Emma)

¹⁵² Ce sont surtout les épouses, opposées à la domination masculine, qui exigent la neutralité de la circoncision.

¹⁵³ Témoignage diffusé dans « La vie comme un roman » sur France 3, en février 2008.

¹⁵⁴ La circoncision serait donc le stigmate : « un certain type de relation entre attribut et le stéréotype. » Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit., p. 13.

« Socialement, le baptême et la circoncision sont des rites de passage, mais leur signification symbolique est différente. Le baptême est l'acte fondateur de l'entrée dans la religion chrétienne, tandis que la circoncision, qui est une tradition sémitique, ne fait pas en soi du garçon un musulman. Elle est donc vécue par les parents comme un acte intégrateur à la société du parent arabe ou africain, sans exclure l'autre appartenance. »¹⁵⁵

La langue : une, deux ou peut-être trois.

« La langue parlée dans le quotidien ne se présente jamais comme une pratique neutre. »¹⁵⁶

C'est elle qui structure les pensées d'un enfant et construit son identité¹⁵⁷. Pourtant, la problématique de la transmission des langues ne devient pas une source de conflits au sein des couples mixtes. Elle est considérée comme un véritable défi. La majorité des parents se montrent enthousiastes à l'idée d'avoir une progéniture bilingue voire multilingue. Pourtant, en réalité, rares sont les enfants qui maîtrisent une autre langue que le français.

« Toutes les études mentionnent la prédominance de la langue du pays de résidence dans l'existence de l'enfant. »¹⁵⁸

Utilisée à l'école ou entre amis, elle acquiert une position privilégiée. En France, la transmission d'une seule langue reste une tendance dominante¹⁵⁹. Pour certains conjoints d'origine étrangère, nés en France, dont les racines linguistiques s'effacent peu à peu, la transmission de la langue à la génération suivante est de moins en moins évidente. Dans ce cas précis, la non-réalisation de l'héritage linguistique s'inscrit dans le processus d'assimilation de ces personnes dans la société française¹⁶⁰. Au bout de ce processus, les origines n'influencent guère l'identité de ces personnes. En ce qui concerne une autre partie de notre échantillon de couples mixtes, dont un des conjoints est né hors de France tout en ayant passé une partie, voire la totalité de son enfance et parfois de son adolescence dans son

¹⁵⁵ www.gfic.net.

¹⁵⁶ Le Gall J., *Transmission identitaire et mariage mixte ; recension des écrits*, op. cit., p. 19.

¹⁵⁷ Cf. Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit.

¹⁵⁸ Le Gall J., *Transmission identitaire et mariage mixte*, op. cit. p. 19.

¹⁵⁹ Cf. Baruch C., Amar P., *Couples mixtes et adoption étrangère. Inventaire et bilan critique*, Paris, M.I.R.E.

¹⁶⁰ « Le temps est un facteur qui efface les différences, l'étonnement devant l'étrangeté s'estompe : le "comment peut-on être persan" de Montesquieu ne survivrait pas à la troisième génération d'immigrés persans. » Malewska-Peyre H., *Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I., Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit., p. 120.

pays d'origine (Maroc, Tunisie, Algérie, Pologne), les raisons de la non-transmission de la langue maternelle sont multiples.

D'après les résultats de mes recherches, certains parents ne transmettent qu'une seule langue pour une raison de facilité. Communiquer avec tous les membres de la famille sans être obligé de faire une éventuelle traduction pour ceux qui ne comprennent pas, leur permet d'éviter nombre de complications. Les parents, par manque de temps, de patience et de persévérance, cèdent à la facilité en laissant tomber l'héritage linguistique.

Pourtant, les regrets de ne pas faire suffisamment d'efforts pour au moins enseigner les bases de la langue apparaissent dès que les enfants grandissent, d'autant plus que ces derniers font des reproches à leurs parents. Conscients de rater l'occasion de mieux connaître leur parent d'origine étrangère à travers sa langue et sa culture, les adolescents souhaitent rattraper ces erreurs en s'inscrivant à des cours de langue. Ils se rendent compte, bien évidemment, qu'ils ne rattraperont jamais leurs collègues bilingues.

« *C'est vraiment dommage que ma mère n'ait pas essayé de me parler arabe, au moins, si c'était trop difficile, de temps en temps pour que je puisse m'accoutumer. Maintenant c'est trop tard et je... vraiment, mais vraiment, je regrette beaucoup, c'est quelque chose qu'on ne peut pas récupérer, et elle se rend compte maintenant et elle le sait qu'elle a commis une erreur, et oui c'est dommage, j'aurais pu parler deux langues couramment.* » (Lina)

Pour une autre partie des parents, la non-transmission de la langue minoritaire est un choix stratégique.

« *Il arrive aussi que certains parents s'astreignent à parler à la maison le français pour, disent-ils, favoriser les chances d'intégration de leurs enfants et d'eux-mêmes.* »¹⁶¹

En privilégiant la langue du pays de résidence, sa culture et sa religion, les membres de la famille mixte souhaitent s'assimiler à la société d'accueil. L'enfant, quant à lui, perçoit la socialisation unilingue comme un signe de désinvestissement de la culture d'origine minoritaire, qui à terme peut devenir un frein à une éventuelle revendication de la double identité¹⁶².

Les couples qui décident de transmettre les deux langues à leurs enfants se laissent parfois envahir par de nombreux doutes : est-il raisonnable d'enseigner les deux langues dès le début ? N'est-ce pas une surcharge pour les enfants ? Ne seront-ils pas en retard par rapport aux autres enfants ? Pourtant, l'expérience des parents qui ont soulevé le défi de la double

¹⁶¹ Taboada-Leonetti I., *Stratégies identitaires et minoritaires : le point de vue du sociologue*, in *Idem*, p. 73.

¹⁶² Varro G., *Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique ?*, *op. cit.*, p. 316.

transmission linguistique, ne peut que les rassurer. Les enfants sont tout à fait capables d'assimiler plusieurs langues sans se perdre dedans.

« *Même si transmettre sa langue à son enfant relève parfois du défi, il ne faut jamais oublier quel atout cela représente pour lui.* »¹⁶³

H. de Kersauson, psychologue clinicienne du petitjournal.com, déclare que :

« [...] *les enfants bilingues seraient plus créatifs, plus ouverts et plus flexibles que les autres ! A condition, bien entendu, qu'ils soient élevés dans un environnement affectif stable et culturellement riche [...]* » *Malgré tous ces atouts, dans une France monolingue, où les préjugés sur le bilinguisme sont encore nombreux, la différence a parfois du mal à se faire entendre.* »¹⁶⁴

Les préjugés sont d'autant plus tenaces quand il s'agit de la langue arabe. Barbara Abdelilah-Bauer, linguiste, consultante et formatrice, met en lumière les raisons d'une telle situation.

« *Avant 1960, les spécialistes du langage considéraient que le plurilinguisme "polluait" le monolinguisme et aboutissait à une mauvaise maîtrise de la langue. Cette vision a heureusement changé, même si certains préjugés demeurent : un enfant bilingue parlera plus tard et moins bien le français que d'autres du même âge ; il aura des difficultés dans son développement ; il ne maîtrisera jamais aucune des deux langues...* »¹⁶⁵

Il semble que la nouvelle génération de couples mixtes puise dans l'expérience des anciens et ne souhaite pas commettre les mêmes erreurs, puisqu'ils essayent de transmettre la langue minoritaire parallèlement à la langue majoritaire à leurs enfants dès leur plus jeune âge. Le bilinguisme de leur progéniture est interprété par les parents comme un indice de leur propre survie identitaire¹⁶⁶.

« *Et oui, je lui parle polonais dès sa naissance, et tant pis pour le père qui en connaît pas grand-chose, je rigole parfois, que s'il ne comprend pas ce que son fils dit je peux lui traduire ; mais lui aussi ne laisse pas tomber sa langue et il parle à A. en arabe. Parfois j'ai l'impression que A. a plus de facilités de répéter les mots arabes que polonais et pourtant c'est moi qui reste avec lui à la maison.* » (Monique)

Les enfants, « [...] *avant de savoir si le bilinguisme a une valeur pour eux [...], savent qu'il en a une pour leurs parents* »¹⁶⁷. Une fois ce stade dépassé, la connaissance de plusieurs

¹⁶³ <http://www.vosquestionsdeparents.fr/dossier/89/le-defi-des-familles-bilingues/sectionId/266>.

¹⁶⁴ *Ibidem*.

¹⁶⁵ *Ibidem*.

¹⁶⁶ Cf. Varro G., *Langues et identités*, in Varro G., (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 200.

¹⁶⁷ Varro G., *Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique ?*, op. cit., p. 316.

langues semble représenter pour eux une possibilité de nouer plus de contacts humains et d'avoir une ouverture au monde¹⁶⁸.

Il est important de souligner l'inexistence d'une corrélation entre le nombre d'enfants maîtrisant la langue arabe et le nombre de ceux qui sont attirés par la religion musulmane. La non-transmission de l'arabe est expliquée par plusieurs facteurs. Tout d'abord, certains conjoints musulmans ne connaissent pas cette langue, puisque l'arabe n'est pas leur langue maternelle. Ensuite, d'après l'expérience des couples du GFIC, il est parfois difficile de trouver une structure d'enseignement adaptée. Enfin, « *il y a une tendance en France à faire un premier apprentissage du Coran en français et un approfondissement en arabe* »¹⁶⁹.

Notre échantillon comporte également des couples mixtes composés de deux étrangers : maghrébin et européen, qui vivent sur le sol français. Les caractéristiques démographiques de ce type de couples modifient leurs préférences par rapport aux couples dont un conjoint est français. La mixité conjugale vécue sur le sol français, étranger pour tous les deux, a ses avantages et ses défauts. Les parents sont mis devant le devoir de transmettre les deux cultures, langues, religions respectives et ne pas discriminer le contexte français. Le défi de concilier au moins certains aspects des trois cultures dans l'éducation de la progéniture est considérable. Ainsi, dès la naissance de l'enfant, les questions commencent à s'accumuler. Tout d'abord, le choix du prénom. Les couples mixtes partent à la recherche du prénom qui pourra convenir aux deux conjoints, être facilement prononçable par les familles respectives, souvent installées en dehors de la France, et adaptable aux conditions françaises. Vu toutes ces exigences, le choix n'est pas évident et certains couples décident de mettre en avant leurs préférences et ensuite, si possible, les souhaits des autres. En ce qui concerne la transmission des langues, chaque parent prévoit, puisque les couples concernés n'avaient pas d'enfants au moment de l'interview, de parler avec l'enfant dans sa langue maternelle pour que la transmission se fasse dès le plus jeune âge. Je ne dispose pas d'informations sur la mise en œuvre des résolutions de ces jeunes parents. Cela ne sera possible que dans quelques années.

En analysant les résultats de nos recherches, nous pouvons en conclure qu'il n'y a pas de règle générale dans le domaine de la socialisation des enfants « mixtes », mais plutôt des tendances plus ou moins prononcées. Les couples islamo-chrétiens et puis leur progéniture ne forment pas une catégorie sociale ou ethnique homogène. La socialisation varie selon le foyer,

¹⁶⁸ Cf. Varro G., *Langues et identité*, in Varro G., (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 200.

¹⁶⁹ www.gfic.net.

et les différences existent même à l'intérieur de la famille¹⁷⁰. Chaque famille est unique et elle s'adapte aux circonstances. Des variations peuvent survenir même chez une seule personne.

« *Un même individu peut au cours de son existence se sentir près du groupe de son père, de celui de sa mère ou encore de l'ensemble des autres individus mixtes.* »¹⁷¹

La création de l'orientation identitaire est un processus dynamique dans lequel les parents, l'enfant, les familles de référence, des groupes d'appartenance, des sociétés jouent leurs rôles. Ainsi, l'identité est affectée par des interactions avec autrui, mais aussi par le contexte situationnel. Les événements sociopolitiques à l'échelle mondiale risquent, alors, d'influencer le processus de construction identitaire des adolescents¹⁷².

5.4. La stratégie d'intégration.

« *Ni citoyen ni étranger, ni vraiment du côté du Même, ni totalement du côté de l'Autre, l'immigré se situe en ce lieu "bâtard" dont parle aussi Platon, la frontière de l'être et de non-être social. Déplacé au sens d'incongru et d'importun, il suscite l'embarras ; et la difficulté que l'on éprouve à le penser – jusque dans la science, qui reprend souvent, sans le savoir, les présupposés ou les omissions de la vision officielle – ne fait que reproduire l'embarras que crée son inexistence encombrante. De trop partout, et autant, désormais, dans sa société d'origine que dans sa société d'accueil, il oblige à repenser de fond en comble la question des fondements légitimes de la citoyenneté et de la relation entre l'Etat et la Nation ou la nationalité. Présence absente, il nous oblige à mettre en question non seulement les réactions de rejet qui, tenant l'Etat pour une expression de la Nation, se justifient en prétendant fonder la citoyenneté sur la communauté de langue et de culture (sinon de "race"), mais aussi la "générosité" assimilationniste qui confirme que l'Etat, armé de l'éducation, saura produire la Nation, pourrait dissimuler un chauvinisme de l'universel. Entre les mains d'un tel analyste, l'immigré fonctionne, on le voit, comme un extraordinaire analyseur des régions les plus obscures de l'inconscient.* »¹⁷³

Certaines personnes « transplantées », terme employé par Djaffar Lesbet¹⁷⁴, indépendamment du sexe, déclarent qu'il leur arrive d'éprouver des difficultés à se sentir réellement intégrées dans leur pays d'immigration. Tant que la vie à l'étranger est considérée comme une étape de caractère provisoire, une épreuve passagère, l'immigré l'accepte plutôt

¹⁷⁰ Cette problématique a été soulevée par plusieurs auteurs : Barbara A., *Les couples mixtes*, op. cit. ; Varro G., *Les couples mixtes et leurs enfants en France et Allemagne*, op. cit.

¹⁷¹ Cf. Le Gall J., *Transmission identitaire et mariage mixte*, op. cit. p. 39.

¹⁷² Cf. Maxwell A., *Not all issues are Black and White: some Voices from the Offspring of Cross-cultural Marriages*, in Breger R., Hill R., *Cross-cultural Marriage: Identity and Choice*, op. cit.

¹⁷³ Bourdieu P., *Préface*, in Sayad A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, op. cit., p. 9.

¹⁷⁴ Lesbet D., *Rencontres*, in Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 44.

volontairement puisque, à terme, elle se terminera par le retour sur la terre natale¹⁷⁵. Tout au long de son séjour, il vit détaché de la réalité de son lieu de résidence. Dès qu'il se rend compte que son immigration est finalement définitive, il perd ses repères.

« (Agnès) : *Je me sens nulle part chez moi...*

(Interviewer) : *Pourquoi ?*

(Agnès) : *C'est facile à expliquer, en France les gens se fixent sur mes origines, dès qu'ils m'entendent parler, c'est mon accent qui me trahit à chaque fois, c'est parti pour une avalanche de questions : D'où vous venez ? Depuis quand vous êtes en France ? Pourquoi vous êtes venue ici ? Etc. Pour eux je suis étrangère et je le serai toujours, malgré tous mes efforts, comme de perfectionner ma connaissance de la langue française, ou de se comporter en un vrai citoyen, de voter et..., et ça sera toujours insuffisant !*

(Interviewer) : *Et en Pologne, c'est votre pays d'origine...*

(Agnès) : *Là-bas je ne suis plus chez moi puisque je viens juste deux ou trois fois dans l'année pour passer des vacances, j'y vais comme une touriste, des fois je ne défais même pas ma valise, une vraie touriste quoi ! Comment tu veux que je me sente chez moi en Pologne quand je reste, la plupart du temps, à des milliers de kilomètres de là-bas, c'est impossible ! Je pense que..., que moi, je suis plutôt cosmopolite, au moins pour l'instant parce qu'il paraît que, quand les gens, les immigrés vieillissent, ils ont cette mélancolie du pays d'origine, qui s'installe et souvent ils décident de revenir au bled, peut-être moi aussi je l'aurai et la Pologne sera de nouveau mon chez-moi... »*

Le processus d'intégration¹⁷⁶ pour un/une conjoint(e) étranger(ère) peut se décliner en quelques étapes : l'apprentissage de la langue française, la recherche d'un travail, la transcription des diplômes obtenus dans le pays d'origine, la constitution du cercle d'amis. Tout au long de ce déroulement, la famille du/de la conjoint(e) français(e) l'accompagne. Selon le cas, soit elle apporte son aide, soit elle le met à l'épreuve. L'attitude des familles envers la mixité conjugale interculturelle et interreligieuse façonne leur comportement face à la personne qui partage la vie de leur enfant. Ainsi, pour certains, le scepticisme, la méfiance et les doutes marquent leurs relations mutuelles. Dans cette ambiance de suspicion, le/la conjoint(e) a l'impression d'être constamment observé(e), et même surveillé(e) par les membres de sa belle-famille¹⁷⁷. Confrontés à une vision stéréotypée de la population maghrébine, ils sont obligés de donner constamment des explications, de se justifier même devant l'ignorance de leurs interlocuteurs. Le refus de l'autre, de ses origines, de sa culture, de sa religion, rend les interactions entre les parents et le/la partenaire de leur enfant tendues.

¹⁷⁵ Cf. Sayad A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, op. cit., p. 63.

¹⁷⁶ Le processus de l'intégration est multidimensionnel. « C'est de cette multidimensionnalité théorique que découle la possibilité d'existence de diverses formes de corrélation, voire de contradiction entre les différentes dimensions de l'intégration et par conséquent de différents parcours d'intégration. » Safi M., *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalité*, op. cit.

¹⁷⁷ Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit.

Dans ces conditions particulières, une idée prédomine chez certains conjoint(e)s étranger(ère)s : l'acceptation de la famille d'accueil ne peut être gagnée qu'en faisant table rase de leur passé, de leurs origines. C'est au prix du renoncement à leur propre culture et à leur religion qu'ils peuvent être considérés comme l'un des leurs. C'est un défi inacceptable puisque le fait de réfuter son origine, son histoire, sa culture, pour intérioriser d'emblée le monde de l'autre est le plus sûr moyen de s'exposer aux dissociations psychiques qui caractérisent les malades mentaux¹⁷⁸.

« (Amine) : *Chaque visite chez la famille de ma femme est difficile...*

(Nathalie) : *Tu exagères...*

(Amine) : *Mais pas du tout !*

(Nathalie) : *Bon d'accord, c'est ton point de vue, et pas le mien...*

(Amine) : *En fait, je me sens chez eux comme un élève pendant l'examen, il faut que je fasse attention à ma façon de parler pour ne pas trop commettre des fautes, sinon ils me font la remarque tout de suite...*

(Nathalie) : *Ils te corrigent pour t'aider, pour que tu améliores ton français, c'est tout, ce n'est pas une agression !*

(Amine) : *Ah bon ?! Et quand ils disent "Maintenant tu es en France, il faut que tu vives comme les Français !" Ça pour toi, c'est quoi ?!*

(Nathalie) : *Ils rigolent ! C'est tout...*

(Amine) : *Pourquoi donc ils sont sérieux quand ils font de telles remarques ?! Je pense que tu as du mal à voir la vérité ! Ils ne sont pas très contents de m'avoir comme leur gendre, et ils essayent à tout prix de camoufler mes origines... ils veulent que je devienne... que je me blanchisse...*

(Nathalie) : *Tu commences à délirer ! Mes parents sont parfois spéciaux mais toi, tu as tendance à exagérer ! »*

Les personnes de notre échantillon, engagées en couples mixtes et qui ont vécu la période de leur enfance, de leur adolescence et une partie de leur vie adulte en dehors du sol français, soulignent l'importance de la maîtrise du français dans le processus de leur adaptation aux conditions de vie en France. La plupart du temps, elles ont déjà de solides bases au moment d'arriver en France, et elles essayent de les améliorer au cours de leur quotidien. D'après nos observations, à la maison, les conjoints parlent français entre eux. Parfois ils mélangent les deux langues, voir trois dans le cas du mariage de deux étrangers, mais la langue principale est la langue du pays de résidence. L'arrivée des enfants modifie les pratiques linguistiques. Certains parents essayent de leur parler en arabe ou dans le cas des couples mixtes qui lient une étrangère avec un étranger, une autre langue. Néanmoins, au début de la vie commune, l'accent est mis sur la maîtrise du français, et certains des conjoints

¹⁷⁸ Cf. Abou S., *L'identité culturelle*, Editions Hachette, 1995.

n'hésitent pas à prendre des cours dispensés par des organismes publics et privés. Tous ces efforts sont faits pour ne pas être désavantagés à cause des problèmes linguistiques. Les étrangers en difficultés prennent d'autant plus au sérieux la mise à niveau de leur connaissance du français si leur conjoint(e) est un/une Français(e) de souche. Les rapports de force au sein du couple se basent sur la maîtrise de la langue du pays de résidence. D'où l'idée d'atteindre le niveau d'excellence linguistique ne permettant pas à qui que ce soit de mépriser l'interlocuteur¹⁷⁹. Malgré de bonnes volontés et un réel enthousiasme, les conjoints étrangers se rendent à l'évidence qu'il est impossible d'atteindre le niveau d'une personne née en France et scolarisée tout au long de son enfance et de son adolescence dans les écoles françaises¹⁸⁰.

« *Etre adapté, et bien pourquoi pas ?! Moi, j'aimerais bien m'adapter, je n'ai vraiment rien contre mais, mais pour cela il faut aussi que les Français veulent, eux aussi, que je m'adapte ! Si eux ne le souhaitent pas, comment peut-on faire ?! Je m'explique, parce que ça peut être un peu confus tout ce que je dis pour quelqu'un qui ne partage pas les mêmes expériences que moi. Vous voyez, je suis bien volontaire de vivre en France en tant que citoyen français, c'est-à-dire parler français, manger comme les Français, travailler comme eux, voter comme eux, etc. etc. etc. Il me semble naturel de partager la vie de ceux qui nous entourent, pas ceux qui sont restés loin, dans mon pays d'origine. C'est tout naturel, je ne peux pas vivre à distance, il faut que je vive ici et maintenant ! Mais toute ma volonté n'est pas suffisante, parce qu'il y a toujours quelqu'un qui refuse de me considérer comme son concitoyen à cause de mes origines qui ressortent avec mon accent, l'accent qui fait de moi, pour certains Français de souche, un étranger pour toujours ! Et je trouve ça injuste parce que l'accent m'accompagnera tout au long de ma vie, mais ce n'est pas ça qui compte mais c'est ma volonté, mes efforts de parler correctement français qui n'est pas une langue facile et les Français en sont conscients ! Eux aussi ils ont de temps en temps des difficultés de s'exprimer correctement mais dans ce cas-là il faut être indulgent, mais surtout pas pour les étrangers qui commettent les mêmes fautes ! » (Kamel)*

Selon l'expérience des personnes interviewées dans le cadre de nos recherches, il est difficile de parler d'adaptation si la société d'accueil ne permet pas aux immigrés légaux d'exercer un métier correspondant à leur formation.

« [...] dans chacun des pays d'immigration, [on voit] la tendance, inégale sans doute mais partout présente, du marché du travail à se partager, en partie sous l'effet de l'immigration, en deux pôles (un marché de travail qualifié et de travail de qualité pour des

¹⁷⁹ Les conjoints « étrangers » craignent que leur faible connaissance du français ne devienne un stigmate, « [...] un attribut qui jette un discrédit profond [...] » supplémentaire. Cf. Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit., p. 13.

¹⁸⁰ « [...] parfois, l'individu stigmatisé en vient à sentir qu'il devrait être au-dessus de cela, et que, s'il parvient à s'accepter et à se respecter tel qu'il est, il n'aura plus nul besoin de cacher son imperfection », in Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit., p. 123.

travailleurs nationaux et un marché de travaux sous-qualifiés ou de moindre qualification technique et social pour travailleurs immigrés) [...]. »¹⁸¹

Le refus de différentes administrations de reconnaître des diplômes délivrés par des universités étrangères, ajouté aux difficultés d'obtenir des équivalences, se résume pour certains au déclassement professionnel¹⁸². L'accepter veut dire se rendre à l'évidence de ne pas pouvoir mettre en œuvre des connaissances acquises durant le parcours scolaire, universitaire et professionnel. Le déclassement pour un/une immigré(e) doté(e) d'un diplôme de l'enseignement supérieur nécessite pour lui de mettre entre parenthèses des années d'apprentissage, parfois des années de privation à l'issue desquelles un travail adéquat aurait dû l'attendre. C'est une étape redoutable dans la vie d'un/une étranger(ère) en France, pendant laquelle les sentiments de gaspillage, d'humiliation et de honte l'accompagnent. Face à une telle épreuve, certaines personnes envisagent le retour dans leur pays d'origine. Elles préfèrent affronter la misère de leur terre de naissance qu'un abaissement de leur statut sur le sol français. C'est une décision délicate puisqu'il y a un couple en jeu, une autre personne, pas toujours prête à partir s'installer dans un des pays du Maghreb. Certains foyers trouvent une solution au problème de la reconnaissance des diplômes en entamant un processus d'obtention des équivalences. Certes, la procédure, selon le cas, impose la nécessité de repasser certains examens ou de faire des stages, mais elle permet de sortir de l'impasse. Exacerbés par les exigences de l'administration française, les immigrés l'accusent pour son incohérence. D'un côté, ils doivent s'intégrer à la société d'accueil et d'un autre côté, leurs compétences sont dévalorisées par rapport à celles des Français de souche.

« Je comprends... pendant les études..., je peux accepter un travail minable parce que je peux me dire que c'est juste pour un certain temps... allez, c'est passer ! C'est un gagne-pain en attendant mon diplôme, mais une fois mon diplôme dans la poche..., après quand même quatre ans d'études, je ne me vois pas à travailler chez McDo ! Sinon ça sert à quoi de faire des études, il vaut mieux commencer tout de suite chez McDo, et peut-être après quelques années devenir, au moins un manager d'un restau... Je refuse d'accepter des petits boulots, en sachant que j'ai un diplôme de bac + 4, sous prétexte que je ne suis pas blanc de peau ! Vous voulez qu'on soit bien ici, dans ce pays, et bien il faut arrêter de se moquer de nous ! Le respect, ce n'est pas difficile, si on se respecte mutuellement, chacun fera des efforts

¹⁸¹ Sayad A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, op. cit., p. 110.

¹⁸² C'est une atteinte à l'honneur de la personne en question. « *L'honneur est la valeur qu'une personne possède à ses propres yeux mais aussi ce qu'elle vaut au regard de ceux qui constituent sa société. C'est le prix auquel elle s'estime, l'orgueil auquel il prétend, en même temps que la confirmation de cette revendication par la reconnaissance social de son excellence et de son droit à la fierté.* » Pitt-Rivers J., *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Le Sycomore, Paris, 1983, p. 18.

pour ne pas embêter l'autre. Malheureusement, on n'est pas encore à ce stade-là en France, et c'est dommage !!! » (Hamid)

L'adaptation, pour une partie de mes interviewés, passe par une étape de construction d'un réseau d'amis, plus ou moins proches, car le bien-être dans le pays d'accueil ne se construit pas dans la solitude. Ils m'ont confié qu'ils ressentent une sorte de nécessité de s'entourer de gens, de s'ouvrir à l'autre, à l'autochtone, pour pouvoir mieux connaître leur nouveau lieu d'habitation.

« Mon mari me disait toujours "Il faut que je sorte avec mes copains de boulot, il faut que je m'intègre !" Quand ses collègues de travail l'invitaient pour sortir ensemble, il ne déclinait jamais leur invitation. A chaque fois il me disait, que c'est important de sortir avec eux, parce que ça lui permet de s'intégrer, de créer un réseau, parce que ses amis, des amis d'enfance, il les a laissés en Algérie, et ici, il ne connaissait personne, ça a été dur au début pour lui, très dur..., se retrouver seul, non pas seul, plutôt avec moi, et mes amis, oui, il me disait toujours "Ce sont tes amis, je les aime bien, oui, je n'ai rien contre eux, mais il faut aussi que je trouve mes amis, à moi, des copains !" Il a eu cette idée que s'il arrive à recréer son réseau d'amis, ça sera une vraie réussite pour lui, pour lui, réussir sa vie en France, c'est d'être bien entouré, ne pas rester seul, connaître vraiment beaucoup de monde... parce que connaître beaucoup de monde c'est aussi être reconnaissable, ne pas passer pour un étranger qui reste enfermé dans son coin, incapable de s'intégrer dans la société, et ça il voulait éviter à tout prix et je pense, je suis sûre même qu'il a bien réussi ! Il connaît plus de monde que moi ! Et je ne dis pas ça pour rigoler ! Il en est vraiment fier, peut-être j'exagère, il est plutôt content de connaître beaucoup de monde ! » (Anna)

L'enfermement dans un cercle d'immigrés du même pays est plutôt exceptionnel dans le cas des mariages mixtes islamo-chrétiens. Le seul fait de réunir deux personnes aux origines, aux cultures ou aux religions différentes rend l'entourage du couple assez varié. On y retrouve toute une panoplie de nationalités. La mixité conjugale ne permet pas l'exclusion de l'autre à cause de sa culture ou de sa religion, sinon, le concept même de l'union devient désuet. Les relations avec les communautés religieuses ou nationales de référence, présentes en France, se transforment, une fois la personne engagée en couple mixte. Pour cause l'influence exercée par ces milieux qui tentent de préserver exclusivement leur culture¹⁸³. Selon le cas, ces groupes choisissent la stratégie d'autarcie si leurs membres décident librement de conserver exclusivement leur identité et leurs caractéristiques en dépit des relations avec les autres, ou ils subissent la ségrégation lorsque des pratiques discriminatoires

¹⁸³ Le souhait de préserver la culture de référence est présent dans toutes les communautés. Prenons l'exemple des femmes algériennes résidant en France : « Elles représentent les comportements les plus traditionnels. » Boulhabel-Villac Y., *Les familles immigrées et l'intégration*, p. 303 in Singly de, F. (dir.), *La famille, l'état de savoir*, op. cit.

ou des préjugés viennent de l'exogroupe¹⁸⁴. Dans les deux circonstances, l'application de règles strictes, la surveillance s'intensifient au sein de la communauté d'immigrés installée à l'étranger, et ce, d'autant plus si le sentiment de déracinement est omniprésent. Privés des références bien connues, loin de leur contexte habituel, les immigrés sont envahis par la peur de perdre leur identité sur le sol étranger.

Les couples mixtes réussissent à créer un réseau d'amis qui les soutient et valide leur choix.

« D'une façon ou d'une autre, tous les individus (ou moins la plupart d'entre eux) que nous rencontrons dans la vie quotidienne servent à réaffirmer notre réalité subjective. »¹⁸⁵

Il est nécessaire de souligner, contre tout idéalisme, que la mixité conjugale ne devient pas pour autant une panacée contre le sentiment de solitude. Elle ne garantit pas une éradication du sentiment de déracinement.

« De temps en temps je me sens très seule, ici, en France..., c'est parce que je suis quelqu'un de timide et je n'arrive pas, en tout cas pas facilement, à me faire des amis. C'est pas moi qui ose aborder quelqu'un, je suis pas comme ça, j'attends que quelqu'un vienne vers moi en premier et c'est le problème, j'ai pas beaucoup d'amis et en plus on déménage beaucoup, du coup, à chaque fois, il faut tout recommencer dès le début, ça me fatigue, parfois il me manque du courage, j'aimerais que ça soit comme en Pologne, avoir des amis de longue date, avec qui on parle de tout et de n'importe quoi, sans tabou, sans avoir peur de commettre un faux pas ! Et surtout être avec eux naturel, être soi-même tout simplement... mais comme il me dit, mon mari, à chaque fois, quand je me sens seule ici, ce sont des amis d'enfance, on les connaît depuis des années, on a grandi ensemble et c'est normal qu'ils soient exceptionnels, on pourrait pas trouver les mêmes à l'âge adulte, et c'est triste parce que j'aime bien être entourée par de vrais amis... » (Agnès)

Ce sentiment de déracinement est d'autant plus présent que l'image des immigrés est négative. En France, les ressortissants d'un des pays du Maghreb sont souvent assimilés *« [...] aux fauteurs de troubles, chômeurs, délinquants et considérés comme encombrants, désagréables et presque jamais perçus comme citoyens à part entière »¹⁸⁶*. Les résultats des recherches menées par Hanna Malewska-Peyre¹⁸⁷ ont démontré que les Maghrébins issus des couches défavorisées sont, à tel point, influencés par des stéréotypes les concernant, qu'ils

¹⁸⁴ Cf. Clément R., Noels K. A., *Corollaires et conséquences du multiculturalisme : une perspective psychologique*, in Greven-Borde H., *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme ?*, Editions L'Harmattan, Paris, 2000, p. 59.

¹⁸⁵ Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, op. cit., p. 251.

¹⁸⁶ Malewska-Peyre H., *Le processus de dévalorisation de l'identité et les stratégies identitaires*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I., Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit., p. 116.

¹⁸⁷ Cf. *Ibidem*, p. 119.

dévalorisent leur propre image. L'atteinte à l'identité, certes, provoque la souffrance, mais elle est également un facteur décisif dans la recherche des stratégies qui permettent de l'éviter.

« *Tant que les gens ne prennent pas le temps nécessaire de me connaître, j'ai le sentiment, oui c'est un sentiment qui revient à chaque fois, que, en fait, les gens, ceux, bien sûr qui ne me connaissent pas, ils me voient, ils me perçoivent, ils me jugent même à travers, pas ma personne, mais à travers des opinions des autres, des opinions des journalistes à la télé... à travers des stéréotypes, des stéréotypes des Arabes, des musulmans... ils ne voient qu'une masse, un groupe mais ils n'arrivent pas à voir des individus, chacun différent, chacun avec sa propre personnalité, une personne unique quoi, qui a ses préférences, ses habitudes... sa façon de voir, de faire, de penser ! C'est pour ça, on ne peut pas juger quelqu'un comme ça parce qu'ils sont tous pareil ! Ce n'est pas vrai ! Il faut prendre le temps nécessaire pour connaître quelqu'un ! C'est outrageant de percevoir qui que ce soit juste à travers des images diffusées par la télé ! » (Ahmed)*

Questionnés sur leur adaptation ou leur intégration à la société française, les conjoints d'origine étrangère restent souvent vigilants. Les notions d'adaptation, d'intégration ou d'assimilation sont rarement appréciées par les Français d'origine étrangère¹⁸⁸ ou par les étrangers qui se sont installés en France pour y vivre.

« *Mais elle est agaçante cette question, elle revient constamment et surtout avant des élections, tu t'imagines, moi je suis né en France, j'ai été scolarisé dans des écoles françaises, mon enfance et mon adolescence, j'ai vécu ici avec mes copains, la plupart des Français de souche et pourtant en voyant ma tête, les gens continuent à me questionner si je suis bien intégré dans une société française, si le pays d'origine de mes parents ne me manque pas ?! Tu t'imagines, je connais très peu le pays de mes parents, je comprends à peine l'arabe, je ne le parle pas et les gens veulent me renvoyer en Algérie à cause de ma tête d'Arabe, c'est pitoyable ! Je me demande combien de temps je serai obligé de supporter tout ça, est-ce que les gens vont me lâcher un jour ?! » (Tarik)*

Que veut dire « être adapté ou assimilé » à la société ? Connaître la langue, croire aux valeurs républicaines, mener une vie à la française... ; les personnes interviewées, même les représentants des autorités françaises, mettent en avant certains aspects sans formuler une définition claire et exhaustive. Les employés de l'administration, qui appliquent la procédure dans le processus de naturalisation ou de regroupement familial, sont eux-mêmes mal à l'aise en utilisant le terme d'adaptation. Comment vérifier l'adaptation d'une personne durant un

¹⁸⁸ Les Français d'origine étrangère, et surtout d'origine maghrébine, sont désignés comme une catégorie à part, isolée et marginalisée. Cette isolation et marginalisation est parfois ressentie jusqu'à la troisième génération. Cf. Temime E., *France, terre d'immigration*, op. cit.

rendez-vous d'une demi-heure, ou au maximum d'une heure ? En posant la question : « Vivez-vous à la française ? », son caractère général, abstrait, fait sourire les personnes questionnées. Quel type de réponse faut-il donner à cette question ? Un simple oui est-il suffisant, ou faut-il le justifier en donnant des exemples ; mais quels exemples ?

« C'est comme l'autre fois, pour la naturalisation, ce policier nous a demandé comment on vit, plutôt à la française ou à la... il ne savait même pas quoi dire ensuite. Il s'est rendu compte de la stupidité de cette question, car il s'en est excusé, il nous a dit comme quoi c'est une procédure, et que ce n'est pas lui qui décide quelles questions il faut poser. Ils ne savent pas du tout comment vérifier si la personne est bien adaptée, bien dans sa peau en France... c'est pour ça, ils posent des questions surprenantes, qui nous font vraiment rigoler parce que..., qu'est-ce que tu veux qu'on fasse, on subit en silence et on en rit ensuite, une fois toute cette procédure finie ! » (Abdel)

Les nombreuses personnes de notre échantillon, mises devant une obligation de donner une réponse à cette question fatidique, avouent se sentir « désemparées » ou « dépassées ». Elles la considèrent parfois comme un piège, puisque la notion d'intégration ou d'adaptation est mal définie et imprécise. De même, elle peut devenir une source de malentendus interprétés en défaveur des personnes étrangères ou d'origine étrangère. Face aux employés de l'administration qui décident du destin de leurs interlocuteurs, ces derniers se demandent s'il faut renier la culture d'origine ou la conjuguer avec la culture française. La réponse diffère selon la personne enquêtée, mais la tendance est assez marquée : rares sont ceux qui éradiquent leurs origines une fois installés sur le sol français et « engagés » en couple mixte.

« L'intégration devrait être quelque chose qui va de soi. C'est sans doute pour cela que les personnes interviewées ont du mal à en parler : cela leur semble tellement naturel. »¹⁸⁹

Parfois, la question sur l'intégration et l'adaptation est ressentie comme une opportunité, saisie par la personne la posant, de mettre en avant toute la problématique de l'échec d'intégration de certaines catégories d'immigrés ou du malaise des banlieues. Ainsi, le sujet de l'intégration permet de focaliser l'attention de l'opinion publique sur les échecs plutôt que sur les réussites des immigrés d'origine maghrébine installés en France. L'analyse des côtés négatifs de l'intégration, plus parlante, reste un sujet préféré au détriment des côtés positifs.

La question de l'adaptation est parfois ressentie comme une insulte, surtout si elle est posée aux Français d'origine étrangère. Ils déclarent ressentir une obligation de prouver qu'ils

¹⁸⁹ Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit., p. 288.

sont dignes d'avoir la nationalité française. En comparaison avec leurs compatriotes de souche, ils ont l'impression de faire deux fois plus d'efforts pour accéder au même statut de citoyen. Malgré toute leur bonne volonté, les personnes naturalisées ont le sentiment d'appartenir au groupe des Français de deuxième catégorie.

Certaines personnes de notre échantillon ont l'impression que les termes d'adaptation ou d'intégration sont utilisés pour stigmatiser la communauté musulmane installée en France. La vague migratoire des Maghrébins est fréquemment comparée à celle des Portugais ou des Polonais, pour démontrer l'échec d'intégration de la population d'origine africaine¹⁹⁰. Ainsi, dans cette perspective, la provenance des immigrants influence leurs relations avec la population autochtone. L'échec de l'adaptation est inscrit dans la culture et la religion des nouveaux arrivants. L'islam, dans les propos des politiciens et sympathisants de droite et d'extrême droite, est incompatible avec les valeurs républicaines¹⁹¹. De cette perspective la population d'immigrants de confession musulmane est, de même, condamnée à échouer son intégration si elle continue à s'attacher à sa religion. La problématique de l'adaptation est surexploitée à l'approche des élections, au détriment des principaux concernés.

« Ça y est, on sent que les élections s'approchent ! Eh oui, encore des élections ! Préparons-nous ! Ça va être la fête pour nous ! L'immigration devient le problème numéro un, parce que vous savez, avant les élections, la France n'a pas d'autres problèmes que l'immigration ! Oui, oui ! Tout disparaît : la crise, le chômage, non peut-être pas le chômage parce que les immigrés piquent le travail aux Français, mais les autres problèmes... un, deux, trois disparus ! C'est magique ! Il n'y a que des problèmes des musulmans, des imams, des mosquées, de voile... A chaque élection ils exploitent les mêmes sujets pour faire sortir des vieux stéréotypes qui partagent les gens, qui font naître la haine raciale et rien d'autre ! Tout ça pour gagner des élections ! C'est minable ! Il n'y a pas d'autres mots pour qualifier cette façon d'agir ! » (Amélie)

Les couples mixtes sont considérés par certains chercheurs, entre autres M. Tribalat, comme l'indicateur de l'intégration *par excellence*. Selon lui :

« [...] les mélanges de populations offrent l'occasion d'une véritable confrontation des modes de vie. On peut classer ces mélanges par le degré de proximité qu'ils impliquent : les mélanges sur les lieux de travail, sur les lieux d'habitat, les mélanges dans son propre univers et enfin des unions mixtes. »¹⁹²

¹⁹⁰ Cf. Safi M., *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalité*, op. cit.

¹⁹¹ « [...] la culture française restant très peu ouverte à la compréhension des valeurs de l'islam, malgré l'effort de quelques intellectuels pour faire comprendre le religieux indépendamment du politique, ont fourni aux tendances xénophobes d'une partie de la population française un nouvel argument dans leur rejet d'une présence étrangère jugée trop nombreuse, et inassimilable du fait de ses particularisme religieux », in Garden M., *Postface : la réflexion d'un historien*, op. cit., pp. 515-516.

¹⁹² Tribalat M., *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, op. cit., p. 13.

Ainsi, la mixité conjugale devient un moyen d'intégration dans la société d'accueil, une preuve de volonté d'enracinement dans un pays.

« *La mixité de couple engendre une unicité de la langue parlée à la maison, une déperdition extrêmement rapide de la langue d'origine, en dehors de tout enseignement scolaire, et donc une perte importante des ancrages culturels.* »¹⁹³

Un mariage mixte stable peut, ainsi, être considéré comme un des facteurs d'adaptation au milieu, mais au lieu d'y voir une cause, Roger Bastide¹⁹⁴ propose de le considérer plutôt comme un effet d'une adaptation déjà réalisée.

Les principaux intéressés, les couples mixtes de notre échantillon, réfutent la nécessité de la réduction extrême des éléments autochtones d'un(e) étranger(ère) pour que le processus d'assimilation et de création de l'identité française puisse être dynamisé¹⁹⁵. Le mélange culturel est *par excellence* un enrichissement à la base duquel il est possible de créer une identité respectant les exigences du modèle français. La logique d'intégration est interprétée

« [...] *comme une sorte de violence structurelle en l'absence de laquelle les individus concernés feraient des choix différents, et davantage conformes à leur aspiration.* »¹⁹⁶

Certains étrangers, pour prouver leur appartenance ou démontrer leur volonté d'intégration, adoptent une stratégie d'assimilation¹⁹⁷. Elle consiste à rechercher une similitude parfaite avec les membres de la société d'accueil.

« *Les acteurs sociaux impliqués vont non seulement tenter de faire admettre leur appartenance, mais faire en sorte qu'elle ne puisse plus être mise en cause. Ils vont "oublier" les caractéristiques historiques et culturelles qui les rendaient distincts et accepter l'ensemble des valeurs et de normes dominantes.* »¹⁹⁸

Ils vont même exclure l'utilisation de leur langue d'origine dans le milieu familial pour pouvoir privilégier celle du pays de résidence, de la majorité¹⁹⁹.

« (Omar) : *Moi, je suis totalement adapté, je suis très bien en France...*
(Interviewer) : *Comment s'exprime cette adaptation ?*

¹⁹³ Tribalat M., *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, op. cit., p. 89.

¹⁹⁴ Cf. Bastide R., *Initiation aux recherches sur l'interpénétration des civilisations*, C.D.U., Paris, 1948.

¹⁹⁵ En se basant sur les résultats de ses recherches, G. Varro démontre que les tentatives de résumer la mixité conjugale à une simple stratégie d'intégration restent extrêmement réductionnistes. Cf. Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., (p. 19 et p. 38).

¹⁹⁶ Greven-Borde H., *Les identités en débat : intégration ou multiculturalisme ?*, op. cit., p. 31.

¹⁹⁷ Ces trois objectifs ont été décrits par Kastersztein J., *Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I., Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit.

¹⁹⁸ Kastersztein J., *Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités*, in *Idem*, p. 35.

¹⁹⁹ Cf. Taboada-Leonetti I., *Stratégies identitaires et minoritaires : le point de vue du sociologue*, in *Idem*, p. 72.

(Omar) : Eh bon, je vis avec des Français, je vis comme eux, je mange du fromage, je bois du vin, qu'est-ce qu'il faut faire de plus ?

(Interviewer) : Je ne sais pas, j'aimerais avoir votre idée sur l'adaptation...

(Omar) : Moi, je me sens adapté à 100%, même si je ne peux pas préciser qu'est-ce que veut dire exactement le terme "l'adaptation". C'est mon feeling, je suis bien là, mon pays d'origine ne me manque pas, et je veux vivre ici, et pas ailleurs. Je pense que l'essentiel c'est comment on se sent, si on se sent bien dans une société, c'est ça être adapté... »

Cette stratégie d'adaptation à la société d'accueil se paye, par les principaux intéressés, au prix fort. Les travaux de Stonequist, cités par Kastarsztein²⁰⁰, sur les personnes prises entre deux cultures, ont démontré que la trahison de la culture d'origine est fortement sanctionnée par celle-ci. S'assimiler, c'est accepter de subir cette sanction, sans avoir la certitude d'une bonne acceptation de la culture d'accueil.

En guise de conclusions de ce sous-chapitre, je reprends cette définition de l'intégration, proposée par Haut Conseil d'Intégration.

« Le Haut Conseil estime qu'il faut concevoir l'intégration non comme une sorte de voie moyenne entre l'assimilation et l'insertion, mais comme un processus spécifique : par ce processus, il s'agit de susciter la participation active à la société nationale d'éléments variés et différents, tout en acceptant la subsistance de spécificités culturelles, sociales et morales et en tenant pour vrai que l'ensemble s'enrichit de cette variété, de cette complexité. Sans nier les différences, en sachant les prendre en compte sans les exalter, c'est sur les ressemblances et les convergences qu'une politique d'intégration met l'accent afin, dans l'égalité des droits et des obligations, de rendre solidaires les différentes composantes ethniques de notre société et de donner à chacun, quelle que soit son origine, la possibilité de vivre dans cette société dont il a accepté les règles et dont il devient un élément constituant. »²⁰¹

5.5. Des interactions entre les couples mixtes. Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens.

Lorsqu'une personne décide de s'unir avec quelqu'un issu d'un autre pays, d'une autre culture ou d'une autre religion, elle risque d'être stigmatisée par son entourage. A ce moment précis, en entrant dans une nouvelle période de sa vie, les couples mixtes font naturellement le tri dans leurs amis²⁰². C'est en cherchant ceux qui confirment leur choix inhabituel qu'ils

²⁰⁰ Kastarsztein J., *Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités*, in *Idem*, pp. 35-36.

²⁰¹ Haut Conseil d'Intégration, p. 18, cité dans Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, *op. cit.*, p. 282.

²⁰² L'idée d'évitement des gens qui ne confirment pas les nouvelles définitions de la réalité a été développée par Berger P., Luckmann T., *La construction sociale de la réalité*, *op. cit.*

décident de prendre leurs distances avec certaines personnes de leur cercle d'amis, construit durant la période du célibat. En tant que catégorie « stigmatisée », les couples mixtes ont

« [...] souvent d'autant plus de chances d'entrer en contact avec n'importe quel autre membre, voire d'établir [...] une relation par suite de la rencontre. Donc une catégorie peut avoir pour une fonction d'inciter ceux qui la composent à former entre eux des groupes et des relations [...] »²⁰³.

Dans plusieurs villes, les couples mixtes ont créé des associations ou des groupes non officiels qui rencontrent régulièrement des intervenants chrétiens et musulmans pour discuter sur différents sujets : les religions, les enfants, les relations avec l'entourage, etc. Le fait de pouvoir rencontrer d'autres personnes se trouvant dans la même situation brise le sentiment d'exclusion et de solitude²⁰⁴.

« Ce groupe à taille humaine est le seul lieu où nous pouvons parler en profondeur des questions qui nous intéressent. »²⁰⁵

Grâce à la mixité conjugale, des personnes venant de différents milieux ont une occasion de se rencontrer et de partager leur expérience. Elles témoignent souvent qu'elles ont le sentiment d'être comprises sans être obligées de donner de longues explications.

« Je me sens bien en compagnie des autres couples mixtes parce qu'ils sont comme nous, ils arrivent à comprendre certaines nuances qui échappent aux autres couples. Ils ont souvent les mêmes types de problèmes que nous, et comme ça on peut en parler et peut-être trouver une solution, je ne sais pas pourquoi mais j'arrive à m'ouvrir plus facilement devant quelqu'un qui est aussi en couple mixte que devant quelqu'un qui est avec une personne de la même religion. » (Jamâa)

Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens.

A l'origine du Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens, il y avait cinq couples qui se sont réunis pour la première fois en 1977,

²⁰³ Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit., p. 36.

²⁰⁴ C'est un mécanisme de *clivage* qui permet de construire l'identité et de la partager avec d'autres, en situation groupale : décrit par Lipiansky E. M., *Identité subjective et interaction*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I., Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit.

²⁰⁵ Témoignage recueilli par Pierre Chouchan, in Chouchan P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire. Voyage dans l'intimité des familles juives et non juives*, op. cit., p. 90.

« afin de mieux vivre leurs différences culturelles et religieuses [...] (et de) partager [leurs] préoccupations, [leurs] découvertes, et aider les couples mixtes »²⁰⁶.

Loin d'être formelles, les rencontres de ces couples consistaient en discussions libres sur le thème de leurs religions respectives.

« Ils se réunissent afin de réfléchir à leur engagement de couple, de mettre en commun leur expérience, et approfondir leur foi. »²⁰⁷

La date de rencontre a été fixée pour le week-end de Pentecôte et depuis, elle n'a pas changé. Au fur et à mesure, une certaine organisation s'est imposée et depuis, les rencontres sont préparées en avance et les thèmes des discussions choisis au préalable. Ainsi, plusieurs mois avant la Pentecôte, a lieu une rencontre consacrée exclusivement à la préparation du week-end. Voici un échantillon des thèmes les plus souvent discutés, durant trente ans d'existence du GFIC (1977–2007), classés aléatoirement : l'accueil des différences, les relations avec les familles respectives, la foi reçue, les fêtes, l'éducation des enfants, l'organisation du mariage, le droit juridique et les couples mixtes, les rites de la vie, la femme dans les deux cultures, occidentale et orientale, les prières dans les familles mixtes, le corps dans l'islam, l'identité, les actualités, les recherches spirituelles etc.

Dès le début, le groupe souhaitait rester autonome par rapport aux représentants de ces deux religions : christianisme et islam, et cela, malgré un de leurs buts clairement affichés de permettre

« [...] à ceux qui le souhaitent d'avancer dans leur recherche de Dieu et, pour certains, d'approfondir leur engagement de couple croyant. Il permet d'approfondir son identité spirituelle et de rechercher une meilleure connaissance de la culture religieuse de son partenaire »²⁰⁸.

Aussi bien les prêtres que les imams, malgré leur participation active dans la vie du groupe, ont toujours été considérés comme des conseillers. Leur apport, sous forme de leur connaissance en matière de religions ou de leur soutien, n'a jamais modifié leur statut, et le noyau dur du groupe reste les couples mixtes.

« Autonomes, nous avons des liens avec toutes personnes et organisations qui désirent promouvoir le dialogue, le respect entre chrétiens et musulmans. »²⁰⁹

Depuis 1984, le groupe accueille également les parents des couples mixtes à la recherche d'informations, de conseils et de soutien. Face au choix marital inhabituel de leur

²⁰⁶ www.gfic.net.

²⁰⁷ *Ibidem*.

²⁰⁸ *Ibidem*.

²⁰⁹ *Ibidem*.

enfant, certains pères et mères souhaitent connaître d'autres couples islamo-chrétiens. Les rencontres avec des personnes en union mixte depuis plusieurs années sont très appréciées par les parents. Leur expérience de la vie commune inscrite dans le temps est considérée comme « très précieuse ».

« L'annonce de notre fille "Je veux me marier avec un musulman" nous a surpris ! On ne s'attendait pas à ça ! Et surtout à cette époque-là, il n'y avait pas beaucoup de couples mixtes. Alors elle a essayé de nous rassurer, mais sans grand effet, et puis un jour elle nous a invités à la rencontre des couples mixtes, et c'était une découverte ! On a compris qu'il y a d'autres couples mixtes, qui se sont mariés, et qui sont heureux... et ça nous a réconfortés ! »
(Marie)

En 1987, le GFIC (Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens) compte cinquante couples mixtes. Les conjoints musulmans étaient majoritairement d'origine marocaine, ensuite algérienne et tunisienne, et il y avait également quelques représentants de Turquie, du Mali, du Sénégal et de Djibouti. Parmi tous les couples, il y avait trente-cinq femmes françaises et quinze hommes français.

La rencontre annuelle de l'année 1989 a été marquée par un événement, jusqu'à ce jour inhabituel : une célébration d'un mariage mixte au sein du groupe. Depuis, certains couples décident de partager ce moment solennel avec les autres couples islamo-chrétiens, membres du GFIC.

Au début de l'existence du GFIC, les couples mixtes souhaitaient garder ce statut informel, libre, sans règles. Cependant, l'envie de participer aux rencontres internationales ou d'intervenir officiellement auprès des représentants de différentes religions a imposé la nécessité d'adopter le statut de l'association.

Les années 1990 ont été marquées par l'arrivée des couples mixtes de la deuxième génération, c'est-à-dire formés par les conjoints musulmans nés en France, dont l'expérience divergeait de celle des fondateurs du GFIC. Ces nouveaux adeptes ont été confrontés à un autre type de problème.

Au début de son existence, le Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens avait des difficultés pour trouver un intervenant musulman qui accepterait de participer aux rencontres annuelles. Ce n'est qu'en 1993 que le côté musulman a été représenté durant le week-end de Pentecôte.

Durant trente ans, l'association GFIC s'est développée dans les différentes villes de France, l'antenne la plus connue étant GFIC RA pour la région Rhône-Alpes. Au niveau

international, le groupe garde des contacts avec des associations de couples mixtes en Belgique, se réunissant régulièrement toutes les six semaines, en Allemagne et en Italie.

L'arrivée des enfants a poussé le groupe à organiser des rencontres leur étant consacrées. En 1998, cette initiative a été mise en œuvre : « [...] des parents chrétiens et musulmans ont animé un groupe d'éveil à la foi pour les 3-7 ans et de culture biblique et coranique pour les 8-13 ans une fois par mois. » Au fur et à mesure, la fréquence de ces rencontres a diminué jusqu'à quatre rencontres par an, puis après deux ans, l'expérience s'est arrêtée. Néanmoins, « *l'expérience peut redémarrer dès que d'autres parents en ressentiront le besoin* »²¹⁰, assure le modérateur du site www.gfic.net.

Aujourd'hui, l'association des couples mixtes GFIC a son site Internet, www.gfic.net, sur lequel il y a des informations pratiques. On y trouve aussi une présentation générale du groupe, son histoire, ses buts, son agenda, et de nombreux témoignages sur différents thèmes : la famille, les enfants, les fêtes, etc. Une rubrique à part est consacrée à la préparation du mariage avec des exemples de célébration religieuse, des textes, des chants, etc. Le site propose également de réfléchir sur la spiritualité dans les deux religions, en s'attardant sur les principales fêtes chrétiennes et musulmanes. Les couples mixtes y donnent leur interprétation, leur façon de voir Noël, l'aïd-el-kébir... Enfin, il est possible également de poser des questions auxquelles des réponses sont données par les membres de l'association. Ainsi, les candidats au mariage mixte y trouvent les informations nécessaires, des conseils et un soutien. Le groupe reste

*« [...] un espace de dialogue pour des couples se préparant à formuler un projet de vie ou à se marier, un espace de partage pour les foyers souhaitant approfondir, cheminer dans leur choix de vie et/ou dans leur expérience spirituelle, un espace de rencontre pour les enfants avec la possibilité d'un éveil au fait religieux et un espace de connaissance pour des parents cherchant à mieux comprendre le choix et l'engagement de leurs enfants dans un couple islamo-chrétien »*²¹¹.

Les rencontres avec les autres couples mixtes, malgré leur refus d'être considérés comme une catégorie homogène²¹², sont d'une valeur inestimable. Le fait de pouvoir discuter avec les personnes se trouvant dans le même situation, ou même de les observer, devient une source d'inspiration ou de réconfort.

²¹⁰ www.gfic.net.

²¹¹ *Ibidem*.

²¹² « [...] il est fréquent que l'ensemble des membres ne constitue pas un groupe unique, au sens strict : ils sont incapables d'une action collective et ne montrent aucune structure stable et globale d'interactions mutuelles », in Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit., p. 36.

« J'ai apprécié les partages d'expériences ; ce n'était pas un échange de "grandes idées", mais des témoignages vrais. Nous sommes au début de notre histoire et nous avons déjà essuyé beaucoup de coups durs. Rencontrer d'autres couples, à d'autres étapes de vie que la nôtre, nous encourage. Merci ! On avait l'impression de ne jamais pouvoir sortir de nos difficultés actuelles. On repart confortés dans nos choix. Nous sommes sortis d'un certain isolement : savoir que nos difficultés sont partagées par d'autres et qu'elles ne sont pas nécessairement liées à nous-mêmes, nous fait beaucoup de bien. Il y a des questions, mais il y a aussi des réponses ! »²¹³

Il n'est pas rare qu'une expérience réussie des autres permette de mettre en confiance ceux qui sont en train de douter, qui n'osent pas se lancer dans différents projets (le mariage, les enfants...), de peur de ne pas les mener à bien. Certains couples ont un réel déclic rien qu'en observant les autres, sans se pencher sur l'histoire pourtant particulière des personnes en question. La réussite des couples plus âgés, leur envie de partager leur expérience et d'apporter leur soutien donnent envie à la nouvelle génération de se lancer dans le projet de la mixité conjugale et familiale.

« C'était difficile pour moi, la question des enfants... cela me faisait très peur : la transmission de la culture, de la religion... Je me posais la question "Comment faire pour éduquer l'enfant dans nos deux traditions, lui donner des bases solides et réussir tout ça sans passer par les conflits ?!" Je pensais que c'est trop dur, que forcément il y aura pas de place pour ma part de transmission, pour ma culture, ma religion, ma langue... ça m'a réellement bloquée pendant une longue période, et je n'arrivais pas à me décider de se lancer dans le projet d'avoir les enfants. Je soulevais souvent ce sujet avec mon mari, en lui expliquant mes craintes, et lui, il m'assurait toujours que ça sera un enfant à notre image, alors islamo-chrétien, que je pourrai toujours lui enseigner mes valeurs. Ses propos me rassuraient, mais il n'y a pas eu ce fameux déclic. Et puis un jour on est parti voir nos amis, aussi un couple mixte, qui ont eu un petit garçon, et là tout a changé ! Je ne sais pas pourquoi, ou plutôt je m'en doute, mais cet événement a tout changé. En fait, c'est un couple, qui vit dans la même situation que nous, ils sont tous les deux attachés à leurs origines : la culture, la religion, etc., ils n'ont pas, à part une cousine, une famille en France... La possibilité de les voir se lancer, malgré la situation plutôt difficile par rapport aux autres couples entourés par un réel réseau familial ou amical, m'a vraiment aidée. Bon, je suppose qu'il y a eu aussi d'autres choses, qui m'ont aidée, comme la naturalisation, le travail plutôt stable... et que tout ça a fait son effet ! » (Agnès)

Certains couples mixtes installés en Provence, loin du réseau parisien du Groupe des Foyers Islamo-Chrétiens, cherchent à prendre contact avec des personnes qui partagent la même situation²¹⁴, la mixité conjugale. Les membres du GFIC reçoivent régulièrement des

²¹³ Témoignage publié sur www.gfic.net.

²¹⁴ Cf. Goffman E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, op. cit.

courriers électroniques de la part des familles à la recherche des foyers islamo-chrétiens dans leur région. Les modérateurs du site www.gfic.net essaient toujours de mettre en contact les personnes à proximité géographique.

Plusieurs personnes rencontrées durant la période de nos recherches ont souligné l'importance du réseau des couples mixtes. Les rencontres régulières deviennent une sorte de rituel pour certains d'entre eux. Impossible de le rater car c'est une source d'inspiration, de réconfort, de soutien, etc., un coup de pouce pour pouvoir affronter les éventuelles difficultés et continuer d'écrire leur histoire de mixité conjugale²¹⁵.

« A chaque fois je viens ici pleine d'espoir, d'attente..., et à la fin je ne suis jamais déçue parce que mes attentes sont tout à fait comblées, je vous assure que c'est vrai ! C'est incroyable, que le fait de rencontrer les gens dans la même situation que moi, mariés avec un musulman ou une musulmane, car il y a tous les cas ici, voilà, quand je les rencontre et je parle tout simplement avec eux cela me permet d'avancer, de trouver une solution pour certains problèmes et c'est sans demander d'aide, ça vient comme ça ! C'est une idée qui arrive grâce au partage, l'échange d'expériences avec les autres, qui ont vécu, pas forcément exactement la même chose mais ils me donnent des pistes et j'en suis ravie parce que sans eux, je pense..., ça serait peut-être plus difficile, et peut-être je n'aurais pas le courage d'affronter certains problèmes toute seule..., je ne sais pas, mais là je suis ressourcée, ça me donne envie de me battre pour mon couple, ma famille..., pour que ça marche, quoi, malgré tous ces problèmes qu'on rencontre ! » (Amélie)

« C'est pourquoi tous ont insisté sur l'importance des contacts avec d'autres couples ou amis, car le danger pour nos couples notamment au début est souvent l'isolement. C'est peut-être moins vrai pour les couples qui se forment aujourd'hui. La rencontre de l'autre si elle est facteur de dynamisme, est aussi quelque chose de très déstabilisant car elle nous fait perdre nos repères ou tout au moins les remet en question. »²¹⁶

Les couples jeunes, qui commencent à « écrire » leur histoire de mixité conjugale, se posent énormément de questions sur tout ce qui concerne l'univers des couples islamo-chrétiens. Le mariage, les relations avec les familles et les amis, l'éducation des enfants, les relations avec les communautés religieuses de référence, etc., parfois, tous ces domaines de vie deviennent problématiques pour les nouveaux adeptes des unions interreligieuses et interculturelles. Ne trouvant pas de réponses chez l'entourage le plus proche, ils s'adressent aux membres du GFIC. Les années d'expérience ont permis au réseau des couples mixtes de comprendre les besoins des nouveaux arrivants, et à chaque rencontre annuelle, durant le

²¹⁵ Les rencontres régulières permettent aux couples mixtes de développer « [...] une culture constituée autour des problèmes qui découlent des différences entre leur définition de ce qu'ils font et la définition acceptée par les autres membres de la société », in Becker H. S., *Outsiders, op. cit.*, p. 105.

²¹⁶ www.gfic.net.

week-end de Pentecôte, « un carrefour » (lieu d'échange) est consacré exclusivement à leur problématique. Les jeunes couples ont la possibilité de poser toutes leurs questions à ceux qui ont déjà un grand bagage d'expérience. La plupart du temps, ils sont satisfaits par les réponses fournies par les plus anciens membres du GFIC, mais il arrive aussi qu'ils repartent déçus, avec pour cause tout un éventail de choix possibles. Les couples mixtes ne constituent pas une catégorie homogène²¹⁷, aux caractéristiques socioprofessionnelles similaires ; c'est plutôt un conglomérat de personnes aussi diverses que la population d'une ville. Tout un chacun a son style de vie et sa façon de résoudre certains problèmes, il n'y a pas un « mode d'emploi » unique, prêt à utiliser. D'où la consternation de certains couples qui recherchent des réponses exactes à leurs questions.

« (Adama) : C'est notre deuxième jour ici, on a assisté à plusieurs carrefours, on a parlé avec plusieurs couples et pourtant on est dans le flou...

(Danielle) : Oui, on n'a pas trouvé des réponses exactes à nos questions, d'une personne à l'autre tout change, la façon de gérer la mixité et surtout, c'est qui nous intéresse le plus, c'est l'éducation des enfants...

(Adama) : C'est comme si chaque couple choisit son modèle d'éducation, celui-ci baptise les enfants, l'autre non, celui-ci transmet les deux religions, l'autre aucune, etc. etc., c'est une panoplie de réponses, on a de tout !

(Danielle) : Oui, oui ! Pas vraiment clair tout ça, surtout, cela ne nous aide pas vraiment..., quoi choisir ? Bonne question ! Question toujours sans réponse !

(Adama) : C'est à nous de décider ! On a pensé qu'on allait trouver des réponses ici, que ça allait nous éclaircir... ce n'est pas vraiment le cas !

(Danielle) : On est toujours au point de départ ! »

Certains couples ne participent qu'une seule fois à la rencontre organisée par le GFIC. Ils décident de ne pas poursuivre leur aventure avec les autres couples mixtes, au moins dans le cadre des rencontres à thème, imposé par le programme préparé par les organisateurs. Trop cadré à leur goût, ils préfèrent plus de liberté, de spontanéité. Au lieu de se retrouver une ou deux fois par an avec ceux qui ne partagent que l'étiquette des couples mixtes et dans des circonstances très encadrées, ils optent pour des rencontres entre amis. Ils ne veulent pas rester enfermés dans la catégorie de la mixité conjugale, et même s'ils l'assument, ils refusent de réduire leur existence à ce domaine (caractéristique). Ils souhaitent être considérés comme des couples normaux, sans que les gens mettent régulièrement l'accent sur la différence des religions ou des cultures au sein de leurs foyers. Le refus d'adhérer au GFIC et de participer

²¹⁷ Varro G. a présenté ce concept dans *Les couples mixtes, op. cit.*, en se basant sur les résultats de ses recherches.

aux événements organisés par le réseau leur permet de devenir des couples anonymes, non stigmatisés à cause d'une particularité²¹⁸.

« Nous, on est déjà engagé dans un projet écolo, et on y est à fond. On ne cherche pas à devenir des membres d'une association de plus. Personnellement j'aime bien rencontrer des gens, discuter avec eux, s'amuser, mais sans une obligation de discuter de tel ou tel sujet ! Et en plus un sujet lié à la religion, alors ça, ça ne m'intéresse pas du tout ! La culture m'intéresse mille fois plus que la religion ! C'est comme si on retourne à l'école, le sujet d'aujourd'hui est... ! Ah non, j'ai pas envie de ça. J'aime des rencontres informelles, avec un verre de vin et dans une bonne ambiance ! Je ne veux pas me casser la tête, même le week-end ! » (Emma)

Au-delà des rencontres amicales, certains couples mixtes, éloignés de leurs familles de référence, aiment se réunir, entre eux, pendant les fêtes pour retrouver l'esprit, l'ambiance et la festivité des réunions familiales. Le fait de choisir ceux qui partagent la même situation, la mixité conjugale, pour célébrer les événements cruciaux pour l'une ou pour l'autre religion, leur permet de se sentir à l'aise, compris ou soutenus. Il n'est pas toujours évident de préparer une fête sans que certains éléments ne heurtent les sentiments des conjoints de l'autre confession. Les efforts de concilier les deux religions sont compris et appréciés par les couples mixtes, nonobstant le résultat.

« Avec quelques couples on se rencontre assez régulièrement, on est devenu des amis. On passe ensemble des week-ends, parfois des vacances et des fêtes s'il s'avère qu'on ne peut pas partir chez nos familles, ou si nos familles ne peuvent pas venir chez nous. Alors on prépare ensemble, chacun apporte ses traditions et c'est vraiment bien. C'est bien de rester avec des amis pendant des moments importants, ils sont là pour nous et nous, on est là aussi pour eux ! » (Anna)

5.6. Les liens avec les pays d'origine.

Les personnes nées à l'étranger gardent des liens d'autant plus forts avec leur pays d'origine qu'elles y ont laissé une grande partie de leur famille. Les vacances leur permettent de revenir régulièrement sur la terre de leurs ancêtres.

²¹⁸ Le fait d'entrer dans un groupe organisé d'«outsiders» est décrit par Becker H. S., in Becker H. S., *Outsiders*, op. cit., p. 50, comme la dernière étape de la transformation de l'individu « normal » en « déviant ». Pour certains couples, « [...] rester normal représente un enjeu trop important [...] », donc ils refusent d'adhérer aux groupes qui mettent en avant le trait atypique de leur union.

*« Souhaitées comme des périodes de repos et de ressourcement, les vacances représentent parfois enjeu annuel de discussion : d'un côté lassitude de devoir retourner chaque année au même endroit, de l'autre, frustration de ne voir sa famille qu'une fois par an. »*²¹⁹

Le choix du lieu de vacances devient d'autant plus compliqué si le couple mixte réunit deux étrangers qui résident en France. Les conjoints doivent trouver un consensus qui satisferait tout le monde : le couple ainsi que les familles respectives. L'idée de partir ailleurs que dans le pays d'origine devient difficilement concevable pour ce type de couples.

« Pour tout te dire, mais ça reste entre nous, surtout ne cite pas mon nom, je ne veux pas qu'il le sache, au moins pour l'instant ! Je n'ai vraiment pas envie d'aller encore une fois au Maroc pour passer mes vacances ! Et en plus plusieurs semaines ! J'aimerais qu'on aille ailleurs, tu vois par exemple aller au Maroc juste tous les deux ans et entre-temps visiter un autre pays, il y en a tant ! Mais bien sûr mon idée, je le cache pour moi, parce que je comprends aussi mon mari, qui veut revoir sa famille. Ça pourrait être différent si sa famille est là, mais ce n'est pas le cas ! Et donc voilà une petite confession. »

Les vacances à l'étranger sont inextricablement liées aux dépenses plus ou moins élevées. Les couples mixtes diffèrent au niveau du statut socio-économique et certains d'entre eux ne disposent pas de revenus suffisamment confortables pour partir paisiblement en vacances.

*« Ainsi, les couples disposant d'un budget restreint n'auront pas toujours la possibilité de vivre sereinement cette condition de vie mixte. Par exemple, s'ils veulent aller en vacances chaque année dans le pays du conjoint étranger, il leur faudra peut-être faire des économies dans leurs loisirs. »*²²⁰

Certaines personnes se rendent dans leur pays d'origine plusieurs fois par an, de préférence au moment des fêtes. Elles vivent mal l'éloignement de leurs familles, surtout durant les périodes festives. C'est pourquoi elles s'arrangent, dès que possible, pour pouvoir célébrer les fêtes avec leurs proches et dans leur pays de référence. Leur détermination met en lumière leur sentiment de solitude et de nostalgie. Ces personnes partent à la recherche de l'ambiance des grandes fêtes, qui les a accompagnées tout au long de leur enfance et de leur adolescence. Elles se sentent mal à l'aise en France durant la période festive, car tout leur semble différent, les traditions et les coutumes. Elles ne retrouvent pas leurs repères habituels, en la personne des membres de leurs familles et des amis, et sous forme de rituels bien connus.

²¹⁹ Guyaux A., Delcroix C., Rodriguez E., Ramdane A., *Double mixte, op. cit.*, p. 95.

²²⁰ Barbara A., *Les couples mixtes, op. cit.*, p. 152.

« Ici, c'est..., c'est comme si..., ce n'est pas une fête pour moi ici, il faut que j'aille en Pologne pour fêter Noël sinon c'est une fête ratée pour moi ! Bien sûr je n'ai rien contre les traditions françaises, il y a aussi des choses sympas mais, moi, je préfère les traditions polonaises et ce n'est pas tout parce que le plus important, c'est pouvoir fêter avec ma famille ! » (Agnès)

Il y a aussi des personnes qui préfèrent célébrer certains événements, comme le mariage, la naissance d'un enfant, le baptême ou la circoncision, dans leur pays d'origine. C'est toujours une recherche des références culturelles bien connues qui les mène vers les endroits familiaux. Cette tendance de vouloir transplanter une partie de la vie sur la terre de naissance d'un des conjoints n'est pas au goût de tout le monde. Certain(e)s Français(e)s ne se retrouvent pas dans les projets de célébrer des moments cruciaux de leur histoire conjugale et familiale en dehors du cadre habituel, c'est-à-dire en France. Pour ces occasions, ils ne veulent pas être plongés dans la tradition de l'autre conjoint sans pouvoir y apporter leur touche, leur part de personnalité, leur part de coutumes. Ils souhaitent participer activement à la conception de ces fêtes, ils veulent être des acteurs et non des spectateurs démunis de la possibilité de concevoir et de mettre en œuvre leur vision des faits. Ils préfèrent marier les éléments, issus de deux cultures, pour que ces moments solennels soient à l'image de leur couple, mixte.

« Pour la naissance de notre fils, mon mari a voulu lui faire une fête au Maroc, et j'ai été d'accord. Je me suis dit "Pourquoi pas ?!" Qu'il fasse comme il le souhaite. Ni pour ni contre, je suis restée plutôt neutre ! Par contre, une fois sur place, tout a basculé, tout a été décidé par lui et par sa famille, personne ne m'a demandé mon avis, ni sur le déroulement, ni sur le menu, ni même sur des petits cadeaux pour des invités ! Je me suis sentie comme un objet de décoration : tu restes là et tu souris, c'est tout ! Je n'ai pas vraiment apprécié cette fête ! Moi, je pense que c'est à la mère et au père de décider, et pas aux parents de l'un ou de l'autre, c'est une nouvelle famille qui se construit, et il faut qu'elle reste assez autonome, les autres peuvent pas prendre la décision à leur place. Si on fait comme ça, ça cause des problèmes et on n'en a pas besoin. C'est pour ça, je lui dis s'il y a encore une occasion, il vaut mieux prévoir une fête qui soit à notre image, à l'image de notre couple mixte..., la participation de l'imam et du prêtre, ça me conviendrait ! » (Anna)

En dehors de la période des vacances, certaines personnes continuent à suivre de près les actualités de leur pays d'origine. L'Internet et la télévision leur permettent d'être au courant de tous les événements en temps réel ; plus besoin d'attendre pour pouvoir être informé. Aujourd'hui, les médias rendent l'éloignement physique un peu plus supportable, même si rien ne remplace une présence réelle sur place. Le suivi de l'actualité est d'autant

plus attentif si le pays en question est en train de vivre des événements inhabituels : des guerres, des manifestations, des grèves, etc. Ce sont surtout les conjoints qui ne se sont installés en France qu'à l'âge adulte qui suivent activement les informations qui viennent de leur terre natale. Pour ces personnes, toute la période de leur enfance et de leur adolescence, voire une partie de leur vie adulte, se sont déroulées loin du sol français, d'où un réel attachement au pays de leurs ancêtres. Pourtant, avec le temps, l'intérêt porté aux actualités du pays d'origine s'affaiblit. Pris dans le courant de la vie quotidienne, elles se concentrent sur des affaires courantes en délaissant, peu à peu, le suivi des informations concernant leur terre natale, et même à l'occasion des élections, elles ne se mobilisent plus. Interpellés sur le sujet, les intéressés trouvent toujours une excuse pour expliquer leur comportement : l'éloignement du bureau de vote, des obligations professionnelles ou familiales ou le manque de temps.

« Ma mère me dit toujours “Il faut que tu votes, mais si tu es loin, c'est très important !”, à chaque fois elle me dit ça, chaque élection... et j'ai un peu honte parce que j'y vais jamais, depuis que je suis en France, j'ai jamais voté, ni pour le président, ni pour le Parlement, ni pour le Sénat ! Pas une seule fois, et je sais que c'est la moindre des choses..., aller et voter ! Mais bon, il faut se motiver, parce qu'il y a une inscription obligatoire et pour cela il faut aller au consulat de Lyon et après il faut aller encore une fois pour voter, alors il faut être motivé pour faire tout ça ! Quand j'étais étudiante, j'étais plus motivée que maintenant, et j'y ai pensé sérieusement mais le problème c'était l'argent, il fallait prendre le train, et encore plusieurs fois pour aller à Lyon et moi, à cette époque-là, c'était dur, l'argent il manquait toujours, il y avait d'autres choses plus importantes, le loyer, la nourriture, etc., etc., à payer et les élections, certes, c'est aussi important, mais, tu comprends, d'abord les choses nécessaires et après les autres. » (Anna)

Le fait de suivre les actualités du pays d'origine a permis à certaines personnes en couples mixtes de s'emparer des opportunités d'investissement qui s'y présentent. Notre échantillon ne comporte que quelques exemples de ceux qui ont développé, ou qui prévoient, dans le futur, de développer un projet sur le sol de leurs ancêtres.

« Il y a tant de Français qui font leur business au Maghreb, et je me suis dit “Pourquoi pas moi ?!” Moi, qui connais, quand même, non, je connais bien mon pays, alors pourquoi laisser en profiter qu'aux autres, je peux me lancer, moi aussi ! Eh bien, c'est facile à dire mais plus difficile à se mettre ! Il faut investir du temps et de l'argent ! Et avant tout il faut avoir une bonne idée, sinon c'est mort ! Une idée ! Une, mais bonne qui marchera et qui permettra de gagner un peu ! Eh bien, ce n'est pas... pas aussi évident que ça ! Pour le moment je suis toujours à la recherche mais j'espère qu'un jour je trouverai celle qui me permettra de faire quelque chose d'intéressant ! » (Kamel)

L'attachement au pays d'origine s'exprime parfois par la volonté de le soutenir en aidant ses citoyens les plus démunis. Une aide ponctuelle ne satisfait pas tous les adeptes des œuvres caritatives. Quelques personnes rencontrées durant mes recherches ont décidé de s'investir dans une association à but non lucratif qui œuvre déjà dans le pays de leurs origines ou d'en créer une. C'est la connaissance des conditions de vie de leurs compatriotes qui déclenche souvent cette envie de les aider, de leur offrir une part de la réussite réalisée sur le sol français. Ils ne veulent pas rester indifférents face à la misère de leur pays, surtout ceux qui y ont vécu une partie de leur vie, l'enfance, l'adolescence. Certains considèrent leur aide comme une régularisation des dettes, puisqu'ils ont profité des quelques privilèges accordés par l'Etat, comme une scolarisation gratuite.

« On vit bien ici, n'est-ce pas, même si on se plaint tout le temps ! C'est une tradition française de se plaindre tout le temps, tout le temps... et quand même si on a le travail, après un peu de vacances, ça va ?! Pendant qu'il y a tant de misère dans le monde, les gens ont parfois rien, mais rien du tout ! J'en parle parce qu'au Maroc il y en a beaucoup comme ça... ils survivent grâce aux autres qui les aident... les gens leur donnent à manger, à boire et comme ça ils vivent. Les gens comme moi, nés là-bas, ont, à mon avis, une obligation d'aider les autres, ceux qui n'ont pas... les nécessaires pour vivre. Sinon c'est la honte si on garde tout pour nous-mêmes ! » (Amine)

A propos des liens avec la terre natale, il est nécessaire d'évoquer également les projets immobiliers. Les couples mixtes, qui disposent des moyens nécessaires, décident parfois d'acheter des biens immobiliers dans le pays d'origine d'un des conjoints. Un appartement ou une maison dans un des pays du Maghreb, au « pays du soleil », est une solution pour ceux qui souhaitent s'y rendre régulièrement. Ils investissent en vue d'avoir un endroit pour passer des vacances sans être obligés de rester à l'hôtel ou chez un membre de leur famille, installé sur place. C'est le souhait d'être indépendant, à prix abordable, puisque les biens immobiliers au Maghreb sont moins chers, qui pousse certains couples mixtes à franchir le pas. Ils soulignent, néanmoins, qu'en achetant un appartement ou une maison, ils ne souhaitent pas, pour autant, y passer chaque période de vacances. D'autres destinations restent toujours aussi importantes. Durant leur absence, leur bien est fréquemment habité ou gardé par des membres de la famille, ou par des tierces personnes. Il arrive qu'il soit loué à des touristes pour rentabiliser l'investissement.

« Il y a deux ans, on a décidé d'acheter un appartement au Maroc ! On y a songé depuis un moment, mais on a hésité, on se posait des questions et puis on a vu des prix d'immobilier grimper, on s'est dit "C'est maintenant ou jamais !" Il fallait se décider parce que ça devenait de plus en plus cher ! D'une année à l'autre ! Et beuh, on a vite cherché quelque

chose et on a trouvé un appart ! Aujourd'hui on est des propriétaires ! C'est une bonne chose, même si ma femme aurait préféré un appart proche de la mer ! Pour l'instant c'est trop cher pour nous mais peut-être un jour, qui sait ?! » (Hamid)

L'achat d'un bien immobilier dans le pays d'origine est lié également avec un projet de s'y installer dans l'avenir, pour la retraite. Cette envie de revenir vers la terre natale pour y passer ses derniers jours est très présente chez les deux types de personnes, celles qui sont arrivées en France à l'âge adulte, et celles qui sont déçues par la vie, les conditions sociales et financières dans l'Hexagone. Pour les deux groupes, l'idée est de trouver ou de retrouver un climat plus doux, des gens plus chaleureux et plus ouverts qui les accueilleraient à bras ouverts.

« (Hamid) : et plus tard on va partir au Maroc, on va s'y installer comme le font les retraités français... »

(Agnès) : oui, mais seulement à l'âge de la retraite, pas plus tôt !

(Hamid) : on verra...

(Agnès) : à soixante ans ou soixante-six ans, pas avant et dans un endroit sympa, à côté de la mer !

(Hamid) : on va investir, inch Allah, on va acheter une petite maison à proximité de la mer pour y passer notre retraite !

(Agnès) : si on a suffisamment de sous ! »

Le projet de retraite dans un pays du Maghreb devient parfois une source de discorde au sein du couple mixte. L'idée de tout laisser et de s'installer à des milliers de kilomètres du cadre de vie habituel n'enthousiasme pas tous les conjoints. Certains d'entre eux ne souhaitent pas abandonner les vieilles habitudes pour tenter une nouvelle aventure dans un autre pays, bien moins connu. Cette discorde sur la future retraite au Maghreb s'accroît d'autant plus si ce projet impose l'éloignement des enfants et des petits-enfants, les êtres les plus proches. Face à cette problématique, la position des couples mixtes n'est pas unanime : certains décident d'abandonner leur plan, d'autres choisissent, à contrecœur, de quitter la France, et enfin, ceux qui n'ont pas trouvé de consensus se séparent, et un des partenaires reste sur place tandis que l'autre part vers sa terre natale.

« Eh bien pour l'instant, c'est facile de dire qu'on va y partir un jour, quand on sera vieux mais après on verra. On ne connaît pas l'avenir et y songer sans cesse ce n'est pas sain..., bien sûr on peut avoir des projets mais il faut d'abord penser à "ici et maintenant". Ça me plaît l'idée de s'installer "au chaud" mais peut-être pas pour une année entière, plutôt pour quelques mois, ça me plaît plus, d'autant plus qu'après il y a tout un entourage qu'on abandonne, les enfants, la famille et les amis ! Je connais des familles qui n'ont pas pu partir »

au Maroc à cause de leurs enfants, en fait leurs enfants se sont carrément opposés au départ de leurs parents ! C'était "Non" tout court, et malgré des discussions et des explications..., ils n'ont jamais réussi à les convaincre ! » (Anna)

Selon A. Barbara, « la relation de l'individu à son groupe se mesure culturellement selon des indicateurs dont la tombe n'est pas exclue »²²¹. Certains conjoints étrangers ou d'origine étrangère, qui décident de faire leur vie sur le sol français, souhaitent être enterrés dans leur pays d'origine. Cette décision reste un symbole fort de l'appartenance à une terre.

« Mon mari a souscrit une assurance-vie pour pouvoir être enterré au Maroc, son pays ! Vous imaginez, une fois mort, quelle différence ?! Etre enterré ici ou ailleurs ?! Je ne comprends pas ! Il me dit que c'est pour être chez soi, où quelqu'un pourrait prendre soin de son tombeau, autrement dit, ici, on va l'oublier ! Quand j'entends ça, je ne sais si je dois me fâcher ou plutôt rigoler ?! Ou il dit encore, que comme ça, ça nous donnera une occasion de partir au Maroc de temps en temps ! Quelle idée tordue ! Il faut avoir beaucoup d'imagination pour inventer des trucs pareils ! » (Agnès)

Le souhait, manifesté par une mère ou un père, d'être enterré(e) dans son pays d'origine ne fait pas l'unanimité parmi tous les membres de la famille. Les enfants et les petits-enfants ne comprennent pas toujours cette volonté d'un de leurs parents que sa dépouille soit déposée loin d'eux. Il arrive qu'ils remettent en question leurs relations avec leur mère ou leur père à cause d'une telle décision. Parfois, leur interprétation est influencée par certaines difficultés familiales, et elle devient un prétexte pour entamer un conflit avec le parent en question.

« Mon père était assez spécial, oui, spécial, il nous a demandé de l'enterrer dans son bled, loin de France. C'est un petit bled coupé du monde, pas d'électricité, pas d'eau courante et surtout l'accès pas toujours facile, mais il a insisté, tu vois, on s'est senti obligé de le faire, et malgré toutes les difficultés, des routes peu ou pas praticables, le fleuve qui déborde... on est allé pour accomplir sa dernière volonté. Mais je ne ferai pas comme ça, qu'il m'enterre ici, pourquoi compliquer la vie ?! » (Tarik)

La tendance de célébrer les funérailles dans le pays d'origine reste perceptible mais elle s'affaiblit, selon Jean-René Genty. Dans un article intitulé « La terre, la pierre, les morts »²²², consacré à l'évolution de l'inhumation chez les migrants de confession

²²¹ Cf. Barbara A., *Les couples mixtes, op. cit.*

²²² Genty J.-R., *L'immigration algérienne dans le Nord / Pas-de-Calais, in Regards croisés.*

musulmane, il constate que le nombre de migrants qui choisissent la France pour y célébrer leurs obsèques est en constante augmentation. Jean-René Genty ajoute que :

« Si les sépultures maintiennent des références explicites à la religion musulmane et plus généralement à une certaine culture orientale, [...] les familles ayant opté pour l'inhumation en pays d'accueil ont adopté des formes monumentales très proches de celles mises en œuvre par les autochtones. »²²³

« Ma famille est ici, ma vie est ici, on dirait que l'essentiel est ici, et pas là-bas, alors mon tombeau, je le veux aussi ici, proche de tous ceux qui comptent pour moi. Mais pour l'instant on est en vie alors pensons plutôt à la vie ! » (Kamel)

Parmi les couples mixtes rencontrés durant nos recherches, certains ne souhaitent garder aucun contact avec le pays d'origine d'un conjoint « étranger ». Ces personnes ont pris la décision de se détacher de leurs origines, de se débarrasser d'une identité minoritaire infériorisée, de se désolidariser de leur groupe d'appartenance, de refuser cette appartenance pour chercher à pénétrer dans le groupe majoritaire²²⁴. Leur vie se déroule maintenant en France, parmi les Français, et ils veulent la construire dans les meilleures conditions possibles. Voici le témoignage d'une Polonaise sur un ami algérien, qui manifeste un détachement absolu de ses racines.

« Ce gars, il me paraissait toujours bizarre, dès le début, pendant notre première rencontre, je me rappelle, il a commencé tout de suite de parler mal de son pays, de l'Algérie, comme quoi c'est un pays du tiers-monde, que les gens vivent comme au Moyen Âge, etc., vraiment il n'a pas arrêté. Il ne veut plus y aller, même s'il a encore une partie de sa famille là-bas, pour lui c'est le moment de couper les ponts. J'ai l'impression qu'il a un réel problème d'identité, on ne peut pas, comme ça, effacer nos origines et faire semblant que tout va bien, certaines choses, il les faut assumer : "Tu es né en Algérie, alors tu es d'origine algérienne même si après tu deviens français." Ce n'est pas la peine de se cacher ou faire semblant que tu n'as rien à voir avec le pays de ton enfance. Le type comme celui-ci j'ai effectivement quelques difficultés à le comprendre, à trouver une explication pourquoi il a une telle attitude, peut-être je ne le connais pas suffisamment ?! » (Anna)

La décision de ne pas garder des liens avec le pays d'origine engendre une autre, celle de se détacher de la communauté arabe de France. Le refus d'être identifié avec un/une Arabe n'est pas une tendance négligeable. Submergée par les stéréotypes, peu flatteurs,

²²³ Genty J.-R., *L'immigration algérienne dans le Nord / Pas-de-Calais*, op. cit.

²²⁴ Taboada-Leonetti I. assimile ce type de comportement à une stratégie identitaire, l'assimilation au groupe majoritaire, cf. Taboada-Leonetti I., *Stratégies identitaires et minoritaires : le point de vue du sociologue*, in Camilleri C., Kastarsztejn J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I., Vasquez A., *Stratégies identitaires*, op. cit.

véhiculés par les médias, une partie de la communauté arabe n'assume plus ses origines. Ces personnes refusent la personnalité et les rôles sociaux qui leur sont attribués par la société d'accueil²²⁵ et elles se mettent en quête d'une nouvelle identité épurée de tous les éléments à connotation maghrébine²²⁶. Devenir un/une Français(e) moyen(ne), invisible, non identifiable dans une foule, c'est le but de cette partie de la communauté arabe. Ainsi, certains, dont l'allure n'est pas typée, essaient de dissimuler leur identité. Ils souhaitent se fondre dans la foule en appliquant les règles établies par la société d'accueil. C'est une stratégie identitaire de l'anonymat développée par J. Kastersztein²²⁷. D'autres, aux traits typiques, se détachent de leurs origines en attaquant leurs confrères. Ils adaptent un discours radical, limite raciste, et dès qu'une occasion se présente, ils n'hésitent pas à critiquer ouvertement les Arabes qui affichent leur attachement à la culture maghrébine ou à la religion musulmane.

« On ne va plus dans ce magasin, on ne fait plus nos courses là-bas ! Il y a trop d'Arabes ! Des femmes voilées, des mecs barbus ! Et en plus ils s'habillent comme au bled, des djellabas, et c'est pour des femmes et pour des hommes ! On dirait qu'on n'est pas en France mais au Maroc ! Et les gens les regardent ! » (Samy)

5.7. La divortialité des couples mixtes.

Les couples mixtes, considérés comme une exception à la règle de l'homogamie conjugale, sont voués, selon le grand public, à l'échec. La séparation et le divorce, dans cette perspective, sont inscrits dans l'histoire de ce type d'unions. C'est une suite logique de l'hétérogénéité, qui, dans l'opinion de nombreuses personnes, semble condamner le couple par avance²²⁸. La préexistence d'une distance culturelle déterminerait la plus grande propension à divorcer²²⁹. Pourtant, le taux de divorce des couples mixtes n'est pas

²²⁵ « [...] il n'y a que des identités en situation, produites par les interactions. [...] le regard des autres renvoie à chacun un visage, une personnalité, des rôles sociaux, que l'individu peut accepter ou rejeter mais par rapport auxquels il ne peut éviter de se déterminer. [...] C'est dans le rapport à l'autre que s'élabore le soi. » *Ibidem*, p. 44.

²²⁶ C'est une stratégie d'assimilation à la société d'accueil, qui consiste à accepter les valeurs et les normes de cette société et à rejeter celles de la société de référence. Cette stratégie a été décrite par Kastersztein J., *Les stratégies identitaires des acteurs sociaux : approche dynamique des finalités*, in Camilleri C., Kastersztein J., Lipiansky E. M., Malewska-Peyre H., Taboada-Leonetti I, Vasquez A., *Stratégies identitaires*, *op. cit.*, pp. 33-36.

²²⁷ Cf. Kastersztein J., *Les stratégies identitaires des acteurs sociaux...*, *op. cit.*

²²⁸ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, *op. cit.*, p. 10.

²²⁹ *Ibidem*, p. 10.

significativement plus élevé que celui des couples homogames²³⁰. Les statistiques confirment cet état des lieux.

« [...] l'existence des données fiables sur la divortialité des couples mixtes ne gêne en rien les discours. Ceux-ci s'appuient sur des représentations sociales dominantes, chaque fois un peu plus confortées. Ainsi, la fragilité supposée de ces unions est bâtie sur une opinion fortement ancrée dans nos modes de pensée : l'union des différences ne peut, à terme, se perpétuer. »²³¹

En m'appuyant sur les résultats de recherches menées par Neyrand G., M'Sili M.²³², et sur les résultats de mes interviews et de mes observations, je souhaite présenter les caractéristiques spécifiques de la divortialité des couples mixtes. Avant de rentrer dans le vif du sujet, il me semble important de faire une courte introduction sur les règles instaurées par les deux religions, le catholicisme et l'islam, pour déclarer la séparation, le divorce et la nullité de l'union conjugale, pour comprendre une certaine spécificité de ce type de divorces.

Le mariage musulman et catholique peut être déclaré nul, dans certaines conditions, qui varient d'une religion à l'autre. L'islam aussi bien que le catholicisme déclare la nullité du mariage si des empêchements ont été éludés, et s'il manque le consentement et l'accomplissement des formalités²³³. Les catholiques considèrent l'union conjugale nulle si un des conjoints, ou tous les deux, ignorent ou refusent la conception du mariage et ses éléments fondamentaux : unité, indissolubilité, fidélité et ouverture à la fécondité. Les musulmans, de leur côté, peuvent proclamer la nullité des liens conjugaux si la dot n'a pas été donnée à la mariée.

L'union conjugale peut être rendue nulle, mais également dissolue. L'islam autorise deux modes de dissolution du mariage : la répudiation et le divorce judiciaire, en les déconseillant vivement : « *De toutes choses qu'Il a permises, il n'y en a pas de plus détestée par Dieu que le divorce !* »²³⁴ (Propos rapportés par Abou Dawoud.) La répudiation existait déjà avant l'apparition de l'islam, qu'il a modifiée en accordant à la femme un statut juridique et certaines garanties contre toutes les sortes d'abus. Néanmoins, cette dissolution du mariage reste un droit exclusif de l'époux – le chef de la famille, considéré comme moins impulsif et

²³⁰ Les travaux de Neyrand G., M'Sili M. sur le divorce des couples mixtes ont permis de réfuter l'hypothèse sur l'extrême fragilité des couples mixtes. « S'il s'avère que la divortialité des couples franco-étrangers est supérieure à celle qui caractérise l'ensemble des couples mariés en France, la proximité avec ce qui peut définir l'attente plus commune s'arrête là. Cette étude, en effet, a permis de mettre en cause plusieurs idées reçues, dont l'évidence pour certains semblait ne pas pouvoir être contestée. » *In Ibidem*, p. 141.

²³¹ Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit., p. 18.

²³² Cf. *Ibidem*.

²³³ Cf. Gajda P.M., *La loi du mariage à l'Eglise catholique*, Editions Academica, et Tesmani Chebbagouda A., *Mariage mixte. Un bonheur à haut risque*, Editions Maison D'Ennour, Paris.

²³⁴ Amoudi H., *La famille musulmane. Relations familiales et éducation*, op. cit., p. 58.

sentimental, responsable de l'existence économique de sa femme et de ses enfants, qui en cas de divorce subit certaines dépenses, comme par exemple verser le reste de la dot, payer la pension, ou préparer la dot pour la nouvelle femme²³⁵.

« Il l'exerce quand il le désire, au gré de sa volonté unilatérale, sans avoir besoin de justification de son acte, du consentement de l'épouse, ou de l'intervention de l'autorité judiciaire. »²³⁶

La plupart des savants, « *fukahā* », affirment que la répudiation est interdite, sauf en cas de nécessités.

« [...] et si vous avez quelque aversion pour certaines d'entre elles, sachez que l'on peut avoir parfois de l'aversion pour une chose qui peut cependant être pour vous la source d'un grand bonheur. »²³⁷

Le mari peut répudier sa femme s'il ressent de la répugnance pour elle, ou s'il la soupçonne d'une mauvaise conduite morale, ou encore s'il la juge trop âgée²³⁸. Parfois, la femme est répudiée suite à sa demande et à un arrangement pécuniaire avec son mari. Comme le mariage, la répudiation est réglementée, la femme ne peut être répudiée qu'en état de pureté, après ses règles, sans que son mari ait des rapports sexuels avec elle durant cette période. Son délai de viduité commence immédiatement. Si le mariage n'a pas été consommé, le délai de viduité n'existe pas.

« O vous qui croyez ! Si vous épousez des croyantes et qu'ensuite vous les répudiez, avant d'avoir consommé le mariage, vous n'avez pas le droit de leur imposer un période de viduité. »²³⁹

Dans d'autres cas, si le mariage a été consommé, le délai de viduité est bien précisé : *« Les femmes divorcées sont tenues d'observer un délai d'attente de trois menstruelles. »²⁴⁰* Pour les femmes qui sont ménopausées, à la place des trois cycles de menstruation, le droit a établi trois mois comme délai de viduité. Le délai de viduité pour les veuves dure quatre mois et dix jours, que le mariage ait été consommé ou non.

« Les femmes qui ont perdu leurs maris sont tenues d'observer une période de viduité de quatre mois et dix jours. »²⁴¹

Le délai de viduité a été créé pour s'assurer que la femme n'est pas enceinte. Si effectivement la grossesse est constatée, le délai de viduité dure jusqu'à l'accouchement

²³⁵ Cf. Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens*, op. cit., p. 605.

²³⁶ *Ibidem*.

²³⁷ *Coran*, op. cit., 4 / 19.

²³⁸ Cf. Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens*, op. cit.

²³⁹ *Coran*, op. cit., 33 / 49.

²⁴⁰ *Ibidem*, 2 / 228.

²⁴¹ *Ibidem*, 2 / 234.

« Quant à celles qui sont enceintes, la période de viduité prendra fin pour elles avec leur accouchement. »²⁴²

Enfin, il y a aussi le délai de viduité pour les hommes. S'il le mari a répudié sa femme d'une répudiation révocable et qu'il veut épouser sa sœur, il doit attendre jusqu'à la fin du délai de viduité.

La célébration du nouveau mariage, ainsi que la séparation du corps, sont interdites avant la fin du délai de viduité, pour faciliter une réconciliation du couple, privilégiée par la religion musulmane.

« Avant ce délai, ne les renvoyez pas de leurs demeures, et qu'elles n'en sortent pas, à moins qu'elles n'aient commis une turpitude dûment prouvée. Telles sont les normes fixées par Dieu. Quiconque les enfreint se fait tort à lui-même. Qu'en sais-tu ? Peut-être que d'ici là Dieu suscitera un heureux changement. »²⁴³

Les nouveaux codes de la famille, instaurés dans certains pays du Maghreb, transforment la répudiation en divorce judiciaire, prononcé par le tribunal, et à la demande unilatérale de l'un ou de l'autre des époux, ou sur leur requête conjointe. Cette solution aux allures (car la réalité est parfois toute autre) des plus modernes et des plus conformes aux idées d'égalité des sexes, modifie le statut de l'épouse.

Par ailleurs, le divorce, en accord avec la loi islamique, règle la situation des enfants²⁴⁴, en attribuant le droit de garde plus souvent à la mère, puisqu'ils ont besoin plus d'elle que de leur père, à condition : qu'elle soit digne de la confiance de l'enfant, qu'elle soit soucieuse de son éducation religieuse et de son comportement moral, qu'elle soit capable d'assumer les tâches de sa protection et de son éducation, et qu'elle ne soit pas remariée. La mère ne doit pas s'occuper des charges financières, car c'est au père d'assurer le bien-être financier de ses enfants. Le père, après le divorce, a le droit de rendre visite à ses enfants, de s'occuper d'eux, de les orienter, etc., et surtout, il a le droit d'être leur tuteur légal. Les règles présentées ci-dessus ne concernent pas les adolescents, le garçon qui n'a plus besoin de sa mère, et la fille qui a ses règles. Dans ce cas, ce sont les enfants qui décident avec qui ils veulent rester.

Le mariage catholique, de par sa nature, est indissoluble :

« Le mariage conclu et consommé ne peut être dissous par aucune puissance humaine ni par aucune cause, sauf par la mort. »²⁴⁵

²⁴² Coran, op. cit, 65 / 4.

²⁴³ Ibidem, 65 / 1.

²⁴⁴ Cf. Saad C., *Les mariages islamo-chrétiens*, op. cit.

²⁴⁵ *Codex Iuris Canonici*, op. cit., Chapitre IX, Art. 1, Can. 1141.

Le divorce, autorisé dans l'Ancien Testament, est ensuite rendu prohibé par le Christ.

« C'est, leur dit-il, en raison de votre dureté de cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; mais dès l'origine il n'en fut pas ainsi. Or je vous le dis : quiconque répudie sa femme – pas pour prostitution – et en épouse une autre, commet un adultère. »²⁴⁶

L'union conjugale dans l'enseignement de l'Eglise exige l'unité et l'indissolubilité des deux époux, car elle est le reflet de l'amour éternel de Dieu envers son peuple, renforcée par sa sacramentalité. Le divorce est interdit suite à l'enseignement du Christ : « *Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni.* »²⁴⁷ Pourtant, le mariage non consommé peut être dissolu par le pontife romain pour une juste cause, et suite à la demande d'un ou des deux conjoints²⁴⁸. Ce type de divorce est prononcé exclusivement par le pape après l'étude de la demande, qui doit bien expliquer toutes les raisons d'une telle requête.

L'Eglise autorise également le divorce de l'union conjugale célébrée entre deux individus non baptisés, suite à la conversion d'un des conjoints. C'est une dissolution en vertu du privilège Paulin²⁴⁹, prenant sa source dans le texte biblique de saint Paul²⁵⁰. La partie qui s'est convertie au catholicisme peut divorcer si le conjoint non baptisé n'accepte pas de se convertir ou de ne pas respecter la foi de son partenaire.

Le privilège de Paulin ne peut pas être appliqué au mariage mixte, qui lie un baptisé avec un infidèle, puisque celui-ci concerne le cas des mariages validement contractés entre deux personnes non baptisées. Les unions mixtes sont dissolues en vertu du privilège pétrinien – le pouvoir suprême de l'Eglise de lier et de délier²⁵¹.

Face à des difficultés graves, rendant la vie conjugale et la cohabitation matrimoniale impossibles pour certains couples mariés, L'Eglise autorise la séparation physique des époux et la fin de leur cohabitation. Les époux ne cessent pas pour autant d'être mari et femme devant Dieu, et surtout, ils ne sont pas libres de contracter une nouvelle union. Dans cette situation, l'Eglise conseille vivement la réconciliation, et si ce n'est pas possible, la communauté chrétienne est appelée à aider ces personnes à vivre chrétiennement leur situation, dans la fidélité au lien du mariage qui reste indissoluble.

Le divorce civil suivi par la nouvelle union, si la première a été contractée validement, ne sont pas reconnus par l'Eglise²⁵².

²⁴⁶ Bible, *op. cit.*, Mt 19, 8-9.

²⁴⁷ *Ibidem*, Mt 19, 6.

²⁴⁸ Cf. *Codex Iuris Canonici, op. cit.*, canon 1142.

²⁴⁹ Cf. *Ibidem*, canon 1143.

²⁵⁰ Cf. Bible, *op. cit.*, 2 Co 7, 10-16.

²⁵¹ Cf. C. Saad, *Les mariages islamo-chrétiens, op. cit.*, p. 266.

²⁵² Cf. *Catéchisme de l'Eglise catholique, op. cit.*, 1650.

« *Quiconque répudie sa femme et en épouse une autre, commet un adultère à l'égard de la première ; et si une femme répudie son mari et en épouse un autre, elle commet un adultère.* »²⁵³

Le remariage civil d'un ou des deux partenaires divorcés transgresse la loi de Dieu, et dès lors, les époux ne peuvent pas accéder à la communion eucharistique, aussi longtemps que persiste cette situation. Pour la même raison, ils ne peuvent pas exercer certaines responsabilités ecclésiales. La réconciliation par le sacrement de pénitence ne peut être accordée qu'à ceux qui se sont engagés à vivre dans une continence complète.

Selon l'enseignement de l'Eglise catholique le divorce tient aussi son caractère immoral du désordre qu'il introduit dans la cellule familiale et dans la société. Ce désordre entraîne des préjudices graves : pour le conjoint, qui se trouve abandonné ; pour les enfants, traumatisés par la séparation des parents, et souvent tirillés entre eux ; pour son effet de contagion, qui en fait une véritable plaie sociale²⁵⁴. Les chrétiens qui vivent en situation de séparation et de divorce, et qui gardent souvent la foi et désirent élever chrétiennement leurs enfants, sont accompagnés par les prêtres et toute la communauté, afin qu'ils ne se considèrent pas comme séparés de l'Eglise, et de la vie à laquelle ils peuvent et doivent participer en tant que baptisés.

« *On les invitera à écouter la Parole de Dieu, à assister au Sacrifice de la messe, à persévérer dans la prière, à apporter leur contribution aux œuvres de charité et aux initiatives de la communauté en faveur de la justice, à élever leurs enfants dans la foi chrétienne, à cultiver l'esprit de pénitence et à en accomplir les actes, afin d'implorer, jour après jour, la grâce de Dieu.* »²⁵⁵

L'analyse des deux conceptions, catholique et musulmane, du divorce permet de mettre en lumière les différences qui peuvent fragiliser les couples mixtes. Les résultats des recherches de Neyrand G., M'Sili M.²⁵⁶ ont démontré que les origines culturelles, religieuses du/de la conjoint(e) étranger(ère) influencent la fréquence des ruptures. Ainsi,

« [...] *le taux de divorce pour les couples où l'un des conjoints est originaire du Maghreb (25,5%) est une fois et demie plus élevé que celui des couples où l'un des conjoints vient d'Europe du Sud (17%)* »²⁵⁷.

A ces résultats s'ajoute un autre constat, une influence grandissante du sexe du conjoint étranger sur la divortialité des unions mixtes. Les couples divorcent trois fois plus

²⁵³ Bible, op. cit., Mc 10, 11-12.

²⁵⁴ Cf. Codex Iuris Canonici, op. cit.

²⁵⁵ Jan Paul II, adhort. apost. *Familiaris consortio*, 84, www.vatican.va.

²⁵⁶ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit.

²⁵⁷ *Ibidem*, p. 107.

souvent lorsque le mari vient d'un des pays du Maghreb ou d'Afrique noire²⁵⁸, avec pour cause la tradition de la répudiation, jusqu'à récemment, très fréquente et majoritairement utilisée par les hommes. Par conséquent, les mariages franco-africains sont moins stables que les mariages dont le conjoint étranger est originaire d'Europe du Sud. Durant mes recherches, je n'ai pas eu l'occasion de rencontrer des couples séparés ou divorcés à cause de la différence des cultures ou des religions. Néanmoins, j'ai recueilli des témoignages de tierces personnes sur le cas des séparations ou des divorces provoqués par les différences entre le christianisme et l'islam, ou par la culture européenne et maghrébine.

« Il me semble qu'ils ont décidé de se séparer à cause de la religion, ils n'ont pas réussi à s'entendre. Pour eux, le christianisme et l'islam, ça a été ingérable dans une seule famille, les pratiques, les traditions... ils se sont vraiment arrêtés sur ça, ils ont pas cherché... ils ont pas essayé de s'entendre, ils voulaient pas se casser la tête à cause de tout ça et ils ont décidé, à certains moments, je pense... oui, il me semble, après un an, ou un peu plus, en couple, ils se sont quittés. » (Stéphanie)

Le début de la relation amoureuse, basée sur la rencontre de deux religions ou de deux cultures, peut se transformer en déception si, en réalité, les partenaires ne s'acceptent pas mutuellement. Sous la couverture d'une fausse approbation d'un des partenaires, ou parfois des deux, se cache une volonté profonde de sculpter l'autrui selon ses préférences. Une différence des cultures et des religions devient trop difficile à accepter et pour garder l'autre, certains essayent d'imposer à leur partenaire un autre canon de valeurs. Le plus souvent, c'est à ce moment-là que la demande de conversion apparaît.

« Intervieweur : Connaissez-vous des couples mixtes qui se sont séparés ou qui ont divorcé ?
(Anna) : Bon, on connaît un seul couple qui a fini par se séparer...
(Tarik) : Oui, c'est un couple, qui dès le début ils étaient un peu..., ses relations étaient un peu bizarres ! Ils se sont installés avec la mère du gars...
(Anna) : Oui, c'est bizarre, habiter avec la mère du mec quand on essaye de construire une relation, ce n'est pas normal...
(Tarik) : Oui, en plus lui, il a demandé à sa copine d'aller au hammam avec sa mère, il voulait instaurer un rituel pour sa copine et sa mère, une sortie hebdomadaire au hammam...
(Anna) : C'est lui qui a décidé qu'elles doivent y aller ensemble !
(Tarik) : Pas normal ! Il voulait, en fait, la transformer, la changer, pour qu'elle devienne comme une femme du bled...
(Anna) : Cette idée de faire d'elle quelqu'un d'autre, ne pas l'accepter telle qu'elle était... ça a foutu en l'air leur relation...
(Tarik) : Oui, ça et d'autres choses, ça se trouve ! »

²⁵⁸ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit., p. 112.

La divortialité des unions islamo-chrétiennes, comme je l'ai souligné ci-dessus, n'est pas significativement plus importante que l'ensemble des mariages célébrés en France, car elle est influencée par les tendances qui englobent tous les couples. Ainsi,

« [...] le couple mixte s'inscrit au cœur du marché matrimonial français, et demeure par là soumis au contexte social général, si prégnant dans l'évolution de la famille et du divorce, alors même qu'il peut présenter des caractéristiques qui lui sont propres. »²⁵⁹

Tous les types de mariage sont soumis aux mêmes tendances, aux mêmes influences en matière de séparation, auxquelles s'ajoutent des déterminations spécifiques pour le cas du mariage mixte. Par conséquent, une connaissance globale de l'évolution de la divortialité de la population française permet de comprendre celle des unions islamo-chrétiennes. En adoptant cette approche, on arrivera, finalement, à cette constatation : les couples mixtes se séparent, également, pour des mêmes causes que les couples homogames. Certes, un écart entre les deux groupes peut être expliqué par des différences nationales, culturelles ou religieuses, mais la majorité des divorces est soumise aux changements du contexte général, du marché matrimonial français et de la divortialité²⁶⁰. En guise d'exemple des transformations qui font augmenter le nombre de séparations, prenons la survalorisation du sentiment amoureux, et

« un immense désir du bonheur – ce bonheur dont le révolutionnaire saint Just disait qu'il était en Europe une idée neuve – d'être soi-même, de choisir son activité, son métier, ses amours – sa vie en somme – s'emparer de tous et de chacun, notamment des catégories les plus dominées de la société – la classe ouvrière par exemple – et de la famille : les jeunes, les femmes. »²⁶¹

Le fait de resituer la divortialité des couples mixtes dans le contexte général permet de comprendre sa dualité : d'un côté les traits communs, de l'autre les aspects bien spécifiques.

« On voit la complexité des éléments en jeu dans une telle observation, complexité qui tient à la sociologie du mariage et du divorce à laquelle viennent s'ajouter les données spécifiques aux immigrants. »²⁶²

A présent, je souhaite m'attarder sur les différences entre les deux types d'unions (franco-française et franco-étrangère) en matière de séparation. Neyrand G., M'Sili M.²⁶³ les ont listés dans leur ouvrage *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*. Prenons quelques exemples. A la différence des mariages homogames, les mariages mixtes

²⁵⁹ Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit., p. 11.

²⁶⁰ Cf. *Ibidem*, p. 35.

²⁶¹ Perrot M., *Histoire de famille, in Mouvements, Dossier : Le meccano familial. Les nouveaux enjeux politiques de la vie privée*, op. cit., p. 13.

²⁶² Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit., p. 66.

²⁶³ Cf. *Ibidem*.

s'avèrent plus stables au cours des premières années de vie commune. Cette faiblesse du taux de divorces met en doute, fortement médiatisé, le poids des unions frauduleuses par rapport à l'ensemble des unions. G. Neyrand et M. M'Sili soulignent, néanmoins, que la présence de l'instrumentalisation de l'institution du mariage n'est pas nulle²⁶⁴.

Un autre et dernier exemple de la différence entre les deux groupes est que les couples mixtes deviennent plus fragiles avec le temps.

*« La durée du mariage semble protéger beaucoup moins les couples mixtes du divorce, alors qu'elle garantit une plus grande stabilité des unions dans la population française. »*²⁶⁵

La séparation ou le divorce des couples mixtes avec des enfants fait naître la crainte pour l'avenir de la progéniture. L'idée d'enlèvement et de séquestration fait parfois son apparition dès que les conjoints traversent une crise. Au cours de mes recherches, je n'ai pas eu l'occasion de recueillir des témoignages sur les couples mixtes, qui « se font la guerre » au moment de la séparation, en prenant les enfants en otage. Par contre, les médias nous fournissent des exemples réguliers. La médiatisation semble répondre à une attente, exprimée par l'opinion publique, de la confirmation qu'un échec est inscrit dans la nature même des couples hétérogames. Le divorce donne raison à ceux qui considèrent qu'une distance culturelle ou religieuse condamne les conjoints, par avance, à se séparer. La mixité conjugale, conjugée avec la transgression des règles et des traditions, n'y rend pas le grand public favorable.

*« Il est clair que le regard porté sur les couples mixtes a évolué depuis un certain nombre d'années. De nombreux indices convergent pour indiquer que cette évolution penche du côté d'une plus grande méfiance à l'égard de ces unions. L'expression de cette méfiance se retrouve notamment dans les discours politiques, et ne manque pas d'être amplifiée par l'importance que lui accordent les médias, ainsi que nous l'avons déjà noté. L'élément majeur qui sous-tend cette attitude de méfiance est celui, éminemment controversé, des mariages simulés ou "mariages blancs". »*²⁶⁶

« Oh, ils exagèrent ! Ils montrent toujours des choses choquantes pour attirer des gens ! Même s'il n'y a pas beaucoup de cas, la médiatisation est là ! Ils veulent stigmatiser des Maghrébins à tout prix ! Il y a combien de Maghrébins qui kidnappent les enfants ? ! Peut-être avant c'était plus fréquent mais aujourd'hui il y a des accords entre des pays, et il n'est pas si facile de faire ce qu'on veut avec des enfants ! » (Camil)

²⁶⁴ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit., p. 101.

²⁶⁵ *Ibidem*, p. 90.

²⁶⁶ *Ibidem*, p. 95.

La séparation et le divorce sont des issues sollicitées dans le cas des unions frauduleuses. Le mariage blanc ou le mariage gris devient un moyen d'obtention d'un visa pour la France pour un/une étranger(ère). Consentant(e) ou pris(e) au piège, selon le cas de la fraude, le/la conjoint(e) français(e) finit par demander le divorce.

Les personnes qui ont recours au mariage gris, une fois démasquées, n'hésitent pas à faire chanter leurs conjoints ou prendre en otage des enfants pour pouvoir rester en France sans être inquiétées.

« Voila tout commence en novembre 2004 , un jour je vais sur un site de rencontre et un jeune homme vient me parler, au début ce n'était que de l'amitié rien de plus on se parlait bien... il était de Casablanca et moi française en Belgique. J'étais déjà maman de deux enfants, et il était très bien avec moi très gentil il s'intéressait beaucoup aux petits et à moi, vers le mois de janvier tout s'enchaîne je sens mon cœur battre pour lui de plus en plus fort mais pour moi il était impossible qu' on soit ensemble ...un jour lors d'une conversation il me demande si c'est possible que je vienne au Maroc pour des vacances et le voir ...je sais pas pourquoi je me suis dis ben pourquoi pas ...donc me voila parti en mars 2005 pour 15 jours et la j'ai vécu les 15 plus beaux jours de ma vie ...ensuite bien sur que j'étais vraiment amoureuse et on continue a se parler sur le net , téléphone, et surtout de mariage, il me disait sans cesse que j'étais l'amour de sa vie qu' il m'aimait qu' il voulait vivre avec moi toute sa vie [...] il dépose une demande de visa en vue d'un mariage. Tout va très vite et le voila chez moi en novembre 2005 mariage prévu en février 2006. Il aurait voulu plutôt faire plus vite mais je voulais quand même quelque chose de bien et lui est venu ici avec 100 euros !!!! en décembre 2006 j'apprends que je suis enceinte. Au début il m'a dit que ce n'était pas le moment qu'il était trop tôt ...mais je refuse de me faire avorter ...après bien des discussions il dit ok pour que je garde mon bébé, il a bien vu qu'il n'avait pas le choix !!!! Mais il n'était pas très attentif a moi par exemple a ma première écho monsieur a préféré aller voir pour avoir son permis de conduire belge au lieu de venir avec moi !!!! [...] ensuite il me dit tu sais c'est mieux qu'on parte vivre en France j'aurai plus vite mes papiers, surtout si j'accouche en France [...] voila que j'accouche en France en aout 2006 la il veut faire ses papiers mais se rend compte que c'est plus dur que la Belgique donc au début novembre il me demande de revenir en Belgique encore une fois je l'écoute et je reviens ici ...février il obtient ses papiers et par chance direct un bon travail avec CDI ..et la tout change .d'abord il râle quand je veux voir ma famille (qui est en France) ensuite il interdit que je vois mes amies, il râle quand j'achète un truc a mes enfants... a Noël il interdit tout alcool même pour ma famille , ensuite il m'interdit le porc , il veut faire circonscire mon fils (qui n'est pas de lui !) [...] il veut plus que ma famille mange du porc aussi sinon je peux pas les voir ...il veut obliger mes enfants et moi de prendre des cours coranique[...]donc fin avril il part et la il revient plus mais depuis il me menace sans cesse de prendre ma fille[...] je voudrais lui faire retirer ses papiers mais je sais pas si j'ai des chances de le faire annuler ,j'ai tellement peur qu' il m'enlève ma fille ...moi je repars en France et il va même jusqu'a faire téléphoner une femme en ce faisant passer pour moi pour avoir des infos sur mon dossier!!! Il me dit qu'il va demander la garde alternée de ma fille ou la garde exclusive !!! J'ai très peur de perdre ma fille bien que je sache que je n'ai rien à me reprocher je ne sors pas, bois pas, fume pas, je les frappe pas ...et il m'a dit qu'il allait dire que j'habille ma fille avec des vêtements trop petit tout ca parce que son un pull j'ai mis un t shirt de 18 mois ...alors qu'elle n'a pas encore 22 mois!!! J'ai peur qu'il mente et que le juge le croit car il est un bon manipulateur, je sais même pas si j'ai des chances de gagner si c'est

un mariage gris puisque comme j ai accouché en France il ne peut pas être expulsée vu qu'il a un enfant de nationalité française ! »²⁶⁷

En analysant les résultats des rares recherches sur la divortialité des couples mixtes²⁶⁸, certains constats s'imposent : le mariage mixte n'est pas condamné à l'échec, une distance culturelle ou religieuse n'est pas un défaut par excellence, la fragilité n'est pas un élément substantiel de la mixité conjugale. Certes, le taux de divorce de ce type d'unions est plus important que celui de l'ensemble des unions conjugales en France, mais l'écart est moins significatif que ce que les idées reçues laisseraient supposer. De même, « [...] *une opinion fortement ancrée dans nos modes de pensée : l'union des différences ne peut, à terme, se perpétuer* »²⁶⁹, est mise en cause. En général, les couples mixtes divorcent pour les mêmes causes que les couples homogames, et l'écart entre ces deux groupes s'explique, effectivement, par l'originalité de la mixité conjugale.

« L'origine nationale et par conséquent la situation respective des hommes et des femmes dans les différents pays, mais aussi l'extraordinaire évolution du contexte de la nuptialité, rendent le phénomène de la divortialité des couples mixtes très complexe et incitent à une grande prudence dans l'interprétation. »²⁷⁰

En analysant la divortialité des unions islamo-chrétiennes, il est donc nécessaire de prendre en compte leurs spécificités, liées à l'originalité de leur situation, sans oublier le contexte général du marché matrimonial français.

« En définitive, le divorce dans le couple mixte participe d'une combinaison d'influences générales et d'influences spécifiques, qui renvoient aussi bien à la spécificité de sa constitution qu'à son interaction avec le milieu environnant et à son histoire propre. »²⁷¹

L'essence de l'existence humaine se dévoile dans la vie quotidienne, dans des situations simples et banales²⁷². Des activités reproduites chaque jour, comme s'habiller, manger, passer son temps libre... révèlent l'identité de tout un chacun. On n'est pas ce qu'on

²⁶⁷ Témoignage publié sur <http://mariages-gris-blanc.over-blog.com/article-20495215.html>.

²⁶⁸ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit. et Neyrand G., M'Sili M., *Mariages mixtes et nationalité française*, op. cit.

²⁶⁹ Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit., p. 18.

²⁷⁰ *Ibidem*, p. 145.

²⁷¹ *Ibidem*, p. 146.

²⁷² Cf. Maffesoli M. (dir.), *The Sociology of Everyday Life*, in *Current Sociology*, T.37, n°1, Editions Sage, London, 1989, p. 3.

est mais ce qu'on fait²⁷³. Ainsi, les couples mixtes, en choisissant leur habitat, leurs habits, leurs repas, leurs amis, leurs pratiques religieuses, leur façon d'éduquer les enfants, etc., révèlent au grand public leur identité. Indépendamment de leurs souhaits, ils sont des témoins dans la société d'accueil et de référence. Ils peuvent témoigner activement en s'engageant dans des associations, en répondant à de nombreuses sollicitations venant des chercheurs, des rédacteurs, des producteurs d'émissions, etc., ou ils peuvent témoigner passivement en menant leur vie habituelle à l'abri des regards, sans passer sous les feux des projecteurs. Ainsi, mis à part la forme de leur témoignage, ils endossent la responsabilité de jouer le rôle du porte-parole des couples mixtes vis-à-vis de leur entourage proche et élargi. Ils « *éduquent leurs propres familles* », selon les paroles d'une personne de mon échantillon, mais aussi leurs groupes d'appartenance, comme leurs communautés religieuses respectives et la société en général, puisque l'espace de la vie quotidienne n'est jamais privé, mais entièrement intersubjectif, partagé, ressenti et interprété par les autres ; il est commun pour tout le monde²⁷⁴. Leur expérience de la mixité conjugale, vécue sur plusieurs niveaux, calme les inquiétudes des autrui significatifs : les ascendants, les enseignants et les mentors, et des autrui généralisés, sur le risque de la perte de l'héritage culturel ou religieux, de la dilution de la foi, du syncrétisme ou de la destruction de la cohésion du groupe.

« *Contrairement aux craintes actuelles des Européens d'entrer en contact et de communiquer avec les populations extracommunautaires, la civilisation grecque, même dans son moment d'intense expansion hellénistique, lorsque le métissage paraissait le plus certain, resta grecque et même athénienne.* »²⁷⁵

Vivre ensemble, c'est s'engager dans le cycle d'échange de dons : de l'affection, de l'amour, de la sécurité, mais aussi des choses matérielles, utiles, nécessaires, gratuites, rituelles...²⁷⁶. Parmi tous ces dons, il y en a un qui semble jouer un rôle particulièrement important chez les couples mixtes : c'est un don en forme de « renonciation ». Les partenaires choisissent de renoncer à quelques territoires personnels²⁷⁷ au lieu de les défendre fermement, ce qui ne signifie pas l'abandon de leur héritage culturel ou religieux. Au lieu d'appliquer à la lettre certaines prescriptions liées à leur culture ou à leur confession, ils optent pour une approche « personnalisée », une pratique « à la carte ». Ainsi, ils décident de célébrer toutes

²⁷³ Cf. Giddens A., *Modernity and Self-Identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Polity, Cambridge, 1991.

²⁷⁴ Cf. Schutz A., *On Phenomenology and Social Relations*, Wagner H. (dir.), The University of Chicago Press, Chicago, 1970, p. 163.

²⁷⁵ Ferrarotti F., *L'énigme d'Alexandre. Rencontres de cultures et progrès de la civilisation*, op. cit., p. 62.

²⁷⁶ Singly de, F., *Sociologie de la famille contemporaine*, op. cit., p. 107.

²⁷⁶ Cf. Godbout J., *L'esprit du don*, op. cit.

²⁷⁷ Cf. Singly de, F., *Sociologie de la famille contemporaine*, op. cit., p. 107.

les grandes fêtes chrétiennes et musulmanes, mais en respectant les sentiments du/de la conjoint(e) en évitant par exemple d'attribuer la divinité à Jésus, de multiplier les signes de croix, etc. En procédant de cette façon, les conjoints réussissent à préserver leur culture, religion et langue, dans le respect de l'« autre ».

Pour que la relation perdure, les efforts doivent être faits des deux côtés. L'apparition du sentiment de donner plus que de recevoir annonce la dégradation d'une relation. La réussite d'un couple, selon les théoriciens du don²⁷⁸, repose plutôt sur l'état de dette,

« [...] où chacun croit recevoir plus qu'il ne donne, où chacun se sent en dette vis-à-vis de l'autre, plutôt que de considérer que l'autre est en dette envers lui »²⁷⁹.

Tant que les partenaires sont satisfaits de tout ce qu'ils reçoivent, leur engagement perdure.

²⁷⁸ Mauss M., Godbout J., Caillé A., etc.

²⁷⁹ Godbout J., *L'esprit du don*, op. cit., p. 41.

Conclusions

L'amour ne connaît pas les frontières¹. Les occasions de rencontrer un ou une partenaire inhabituel(le) se multiplient avec le développement des moyens de transports et de communication. L'école, le travail, l'Internet, les voyages... tous ces lieux deviennent une arène des rencontres internationales, interculturelles et interreligieuses. Le nombre de couples mixtes augmente, les statistiques officielles le prouvent. Pourtant, ce n'est qu'une goutte d'eau, car elles ne recensent que les couples franco-étrangers ; or, cette conception réduit la portée du phénomène puisqu'elle laisse de côté les couples franco-français, différenciés par la culture ou la religion d'origine d'un des deux partenaires². Les statistiques ne renvoient pas une image juste de la mixité conjugale en France ; les recherches qualitatives sont plus adéquates, car un couple mixte, d'un point de vue juridique, peut être tout à fait endogame du point de vue culturel ou religieux (un Français d'origine marocaine marié avec une Marocaine). Et puis, la plupart des conjoints étrangers ne gardent pas leur statut d'« étrangers » toute leur vie, car ils acquièrent la nationalité française après un délai plus ou moins long. Ainsi, ils cessent d'être recensés par les statistiques officielles.

Mes recherches visaient à éclairer le phénomène des mariages mixtes qui s'avère bien enraciné dans notre histoire. Dans la partie historique de ma thèse, j'ai essayé de démontrer que la mixité conjugale n'est pas un phénomène nouveau : elle est ancrée dans notre histoire. Je défends l'idée selon laquelle les couples mixtes d'hier, comme la figure d'Alexandre le Grand pour F. Ferrarotti, nous fournissent

« [...] des enseignements susceptibles d'éclairer certains faits sociaux contemporains, notamment les modes et difficultés du dialogue interculturel, et la rencontre conflictuelle entre les ethnies, langues et religions différentes »³.

En puisant des exemples dans les textes bibliques, coraniques et historiques, j'ai essayé de mettre en lumière des couples inattendus sur le marché matrimonial, car ces

¹ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit.

² Les couples mixtes, du point de vue juridique (franco-étrangers), sont recensés dans les statistiques officielles, par contre, les couples interculturels ou interreligieux sont incalculables, car les statistiques ne peuvent pas utiliser la variable de l'origine culturelle ou religieuse. Cf. Varro G., *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Editions Belin, 2003.

³ Ferrarotti F., *L'énigme d'Alexandre. Rencontres de cultures et progrès de la civilisation*, op. cit., p. 11.

mariages ont permis des rencontres internationales, interculturelles et interreligieuses. Ils ont créé l'occasion de rencontrer l'autre, qui permet à tout un chacun de construire sa propre identité, « [...] car l'altérité est indispensable à la construction de l'identité »⁴. Au final, nier l'autre, c'est se nier soi-même, nier sa propre identité.

*« L'alternative à la société multiethnique et multiculturelle ne peut être l'indifférence ou la fermeture de soi envers l'autre, mais plutôt l'anéantissement de l'autre perçu comme une menace, et donc l'anéantissement de soi car l'altérité est indispensable à la construction de l'identité. »*⁵

L'histoire nous enseigne que le dialogue avec l'autre ne met pas en péril l'identité de soi. Au contraire, il la sauvegarde, tout en l'enrichissant par des échanges interculturels ou interreligieux. Malgré des enseignements tirés de notre passé, la mixité conjugale suscite des réactions hostiles de la part de l'entourage proche et éloigné, avec pour cause l'image de l'autre véhiculée dans l'opinion publique. Dans le cas des couples islamo-chrétiens, c'est la perception des musulmans qui entraîne souvent des problèmes.

*« L'Europe moderne [...] n'a pas réconcilié l'Orient et l'Occident ; elle n'a pas trouvé le chemin ni les moyens de la renaissance économique et civique de l'Est et du Sud de la planète. Elle a préféré emprunter la voie d'une modernisation forcée et d'une technisation de la planète qui a fini par projeter, telle une valeur suprême, l'expérience historique de l'Europe occidentale sur l'ensemble des autres pays et cultures, en ignorant la spécificité de son destin historique et de ses idéaux originels. L'Europe occidentale a préféré vaincre plutôt que convaincre, occuper et conquérir plutôt que cohabiter. »*⁶

L'histoire des relations franco-maghrébines a fait des musulmans des « étrangers » non assimilables. Leur potentiel d'intégration est souvent jugé insuffisant, surtout en comparaison avec celui des autres immigrés (Espagnols ou Portugais). On attribue aux Maghrébins de confession musulmane une résistance culturelle forte, un communautarisme exacerbé, et même un refus volontaire et réfléchi d'intégration dans la société française⁷. En conséquence, certaines personnes « transplantées », pour reprendre le terme employé par Djaffar Lesbet⁸, indépendamment du sexe, déclarent qu'il leur arrive d'éprouver des difficultés à se sentir réellement intégrées dans leur pays d'immigration. Ce sentiment de déracinement est d'autant plus présent que l'image des immigrés est négative (celle des ressortissants d'un des pays du Maghreb comme des racailles ou des chômeurs et celle des ressortissants de l'Europe de l'Est comme des voleurs ou des ivrognes). Cette image entache les principaux intéressés, mais aussi les couples mixtes islamo-chrétiens qui, pourtant, jouent

⁴ Ferrarotti F., *L'énigme d'Alexandre. Rencontres de cultures et progrès de la civilisation*, op. cit., p. 85.

⁵ *Ibidem*.

⁶ *Ibidem*, p. 55.

⁷ Cf. Safi M., *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalité*, op. cit.

⁸ Lesbet D., *Rencontres*, in Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 44.

indéniablement un rôle essentiel dans les échanges internationaux, interculturels et interreligieux. Les enjeux de cette rencontre de deux religions dans le cadre du mariage sont plus larges que le domaine strictement religieux ou privé ; ils sont déterminants pour l'avenir de la société et de l'humanité⁹.

Les recherches présentées dans cette thèse apportent plusieurs éléments à la connaissance sociologique de la mixité conjugale. Il me semble que les points essentiels à retenir s'organisent en quatre grands thèmes :

- La mixité conjugale n'empêche en rien l'homogamie, ainsi, les partenaires de notre échantillon se ressemblent sur le plan social, professionnel.
- La formation du couple mixte dépend de certaines caractéristiques des partenaires, comme l'ouverture d'esprit ou le détachement culturel et religieux.
- L'existence des couples mixtes est basée sur l'échange de dons, dont celui sous forme de « renonciation » à certains territoires personnels.
- Les couples mixtes jouent leur rôle dans la société d'accueil et de référence. Ils endossent une responsabilité dans le dialogue interculturel et interreligieux. Ils façonnent l'image de la mixité conjugale (ils refusent d'être stigmatisés et réduits à une seule caractéristique). Ils influencent la société en donnant tort à certains stéréotypes sur les musulmans. Ils jouent un rôle dans l'intégration des « étrangers ».

Au vu des résultats de mes recherches, il s'avère que les couples islamo-chrétiens sont, la plupart du temps, homogames d'un point de vue social ou professionnel. La mixité nationale, culturelle, religieuse ou autre n'exclut en aucun cas l'homogamie socioprofessionnelle des partenaires, bien au contraire, elle en dépend¹⁰. La ressemblance sur certains niveaux crée des circonstances favorables à la rencontre et à la naissance des sentiments. Le hasard n'est pour rien dans la formation de ce type d'unions, car les lieux de rencontres sont socialement construits. Ainsi, l'accès est limité à une certaine catégorie de personnes. N'importe qui ne fréquente pas n'importe qui. La plupart des couples de mon échantillon sont issus des classes supérieures, leur rencontre a donc eu lieu dans des « lieux

⁹ Cf. Brunin J.-L., *L'Islam, op. cit.*

¹⁰ « [...] si la mixité n'empêche en rien l'homogamie (qui définit la majorité des couples), réciproquement, l'homogamie n'empêche en rien la mixité. » In Varro G., *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles, op. cit.*, p. 97.

réservés » ou « *lieux choisis* », comme : lieu d'études, lieu de travail, lieu d'activités extraprofessionnelles (association, club, restaurant, salle de sport, etc.) et lieu de vacances.

Les personnes de mon échantillon ont choisi de former un couple malgré leur différence de nationalités, de cultures, de religions, de langues, etc., car la mixité conjugale est pour eux, avant tout, une source de richesse dont les couples homogames sont privés. Tout au long de mes recherches, j'ai essayé de comprendre quel genre de personne choisit la mixité conjugale et pourquoi. Quel type de dons échangés rend ce type d'union séduisant pour eux ? Au final, il me semble que les réponses s'orchestrent principalement autour de trois axes. Tout d'abord, les protagonistes de la mixité conjugale sont dotés de certaines caractéristiques comme l'ouverture d'esprit et la curiosité, puis leur rapport avec leur culture et leur religion de référence est « personnalisé ». Ensuite, certains d'entre eux choisissent des partenaires « inattendus », car ils ressentent « [...] un fort désir d'ouverture, dans une société qui semble parfois repliée sur elle-même »¹¹ ; donc, ils recherchent l'exotisme, la différence, ce qui est hors du commun. Il y a aussi ceux qui décident de former un couple mixte parce qu'ils refusent de perpétuer le modèle familial trop classique. C'est souvent le cas des filles magrébines, fréquemment enfermées dans leurs domiciles parentaux, ce qui les incite à chercher un mari en dehors de la communauté maghrébine pour ne pas reproduire certains modèles.

Dès la rencontre, les partenaires entrent dans le cycle d'échange des dons. C'est le moment de vérifier si les biens (les sentiments, l'apparence physique, le statut socioprofessionnel, le capital culturel, religieux, la richesse financière, etc.) dont disposent les deux partenaires répondent à leurs besoins. En me basant sur les résultats de mes recherches, je soutiens que l'échange ne se met en place qu'à condition que les partenaires démontrent un certain niveau de ressemblance. L'homogamie est une base sur laquelle les partenaires échangent une panoplie de dons. Les partenaires munis de différentes ressources, complémentaires, s'investissent dans le cycle de « donner, recevoir, rendre ». Ils échangent des dons tout au long de leur vie commune et dans plusieurs domaines. La décoration de la maison, les pratiques religieuses, les préparations culinaires, l'éducation des enfants, et même les rites funéraires deviennent des occasions d'échanger, car la vie quotidienne des couples mixtes n'est pas une réalité acquise, bien au contraire : c'est un défi à relever. Tout reste à « imaginer » et puis à « mettre en œuvre », tout en respectant l'« autre » avec son héritage national, culturel et religieux. Parmi tous les dons échangés, celui de la « renonciation » à

¹¹ Maillard C., *Les bonheurs des couples mixtes*, op. cit.

certaines territoires personnels s'avère primordial pour le fonctionnement des couples mixtes. Savoir renoncer et ne pas s'obstiner à défendre son point de vue à tout prix est l'essence même de la mixité conjugale. Il permet aux couples mixtes de trouver le consensus et de connaître l'« autre » dans sa dimension culturelle et religieuse.

« *La mixité en amour, véritable choc culturel, ouvre l'esprit et le cœur aussi sûrement que de longs voyages.* »¹²

L'échange des dons, dont celui de « renonciation », crée des conditions favorables à la découverte de l'autre culture et religion, mais aussi à la redécouverte de ses propres racines culturelles et religieuses. En conséquence, l'attitude des couples mixtes envers leur héritage culturo-religieux prend une dimension personnalisée¹³. Tant que les dons échangés correspondent aux besoins des partenaires, leur histoire dure, et elle s'arrête dès que l'incohérence des ressources et des exigences apparaît.

La rencontre internationale, interculturelle et interreligieuse qui donne naissance au couple devient vite l'affaire des familles, des groupes d'appartenance et de la société en général, car c'est une situation sociale¹⁴.

« *Toute personne vit dans un monde social qui l'amène à avoir des contacts, face à face ou médiatisés, avec les autres.* »¹⁵

Les partenaires dès le début jouent, indépendamment de leur volonté, le rôle des porte-parole de la mixité conjugale. Ils endossent la responsabilité de témoigner en menant leur vie au quotidien. Ils font instruire leurs familles respectives sur l'univers national, culturel et religieux de leur partenaire. Ayant conscience que la méconnaissance devient, bien souvent, une source des principales craintes, les couples mixtes tentent de combattre les stéréotypes et de chasser les préjugés sur l'« autre » en laissant le ou la partenaire « inattendu(e) » assurer le rôle du porte-parole de sa communauté. Il ou elle est donc obligé(e) de faire ses preuves, plus que d'autres candidat(e)s. La plupart du temps, il faut qu'il/elle démontre sa volonté ferme de s'intégrer, et parfois même de renoncer à son héritage culturel et religieux. Indépendamment de son attitude envers les exigences de la belle-famille, le ou la partenaire reste sous sa surveillance constante, et ainsi, son insertion n'est jamais totale ni définitive.

¹² Cf. Lévy I., *Vivre en couple mixte. Quand les religions s'emmêlent...*, op. cit.

¹³ Dans la société contemporaine, occidentale, la religion tend à devenir toujours plus un fait privé, vécu sous des formes « implicites ». L'accent se porte dès lors sur les formes non institutionnelles du vécu religieux. Cf. Acquaviva A., Pace E., *La sociologie des religions*, op. cit.

¹⁴ La situation sociale, selon E. Goffman, crée un environnement dans lequel les individus présents se surveillent constamment, in Goffman E., *Les rites d'interaction*, op. cit., p. 137.

¹⁵ Goffman E., *Les rites d'interaction*, op. cit., p. 9.

La plupart du temps, la formation des couples mixtes est un sujet problématique pour les familles des principaux intéressés, mais aussi pour la société d'accueil et de référence. Elle met en danger le processus de perpétuation de leurs identités. La multiplication des unions mixtes s'avère d'autant plus inquiétante pour les Etats que les étrangers comptent entretenir leur culture, pratiquer leur religion et maintenir les liens avec leurs pays de référence. Leur refus de se fondre dans la masse et ainsi de devenir invisible devient une réelle préoccupation pour les sociétés d'accueil qui privilégient l'assimilation pure et simple pour absorber les immigrés. La volonté de faire « disparaître » un étranger est d'autant plus prononcée que celui-ci ne partage pas les mêmes horizons et les mêmes croyances, comme c'est le cas des immigrés d'origine maghrébine, désignés comme une catégorie à part, isolée et marginalisée. C'est pour cette raison que les mariages franco-maghrébins suscitent plus de scepticisme que les mariages franco-européens¹⁶. L'entourage proche et élargi instaure un climat de méfiance vis-à-vis de ces couples mixtes. Ainsi, les tensions entre les couples et la société restent le facteur principal des problèmes qui continuent à engendrer la souffrance psychologique. Autrefois, ce type de couples a connu la souffrance aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de leur union. Aujourd'hui, la mixité conjugale reste problématique du point de vue de la société. La différence des cultures cesse d'être aussi problématique pour les couples d'aujourd'hui que pour les couples de la première génération composés des primo-arrivants, les immigrés venus en France pour des causes économiques¹⁷. Toutefois, certains couples, rencontrés dans le cadre de mes recherches, sont composés de deux étrangers installés sur le sol français et pourtant, ils semblent ne pas éprouver de difficultés liées à leur caractère interculturel. Les deux partenaires, en tant que représentants des minorités, se retrouvent sur un pied d'égalité devant la culture majoritaire. Leur rapport intraconjugal évoque plutôt le type de schéma minoritaire - minoritaire que celui de majoritaire - minoritaire.

L'attitude du grand public vis-à-vis de la mixité conjugale a évolué ces dernières décennies.

« La mixité est aussi un phénomène qui modifie significativement la composition de la population nationale tout entière (image du creuset français), introduisant des modes de vie, parlars et autres traits culturels, qui changent le profil sociologique d'un nombre grandissant de familles françaises (le mot "françaises" est en italique dans le texte original). »¹⁸

¹⁶ Cf. Lesbet D., *Rencontres*, in Varro G. (dir.), *Les couples mixtes*, op. cit., p. 60.

¹⁷ Cf. Laffort B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, op. cit.

¹⁸ Varro G., *Critique raisonnée de la notion de mixité*, in Philippe C. (dir.), Varro G., Neyrand G., *Liberté, égalité, mixité... conjugale...*, op. cit., p. 9.

Ainsi, l'image de la mixité conjugale présentée par les médias s'est lentement transformée. La fixation sur les côtés « obscurs » des couples mixtes (l'instrumentalisation du mariage en vue de la légalisation de la situation des immigrés, les conflits, les séparations, les divorces, etc.) n'est plus vraiment primordiale. En sachant que les médias influencent la perception de ce phénomène par le grand public, on ne peut que s'en réjouir. Les gens, de plus en plus, perçoivent le monde qui les entoure à travers la télévision, l'Internet, la radio, la presse, etc. Les médias sont devenus des prothèses de notre système de perception : de l'œil, de la main, de l'oreille et, au-delà, du système nerveux¹⁹. Ainsi, les changements dans la perception des couples mixtes sont dus aux images véhiculées par la télévision, l'Internet, la radio, la presse, etc. Certes, les difficultés sont toujours évoquées lors de la présentation de ce type d'union, mais elles ne sont plus le sujet principal. Les avantages de la rencontre internationale, interculturelle et interreligieuse dans le cadre du mariage sont mis en avant. Parmi tous les côtés positifs, évoqués par les médias, celui de l'adaptation d'un/une « étranger(ère) », réalisée dans le cadre du mariage, attire de plus en plus l'attention. Le rôle des couples mixtes dans le processus d'intégration ne fait pas, pour autant, l'unanimité parmi les sociologues. Certains chercheurs, entre autres M. Tribalat²⁰, les considèrent comme l'indicateur de l'intégration *par excellence*, et les autres plutôt comme un effet d'une adaptation déjà réalisée²¹. La troisième possibilité, qui me semble la plus juste, est qu'« [...] au lieu que ce soit seulement l'étranger(e) qui cherche à devenir français(e), ce sont les conjoints français qui deviendraient aussi un peu étrangers »²². L'identité des deux conjoints, et puis de leurs enfants, est façonnée par la particularité de leur situation mixte, pluriculturelle et plurireligieuse, qui réveille la conscience de la mixité cachée en chaque être humain.

Les couples mixtes souhaitent être perçus comme n'importe quel couple. La fixation sur le côté problématique agace les principaux intéressés. Ils soulignent qu'ils mènent une vie comme les autres. Certes, ils affrontent des difficultés qui ne deviennent pas, pour autant, une essence de leur existence. Malgré une opinion répandue dans la société, ils ne sont pas plus fragiles que les couples homogames et les données sur le taux de la divortialité, recueillies par G. Neyrand, M. M'Sili²³, le confirme. La mixité, incontestablement, augmente la probabilité de séparation ou de divorce, mais pas de manière significative. Les différences entre les deux groupes (couples homogames et hétérogames) sont loin d'atteindre les sommets que beaucoup

¹⁹ Cf. McLuhan M., *Pour comprendre les médias*, Editions Seuil, 1968.

²⁰ Cf. Tribalat M., *Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, op. cit.

²¹ Cf. Bastide R., *Initiation aux recherches sur l'interpénétration des civilisations*, op. cit.

²² Varro G., *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, op. cit., p. 97.

²³ Cf. Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit.

s'attendaient à rencontrer : la divortialité des couples mixtes est supérieure de 2,5 % à celle des couples franco-français²⁴. Certes, les résultats des recherches de G. Neyrand, M. M'Sili démontrent l'influence grandissante des origines culturelles, religieuses du/de la conjoint(e) étranger(ère), ainsi que du sexe du conjoint étranger sur la fréquence des ruptures. Par conséquent, les mariages franco-africains sont moins stables que les mariages dont le conjoint étranger est originaire d'Europe du Sud, puisque les couples divorcent trois fois plus souvent lorsque le mari vient d'un des pays du Maghreb ou d'Afrique noire²⁵. Cependant, en mettant de côté l'écart entre les deux groupes, expliqué par les différences nationales, culturelles ou religieuses, on peut conclure que la majorité des divorces est soumise aux changements du contexte général, du marché matrimonial français et de la divortialité²⁶.

« Autant d'éléments poussent à conclure que, s'il y a bien une spécificité du divorce chez les couples mixtes, liée à l'originalité de leur situation, cela ne signifie pas obligatoirement une extrême fragilité de ces couples, ni une tendance uniforme à l'augmentation de celui-ci avec la croissance des facteurs d'hétérogénéité. »²⁷

En souhaitant minimaliser l'impact de la mixité sur leur vie, les couples mixtes choisissent les institutions des fiançailles, du mariage, qui sont synonymes de « normalité » et surtout de solidité de leur engagement. L'officialisation de l'union est hautement symbolique pour les principaux intéressés, car elle devient source de reconnaissance et d'engagement de la part de la société. L'institution du mariage permet aux couples mixtes de revendiquer la légitimité de leur lien et par conséquent les mêmes droits que la majorité, composée des mariages homogames. En faisant abstraction de la forme du mariage, civil ou religieux, l'officialisation des liens permet aux couples mixtes de prouver à leur entourage proche et lointain que leur union s'inscrit parfaitement dans le contexte du marché matrimonial français. A travers le choix de la cérémonie religieuse, ils revendiquent leur place au sein de leurs communautés religieuses respectives. Cette célébration, ainsi que d'autres organisées au cours de leur vie commune, reflètent leur fidélité à leur confession. Par tous ces actes, hautement symboliques, et puis par la mise en œuvre de la pratique religieuse (plus ou moins régulière selon le cas), les couples mixtes s'opposent au concept de la mixité associée au haut risque de la dilution de la foi et du syncrétisme.

Les couples mixtes ne veulent pas être réduits à une seule caractéristique, d'autant plus que le terme de mariages mixtes est fréquemment mis en question. Il laisse à croire qu'il y a

²⁴ Cf., Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, op. cit., p. 93-94.

²⁵ Cf. *Ibidem*, p. 112.

²⁶ Cf. *Ibidem*, p. 35.

²⁷ Cf. *Ibidem*, p. 145.

une catégorie distincte de couples, de familles ou d'enfants partageant les mêmes caractéristiques et significativement différente d'autres couples, familles ou enfants supposés « homogames », ou « normaux »²⁸. Réduire ces couples à une seule caractéristique de la mixité nationale, culturelle ou religieuse, c'est déformer leur image. D'ailleurs, certaines personnes de mon échantillon déclarent ouvertement leur refus de fréquenter le milieu des couples mixtes ou d'appartenir aux associations qui leur sont dédiés. Pourtant, une grande majorité des couples de notre échantillon expriment le besoin de rester en contact avec ceux qui partagent la même situation. Ils entretiennent des relations avec leur réseau de familles mixtes, tout en refusant d'être considérés comme une catégorie homogène. Ce besoin de s'entourer de personnes qui partagent la même expérience de la mixité conjugale est suscité par l'attitude de leur entourage. Le regard porté sur les couples mixtes est plutôt méfiant. Certes, l'importance accordée par les médias est un point positif, mais la fixation sur le côté conflictuel de ce type d'unions est dégradante pour leur image. Puis, les discours politiques mettent en avant l'instrumentalisation de l'institution du mariage par les couples mixtes, en vue de la régularisation frauduleuse de la situation des immigrés.

Les limites de cette thèse sont sans doute nombreuses. La première, et certainement la plus importante, réside dans mon positionnement en tant que chercheur. Engagée personnellement en couple mixte, j'ai pu manquer d'objectivité, car « [...] *ce qui est vu dépend du lieu d'où il est vu et de ce avec quoi il est vu* »²⁹. En revanche, le fait de concilier les deux rôles d'acteur et de chercheur m'a permis de saisir le processus d'interprétation propre aux couples islamo-chrétiens.

Par ailleurs, cette thèse ne traite pas toutes les questions relatives à la mixité conjugale, puisque ce phénomène englobe une réalité très riche. J'espère que mes recherches vont, néanmoins, contribuer positivement au débat sociologique sur les couples mixtes en France. Il est souhaitable de poursuivre ce type d'études, en les centrant davantage sur les enfants nés au sein des familles islamo-chrétiennes afin de mettre en avant le bilan de cette socialisation spécifique.

Dans notre monde, un village global, où les moyens de communication ne cessent de progresser,

« [...] *la communication entre les différentes cultures est désormais inévitable, qu'on le regrette ou qu'on s'en félicite.* »³⁰

²⁸ Cf. Philippe C., Varro G., *Négociation conjugale et contact des cultures*, op. cit., p. 211.

²⁹ Geertz C., *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, op. cit., p. 8.

³⁰ Ferrarotti F., *L'énigme d'Alexandre. Rencontres de cultures et progrès de la civilisation*, op. cit., p. 77.

Nous ne pouvons plus nier l'autre, l'étranger, car il est inscrit dans notre existence depuis toujours. A travers l'échange des dons, basé sur la reconnaissance de l'égalité des partenaires, de l'égalité de leur héritage culturel et religieux, nous le transformons en un allié. Notre attitude crée son image.

« Il n'y a qu'une alternative : ou bien nous cherchons le chemin vers une coexistence culturelle, un croisement de traditions, certes difficile, en reconnaissant réellement une égale dignité aux différentes cultures (sans pour cela tomber dans la ghettoïsation), ou alors nous devons une fois encore préparer une théorie, et une pratique, du massacre systématique. »³¹

Le multiculturalisme est, dorénavant, [...] une réalité que l'on voit passer tous les jours sous nos fenêtres [...] »³². Le dialogue interculturel et interreligieux est possible. L'homme n'est pas condamné à s'enfermer dans son propre univers.

« Le caractère dramatique de la situation de l'homme dans le monde d'aujourd'hui est lié au fait qu'il peut choisir la rencontre dialogique entre différentes ethnies, identités et cultures, et la rencontre irrationnelle qui se résout dans le conflit violent et dans l'anéantissement. »³³

Les couples mixtes en témoignent tout au long de leur vie. Leur quotidien est rempli d'exemples de petits et de grands consensus. Il faut céder certains territoires personnels pour en conquérir d'autres, communs. C'est dans cette perspective qu'il est nécessaire d'investir le champ scientifique de la connaissance de la mixité conjugale en France. Cette thèse se veut comme une tentative vers cette voie, mais elle nécessite sûrement des développements ultérieurs.

Isabelle Lévy déclare avoir rencontré, lors de son enquête,

« une majorité de couples à l'unisson, en bon accord sur la façon dont ils menaient leur vie. »³⁴

Mon expérience personnelle ne contredit pas cette déclaration, cette impression.

Je souhaite conclure mes recherches en transformant simplement la question de C. Maillard³⁵ en une affirmation : la différence peut devenir le nouveau ciment du couple.

³¹ Ferrarotti F., *L'énigme d'Alexandre. Rencontres de cultures et progrès de la civilisation*, op. cit p. 42.

³² *Ibidem*, p. 79.

³³ *Ibidem*, p. 85.

³⁴ Lévy I., *Vivre en couple mixte. Quand les religions s'emmêlent...*, op. cit.

³⁵ Cf. Maillard C., *Les bonheur des couples mixtes*, op. cit.

Annexes

Les caractéristiques socioprofessionnelles des couples

Prénoms	Age	Situation professionnelle	Pays d'origine	Etat civil	Nombre d'enfants	Circonstance de rencontre
Céline Mounir	- (non précisé)	Infirmière Maçon	France Tunisie	Mariés (en couple depuis 10 ans)	3	Durant les vacances
Stéphanie Samy	- (non précisé)	Assistante sociale Facteur	France Maroc	Mariés (en couple depuis 10 ans)	3	Grâce aux amis
Dorothee Mohammed	- (non précisé)	Avocat	France	Mariés (en couple depuis 3 ans)	1	Grâce aux amis
Amélie Ahmed	- (non précisé)	Professeur des écoles Maçon	France Algérie	Mariés (en couple depuis 5 ans)	2	Grâce aux amis
Dounia Louis	- (non précisé)	Ostéopathe Informaticien	Maroc France	Mariés (en couple depuis 10 ans)	1	Durant les vacances
Anna Samy	26 27	Commerciale Informaticien	Pologne Maroc	Mariés (en couple depuis 6 ans)	0	Grâce aux amis
Monique Kamel	30 35	Linguiste Comptable	Pologne Maroc	Mariés (en couple depuis 10 ans)	0	A l'université
Dominique Abderrahim	42 45	Journaliste Informaticien	France Maroc	Mariés (en couple depuis 17 ans)	3	- (non précisé)
Françoise Ali	62 59	Assistante sociale Responsable service Prévention	France Algérie	Mariés (en couple depuis 31 ans)	2	- (non précisé)
Emma Camil	38 37	Documentaliste Animateur socio-culturel	France France	Mariés (en couple depuis 7 ans)	2	- (non précisé)
Jamâa Pascal	38 37	Fonctionnaire Fonctionnaire	Maroc France	Mariés (en couple depuis 13 ans)	2	Durant une fête de Jeuneuse Ouvrière Chrétienne
Nicole Youssef	51 51	Professeur des écoles Cadre-infirmier	France Tunisie	Mariés (en couple depuis 28 ans)	2	- (non précisé)

Mariama Dominique	60 64	Infirmière anesthésiste Assistant social à la retraite	Sénégal France	Mariés (en couple depuis 29 ans)	5	- (non précisé)
Fatima Bruno	58 57	Professeur des écoles Professeur de maths	Maroc France	Mariés (en couple depuis 26 ans)	3	- (non précisé)
Sabine Ciré	34 39	Chargée de projet en RH Chef de projet en informatique	France Mauritani e	Mariés (en couple depuis 13 ans)	2	A l'université
Sadia René	30 29	Professeur de musique Professeur de musique	France France	Mariés (en couple depuis 6 ans)	2	- (non précisé)
Khadija Denis	50 57	Famille d'accueil Chef d'entreprise	Maroc France	Mariés (en couple depuis 27 ans)	4	Durant le déplacement professionnel
Danielle Adama	- (non précisé)	Agent de voyage Climatologue	Liban Sénégal	Mariés (en couple depuis 7 ans)	1	Au travail
Anna Tarik	28 26	Commerciale Étudiant	Pologne Maroc	Mariés (en couple depuis 8 ans)	0	A l'université
Agnès Hamid	30 30	Étudiante Comptable	Pologne Maroc	Mariés (en couple depuis 7 ans)	0	A l'université
Catherine Omar	31 35	Traductrice Banquier	Pologne France	Mariés (en couple depuis 4 ans)	1	Grâce aux amis
Karima Jean	23 22	Étudiante Étudiant	Algérie France	Concubins (en couple depuis 3 ans)	0	A la réunion d'une association d'étudiants
Nathalie Amine	28 30	Mère au foyer Maçon	France Maroc	Mariés (en couple depuis 9 ans)	2	Grâce aux amis
Laura Mamadou	- (non précisé)	Étudiante Étudiant	France Sénégal	Mariés (en couple depuis 3 ans)	0	A l'université
Anna Nabil	35 35	Professeur des écoles Informaticien	Italie Sénégal	Mariés (en couple depuis 4 ans)	1	Grâce aux amis
Claudia Nabil	34 36	Commerciale Commercial	France Tunisie	Concubins (en couple depuis 8 ans)	0	Grâce aux amis
Carole Abdel	31 37	Commerciale Informaticien	France Algérie	Mariés (en couple depuis 5 ans)	1	Grâce aux amis
Ghislaine Hocéine	68 67	Retraitée Négociant en produits informatiques	France Maroc	Mariés (en couple depuis 36 ans)	2	- (non précisé)

Délégués diocésains

Dans les diocèses, des délégués sont nommés par l'évêque du lieu.

Ils sont chargés des relations avec les musulmans et sont les personnes ressources pour le dialogue islamo-chrétien.

Vous trouverez leur liste par diocèse ci-dessous.

DIOCESE	DEPARTEMENT	NOM COMPLET
Aire et Dax	Landes (40)	Père Benoît MARCHAL
Aix en Provence	Bouches du Rhône (13)	Père Jean Yves CONSTANTIN
Albi	Tarn (81)	Père Jean Marc Vigroux
Amiens	Somme (80)	Père Jean-Marc BOISSARD
Annecy	Haute Savoie (74)	Mme Gaby MOGE
Arras	Pas de Calais (62)	Mr et Mme SENELLART
Autun, Chalon et Mâcon	Saône et Loire (71)	Père Pierre FROMAGEOT
Avignon	Vaucluse (84)	Père Alain DIEDHIOU
Beauvais-Noyon-Senlis	Oise (60)	Mme Françoise de ROCHEGONDE
Belfort	Territoire de Belfort (90) et Montbéliard	Père Jean Marie BAERTSCHI
Belley-Ars	Ain (01)	Père Patrice CHOCHOLSKI
Besançon	Doubs (25)	Père Maurice BEZ
Bordeaux et Bazas	Gironde (33)	Mr Georges JOUSSE
Bourges	Indre (36)	Mme Monique PERRET
Bourges	Cher (18)	Père Jean Pierre MACON
Cambrai	Nord (59)	Père André DHELIN
Carcassonne	Aude (11)	Frère François BUSTILLO
Chambéry, Maurienne et Tarantaise	Savoie (74)	Mr Bruno MICHAUD
Chartres	Eure et Loir (28)	Mr Paul RODIER
Clermont	Puy de Dôme (63)	Père Bernard LOCHET
Créteil	Val de Marne (94)	Mr Yves BRISCIANO
Dijon	Côte d' Or (21)	Père Michel de GIGORD
Evreux	Eure (27)	Père Jean-François BERJONNEAU
Evry-Corbeil-Essonne	Essonne (91)	Mme Hélène DIXMIER
Fréjus-Toulon	Var (83)	Mr Jean-Philippe CANTE

Grenoble	Isère (38)	Mme Bénédicte Du CHAFFAUT
Langres	Haute Marne (52)	Mr et Mme NOROY
La Rochelle-Saintes	Charente Maritime (17)	Père Jean Pierre SAMORIDE
Laval	Mayenne (53)	Père Maurice CARRE
Le Havre	Seine Maritime (76)	Père Bruno GOLFIER
Le Mans	Sarthe (72)	Père Henry FAUTRAD
Lille	Nord (59)	Père Pascal DAME
Limoges	Creuse (23) et Haute Vienne (87)	Mme Syviane GOUGAT
Luçon	Vendée (86)	Mme Christiane NOEL
Lyon	Rhône (69)	Père Vincent FEROLDI
Marseille	Bouches du Rhône (13)	Père Etienne RENAUD et Soeur Colette HAMZA
Meaux	Seine et Marne (77)	Père Philippe de KERGORLAY
Metz	Moselle (57)	Père Serge PHILIPPI
Moulins	Allier (03)	Mr et Mme PORTE
Nancy et Toul	Meurthe et Moselle (54)	Mme Odile FRANC
Nanterre	Hauts de Seine (92)	Mr Jean LAFOSSE-MARIN
Nantes	Loire Atlantique (44)	Père Gérard EPIARD
Nevers	Nièvre (58)	Père Jean BAFFIER
Nice	Alpes Maritimes (06)	Mr Jean Jacques BARLA
Nîmes-Uzès-Alès	Gard (30)	Père Henri BECHARD
Orléans	Loiret (45)	Père Christophe PANIS
Pamiers	Ariège (09)	Père Jean Baptiste ANGLADE
Paris	Seine (75)	Père Raymond BERTRAND
Périgieux-Sarlat	Dordogne	
Perpignan	Pyrénées Orientales (66)	Père Jean Baptiste BLONDEAU
Poitiers	Deux Sèvres (79) et Vienne (86)	Mr et Mme NAU
Pontoise	Val d'Oise (95)	Soeur Béatrix DAGRAS
Quimper et Léon	Finistère (29)	Père Pierre Robert JAOUEN
Reims	Marne (51) et Ardennes (08)	Père Jean Pierre ROBINET
Rennes	Ile et Vilaine (35)	Père Joseph POURIEL
Rouen	Seine Maritime (76)	Père Jean-Marie HERICHER
Saint-Brieuc et Tréguier	Côtes d'Armor (22)	Père Yves LABBE
Saint-Claude	Jura (39)	Mr et Mme MILLOT
Saint-Denis en France	Seine Saint Denis (93)	Père Jean COURTAUDIÈRE

Saint Etienne	Loire (42)	Père Joël SATRE
Soissons, Laon et St Quentin	Aisne (02)	Mme Odile BEAUFILS
Strasbourg	Bas Rhin (67) et Haut Rhin (68)	Pierre Etienne UBERALL
Toulouse	Haute Garonne (31)	Père Jean Jacques ROUCHI
Tours	Indre et Loire (37)	Frère Jean François BOUR
Troyes	Aube (10)	Père Nicolas DERREY
Valence	Drôme (26)	Mr Xavier De BARBEYRAC
Versailles	Yvelines (78)	Père Xavier CHAVANE

Bibliographie

- ABDELKHALEQ A. I., *Le mariage à la lumière de l'Islam. Selon le Coran et la Sunna*, Editions Al-FAR, 2005.
- ABDOUH F., *Mariages mixtes : cas particulier maghrébo-québécois*, Thèse de doctorat, Département d'anthropologie, Université Laval, Québec.
- ABOU S., *L'identité culturelle*, Editions Hachette, 1995.
- ACQUAVIVA S., PACE E., *La sociologie des religions*, Paris, Cerf, 1994.
- ADLER P., ADLER P., *Membership Roles in Field Research*, Editions Sage Publication Inc, 1987.
- AL-HAMAD M. I. I., *Le mariage. Un nouveau départ dans la vie*, Editions Al-Hadith, Bruxelles, 2007.
- AMOUDI, H., *La famille musulmane. Relations familiales et éducation*, Edition Al Qalam, Paris.
- Amour et sexualité en Occident*, Editions su Seuil, 1991.
- ASCHA G., *Mariage, polygamie et répudiation en Islam*, Editions L'Harmattan, Paris, 1987.
- AUDIRAC P.-A., *Cohabitation et mariage : qui vit avec qui ?*, in *Economie et Statistique*, n° 145, juin 1982.
- BACHELARD G., *La formation de l'esprit scientifique*, Editions VRIN, 2004.
- BALANDIER. G., *Le détour, Pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1984.
- BARBARA A., *Les couples mixtes*, Editions Bayard, Paris, 1993.
- BARBARA A., *Mariages mixtes sans frontières*, Editions Le Centurion, 1985.
- BARUCH C., AMAR P., *Couples mixtes et adoption étrangère. Inventaire et bilan critique*, Paris, M.I.R.E.
- BASTIDE R., *Initiation aux recherches sur l'interpénétration des civilisations*, C.D.U., Paris, 1948.
- BAUMAN Z., *Socjologia*, Editions Zysk i S-ka, 2002.

- BAUMAN Z., *L'amour liquide. De la fragilité des liens entre les hommes*, Editions Hachette, 2003.
- BEAUX D., *Se marier. Rituels du mariage dans le judaïsme, le christianisme et l'islam*, Editions Bréal, 2006.
- BECKER H. S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance*, Editions Métailié, Paris, 1985
- BEDOUELLE G., BRUGUES J.-L., BRCQUART P., *L'Eglise et la sexualité. Repères historiques et regards actuels*, Editions Cefr, Paris, 2006.
- BELS P., *Le mariage des protestants français jusqu'en 1685. Fondements doctrinaux et pratique juridique*, Editions Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, Paris, 1968.
- BEN HALIMA A., *Réussir sa vie de famille*, Editions Le figuier, La nouvelle, 78/31.
- BENOIT XVI, *Dieu est amour*, Editions Bayard/CERF, 2006.
- BENSIMON D., LAUTMAN F., *Bibliographie des mariages mixtes*, in *Ethnie*, 4, 1974, p. 149-178.
- BENSIMON D., LAUTMAN F., *Un mariage, deux traditions. Chrétiens et Juifs*, CNRS, Université de Bruxelles, Lettre national des hautes études juives, Paris 1977.
- BENSIMON-DONATH D., *L'intégration des Juifs Nord-africains en France*, Editions Mouton 1974.
- BENZINE R., DELORME C., *Nous avons tant de choses à nous dire. Pour un vrai dialogue entre chrétiens et musulmans*, Editions Albin Michel, Paris, 1998.
- BERGER P., KELLNER H., *Le mariage et la construction de la réalité*, in *Diogène*, n°46, 1964.
- BERGER P., LUCKMANN T., *La construction sociale de la réalité*, Editions Armand Colin, 2006.
- BERNARD P., *Immigration : le défi mondial*, Editions Gallimard, 2002.
- Bible*, Editions Pallatinum, Varsovie 1971.
- Bible de Jérusalem*, Les Editions du CERF, 2001.
- BOLOGNE J. C., *Histoire du mariage en Occident*, Editions Jean-Claude Lattès, 1995.
- BONIFAS E.-C.-F., *Mariage des protestants depuis la réforme jusqu'à 1789. Etude historique et juridique*, Editions L. Boyer, Paris, 1901

- BORRMANS M., *Dialogue islamo-chrétien à temps et contretemps*, Editions Saint Paul, Versailles, 2002.
- BORRMANS M., *Prophètes du dialogue islamo-chrétien*, Editions du Cerf, Paris, 2009.
- BOUAMAMA S., SAD SOUAD H., *Familles maghrébines de France*, Editions Desclée de Brouwer, Paris, 1996.
- BOUHDIBA A., *La sexualité en Islam*, Editions PUF, Paris, 1975.
- BOURDIEU P., *Sociologie de l'Algérie*, Editions PUF, Paris, 1970.
- BOURDIEU P. (dir.), *La misère du monde*, Editions du Seuil, 1993.
- BOURDIEU P., *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*, Editions Seuil, Paris, 1994.
- BOURDIEU P., *La domination masculine*, Editions du Seuil, 1998.
- BOYER A., *La diversité et la place de l'islam en France après 1945*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- BOZON M., *Le choix du conjoint*, in Singly de F. (dir.), *La famille, l'état de savoir*, Editions La Découverte, Paris, 1992.
- BOZON M., HERAN F., *La découverte du conjoint. Les scènes de rencontre dans l'espace social*. in *Population*, n° 41 et 443, janvier-février, 1987, p. 121-150.
- BOZON M., HERAN F., *La formation du couple. Textes essentiels pour la sociologie de la famille*, Editions La Découverte, Paris, 2006.
- LE BRAS G., *Etudes de sociologie religieuse*, Editions PUF, Paris, 1955, 1956.
- BRECHON P., *La famille, idées traditionnelles et idées nouvelles*, Editions Centurion, 1976.
- BREGER R., HILL R., *Introducing Mixed Marriages*, in Breger R., Hill R., *Cross-cultural Marriage: Identity and Choice*, Series: Cross-cultural perspectives on women, v. 20, Oxford, New-York, Berg, 1998
- BRUNET A., *Origine, religion, sexualité. Le tabou des statistiques*, in *Le Figaro Magazine*, Cahier N°3 du vendredi 2 juin 2006, N° 19231.
- BRUNIN J.-L., *L'Islam*, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, Paris, 2003.
- BUSSCHER DE P.-O., THIAUDIERE C., *Le PaCS : un progrès social ou une avancée de l'Etat*, in *Mouvements*, Dossier : *Le mécano familial. Les nouveaux enjeux politiques de la vie privée*, Editions La Découverte, n° 8, mars-avril 2000.
- BURGUIERE A., *Histoire de la famille*, t. I, Editions Armand Colin, Paris, 1986.

- BURGUIERE A., *Histoire de la famille. Le choc des modernités*, t. II, Editions Armand Colin, Paris, 1986.
- CAILLE A., *Anthropologie du don. Le tiers paradigme*, La Découverte/Poche, Paris, 2007.
- CAMILLERI. C., KASTERSZTEIN. J., LIPIANSKY. E. M., MALEWSKA-PEYRE. H., TABOADA-LEONETTI. I, VASQUEZ. A., *Stratégies identitaires*, Paris, PUF, 1990.
- CARBONNIER-BURKARD M., *Le XVI^e siècle*, in Dubief H.(dir.), Poujol J., *La France protestante. Histoire et lieux mémoire*, Editions Max Chaleil, Montpellier, 1992.
- Catéchisme de l'Eglise Catholique*, Pallattinum, Varsovie, 1992.
- CERTEAU de, M., *L'invention du quotidien. Arts de faire I*, Paris, U.G.E., coll 10/18, 1980.
- CHAFIQ C., *La femme et le retour de l'Islam. L'expérience iranienne*, Editions du Félin, Paris, 1991.
- CHEBEL M. *Le corps dans la tradition au Maghreb*, Editions Presses Universitaires de France, Paris, 1984.
- CHEBEL M., *Psychanalyse des Milles et Une Nuits*, Editions Petite Bibliothèque Payot, Paris, 1996.
- CHEBEL M., *Le livre des séductions*, Editions Petite Bibliothèque Payot, 2002.
- CHEBEL M., *L'esprit du sérail. Mythes et pratiques sexuels au Maghreb*, Editions Petite Bibliothèque Payot, 2003.
- CHEBEL M., *Encyclopédie de l'amour en Islam*, Editions Petite Bibliothèque Payot, 2003.
- CHEBEL M., *Dictionnaire amoureux de l'Islam*, Editions Plon, 2004.
- CHEBEL M., *Le Kama-Sutra arabe. Deux mille ans de littérature érotique en Orient*, Editions Pauvert, 2006.
- CHOUCHAN P., *Couples mixtes pour le meilleur et pour le pire. Voyage dans l'intimité des familles juives et non-juives*, Editions Romillat, Paris, 2000
- CICHELLI-PUGEAULT C., CICHELLI V., *Les théories sociologiques de la famille*, Editions La Découverte, Paris, 1998.
- CLASTRE P. *Chronique des Indiens Guayaki*, Editions Plon, 1972.
- CLEMENT F., *La province arabe de Narbonne au VIII^e siècle*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.

CLEMENT F., *Les esclaves musulmans en France méridionale aux XIIe-XVe siècles*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.

Codex Iuris Canonici, Codes du droit canonique, Pallatinum, Varsovie, 1995.

COLLET B., *Couples mixtes en France, couples binationaux en Allemagne. Mariages mixtes*, in *Hommes et Migrations*, 1167, p. 15-19.

COLLET B., SANTELLI E., *Conjugalité et mixité. Modes de formation des couples et dynamiques conjugales d'une population française d'origine maghrébine*, in *Actes du VIIIe congrès de l'Association pour la Recherche InterCulturelle (ARIC)*, Université de Genève, 2-28 septembre 2001, p. 1-14.

Concile Vatican II, *Les Relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes : la Déclaration Nostra oetate*, Editions Le Cerf, 1996.

COPET-ROUQUIER E., *Le mariage « arabe ». Une approche théorique*.

Coran, traduit de l'arabe par Kasimirski, Editions GF Flammarion, Paris, 1970.

Coran, traduit de l'arabe par Régis Blachère, Editions Maisonneuve et Larose, Paris, 1999.

COUCHARD F., *Le fantasme de séduction dans la culture musulmane*, Editions Presses Universitaires de France, Paris, 1994.

DAMBOUDERE de J., *Traité de criminologie*, cité dans l'*Encyclopédie* à l'article « Métissage », M. Muller, *Couscous, pommes, frites. Le couple franco-maghrébin d'hier à aujourd'hui*, Editions Ramsay, Paris, 1987.

DECHAUX J.-H., *Sociologie de la famille*, Editions La Découverte, Paris, 2007.

DELCROIX C., GUYAUX A., RODRIGUEZ E., *La mariage mixte comme rencontre de deux cultures*, in *Lifes Stories/Récits de Vie*, 5, 1989.

DELIEGE R., *Anthropologie de la famille et de la parenté*, Editions Armand Colin, Paris, 2005.

DELORME C., *Le dialogue islamo-chrétien en France*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.

DESROCHE. H., *Sociologies religieuses*, Paris, PUF, 1968.

DEVEREUX. G., *De l'angoisse à la méthode dans les sciences du comportement*, Paris, Flammarion, 1980.

DEVILLE J. C., NAULLEAU E., *Les nouveaux enfants naturels et leurs parents*, in *Economie et Statistique*, n° 145, juin 1982.

Dictionnaire de droit canonique, t. IV, Editions Letouzey et Ané, Paris, 1949,

- DIRKS S., *La famille musulmane turque, son évolution au 20^e siècle*, Editions Mouton/La Haye, Paris, 1969.
- DJABER EL DJAZAIRI A., *La voie du musulman*, Editions Maison d'Ennour, Paris, t .3.
- DOMENACH J.-L., CHANG-MING H., *Le mariage en Chine*, Editions Presse de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 1987.
- DORTIER J.-F. (coordination), *Familles. Permanence et métamorphoses. Histoire, recomposition, parenté, transmission*, Editions Sciences Humaines, 2002.
- DUBAR C., *La socialisation*, Paris, A. Colin, 1988.
- DUBOST M., *Guide pour préparer votre mariage*, Editions Théo poche, Droguet et Ardant, Paris, 2000.
- DUBY G., *Le chevalier, la femme et le prêtre. Le mariage dans la France féodale*, Editions Hachette Littérature générale, 1981.
- DUFOULON S., *Femmes de paroles. Une ethnologie de la voyance*, Editions Métailié, 1997.
- DUFOULON S., *Les gars de la marine ethnologie d'un navire de guerre*, Editions Métailié, 1998.
- DUFOULON S., ROSTEKOVA M., *Migrations, mobilités, frontières & voisinages, L'Harmattan, 2011.*
- LACOSTE-DUJARDIN C., *Des mères contre les femmes. Maternité et patriarcat au Maghreb*, Editions La découverte, Paris, 1985.
- DUMEZIL G., *Mariages indo-européens*, Editions Payot, Paris, 1979.
- DURKHEIM E., *Leçons de sociologie*, Editions Quadrige/PUF, Paris, 1950.
- EL KHAYAT G., *Le monde au féminin*, Editions L'Harmattan, Paris, 1988.
- Encyclique *Casti connubii*, Editions Bonne Presse, 31 décembre 1930.
- FABRE R., *Les protestants en France depuis 1789*, Editions La Découverte, Paris, 1999.
- FERRAROTTI F., *L'énigme d'Alexandre. Rencontres de cultures et progrès de la civilisation*, Collection Essais *La Lettre Volée*, Bruxelles, 2004.
- FERRO M., JEAMMET F., *Que transmettre à nos enfants*, Editions du Seuil, Paris, 2000.
- FILALI-ANSARY A., *Islam et pouvoir séculier, in Confluences Méditerranées, Le Maroc en perspective*, L'Harmattan, 2000.
- FLEG E., *Anthologie juive. Des origines à nos jours*, Editions G. Crès&Cie, Paris, 1924.

- FLORI J., SENAC P., *Des premiers contacts diplomatiques aux premières défiances, in Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- FONLUPT D., *L'identité nationale c'est aussi eux*, dans *La vie*, N° 3220, 17 mai 2007.
- FOUCAULT M., *Histoire de la sexualité*, Editions Gallimard, 1976.
- FREMEAUX J., *Les ambiguïtés de l'idéologie coloniale, in Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- FREUND. J., *Sociologie du conflit*, Paris, PUF, 1983.
- FROMM E., *L'art d'aimer*, Varsovie, 1971.
- FUCHS E., *Le désir et la tendresse. Source et histoire d'une éthique chrétienne de la sexualité et du mariage*, Thèse, Editions Labor et Fides, Genève, 1978.
- GAILLARD J.-M., *La famille en miettes. Aujourd'hui et demain. Essai sur le nouveau désordre familial*, Editions Sand, Paris, 2001.
- GAJDA P.M., *La loi du mariage à L'Elise catholique*, Editions Academica.
- GANDSARD C., *Juifs d'un côté. Portraits de descendants de mariages entre juifs et chrétiens*, Editions les Empêcheurs de penser en rond/Le Seuil, Paris, 2005.
- GAUDEMMENT J., *Le mariage en Occident*, Editions du Cerf, Paris, 1987.
- GEERTZ C., *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir*, Paris, PUF, 1986.
- GELLNER E. (dir.), *Islam, Société et communauté. Anthropologie du Maghreb*, Les Cahiers du C.R.E.S.M. 12, Editions du CNRS, Paris, 1981.
- GENNEP Van A., *Folklore français, du berceau à la tombe, cycle de carnaval-carême et de pâques*, Editions Robert Laffont, Paris, 1998.
- GENTY J.-R., *L'immigration algérienne dans le Nord / Pas-de-Calais, in Regards croisés*.
- GIBRAN K., *Le Prophète*, Editions Le livre de poche, 1993.
- GIDDENS A., *La constitution de la société*, Paris, PUF, 1986.
- GIDDENS A., *Modernity and Self-Identity. Self and Society in the Late Modern Age*, Polity, Cambridge 1991.
- GIRARD A., *Le choix du conjoint*, INED, Travaux et documents, cahier n° 70, Presses Universitaires de France, Paris.

- GIRARD A., *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, Presses Universitaires de France, 1964.
- GODBOUT J. T., *L'esprit du don*, Editions La Découverte/Poche, Paris, 2000.
- GOFF le J., *Préface*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- GOFFMAN E., *Asiles*, Les Editions de Minuit, Paris, 1968.
- GOFFMAN E., *Les rites d'interaction*, Les Editions de Minuit, Paris, 1974.
- GOFFMAN E., *Stigmate. Les usages sociaux des handicaps*, Les Editions de Minuit, Paris, 1975.
- GONÇALVES P., *Couples mixtes. Dans l'intimité des regards pluriels*, Editions des Silves, 2008.
- GOODY J., *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Editions Armand Colin, Paris, 1983.
- GOODY J., *L'Orient en Occident*, Editions du Seuil, 1999.
- GOODY J., *La famille en Europe*, Editions Du Seuil, Paris, 2001.
- GOODY J., *L'Islam en Europe. Histoire, échanges, conflits*, Editions La Découverte, Paris, 2004.
- GREVEN-BORDE H. (dir.), *Les identités en débat, intégration ou multiculturalisme ?*, Editions L'Harmattan, Paris 2000.
- GROS DE LARQUIER S., *Mariages gris : piégés par les sentiments*, l'article publié sur <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2009-11-20/immigration-mariages-gris-pioger-par-les-sentiments/920/0/397313>.
- GROSJEAN F., *Quelques réflexions sur le bilinguisme*, in *Pluriel- Débat*, 1983, 36.
- GUEREND J.-P., *Les couples franco-allemands. Un cas particulier de mariages mixtes*, Thèse de doctorat de sociologie, Paris, Juin 1973.
- GULLESTAD M. (dir.), Segalen M., *La famille en Europe. Parenté et perpétuation familiale*, Editions La Découverte, Paris, 1995.
- GUNTHER H. F. K., *Le mariage ses formes, son origine*, Editions Payot, Paris, 1952.
- GUYAUX A., DELCROIX C., E. RODRIGUEZ, A. RAMDANE, *Double mixte, la rencontre de deux cultures dans le mariage*, in *Revue Contradiction*, n°68, Editions L'Harmattan, Paris.

- GUYAUX A., DELCROIX C., RODRIGUEZ E., RAMDANE A., *Double mixte. La rencontre de deux cultures dans le mariage*, Editions Contradictions, Coéditions L'Harmattan, Bruxelles 1992.
- HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Fayard, Paris, 1987.
- HALBAWCHS M., *La mémoire collective*, PUF, Vendôme 1968.
- HERVIEU-LEGER D., CHAMPION F., *Vers un nouveau christianisme ?*, Cerf, Paris, 1986.
- HERVIEU-LEGER D., CHAMPION F., *De l'émotion en religion*, Centurion, Paris, 1990.
- HOBHOUSE L.T., WHEELER G. S., GINSBERG M., *The Material Culture and Social Institutions of the Simpler Peoples*, London, 1915, Chapman and Hall.
- HOMANS G. C., SCHNEIDER D. M., *Marriage, Authority, and Final Causes: A study of Cross-Cousin Marriage*, New York, 1955, Free Press.
- HORKHEIMER M., *Autorité et famille*, 1936, in *Théorie traditionnelle et théorie critique*, Editions Gallimard, 1974.
- JEAN PAUL II, *Exhortation apostolique « Familiaris Consortio »*, 1981.
- JEAN PAUL II, *Lettre aux Familles « Gratissimam Sane »*, 1994.
- JEAN PAUL II, *Lettre encyclique « Evangelium Vitae »*, 1995.
- JIAQI C., SEGALEN M., *La famille*, Presses Artistiques et Littéraires de Shanghai, Desclée de Brouwer, Paris, 2004.
- JONAS N., *La famille*, Editions Bréal, 2007.
- JULIEN C.-A., *Histoire de l'Afrique du Nord. Des origines à 1830*, Editions Payot&Rivages, Paris, 1994.
- KARADY V., *Vers une théorie sociologique des mariages interconfessionnels. Le cas de la nuptialité hongroise sous l'Ancien régime*, Actes de la Recherche en sciences sociales, n° 57-58, juin 1985.
- KAUFMANN J.-C., *Sociologie du couple*, Editions Presses Universitaires de France, *Que sais-je ?*, Paris, 1993.
- KELLERHALS J., PERRIN J.-F., STEINAUER-CRESSON G., VONECHE L., WIRTH G., *Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*, Editions Pierre-Marcel Favre, Paris.
- KELLERHALS J., WIDMER E., LEVY R., *Mesure et démesure du couple. Cohésion, crises et résilience dans la vie des couples*, Editions Paoyt, Paris, 2004.
- KHELLIL M., *La Kabylie ou l'Ancêtre sacrifié*, Editions L'Harmattan, Paris, 1984.

- KHELLIL M., *Sociologie de l'intégration*, Editions Presses Universitaires de France, 1997.
- KIAN-THIEBAUT A., *Les femmes iraniennes entre Islam, Etat et famille*, Editions Maisonneuve et Larose, Paris, 2002.
- LABIADH A., *Mariage et plaisir selon l'Islam. Au-delà des préjugés*, Art Com Edition, Paris, 2002.
- LACOSTE C., LACOSTE Y. (dir.), *Maghreb, Peuples et civilisations*, Editions La Découverte, Paris, 1995.
- LACROIX X., *Le mariage... tout simplement*, Les Editions de l'Atelier, Paris, 1999.
- LAFFORT B., *Les couples mixtes chez les enfants de l'immigration algérienne*, Edition L'Harmattan, 2003.
- LAHOUARI A., *Les mutations de la société algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine*, Editions La Découverte, Paris, 1999.
- LAOUST E., *Noces berbères. Les cérémonies du mariage au Maroc*, Edisud/La boîte à Documents, 1993.
- LATTARD H., *Les couples mixtes se heurtent aux entraves des préfectures*, in www.lemonde.fr
- LAZURE J., *Le jeune couple non marié*, Presse de l'Université de Québec, Montréal 1975.
- LE GALL J., *Transmission identitaire et mariages mixtes : recension des écrits*, Document de travail, Août 2003.
- LEBRUN F., *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Editions Armand Colin, Paris, 1988.
- LEMAIRE J.-G., *Le couple : sa vie, sa mort. La structuration du couple humain*, Editions Payot, Paris, 1979.
- LEMENNICIER B., *Le marché du mariage et de la famille*, Editions PUF, 1988.
- LEQUIN Y. (dir), *Histoire des étrangers et de l'immigration en France*, Editions Larousse, 2006.
- LEVY I., *Vivre en couple mixte. Quand les religions s'emmêlent...*, Presses de la Renaissance, Paris, 2007.
- LEVY I., *Pour comprendre les pratiques religieuses des juifs, des chrétiens et des musulmans*, Presses de la Renaissance, Paris, 2010.
- LEVI-PROVENÇAL E., *L'Espagne musulmane au X^e siècle. Institutions et vie sociale*, Editions Maisonneuve et Larose, Paris.
- LEVI-STRAUSS C., *Anthropologie structurale*, Editions Plon, 1958.

- LEVI-STRAUSS C., *La pensée sauvage*, Editions Plon, 1962.
- LEVI-STRAUSS C., *Les structures élémentaires de la parenté*, Editions Mouton&Co, 1967.
- LEVI-STRAUSS C., *Le regard éloigné*, Plon, Paris 1983.
- LEVI-STRAUSS C., *Totémisme aujourd'hui*, Editions Presses universitaires de France, Paris, 1985.
- LONGEAUX de J., *Amour, mariage et sexualité d'après la Bible*, Editions MAME/CERP, Paris, 1996.
- MAFFESOLI M. (dir.), *The Sociology of Everyday Life*, in *Current Sociology*, T.37, n°1, Editions Sage, London, 1989.
- MALESHERBES, *Mémoires sur le mariage des protestants*, 1785 et 1788 in www.gallica.bnf.fr
- MALINOWSKI B., *La vie sexuelle des sauvages du nord-ouest de la Mélanésie*, Editions Payot&Rivages, 2000.
- MALINOWSKI B., *Mythe, magie et religion*, Editions PWN, Varsovie, 1990.
- MALINOWSKI B., *Trois essais sur la vie sociale des primitifs*, Editions Payot, Paris, 2001.
- Le mariage, La maison islamo-chrétienne*, n° 3, printemps 2007, Editions Mes-Tissages.
- Un mariage ça se prépare*, in *Panorama*, n°27, Été 2000.
- MATAR N., *La France vue par des ambassadeurs des Régences barbaresques*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- MATHIEU N. C., *Catégorisation et idéologie de sexe*, Côté-femme, Paris, 1991.
- MATHON G., *Le mariage des chrétiens. Dès origines au concile de Trente*, Volume I, Editions Desclée, Paris, 1993.
- MATHON G., *Le mariage des chrétiens. Dès origines au concile de Trente*, Volume II, Editions Desclée, Paris, 1995.
- MAUSS M., *Sociologie et anthropologie*, Editions PUF, 1950.
- MAUSS M., *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Editions Quadrige/PUF, Paris, 2007.
- McLUHAN M., *Pour comprendre les médias*, Editions Seuil, 1968.
- MEAD G. H., *L'esprit, le soi et la société*, Editions PUF, Paris, 1963.

- Le méccano familial. Les nouveaux enjeux politiques de la vie privée*, in *Mouvements*, n° 8, mars/avril, 2000.
- MERTON R., *Eléments de théorie et de méthode sociologique*, Editions Armand Colin, 1998.
- METRAL M.-O., *Le mariage. Les hésitations de l'Occident*, Editions Aubier Montaigne, Paris 1977.
- METZ R., *Histoire des conciles*, Editions P.U.F., coll. « Que sais-je ? », n° 1149, 2^{ème} édition, Paris, 1968.
- MICHEL A., *Sociologie de la famille et du mariage*, Editions Presse Universitaire de France, Paris, 1972.
- MINOUI D., *Iran un défi à l'Islam politique*, in *Histoire et Patrimoine*, n° 9, *L'Islam*.
- MONTIGNY de C., *Le cardinal Lavigerie : une certaine conception de la colonisation*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- MOULAIN M., ERALY A., *Sociologie de l'amour. Variations sur le sentiment amoureux*, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996.
- MOUNIR O., *Le nouveau droit de la famille au Maroc. Essai analytique. Le sort des mariages mixtes. Les Marocains à l'étranger*, Editions Cheminements, 2005.
- MOURARD N., *Autorité et amour : éducation des enfants ou mise en condition ?*, in *Mouvements, Dossier : Le méccano familial. Les nouveaux enjeux politiques de la vie privée*, Editions La Découverte, n° 8, mars-avril 2000.
- MOUSSA S., *L'Islam au miroir de la littérature*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- MULLER M., *Couscous, pommes, frites. Le couple franco-maghrébin d'hier à aujourd'hui*, Editions Ramsay, Paris, 1987.
- MUNOZ-PEREZ F., TRIBALAT M., *Observation statistique des mariages mixtes*, in *Hommes et Migrations*, 1167, 1993.
- MUNOZ-PEREZ F., TRIBALAT M., *Mariages d'étrangers et mariages mixtes en France. Evolution depuis la Première Guerre Mondiale*, in *Population*, n° 3, mai-juin 1984.
- NEYRAND G., *De l'usage du terme mixité dans le domaine de la conjugalité*, in *Dialogue*, 138, 1998, p. 5-15.
- NEYRAND G., *Mariage, citoyenneté et intégration*, in *Dialogue*, 138, 1998, p. 65-75.

- NEYRAND G., M'SILI M., *Mariages mixtes et nationalité française*, Editions L'Harmattan, Paris, 1995.
- Neyrand G., M'Sili M., *Les couples mixtes dans la France contemporaine*, in *Population*, Année 1997, Volume 52, n° 3.
- NEYRAND G., M'SILI M., *Les couples mixtes et le divorce. Le poids de la différence*, Editions L'Harmattan, 2000.
- NISPEN TOT SEVENAER VAN C., *Chrétiens et Musulmans. Frères devant Dieu ?*, Les Editions de l'Atelier, Paris, 2009.
- NOWICKA E., *Le monde de l'Homme – Le monde de la culture. Présentation systématique des problèmes de l'anthropologie culturelle*, Editions PWN, Warszawa, 1997.
- OUVRY-VIAL B., *Mariage, Mariages. Le scénario change, le mystère demeure*, Série Mutation N° 105, mars 1989, Autrement Revue, Paris.
- PANIKKAR R., *Dieu, Yahweh, Allah, Shiva, l'inévitable dialogue*, Ose savoir, Le Relié, 2003.
- PANSIER F.-J., Guellaty K., *Le droit musulman*, PUF, Paris, 2000.
- Parentalité et filiation face aux discriminations. L'égalité entre les sexes et les sexualités au principe d'une nouvelle approche de la famille*, Table ronde avec Fassin E., Iacub M., Lagrave R.-M., in *Mouvements, Dossier : Le mécano familial. Les nouveaux enjeux politiques de la vie privée*, Editions La Découverte, n° 8, mars-avril 2000.
- PERCHERON A., *La transmission des valeurs*, in Singly de F (dir.), *La famille, l'état de savoir*, Editions La Découverte, Paris, 1992.
- PERROT M., *Les échanges à l'intérieur de la famille. Approche historique*, in Singly de F. (dir.), *La famille, l'état de savoir*, Editions La Découverte, Paris, 1992.
- PERROT M., *Histoire de famille*, in *Mouvements, Dossier : Le mécano familial. Les nouveaux enjeux politiques de la vie privée*, Editions La Découverte, n° 8, mars-avril 2000.
- PHILIPPE C. (dir.), VARRO G., NEYRAND G., *Liberté, égalité, mixité ... conjugale. Une sociologie du couple mixte*, Editions Anthropos, Paris, 1998.
- PHILIPPE C., VARRO G., *Négociation conjugale et contact des cultures*, in *Bulletin de psychologie*, XXXXVIII, 419, 1994.
- PITT-RIVERS J., *Anthropologie de l'honneur. La mésaventure de Sichem*, Le Sycomore, Paris, 1983.

- POLIAKOV L. (dir.), *Le couple interdit entretiens sur le racisme. La dialectique de l'altérité socio-culturelle et la sexualité*, Mouton Editeur, Paris, 1980.
- PORTALIS, *Sur la validité du mariage des protestants*, 1770 in www.gallica.bnf.fr.
- POURMAREDE G., *Soldats et envoyés des souverains en France*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- POURTOIS J.-P., DESMET H., *Epistémologie et instrumentation en sciences humaines*, Editions Mardaga, 1997.
- POWER E., *Les femmes au moyen-âge*, Editions Aubier Montaigne, Paris 1979.
- RAMEY L., *Redoutables sarrasins, aimables princesses sarrasines*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- RENARD M., *Les débuts de la présence musulmane en France et son encadrement*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- ROUSSEL L., *La famille incertaine*, Editions Odile Jacob, Paris, 1989.
- RUFFIE J., *De la biologie à la culture*, Editions Flammarion, Paris, 1973.
- SAAD C., *Les mariages islamo-chrétiens*, Editions L'Harmattan, Paris, 2004.
- SAFI M., *Le devenir des immigrés en France. Barrières et inégalité*, Thèse de doctorat, 2007.
- SAYAD A., *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité*, Editions De Boeck Université, Paris 1997.
- SCHEHR S., *Sociologie de la trahison*, *Cahiers internationaux de sociologie*, 2/2007 (n° 123), p. 313-323.
- SCHELSKY H., *Sociologie de la sexualité*, Editions Gallimard, 1966.
- SCHILLEBEECKX E.-H., *Le mariage, réalité terrestre et mystère du salut*, Editions Cerf, Paris, 1966.
- SCHIMMEL A., *L'Islam au féminin. La femme dans la spiritualité musulmane*, Editions Albin Michel, Paris, 2000.
- SCHUTZ A., *On Phenomenology and Social Relations*, Wagner H. (dir.), The University of Chicago Press, Chicago, 1970.
- SEGALEN M., *Mari et femme dans la société paysanne*, Editions Flammarion, Paris, 1980.

- SEGALEN M., *Amour et mariages de l'ancienne France. Art et traditions populaires*, Editions Bibliothèque Berger-Levrault, Paris, 1981.
- SEGALEN M., *Sociologie de la famille*, Editions Armand Colin, Paris, 1996.
- SEGALEN M., *Eloge du mariage*, Editions Découvertes Gallimard, Culture et Société, 2003.
- SEQUEIRA J.-B., *Mariages mixtes*, Mémoire de D.E.A., Faculté de Droit Canonique de l'Institut Catholique de Paris, 1972.
- SHORTER E., *Naissance de la famille moderne*, Editions du Seuil, 1977.
- SINGLY de F., *Sociologie de la famille conjugale*, in *Cahiers français*, n°247.
- SINGLY de F., *La lutte conjugale pour le pouvoir domestique*, in *Revue française de Sociologie*, 1976, 18, pp. 81-100.
- SINGLY de F., *Fortune et infortune de la femme mariée. Sociologie des effets de la vie conjugale*, Editions Quadrige/PUF, Paris, 1987.
- SINGLY de F. (dir.), *La famille, l'état de savoir*, Editions La Découverte, Paris, 1992.
- SINGLY de F., *Le soi, le couple et la famille*, Editions Nathan, 1996.
- SINGLY de F., *Libre ensemble, l'individualisme dans la vie commune*, Editions Nathan/HER, 2000.
- SINGLY de F., *Du couple*, in *Mouvements, Dossier : Le mécano familial. Les nouveaux enjeux politiques de la vie privée*, Editions La Découverte, n° 8, mars-avril 2000.
- SINGLY de F., *Sociologie de la famille contemporaine*, Editions Armand Colin, 2005.
- SITRUK-WIESSSENFELD D., *Chrétiens, Juifs : Quels mariages ?*, Editions L'Harmattan, Paris, 1998.
- SPERBER. D., *Le symbolisme en général*. Editions Hermann, Paris, 1974.
- Statut de la femme musulmane. Questions – réponses*. Préparé par une équipe des femmes, Editions Al Qalam, Paris, 1995.
- STREIFF-FENART J., *Les jeunes immigrées et le mariage mixte*, in *Peuples Méditerranéens*, juillet-décembre, 44-45, 1988.
- STREIFF-FENART J., *Les couples franco-maghrébins en France*, Editions L'Harmattan, 1989.
- STREIFF-FENART J., *Familles pluriculturelles. Le cas des couples franco-maghrébins*, in *Migrants-Formation*, 80, 1990.

- STREIFF-FENART J., *La nomination de l'enfant dans les familles franco-maghrébines*, in Sociétés Contemporaines, 4, 1990.
- STREIFF-FENART J., *Problèmes de terminologie et ambiguïté de la notion*, in Labat C., Vermes G., Cultures ouvertes, sociétés interculturelles, Vol.2, Cultures croisées : du contact à l'interaction, Editions L'Harmattan, Paris, 1994
- SWEETING M., Les Eglises et les mariages mixtes, Editions Cerf, Paris, 1969.
- SZTOMPKA P., *Zycie codzienna – temat najnowszej socjologii*, in Sztompka P. et Boguni-Borowska M. (dir.), Socjologia codziennosci, Editions Znak, Krakow, 2008.
- TABOADA-LEONETTI I., *Les femmes au cœur d'Islam*, in Histoire et Patrimoine, n° 9, *L'Islam*.
- TAILLANDIER P., Le mariage des protestants français sous l'Ancien régime, Editions Imprimerie Moderne, Clermont-Ferrand, 1919.
- TEMIME E., France, terre d'immigration, Editions FAS.
- TEMSAMANI CHEBBAGOUDA A., Mariage mixte. Un bonheur à haut risque, Editions Maison D'Ennour, Paris.
- THIEC le G., *La Renaissance et l'orientalisme « turquesque »*, in Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- THOMAS W. I., ZNANIECKI F., Le paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant, Editions Nathan, Paris, 1998.
- TILLION G., Le Harem et les cousins, Editions du Seuil, 1982.
- TORT M., *La famille psychanalytique*, in Mouvements, Dossier : Le méccano familial. Les nouveaux enjeux politiques de la vie privée, Editions La Découverte, n° 8, mars-avril 2000.
- TOUSSAINT-CHAVANT J.-B., MURGUE D., Noces de campagne, Editions Curandera, Voreppe, 1991.
- TRIBALAT M., Faire France. Une enquête sur les immigrés et leurs enfants, Editions La Découverte, Paris, 1995.
- TRILLAT B., *La peau de chagrin*, in Ouvry-Vial B., Mariage, Mariages. Le scénario change, le mystère demeure, Série Mutation N° 105, mars 1989, Autrement Revue, Paris.
- TURCKHEIM de G., Comprendre le protestantisme. De Luther aux évangéliques, Editions Eyrolles Pratiques, Paris, 2006

- WEBER M., *Economie et société*, Vol. 1 : *Les catégories de la sociologie*, Editions Plon, 1995.
- WEBER M., *Sociologie de la religion*, Editions Flammarion, 2006.
- WEIL P., *Le statut des musulmans en Algérie coloniale : une nationalité française dénaturée*, in *Histoire de l'Islam et des musulmans en France du Moyen Age à nos jours*, sous la direction de Mohammed Arkoun, Editions Albin Michel, Paris, 2006.
- WESTERMARCK E., *Les cérémonies du mariage au Maroc*, Editions du Jasmin, 2004.
- VARRO G., *Enfants et adolescents mixtes : une identité spécifique ?*, in *Enfance*, Tome 43, n°3, p. 303-322.
- VARRO G., LESBET D., *Le prénom révélateur*, in Abou-Sada G., Millet H., *Génération issues de l'immigration*, Editions Arcantère, Paris, 1986.
- VARRO G., LESBET D., *Mixité étatique, bilinguisme et identité*, p. 203-290, in *L'OFAJ a 25 ans. Bilan et perspectives*. Document de travail du Colloque du 7-9 décembre, Paris, Office franco-allemand pour la Jeunesse, 1988.
- VARRO G., *Couples franco-américains en France : genèse et devenir d'une « mixité »*, in *Homme et Migration*, 1167, 1993.
- VARRO G. (dir.), *Les couples mixtes*, Editions Armand Colin, Paris, 1995.
- VARRO G., *Les couples mixtes et leurs enfants en France et Allemagne*, Editions Armand Collin, Paris, 1995.
- VARRO G., *Sociologie de la mixité. De la mixité amoureuse aux mixités sociales et culturelles*, Editions Belin, 2003.
- ZIRARI N., *Le statut des femmes au Maroc. Un éternel recommencement*, in *Confluences Méditerranées. Le Maroc en perspective*, L'Harmattan, 2000.